
BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
14
24 .I
13 M

TRAITÉ DES ETUDES MONASTIQUES,



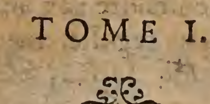
DIVISÉ EN TROIS PARTIES;

AVEC UNE LISTE DES principales Difficultez, qui ſe rencontrent en chaque ſiécle dans la lecture des Originaux ; & un Catalogue de livres choiſis pour compoſer une Biblioteque eccleſiaſtique.

Par Dom JEAN MABILLON, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur.*

Seconde édition revûë & corigée.

TOME I.





A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL, ruë ſaint Jacques, au Palmier.

M. DC. XCII.

Avec Privil. du Roy, & Permiſſion des Superieurs.

AUX JEUNES RELIGIEUX
BENEDICTINS
DE LA CONGREGATION
DE S. MAUR.



'EST *à vous*, MES TRES-CHERS FRERES, *que je me sens obligé d'offrir cet ouvrage, puisque c'est particulierement pour vous qu'il a esté entrepris & composé. Il me semble qu'il y auroit de la temerité de l'adresser à tous les Religieux de nostre Ordre, y en ayant plusieurs de ce nombre que je dois regarder comme mes maîtres, & qui par consequent n'ont pas besoin de ce Traité. Ce n'est icy qu'une espece d'introduction aux études, que plusieurs d'entr'eux ont cultivées toute leur vie, & dont ils pourroient eux-mêmes donner des regles. Ils demeurent cependant dans le silence sur ce sujet, & il y a déja long-tems que nos Superieurs me pressent de mettre par écrit certains avis, qu'ils*

croient necessaires à ceux qui commencent à étudier.

Mais aprés avoir differé plusieurs années d'executer ce projet, il s'est enfin presenté une occasion qui m'a déterminé à l'entreprendre. On a vû naître depuis peu une espece de contestation parmi les gens de lettres & de pieté, dont quelques-uns pretendent que les solitaires ne peuvent s'appliquer aux études. Vous pouvez sçavoir, MES CHERS FRERES, *ce qui a donné sujet à cette dispute, & il n'est pas necessaire de vous en faire icy le détail. Les sentimens ont esté partagez là-dessus, non seulement dans le cloître, mais aussi dans le monde. On m'a pressé de m'expliquer sur cette matiere, & j'ay crû que je pourrois prendre de là occasion de vous donner au moins une ébauche de la méthode, que je croi que vous pourriez observer dans vos études. C'est ce que j'ay essayé d'executer dans ce Traité, que vous pouvez regarder comme une marque de l'inclination que j'ay euë toute ma vie de vous estre bon à quelque chose.*

Vous jugez bien par ce recit, que j'ay esté obligé de donner quelque étenduë à cet ouvrage ; & que ce n'estoit pas assez d'y faire voir l'antiquité des études dans tout l'Ordre monastique, & dans le nôtre en particulier : mais qu'il estoit encore necessaire de faire comprendre aux Religieux la maniere de bien étudier. Cette maniere consiste dans la methode qu'il faut garder en s'appliquant aux differentes sciences, qui peuvent convenir à nôtre profession, & dans les dispositions interieures qu'il y faut apporter pour en faire un bon usage. Ce dessein, comme vous voyez, m'a conduit un peu loin, & je n'ai pû me dispenser de parler de toutes les connoissances qui sont convenables à des ecclesiastiques.

Je ne doute pas que ce plan ne surprenne plusieurs personnes, qui s'imagineront peut-être que je le propose tout entier à chaque solitaire en particulier. Mais ce n'est là nullement mon dessein. Je sçay que comme il y en a tres-peu qui soient capables d'une si vaste étude, il y en a tres-peu aussi que Dieu y

appelle. Il y a même bien souvent plus de curiosité & de vanité dans ces sortes d'entreprises, que de solide amour de la verité. Mais comme tous les hommes n'ont pas les mêmes talens, & que les uns sont propres à de certaines études, qui ne conviennent nullement à d'autres : il a fallu parler de differentes sciences, pour donner à chacun le moyen de s'appliquer à celle qui seroit plus de sa portée. C'est à la prudence des superieurs que les Religieux doivent laisser le choix de celle qui sera plus conforme à leurs talens, & plus avantageuse à l'Eglise, ou à l'Ordre auquel ils se sont engagez.

Il pourroit neanmoins arriver, que parmy un si grand nombre de religieux, il s'en trouveroit qui auroient assez d'étenduë d'esprit & de genie, pour étudier la doctrine de l'Eglise dans les sources & les originaux. C'est pour faciliter cette entreprise que j'ay donné à la fin de ce Traité une liste des principales difficultez qui se rencontrent dans cette étude, avec un Catalogue des livres que j'ay crû les meilleurs pour

composer une Biblioteque ecclesiastique. Mais en tout cas, comme ce livre doit passer dans les mains du public, si cela n'est pas propre pour des Religieux, il pourra peut-estre servir à quelques seculiers.

Vous remarquerez encore, s'il vous plaist, que si en traitant de chaque science en particulier, je vous propose beaucoup de livres à lire sur chaque matiere, ce n'est pas mon dessein de vous engager à les lire tous indifferemment. J'ay crû estre obligé d'en user de la sorte pour satisfaire aux differens goûts des particuliers, qui pourront choisir de ce nombre de livres, de l'avis de leur superieur ou de quelque personne éclairée, ceux qui leur pourront être plus utiles. Il y a encore une autre raison, c'est que dans des communautez un peu nombreuses il seroit difficile de trouver les mémes livres pour les distribuer à chaque particulier. J'ay donc crû qu'il estoit à propos d'en marquer plusieurs sur un même sujet pour obvier à cet inconvenient. En voilà assez pour vous faire voir le dessein & le plan de

ce Traité, dont j'auray ſujet d'eſtre ſatisfait, s'il peut contribuer de quelque choſe à vous rendre encore plus vertueux que ſçavans.

Car je vous prie de bien conſiderer, MES TRES-CHERS FRERES, *que je ne pretens pas icy faire de nos monaſteres de pures academies de ſciences. Si le grand Apôtre faiſoit gloire de n'en avoir point d'autre que celle de* JESUS-CHRIST *crucifié, nous ne devons point avoir auſſi d'autre but dans nos études. Elles ſe doivent borner à former dans nous, & dans les autres même autant que nous pourrons, cet homme nouveau, dont Nôtre Sauveur nous a donné le modele en ſa perſonne ſacrée. Toute ſcience qui ne ſe termine pas à ce grand deſſein, eſt plus nuiſible qu'avantageuſe. La charité ſeule en peut faire un bon uſage, & il n'y a qu'elle qui puiſſe guérir cette enflûre de cœur, qu'une ſcience vaine & ſterile a coûtume de produire dans ces ſçavans ſpeculatifs, qui n'ont pour but de leurs ſciences que de ſe diſtinguer, & de ſe faire un nom dans le monde.*

Vous éviterez sûrement cet écueil, si vous vous dites souvent à vous-même avec S. Bernard, Malo sine illa quæ inflat, quam absque illa quæ ædificat inveniri : *Si toutes vos pensées & tous vos desseins dans vos études se terminent à vous bien connoître vous-mêmes pour en devenir plus humbles, & pour vous cacher aux yeux du monde; & à connoître Dieu de plus en plus, pour l'aimer & le servir plus parfaitement. Il est vray, & S. Paul l'a dit, que la science sans la charité enfle : mais il est certain aussi qu'avec le secours de la grace, rien n'est plus propre à nous conduire à l'humilité, parce que rien ne nous fait mieux connoître nôtre neant, nôtre corruption & nos miseres. Si les connoissances que vous acquererez par les études, ne produisent pas en vous cet effet, il vaudroit bien mieux les quitter, que de vous en faire un poison mortel, qui vous causât de l'enflûre & de l'orgueil.* Bern. prol in lib. de præc. & disp.

Mais enfin lors que cela arrive, ce mechant effet ne doit pas estre attribué à la nature des sciences mêmes, mais

à la mauvaise disposition de ceux qui s'y appliquent. Aprés tout, si vous avez soin de regler vôtre cœur, elles ne vous seront pas moins utiles qu'à tant de grands hommes de nôtre Ordre, qui s'en sont servis avec avantage pour leur propre salut, & pour la sanctification des autres. Il n'est pas méme jusqu'à la lecture des Auteurs profanes, dont vous ne puissiez profiter pour vôtre avancement, si vous les lisez avec des dispositions chrétiennes. On auroit de la peine à le croire, si l'on ne sçavoit l'effet merveilleux que produisit dans le cœur de S. Augustin la lecture d'un Orateur payen, comme ce saint Docteur nous en assure luy-même dans ses Confessions en ces termes: Ce livre, intitulé HORTENSE, qui n'est proprement qu'une exhortation à la philosophie, me changea le cœur. Il me donna des vûës & des pensées toutes nouvelles, & fit que je commençay de vous addresser, ô mon Dieu, des prieres bien differentes de celles que je vous faisois auparavant. Je me trouvay tout d'un coup n'ayant

August. li. 3. Conf. c. 4.

plus que du mépris pour les vaines esperances du siecle, & embrasé d'un amour incroïable pour la beauté incorruptible de la veritable sagesse. Enfin je commençay à me lever pour retourner à Vous.... Le fonds des choses l'avoit emporté sur le stile; & j'étois si occupé de l'un, que je ne regardois plus à l'autre. *Je ne m'étens pas davantage là-dessus, & je crains de n'en avoir déja que trop dit en ne voulant vous donner qu'une simple idée de cet ouvrage. Vous m'obligerez de joindre vos prieres aux miennes, pour demander à Dieu qu'il luy donne toute la benediction necessaire pour le rendre utile à vous & à moy, & à tous ceux qui voudront prendre la peine de le lire.*



AVERTISSEMENT.

QUOYQUE j'aye pris, ce me semble, toutes les mesures & toutes les précautions possibles pour ne choquer personne, & pour ne pas donner de fausses idées dans ce Traité; je ne puis neanmoins m'assurer d'y avoir réussi, & de n'avoir rien avancé qui ne soit au moins supportable. J'ay sujet au contraire de craindre qu'il ne me soit échappé bien des choses qui pourroient m'attirer la juste censure de mes lecteurs, s'ils n'ont pour moy toute l'indulgence que je leur demande. C'est ce qui m'a obligé, aprés une seconde revûë que j'ay faite de ce Traité, d'éclaircir certains endroits, ausquels on pourroit donner un mauvais sens contre ma pensée.

Quelqu'un peut-estre pourroit trouver à redire, que je propose quelquefois à lire des livres composez par des auteurs heretiques. Mais il me semble qu'il n'y a point de regles de l'Eglise qui le défende, lors que ces livres ne contiennent rien de contraire à la doctrine catholique. Autre-

ment il faudroit aussi condamner la lecture des Auteurs profanes, qui ont beaucoup plus d'éloignement de la veritable religion que des heretiques, qui ne se declarent pas ouvertement contre l'Eglise. Personne ne trouvera mauvais qu'on lise, par exemple, le livre que Grotius a composé de la Religion, n'y ayant dans cet ouvrage rien d'opposé à la doctrine orthodoxe. Dieu est auteur de toutes les veritez. Il les a laissées en partage à l'Eglise. Elle a droit de les revendiquer, lors qu'elles tombent dans les mains d'un dispensateur infidele. Que si parmy un si grand nombre de livres que j'ay indiquez, il s'en trouve quelques-uns qui soient défendus, il faut suivre sur cela les regles qui sont reçuës universellement dans l'Eglise, & je ne prétens pas qu'on les lise sans en demander la permission, lors qu'on croira qu'elle sera necessaire. Un bon livre peut estre quelquefois défendu pour un mot indiscret, ou même pour un mauvais tour : mais il semble qu'il n'est pas juste, qu'une legere indiscretion, ou un mauvais tour, rende absolument inutile un ouvrage qui seroit bon d'ailleurs.

On pourroit encore se plaindre de ce qu'en quelques endroits je propose certains auteurs, catholiques à la verité, mais

qui ne sont pas dans l'approbation universelle de tout le monde. Je ne l'ay fait que pour donner moyen de s'éclaircir plus à fond des difficultez, en conferant les raisons des auteurs qui ont esté dans des sentimens opposez. C'est pour cela qu'en parlant des Conciles, je propose la lecture de Richer, de Jacobatius, & du Pere Lupus Augustin. Il n'est pas mal-aisé de comprendre, que je ne prétens pas déterminer le parti que l'on doit suivre, en marquant des auteurs qui ont des sentimens si opposez : mais que mon but n'est autre, que de faire rechercher simplement la verité par l'examen des raisons, que les auteurs de different parti ont apportées de part & d'autre.

On dira peut-estre que j'écris cecy pour des jeunes gens, & qu'il n'est pas à propos de mettre ces sortes de livres entre leurs mains. Mais j'écris tellement pour des jeunes gens, que je les conduis depuis la jeunesse jusqu'à la fin de leur vie, en leur marquant dans ces differens degrez d'âge, les livres qui peuvent estre proportionez à leur état & à leur capacité.

Pour ce qui est du Catalogue de livres que j'ay donné à la fin de ce Traité, pour composer une Biblioteque ecclesiastique ; je n'y ay marqué que tres-peu d'Auteurs,

qui font profession de traiter d'heresie: Car encore qu'on puisse avoir de ces sortes de livres, pourvû qu'ils soient enfermez sous la clef, pour y avoir recours, suivant les regles, lors qu'il sera necessaire : je ne croy pas qu'on en doive faire un grand amas, si l'on n'est pas en état de s'en servir pour la défense de la Religion & de l'Eglise.



TABLE DES CHAPITRES

du Traité des Etudes monastiques.

TOME I.

AVant-propos, Occasion, dessein & division de cet Ouvrage, page 1

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE. I. *Que les communautez monastiques n'ont pas esté établies pour estre des academies de science, mais de vertu; & que l'on n'y a fait état des sciences, qu'entant qu'elles pouvoient contribuer à la perfection religieuse.* 7

II. *Que le bon ordre & l'œconomie qui a esté établie d'abord dans les communautez monastiques, ne pouvoit subsister sans le secours des études,* 13

III. *Que sans ce même secours les Abbez & les superieurs ne peuvent avoir les qualitez necessaires pour le bon gouvernement,* 23

IV. *Que les moines ayant esté élevez à l'état clerical, ils sont obligez de vacquer à l'étude,* 31

V. *Que les grands hommes qui ont fleuri*

parmi les moines, sont une preuve que l'on cultivoit les lettres chez eux, 38
VI. *Que les Biblioteques des monasteres sont une preuve des études qui s'y faisoient,* 47
VII. *Que les études ont esté établies par saint Benoist même dans ses monasteres,* 55
VIII. *Que l'on peut conter entre les causes de la decadence de l'Ordre le défaut des études & de l'amour des lettres,* 64
IX. *Que dans les differentes reformes qui se sont faites de l'Ordre de saint Benoist, on a toûjours eu soin d'y rétablir les études,* 69
X. *Suite du même sujet, où il est parlé de la reforme de Citeaux, & de l'institution de l'abbaye du Bec, & des Chartreux,* 76
XI. *Que les academies ou colleges qui ont esté de tout tems dans les monasteres de l'Ordre de saint Benoist, sont une preuve manifeste que les études y ont toûjours esté approuvées,* 89
XII. *Que ni les Conciles, ni les Papes n'ont jamais défendu les études aux moines, mais au contraire qu'ils les y ont obligez,* 96
XIII. *Où l'on examine les inconveniens qui se peuvent rencontrer dans les études des moines,* 103

XIV. *Si l'on peut ſubſtituer l'étude à la place du travail des mains :*

§. I. *Où l'on examine l'obligation de ce travail, & les raiſons que l'on peut avoir d'en diſpenſer,* 116

§. II. *Application de cette doctrine au ſujet des études : où l'on propoſe les difficultez que l'on peut former ſur cette obligation des moines au travail,* 132

XV. *Tradition des études dans les monaſteres, & premierement dans ceux d'Orient,* 155

XVI. *Suite de cette tradition chez les Occidentaux,* 173

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE I. *Que les mêmes études qui peuvent convenir aux Eccleſiaſtiques, peuvent eſtre accordées aux moines,* 193

II. *De l'étude de l'Ecriture ſainte.*

§. I. *Où l'on examine premierement ſi l'on doit permettre indifferemment aux ſolitaires la lecture de tous les livres de l'Ecriture,* 199

§. II. *De la maniere que les moines doivent lire l'Ecriture ſainte,* 209

§. III. *Avec quelles diſpoſitions il faut lire l'Ecriture,* 224

§. IV. *Comment il faut profiter de la lecture de l'Ecriture ſainte,* 235

III. *De la lecture & de l'étude des saints Peres*, 243
IV. *Suite du même sujet, où il est parlé de la lecture des Peres par rapport à la Theologie*, 263
V. *De l'étude des Conciles, du Droit canonique, & du Droit civil*, 272
VI. *De la Theologie positive & scolastique*, 292
VII. *Des Casuistes*, 311
VIII. *De l'étude de l'histoire sacrée & profane*, 319
IX. *De l'étude la Philosophie*, 344
X. *Continuation du même sujet, où l'on traite, des écrits & des disputes de Philosophie*, 362

Fin de la Table du premier Tome.



XIV. *Si l'on peut ſubſtituer l'étude à la place du travail des mains :*

§. I. *Où l'on examine l'obligation de ce travail, & les raiſons que l'on peut avoir d'en diſpenſer,* 116

§. II. *Application de cette doctrine au ſujet des études : où l'on propoſe les difficultez que l'on peut former ſur cette obligation des moines au travail,* 132

XV. *Tradition des études dans les monaſteres, & premierement dans ceux d'Orient,* 155

XVI. *Suite de cette tradition chez les Occidentaux,* 173

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE I. *Que les mêmes études qui peuvent convenir aux Eccleſiaſtiques, peuvent eſtre accordées aux moines,* 193

II. *De l'étude de l'Ecriture ſainte.*

§. I. *Où l'on examine premierement ſi l'on doit permettre indifferemment aux ſolitaires la lecture de tous les livres de l'Ecriture,* 199

§. II. *De la maniere que les moines doivent lire l'Ecriture ſainte,* 209

§. III. *Avec quelles diſpoſitions il faut lire l'Ecriture,* 224

§. IV. *Comment il faut profiter de la lecture de l'Ecriture ſainte,* 235

III. *De la lecture & de l'étude des saints Peres,* 243
IV. *Suite du même sujet, où il est parlé de la lecture des Peres par rapport à la Theologie,* 263
V. *De l'étude des Conciles, du Droit canonique, & du Droit civil,* 272
VI. *De la Theologie positive & scolastique,* 292
VII. *Des Casuistes,* 311
VIII. *De l'étude de l'histoire sacrée & profane,* 319
IX. *De l'étude la Philosophie,* 344
X. *Continuation du même sujet, où l'on traite, des écrits & des disputes de Philosophie,* 362

Fin de la Table du premier Tome.



APPROBATIONS DES Docteurs.

APPROBATION DE MONSIEUR Gobillon, Docteur en Theologie de la Maison & Societé de Sorbonne, Curé de saint Laurent.

NOus avons trop d'experience de l'édification que l'Ordre de S. Benoist a donnée à toute l'Eglise, & des grands services qu'il luy a rendus par sa doctrine, pour ne pas approuver son application à l'étude, & pour n'en pas desirer la continuation. Il ne s'est maintenu dans la pureté de son Institut, que lors qu'il a joint cette occupation aux autres observances de sa Regle: & s'il est tombé quelque tems dans le relâchement, ce n'a esté que lors qu'il l'a interrompuë. L'a-t-on jamais vû plus florissant, que lors qu'il a formé dans les sciences ces grands hommes, qui ont soûtenu la Religion par leurs écrits, qui l'ont portée aux nations étrangeres par leurs predications, & qui ont esté élevez par leur merite à ses premieres dignitez? C'est à cet Ordre à qui l'Eglise est redevable d'avoir conservé ces exemplaires manuscrits des saintes Ecritures & des ouvrages des Peres, dont il renouvelle aujourd'huy les éditions, accompagnées du discernement le plus exact, & de l'érudition la plus profonde. On ne pouvoit pas avoir de preuve plus forte ni plus éclatante pour faire connoître de quelle utilité peut estre la doctrine des Religieux, que l'exemple de l'Auteur de ce livre, qui aprés avoir fait paroître plusieurs ouvrages excellens, a voulu encore apprendre par celuy cy la maniere de regler ses étu-

des, & marquer la voye qu'il a tenuë pour acquerir une si grande capacité. Il n'y a rien de plus sage ni de plus juste que les avis qu'il y a donnez pour le choix des auteurs & des matieres, & nous n'y avons rien trouvé qui ne soit entierement conforme à la Foy Catholique, Apostolique & Romaine. C'est le témoignage que nous luy rendons. A Paris ce 31. May 1691. N. GOBILLON.

Approbation de Mr. Gerbais, Docteur en Theologie de la Maison & Societé de Sorbonne, & Professeur du Roy au College Royal de France.

JAy lû un livre qui a pour titre *Traité des Etudes Monastiques, divisé en trois parties*, composé par le R. P. Dom JEAN MABILLON, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur. Pour donner à cet excellent ouvrage toute la loüange qu'il merite, il ne faudroit pas avoir moins d'habileté que l'Auteur même qui le donne au public. Il sembloit que par le titre d'*Etudes Monastiques*, qu'il a mis à la tête de son livre, on ne devoit s'attendre à y rencontrer ou que l'histoire des grands hommes qui se sont distinguez dans l'état monastique par le moyen des Etudes, ou au plus qu'une idée & une methode propre à regler les Etudes de ceux qui s'engagent dans la vie religieuse: mais en remplissant ces deux vûës de la maniere du monde la plus exacte & la plus magnifique, il donne en même tems un juste plan à tous ceux qui veulent faire quelque progrez dans les sciences convenables à des Chrétiens, de quelque condition qu'ils puissent estre. Car il ne s'est pas arresté à certains genres de connoissances qui paroissent plus propres à des Religieux, mais il a parcouru

toutes les facultez & toutes les sciences ausquelles ils peuvent prendre quelque part : & il marque en même tems sur chacune, & par quels degrez on peut y arriver, & de quelle maniere elles doivent estre traitées. Ainsi & les écoliers & les maîtres trouveront icy dequoy s'instruire ; & si les uns & les autres pouvoient profiter des leçons qu'on leur donne, il y auroit sujet d'esperer que l'on verroit à l'avenir de plus veritables sçavans qu'il n'y en a, & que les sciences mêmes se trouveroient affranchies de certaines methodes gesnantes, qui les tiennent captives dans les écoles. Au moins la maniere équitable & honnête avec laquelle l'Auteur propose les choses, ne doit-elle rebuter personne. Il fait justice à tout le monde sans acceptation, ny sans préference ; & la modestie qu'il fait paroistre en donnant ses sentimens, est capable toute seule de forcer l'entêtement & l'opiniâtreté des Docteurs les plus prévenus. Au reste, cet Ouvrage qui est un prodige d'érudition pour les matieres & les faits qu'il contient, a encore avec cela tous les agrémens d'un discours academique. Il est tout parsemé de fleurs, choisies dans les plus beaux-champs de la litterature tant sacrée que profane ; & ce qui est encore plus estimable, c'est que les instructions qu'il contient sont également lumineuses & édifiantes, & que l'on peut y apprendre tout à la fois à bien étudier, à bien parler, & à bien vivre. En un mot c'est un chef-d'œuvre accompli dans toutes ses parties, & en rendant ce témoignage ; je n'apprehende pas d'estre démenti par le public. Fait à Paris le 30. May 1691.

GERBAIS.

APPROBATION DE Mr. l'Abbé Pirot, Docteur & Professeur en Theologie de la Maison & Societé de Sorbonne,

Et de Mr. l'Abbé COURCIER, Docteur en Theologie de la Maison & Societé de Sorbonne, Chanoine & Theologal de l'Eglise de Paris.

LE public connoissoit déja assez le profond sçavoir & la modestie singuliere du R. Pere MABILLON par tous les Ouvrages qu'il lui a donnez, qui sont presentement un des plus beaux ornemens de la litterature, & l'un des plus grands secours des gens de lettres. Le Traité qu'il vient de faire des *Etudes Monastiques*, ne fera qu'affermir cette reputation si bien établie. On ne pouvoit ni prouver plus solidement l'avantage que les maisons religieuses tirent de l'étude, ni les guider plus sagement dans le choix qu'il convient qu'elles en fassent pour s'y appliquer, ni leur marquer avec plus de pieté à quoy elles la doivent rapporter, & la fin qu'il faut qu'elles s'y proposent. Il a voulu par humilité renfermer son livre dans sa Congregation. Il ne l'a même adressé qu'aux jeunes Religieux de cette Societé si utile à l'Eglise par l'exemple qu'elle y donne d'une exacte regularité, & par les services qu'elle rend aux Sçavans dans les éditions nouvelles qu'elle fait des SS. Peres & des Auteurs ecclesiastiques, en découvrant des Ecrits inconnus jusqu'à cette heure, & remettant les autres dans leur premiere pureté; mais quand on le lira, on pourra reconnoître aisément qu'il est bon pour

tout le monde. Ceux qui commencent, y trouveront des principes qui les reglent ; les plus avancez pourront y choisir des modeles sur quoy ils se forment, & il y aura même à profiter pour les plus consommez dans les sciences. On ne peut qu'estimer un Auteur dont les connoissances sont si vastes, qui a des idées si distinctes de toutes choses, & qui en fait un si juste discernement : mais sa vertu solide releve tout cela ; & luy donne d'autant plus d'éclat, qu'il cherche plus à demeurer dans l'obscurité, & qu'il n'en sort que par obéïssance à ses Superieurs. En Sorbonne le 31. May 1691.

PIROT. COURCIER.

APPROBATION DE Mr. Du-Bois, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

IL suffit de nommer l'Auteur de ce Traité des *Etudes Monastiques*, pour luy donner dans le public toute sorte d'estime & d'autorité, les ouvrages qu'il a mis au jour parlant par tout en sa faveur. La Religion, la pieté, la modestie & la profonde érudition du Reverend Pere Dom JEAN MABILLON sont si universellement connuës, qu'elles ont merité l'éloge & les loüanges du plus grand Roy du monde. Et nous devons sans doute benir la Providence divine, d'avoir suscité en nos jours ce sçavant homme pour travailler à guerir une des plus dangereuses maladies du siecle où nous vivons, qui est l'opinion, ou plûtôt l'erreur dans laquelle plusieurs sont tombez, que les études & les sciences sont non seulement inutiles



TRAITE'
DES ETUDES MONASTIQUES, DIVISE' EN TROIS PARTIES.

AVANT-PROPOS.

Occasion, dessein & division de cet Ouvrage.

C'EST une ancienne question, qui s'est renouvellée de tems en tems, & qui est devenuë fameuse en nos jours, sçavoir s'il est à propos que les Solitaires soient appliquez aux études. On entend communément par ce mot d'études certains exercices communs & reglez, qui se font pour apprendre les sciences, tels que sont aujourd'huy les cours de

Philosophie, de Theologie, & d'autres semblables, dont la connoissance est convenable ou necessaire à des ecclesiastiques. Il ne s'agit donc pas ici de la lecture ny de l'application particuliere à certains sujets qui ont rapport à l'état monastique : car personne ne s'est encore avisé d'improuver dans les Solitaires ces sortes d'occupations, qui leur sont recommandées dans toutes les Regles, tant anciennes que modernes.

Ce n'est pas qu'il n'y ait encore de la difficulté dans l'étenduë que l'on peut donner à la matiere qui fait le sujet de cette application particuliere : quelques-uns pretendant qu'elle doit estre uniquement renfermée dans l'Ecriture sainte, ou en tout, ou même en partie, & dans les livres qui traitent des choses monastiques & ascetiques : & d'autres voulant au contraire que cette application s'étende à la connoissance de toutes les sciences, qui peuvent convenir à des ecclesiastiques.

On ne trouve guéres moins de difficulté dans la fin que les Solitaires peuvent ou doivent se proposer dans la recherche de ces connoissances : car les uns sont d'avis qu'ils n'en peuvent avoir d'autres que leur propre instruction, & leur perfection particuliere : les autres au contraire estiment qu'ils peuvent rapporter ces connois-

ſances à l'inſtruction même du prochain, pour y eſtre employez lorſque les Superieurs & les Paſteurs de l'Egliſe le jugeront à propos.

Toutes ces difficultez jointes enſemble nous font voir qu'il eſt neceſſaire de bien examiner cette matiere des études, puiſque d'un coſté elle eſt fort importante, & que de l'autre elle a ſi grand beſoin d'éclairciſſement. C'eſt ce qui m'a porté à traiter ce ſujet, aprés en avoir eſté ſollicité pluſieurs fois, non ſeulement par ceux qui ont droit de l'exiger de moy, mais même par pluſieurs de mes amis, qui ont cru que cette matiere n'ayant pas eſté encore aſſez éclaircie, il eſtoit important de l'examiner à fond.

Je ſçay bien que tous n'en porteront pas le même jugement, & qu'il eſt de certains eſprits delicats qui s'imaginent, que le public ne doit prendre aucun intereſt à tout ce qui porte en titre le nom de moines ou de choſes monaſtiques, à moins qu'il n'en contienne la critique ou la ſatyre. Mais tout le monde n'eſt pas ſi difficile, & les perſonnes équitables jugent au contraire, qu'on peut travailler utilement à éclaircir ce qui regarde l'état monaſtique, aprés que le plus éloquent des Peres grecs entr'autres en a entrepris autrefois ſi genereuſement la défenſe. Auſſi

n'ay-je pas eu beaucoup d'égard à cette fausse delicatesse, & ce n'est pas ce qui m'a fait balançer quelque temps pour me determiner à cette entreprise. La difficulté que j'y voyois, & l'étenduë que je croyois qu'il luy falloit donner, ont fait beaucoup plus d'impression sur mon esprit: mais ce qui m'en détournoit le plus, est qu'un grand serviteur de Dieu, qui fait aujourd'huy tant d'honneur à l'état monastique, s'est expliqué d'une maniere si noble & si relevée sur ce sujet, qu'il est mal-aisé d'y réüssir aprés luy: veu que si on suit son sentiment, il y aura peu de choses à y ajoûter; & si on s'en écarte, on court grand risque de n'estre pas approuvé.

Mais peut-estre qu'il ne sera pas impossible de trouver un milieu en cette rencontre, & que l'on pourra demeurer d'accord avec luy, que si tous les Solitaires estoient comme les siens, & si on estoit assuré d'avoir toûjours des Superieurs aussi éclairez que luy, il ne seroit pas beaucoup necessaire que les solitaires s'appliquassent aux études; puis qu'en ce cas leur Superieur leur tiendroit lieu de livres, suivant l'expression de saint Augustin, *Nos simus codex ipsorum*; & qu'il suppléroit suffisamment aux connoissances, qu'ils pourroient acquerir par l'étude. Mais s'il

Aug. in psal. 90. conc. 2.

est difficile, pour ne pas dire impossible, que toutes les communautez monastiques soient dans ce haut degré de perfection, que l'on admire avec raison dans cette sainte abbaye ; ou, supposé même qu'elles y fussent, si l'on ne peut que tres-rarement trouver, sans le secours des études, des Superieurs qui ayent la capacité & toutes les lumieres necessaires pour les gouverner & les soutenir dans cette perfection sublime : peut-estre trouvera-t'on qu'en ce cas, qui est assurément le plus ordinaire, les études sont necessaires, tant pour pouvoir fournir aux communautez des Superieurs capables, que pour donner aux solitaires assez de connoissance pour y suppléer en quelque façon, lors que ce secours leur viendra à manquer : qu'autrement les communautez tomberoient infailliblement dans l'abbattement, dans le relâchement, & même dans l'erreur, faute de capacité dans les inferieurs, & dans les Superieurs mêmes.

Je ne croiray donc pas manquer au respect que l'on doit à ce serviteur de Dieu, si j'examine tout ceci dans ce Traité, que je diviseray en trois parties. Dans la premiere je feray voir que les études, bien loin d'estre absolument contraires à l'esprit monastique, sont en quelque façon necessaires pour la conservation des com-

munautez religieuſes. Dans la ſeconde j'examineray quelles ſortes d'études peuvent convenir aux ſolitaires, & de quelle methode ils ſe peuvent ſervir pour s'en rendre capables. Enfin dans la troiſiéme quelles ſont les fins qu'ils ſe doivent propoſer dans ces études, & quels ſont les moyens qu'ils doivent employer pour ſe les rendre utiles & avantageuſes. Peut-eſtre que ce deſſein ne ſera pas tout-à-fait inutile au public : mais en tout cas j'eſpere que tel qu'il eſt, il ſera de quelque utilité pour mes confreres, en faveur deſquels il a eſté principalement entrepris & compoſé.



I. PARTIE.

OU L'ON FAIT VOIR QUE les études non ſeulement ne ſont pas abſolument contraires à l'eſprit monaſtique, & qu'elles n'ont jamais eſté défenduës aux Solitaires: mais meſme qu'elles leur ſont en quelque façon neceſſaires.

CHAPITRE PREMIER.

Que les communautez monaſtiques n'ont pas eſté établies pour eſtre des academies de ſcience, mais de vertu; & que l'on n'y a fait état des ſciences, qu'entant qu'elles pouvoient contribuer à la perfection religieuſe.

C'EST une illuſion de certaines gens, qui ont écrit dans le ſiecle precedent, que les monaſteres n'avoient eſté d'abord établis que pour ſervir d'écoles & d'academies publiques, où l'on faiſoit profeſſion d'enſeigner les ſciences humai-

nes. Pour peu que l'on ſoit verſé dans la connoiſſance de l'antiquité, on découvrira aiſément la fauſſeté de cette ſuppoſition imaginaire ; & on ſera perſuadé au contraire, que ç'a eſté l'amour de la retraite & de la vertu, & non des ſciences ; le mépris des choſes du monde, & la fuite de ſa corruption, qui ont donné occaſion à ces ſaints établiſſemens. En un mot que ç'a eſté le deſir de ſuivre JESUS-CHRIST en abandonnant toutes ces choſes, & que ces paroles de ſaint Pierre que nous liſons dans l'Evangile, *Voilà que nous avons tout quitté pour vous ſuivre :* que ces paroles, dis-je, ont peuplé les deſerts & les cloîtres de ſolitaires, comme l'a remarqué S. Bernard.

Tant s'en faut que le deſir d'acquerir les ſciences humaines ait eſté le motif que l'on a eu d'abord dans l'établiſſement des communautez religieuſes, on peut aſſurer au contraire que ces ſciences meſmes ont eſté compriſes dans le mépris que l'on y faiſoit de toutes choſes. Saint Gregoire de Nazianze nous l'apprend, lors qu'il marque les raiſons qui le porterent, auſſi-bien que ſaint Baſile, à ſe retirer dans la ſolitude de Pont avec les ſaints moines qui y faiſoient leur demeure. *Greg. carm. de vita ſua.* „ J'ai conſacré „ à Dieu, dit ce grand homme, tout ce que „ je poſſedois, richeſſes, reputation, ſanté,

& les sciences mêmes que j'avois acquises, «
desquelles j'ay tiré ce seul avantage, de «
les pouvoir mépriser pour JESUS-CHRIST. «

Il ne faut pas croire neanmoins qu'il ait compris dans ce mépris l'étude des saintes Ecritures : au contraire on doit dire qu'un des motifs de sa retraite, fut de s'y appliquer entierement ; & il nous assure luy-même, que cette application luy causa un extrême dégoust des livres profanes, pour lesquels il avoit eu auparavant tant d'inclination.

Ce mépris des auteurs profanes n'estoit pas particulier à ceux qui s'engageoient à la profession religieuse ; il estoit commun pour lors à tous les ecclesiastiques. D'où vient que saint Gregoire de Nysse estant passé du rang des laïcs à l'état clerical, & ayant quitté la fonction de Lecteur, qu'il avoit exercée quelque temps dans l'Eglise, pour s'appliquer à l'étude de la retorique ; ce changement parut si extraordinaire & si scandaleux, que tout le monde en murmura comme d'une conduite non seulement honteuse pour luy, mais pour tout l'ordre ecclesiastique, & pour toute la religion. C'est ce que saint Gregoire de Nazianze luy representa vivement dans une lettre qu'il luy écrivit sur ce sujet. Tout le monde sçait ce que saint Gregoire le Grand a écrit sur cette ma-

Gregor. Naz. ep. 43.

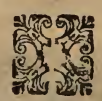
tiere à Didier evesque de Vienne.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, que ceux qui s'engageoient à la vie monastique, renonçassent absolument à l'étude des sciences profanes : mais il y auroit lieu d'estre surpris, s'ils avoient renoncé à l'étude des Ecritures saintes, qui faisoient pour lors toute la science des ecclesiastiques. Ce n'est pas que leur principal dessein fust de s'appliquer à fond à cette science : car non seulement tous n'en estoient pas capables, mais même ceux qui avoient toutes les dispositions pour entrer plus avant dans ces connoissances, n'en faisoient pas le principal sujet de leur application. Ils n'y donnoient communément qu'autant de temps qu'il en falloit pour nourrir leurs ames de cette manne divine, & pour y puiser les regles de la conduite qu'ils devoient tenir dans la pratique des vertus chrétiennes & religieuses, des preceptes & des conseils, qui estoient le principal, pour ne pas dire l'unique motif de leur retraite. Ils ne consideroient donc toutes les autres connoissances & toutes les sciences que par rapport à ce premier dessein : & aprés avoir méprisé toutes celles qui estoient dangereuses ou inutiles, ils ne se servoient mesme des autres, qu'autant qu'elles pouvoient contribuer à les approcher de ce but. Il y avoit

tel solitaire à qui un seul verset de l'Ecriture suffisoit pendant une ou plusieurs années pour occuper son esprit & son cœur; & il ne croyoit pas en devoir apprendre ou mediter un autre, jusqu'à ce qu'il eust exactement pratiqué ce que prescrivoit le premier. Voilà quelle estoit la principale science des premiers solitaires, c'est-à-dire la science & la pratique de la vie penitente, du mépris du monde & de soy-mesme, l'amour & le desir des choses eternelles, en un mot toute leur science estoit la science des Saints.

C'est l'idée que se sont proposée tous ceux qui dans la suite des tems ont voulu retracer la vie toute celeste de ces grands hommes. C'estoit dans cette pensée que le bien-heureux Abbé de saint Vincent de Vulturne en Italie, Ambroise Autbert, faisoit cette priere à Dieu sur la fin de son commentaire sur l'Apocalypse: Qu'il « plût à sa divine majesté de luy accorder « avec la science l'étude & la pratique de la « vertu: mais que s'il ne pouvoit avoir le « bonheur de joindre l'une avec l'autre, qu'il « aimoit mieux passer dans l'esprit des hom- « mes pour un insensé, que pour un sçavant « sans vertu. Car enfin, ajoûte ce S. Abbé, « je n'ay pas quitté mon pays & mes parens « pour devenir sçavant, mais pour travailler « à mon salut par la pratique des vertus «

» chreſtiennes & religieuſes : *Neque enim ideo patriam parenteſque reliqui, ut mihi ſcientiæ dona largireris : ſed ut perfectione virtutum ad vitam æternam perduceres.* A
» Dieu ne plaiſe, pourſuit-il, que je prenne
» le change : *Nolo certe hanc commutationem.*
» Et ſi je ne merite pas de pouvoir joindre
» la doctrine avec la vertu, je conſens de
» bon cœur, mon Dieu, d'eſtre ſans ſcien-
» ce, pourvû que je ne ſois pas ſans vertu :
Quod ſi utraque non mereor, doctrinam ſcilicet atque operationem : aufer quæſo doctrinam, tantum ut tribuas operationem virtutum. Voilà quel doit eſtre l'eſprit des ſolitaires & des moines. Il faut qu'il faſſent leur capital de la pratique des vertus chrétiennes & religieuſes, de la vie penitente, de la fuite & du mépris du monde & d'eux-meſmes : & qu'ils ne conſiderent les ſciences, & même la ſcience de l'Ecriture ſainte, qu'entant qu'elles peuvent les rendre plus capables de parvenir à cette fin.



CHAPITRE II.

Que le bon ordre & l'œconomie qui a esté établie d'abord dans les communautez monastiques, ne pouvoit subsister sans le secours des études.

QUOIQU'IL soit vray, comme je viens de le montrer, que les études n'ayent jamais esté dans les monasteres le principal but des solitaires, & qu'elles n'ayent pas esté necessaires à chaque particulier pour acquerir la perfection de son état; on peut dire neanmoins qu'il estoit impossible que sans le secours des études ces communautez pussent conserver long-temps l'ordre & l'œconomie que les premiers auteurs de cette profession y avoient établie dés le commencement. Nous sçavons que S. Pacome en a jetté les premiers fondemens, & on peut dire qu'il porta d'abord cet état dans sa perfection. Ce fut à Tabenne, desert de l'Egypte, qu'il en fit l'établissement. Les monasteres étoient sous la conduite d'un Pere ou d'un Abbé qui avoit sous luy un Second, (c'est ainsi qu'on l'appelloit) pour le soulager dans le gouvernement. Un Oeconome avoit soin de ce qui regardoit le temporel,

& il avoit aussi son Second. Les monasteres estoient divisez en Maisons, qui avoient chacunes leur Prieur. Chaque Maison estoit divisée en plusieurs chambres ou cellules, & chaque cellule servoit de retraite à trois religieux. Trois ou quatre Maisons formoient une Tribu. Enfin il y avoit de grands monasteres composez de trente ou quarante Maisons, dont chacune estoit composée d'environ quarante religieux. S. Pacome estoit comme le General de tous ces monasteres qui composoient son Ordre, & il en faisoit la visite.

Palladius témoigne qu'il y avoit environ sept mille religieux dans l'Ordre de Tabenne. C'est ce qui fait croire qu'il y a erreur dans la preface de S. Jerôme sur la Regle de S. Pacome, où il dit que ce nombre alloit jusqu'à prés de cinquante mille. On y recevoit des enfans aussi-bien que des hommes faits, outre les catecumenes que l'on y instruisoit pour recevoir le batême. On faisoit leçon trois fois le jour à ceux qui en avoient besoin : & tous estoient obligez d'apprendre au moins le nouveau Testament, & le Psautier. Le Prieur de chaque Maison faisoit trois fois la semaine une conference à ses religieux. Ces conferences sont appellées *disputes* ou *catecheses*. Les religieux conferoient ensuite entr'eux de ce qui avoit servi de ma-

Reg. S. Pac. cap. 139. & 140.

Ibid. c. 21.

Ibid. c. 138.

tiere à ces conferences. Enfin il y avoit dans chaque Maiſon une Biblioteque, dont l'Oeconome avec ſon ſecond avoit le ſoin. Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit pas de ces ſaints moines que parle ſaint Auguſtin dans ſon Traité des mœurs de l'Egliſe catholique, où il dit que chaque Superieur avoit ſous ſa conduite au moins trois mille religieux, auſquels il faiſoit des conferences tous les jours au ſoir.

Ibid. n. 10 & Vita n. 38.

Aug. de morib. Eccl. lib. 1. c. 31.

Le zele de S. Pacome ne ſe bornoit pas dans ſon monaſtere. Comme les peuples des lieux voiſins manquoient d'inſtruction, il avoit ſoin que l'Oeconome du monaſtere leur expliquaſt les myſteres de la foy trois fois la ſemaine, ſçavoir le Samedy une fois, & deux fois le Dimanche. De plus à la priere de l'Eveſque il bâtit prés de là une egliſe pour de pauvres païſans, auſquels il faiſoit toutes les ſemaines des catechiſmes & des lectures de l'Ecriture ſainte. Nous liſons la meſme choſe de S. Abraames dans Theodoret. Enfin on inſtruiſoit les catecumenes dans les Maiſons de S. Pacome, comme nous l'apprenons d'une lettre de Theodore ſon diſciple, qui ſe trouve dans le Code des Regles. Le meſme ſe pratiquoit dans le monaſtere de Bethléem, & dans pluſieurs autres, comme nous verrons dans la ſuite.

Vita n. 19.

Ibid. n. 20.

Theodoret. Hiſt. relig. c. 17.

Pour peu qu'on faſſe réflexion ſur cette diſcipline, on ſe laiſſera aiſément perſuader qu'il eſtoit impoſſible qu'elle pût ſubſiſter ſans le ſecours des études. Car s'il eſt neceſſaire qu'un Curé, qui n'a ſous ſa conduite qu'une ſeule paroiſſe, ait de la ſcience pour s'acquiter de ſon miniſtere : comment auroit-il eſté poſſible qu'un Superieur, qui avoit ſous luy au moins ſept mille religieux, eût pû ſatisfaire aux devoirs de ſa charge, s'il n'avoit eu les lumieres neceſſaires pour cela ? Comment les Superieurs particuliers de chaque Maiſon auroient-ils pû faire trois fois la ſemaines des conferences des choſes ſpirituelles, s'ils euſſent manqué de doctrine pour fournir ſi ſouvent à ces entretiens ? De plus n'eſtoit-il pas neceſſaire que les religieux particuliers qui inſtruiſoient la jeuneſſe, euſſent aſſez de ſçavoir & d'intelligence pour pouvoir leur expliquer les ſaintes Ecritures ? Eſt-ce une choſe ſi aiſée que d'en developper le veritable ſens, & d'éviter les erreurs qui ſe peuvent commettre dans cette explication ? Ceci paroiſtra d'autant plus difficile, que dans ces conferences on ne faiſoit pas ſeulement un ſimple expoſé des preceptes moraux qui ſont renfermez dans les ſaintes Ecritures, mais que l'on y expliquoit auſſi les difficultez qui s'y rencontrent, comme

nous l'apprenons de l'auteur contemporain, qui a écrit la vie de saint Pacome: *Scripturæ sacræ sermones iisdem exponebat, maxime si qui intellectu occurrerent difficiliores aut magis abstrusi, de Domini incarnatione, &c.* Ce Saint donnoit même la liberté à ses disciples de luy proposer leurs difficultez, & de luy en demander la resolution: *Scripturæ alicujus solutionem disquirebant:* & ils avoient tant d'estime pour ses avis & pour ses resolutions, qu'ils les redigeoient par écrit, afin que d'autres en profitassent. *Vita n. 36. & 37.* *Ibid. n. 63.*

Il est constant d'ailleurs que les disciples de S. Pacome ne se bornoient pas à la seule lecture de l'Ecriture sainte, mais qu'ils lisoient aussi les ouvrages des saints Peres. Il les avertissoit neanmoins de ne pas lire ceux d'Origene, & même de ne les pas écouter si quelqu'un en faisoit la lecture en leur presence, à cause des erreurs dont ils sont infectez. Jusques-là qu'ayant trouvé un jour un volume d'Origene entre les mains d'un de ses religieux, il le jetta incontinent dans l'eau, & protesta qu'il auroit bruslé les écrits de cet auteur, s'il n'en avoit esté retenu par le respect du nom de Dieu qui y estoit écrit. Pour revenir à ses disciples, on estoit tellement persuadé dans le monde, qu'ils avoient une grande intelligence & beau- *Ibid. n. 31.*

coup de facilité à bien parler, que des Philosophes vinrent exprés à Tabenne pour en faire l'épreuve : *Ea de vobis fama percrebuit, quod monachi sitis qui multa & subtiliter intelligere, & sapienter profari possitis.* Theodore auquel ils s'addresserent, répondit fort sagement à l'enigme qu'un de ces Philosophes luy proposa. Le mesme Theodore estant encore jeune, S. Pacome luy commanda un jour de faire la conference sur le champ en sa place : dequoy il s'acquitta si bien, que les anciens en eurent de la jalousie. Voilà à peu prés quelle estoit la discipline des monasteres de S. Pacome : ce qui fait voir clairement que les études & les sciences n'y estoient pas negligées.

Ibid. n. 51.

num. 49.

Saint Basile, ce grand maistre de la vie monastique, prescrivit en partie la même discipline aux religieux qui suivirent ses maximes. Car on recevoit parmi eux des enfans. On les instruisoit jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de pouvoir avec maturité faire choix de l'état qu'ils vouloient embrasser. Ce que saint Jean Chrysostome témoigne aussi des monasteres de son païs, comme il paroist par son troisiéme livre de la défense de la vie monastique ch. 16. Outre cela les religieux de S. Basile faisoient entr'eux des conferences, & ce Saint dans la premiere de ses lettres écrite à

S. Gregoire de Nazianze, entr'autres excellens avis qu'il donne aux solitaires, il décrit la maniere qu'ils doivent observer dans ces entretiens, en évitant le desir de l'emporter au-dessus des autres, l'ostentation & tout air de vanité, l'esprit de contention & de dispute, & en conservant toûjours beaucoup de moderation, de douceur, & d'humilité, soit en parlant, soit en écoutant leurs confreres. Il regle même jusqu'au ton de la voix, & veut que l'on fasse choix des matieres dont on devoit traiter dans ces conferences. Il est vray qu'il borne ces matieres à ce qui regarde la pratique des vertus & l'étude de l'Ecriture sainte : mais on peut dire aussi que c'estoit pour lors l'unique étude des ecclesiastiques. Et il ne faut pas croire que l'on pût acquerir sans étude les connoissances qui étoient necessaires pour soutenir ces entretiens. On en peut juger par les Conferences de Cassien, lesquelles renferment une doctrine & une erudition qui n'est pas commune.

On sçait bien que la pratique exacte de la vie chrêtienne & religieuse peut conduire quelquefois des personnes jusqu'à un tel degré de capacité, qu'elle pourroit suffire pour ces entretiens, & que l'onction du S. Esprit en apprend plus en un moment, que toutes les meditations & les

études les plus ſerieuſes n'en peuvent acquerir par un long travail : *Mores perducent ad intelligentiam*, comme dit S. Auguſtin. Mais on ſçait auſſi que ces ſortes de graces ne ſont pas ſi ordinaires, & qu'il faut avoir beaucoup de diſcernement pour ne pas s'égarer dans ſes penſées, & pour ne pas tomber dans l'erreur, ou y faire tomber les autres. Il faut une eſpece de miracle pour n'eſtre pas expoſé à ces inconveniens ; & ce ſeroit tenter Dieu que d'abandonner le ſecours de l'étude pour acquerir l'intelligence de l'Ecriture ſainte, ſous pretexte que Dieu a accordé cette grace à quelques Saints. C'eſt ce que S. Auguſtin a fort-bien remarqué dans ſon prologue ſur les livres de la Doctrine chrêtienne : d'où il infere qu'il faut s'attacher au cours ordinaire de la doctrine pour acquerir la ſcience qui nous eſt neceſſaire : *In uſu communi doctrinæ ſatius permanere*. C'eſt auſſi ce que le venerable abbé Guerric fait tres-bien voir, lorſqu'il dit que tous les Saints n'ont pas une ſcience infuſe, & qu'il faut pour l'obtenir joindre à la grace le travail & l'induſtrie : *Non omnes Sancti docentur eam, ſed illi dumtaxat, in quibus nec induſtria gratiam, nec gratia deſtituit induſtriam.*

Auguſt. tract. 18. in Joan.

Guerric. ſerm. 3. in Epiphan. n. 5.

Caſſien dans la ſeiziéme Conference nous fait voir la neceſſité que nous avons

du ſecours des autres, pour ne pas tomber dans l'illuſion en liſant l'Ecriture ſainte. Il me ſouvient, dit l'abbé Joſeph dans « cette conference, qu'eſtant jeune religieux « nous avions quelquefois des penſées ſur « l'Ecriture, dont la verité nous paroiſſoit « ſi évidente, que nous n'en pouvions dou- « ter. Cependant lors que nous en confe- « rions avec nos freres, nous remarquions « que c'eſtoient quelquefois des erreurs per- « nicieuſes. C'eſt ce qui nous doit obliger « de n'eſtre jamais ſi préſomptueux, que de « nous imaginer qu'on n'a pas beſoin de « conſulter les autres : & on ne peut tom- « ber dans cette preſomption ſans ſe mettre « en danger de ſe perdre; veu que S. Paul, « ce vaſe d'élection, cet Apoſtre, auquel « JESUS-CHRIST meſme avoit revelé ſes « ſecrets, declare neanmoins qu'il n'eſt ve- « nu à Jeruſalem que pour conferer avec les « autres Apoſtres touchant l'Evangile qu'il « prêchoit aux Gentils, & qu'il avoit appris « cela de Dieu même dans ſes revelations. « Peut-on dire aprés cela que des religieux, quelque ſaints qu'ils ſoient, n'ayent pas beſoin de l'inſtruction des autres, pour éviter l'erreur & l'illuſion dans la lecture & l'étude de l'Ecriture ſainte ?

S. Gregoire, ou l'auteur du commentaire ſur les Rois, qui ſemble avoir eſté fait principalement pour des moines, re- *Greg. lib. 5. in lib. 1. Reg. c. 3.*

marque fort-bien que le demon prévoyant l'avantage que l'on peut tirer des études, mesme des belles lettres, pour les choses spirituelles, employe toutes ses addresses pour nous en détourner, afin de nous empescher de parvenir à l'intelligence des choses spirituelles : *Ut & sæcularia nesciant, & ad sublimitatem spiritualium non pertingant.* Ce n'est pas, comme ajoûte cet auteur, que les belles lettres par elles-mesmes servent de beaucoup pour l'avancement spirituel : mais par rapport à l'Ecriture sainte, dont l'étude est si necessaire aux ames qui veulent s'élever à Dieu, elles sont d'un grand secours & d'une grande utilité.

Concluons ce chapitre & disons, que s'il est vray, comme on vient de le faire voir, que l'œconomie de la discipline monastique, telle qu'elle a esté établie d'abord par les Pacomes & les Basiles, c'est-à-dire lors qu'elle estoit encore dans sa premiere ferveur & pureté, ne pouvoit subsister sans le secours de l'étude, on peut inferer de là que ce secours n'est pas moins necessaire au temps où nous sommes. Car quoiqu'on ne reçoive plus d'enfans dans les monasteres ; ceux qui s'y engagent n'ont pas d'ordinaire assez de lumiere ny assez d'ouverture pour pouvoir profiter des lectures que leur Regle leur

permet & leur preſcrit. Et comme on ne choiſit les Superieurs que du nombre de ceux qui compoſent les communautez, on ne trouvera que tres-rarement des ſujets qui ſoient capables de conduire & d'inſtruire les autres, s'ils n'ont eſté auparavant inſtruits eux-meſmes par ceux qui les ont devancez. Mais ceci merite bien d'eſtre traité en particulier.

CHAPITRE III.

Que ſans ce meſme ſecours les Abbez & les Superieurs ne peuvent avoir les qualitez neceſſaires pour le bon gouvernement.

SI les monaſteres ne peuvent ſubſiſter ſans Superieurs, on peut dire auſſi que dans la voye ordinaire il n'y peut avoir de bons Superieurs ſans ſcience. La doctrine eſt à un Superieur ce qu'eſt un guide à un voyageur, & la bouſſole à un pilote. C'eſt pourquoy toutes les Regles anciennes, entre les qualitez qu'elles demandent dans un Abbé, mettent toûjours en paralelle la ſcience & la ſageſſe avec la bonne vie, *Vita merito & ſapientiæ doctrina*, comme parle S. Benoiſt. *Reg. S. Bened. cap. 64.*

Et certainement on ne comprend pas comment un Superieur peut s'acquitter de

ſon miniſtere ſans le ſecours de la ſcience. Les principaux devoirs d'un Superieur ſont d'enſeigner à ſes religieux une ſaine doctrine, conforme à l'Ecriture & aux ſentimens des ſaints Peres; de les précautionner contre les erreurs, & contre les ruſes & les pieges du demon; de leur decouvrir les illuſions des routes écartées pour les faire entrer dans les droits ſentiers de la vertu; d'éclaircir leurs difficultez dans toutes les occaſions qui ſe preſentent; & enfin de les reprendre, & de les porter au bien par de vives exhortations. Or comment remplir tous ces devoirs ſans capacité & ſans ſcience? Quelques-uns à la verité pourront bien avec un peu de lumiere naturelle & acquiſe avoir aſſez d'ouverture pour entendre les livres aiſez de l'Ecriture, comme les Proverbes, les quatre Evangiles, & quelques ouvrages des ſaints Peres qui ſont les plus aiſez & les plus faciles; mais de les expliquer & de les faire entendre aux autres, c'eſt ce qui ne ſe peut regulierement ſans le ſecours de l'étude. Je ſçay bien que S. Auguſtin témoigne, que pluſieurs ont veſcu dans des ſolitudes ſans le ſecours des livres, & même de l'Ecriture ſainte, la foy, l'eſperance, & la charité, dont ils étoient remplis, ſuppleant à ce défaut: mais il en excepte en même tems ceux qui étoient

chargez

chargez de l'instruction des autres, *nisi ad alios instruendos*. Et c'est pour cette raison que saint Ferreole dans sa Regle dispense l'Abbé du travail, afin qu'il ait du tems pour étudier ce qu'il doit enseigner à ses religieux.

August. lib. 1. de Doctr. Chr. c. 39. Reg. S. Fer. c. 30.

Aussi a-t-on toûjours loüé dans un Abbé & dans un Superieur regulier la doctrine, sur tout lorsqu'elle se trouvoit jointe à la bonne vie. D'où vient que S. Bernard faisant l'éloge d'un Abbé de son Ordre, entr'autres bonnes qualitez dont il estoit doüé, remarque qu'il avoit une capacité convenable à sa charge: *Adhuc homini non deest litteratura congruens*. Et Serlon, écrivain du même Ordre, expliquant cette qualité plus en détail, dit que cet Abbé estoit non seulement sçavant dans la science des saintes Ecritures, mais qu'il estoit aussi habile dans les belles lettres: *Homo in scripturis sacris non mediocriter eruditus, & in liberalibus artibus sufficienter edoctus*.

Bern. epi 306.

Mais cette érudition paroistra encore plus necessaire dans un Abbé, si l'on fait reflexion au rang que les Abbez ont tenu presque de tout tems dans l'Eglise. Comme on assembloit souvent des Conciles, ils étoient obligez d'y assister, d'y donner leurs avis, & d'y souscrire. On en voit un exemple dans la vie de S. Pacôme, qui

S. Pacomii Vita n. 72.

aſſiſta avec quelques-uns de ſes religieux au Concile de Latopoli, où deux Evêques qui avoient eſté ſes diſciples, ſe trouverent auſſi, avec pluſieurs autres ſolitaires. S. Baſile dans ſon epiſtre à Chilon, qui de moine s'eſtoit fait anacorete, nous marque aſſez clairement, que les moines, qu'il appelle *Freres ſpirituels*, aſſiſtoient aux Synodes de ſon temps, lors qu'il luy repreſente les artifices dont le demon ſe pourroit ſervir pour le retirer de ſa retraite, en luy ſuggerant qu'en ſe faiſant anacorete, il s'eſtoit privé de l'avantage d'aſſiſter à ces ſaintes aſſemblées, où l'on décidoit les doutes & les difficultez qui ſe preſentoient touchant l'Ecriture & la Theologie. Mais, ce qui eſt encore plus remarquable, c'eſt que S. Athanaſe même fait mention de quelques moines envoyez par Apollinaire leur Eveſque, pour aſſiſter au grand Concile d'Alexandrie l'an 362. comme on peut voir dans la lettre de ce Concile, écrite à ceux d'Antioche.

Dans la ſuite des tems les Abbez ont non ſeulement aſſiſté aux Conciles, & y ont ſouſcrit; mais ils y ont eſté auſſi députez au nom des Eveſques qui s'en excuſoient, & les y envoyoient à leurs places. On en voit pluſieurs exemples dans les Conciles de France & d'Eſpagne au ſixiéme & ſetiéme ſiecle. Dans le troi-

siéme Concile de Constantinople, tenu contre les Monotelites, plusieurs abbez, & mesme de simples moines, y donnerent leurs suffrages; & entr'autres l'abbé Theophane en la huitiéme action produit deux témoignages, l'un de S. Athanase contre Apollinaire, l'autre de S. Augustin contre Julien ; ce qui est une marque visible que ces Abbez lisoient les ouvrages dogmatiques des Peres. De plus, Pierre abbé de S. Sabas de Rome presida au second Concile general de Nicée, avec Pierre archiprestre, au nom du Pape; & plusieurs autres non seulement abbez, mais qui étoient de simples religieux, y assisterent au nom de leurs evesques, comme le moine Jean avec Thomas hegumene * à la place des Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jerusalem; Cyrille moine à la place de l'evesque de Gotie; Antoine aussi moine à la place de celuy de Smyrne, & plusieurs autres, outre la pluspart des hegumenes d'Orient qui ont souscrit à la quatriéme action de ce Concile, lequel avoit confié au moine Estienne la garde des livres qu'on avoit apportez au Concile. Quelle figure auroient fait dans ces augustes assemblées des Abbez & des moines ignorans & incapables?

* C'est à dire Superieur.

Enfin si on fait reflexion sur la dignité de plusieurs eglises que des moines ont

possedées & possedent encore, & aux prerogatives de ces eglises, on tombera aisément d'accord, que pour gouverner dignement ces saints lieux, il faut avoir de l'acquis, il faut avoir quelque science au-dessus du commun ; & qu'on ne pourroit voir qu'avec chagrin & avec quelque indignation un Superieur sans lettres & sans capacité y occuper le premier rang.

On le comprendra aisément par l'exemple que je vais rapporter de l'ancienne abbaye de l'Isle-Barbe, située sur la Saone, un peu au-dessus de Lyon. Leydrade archevesque de cette ville nous apprend dans la lettre qu'il a écrite à Charlemagne, qu'il avoit confié au saint abbé Benoist la
» charge de Penitencier, *potestatem ligandi*
» *& solvendi*, que ses predecesseurs arche-
» vesques avoient donnée aux abbez de ce
» monastere depuis le temps de S. Euchere,
» c'est-à-dire depuis 300. ans, avec le pou-
» voir de visiter le diocese à la place de
» l'archevesque, afin de maintenir la pureté
» de la foy catholique, & d'empescher que
» les erreurs ne s'y glissassent ; & de plus le
» pouvoir de gouverner l'eglise de Lyon
» pendant la vacance du siege : ce qui a esté depuis accordé aux evesques d'Autun. Il falloit sans doute que ces Prelats si zelez & si éclairez fussent bien assurez de la capacité de ces Abbez, pour leur commet-

tre des emplois ſi importans. Nous avons encore d'autres ſemblables exemples en la perſonne de Mamert Claudien, celebre abbé de Vienne en Dauphiné, que ſon frere eveſque de la meſme ville avoit fait ſon Grand-vicaire ſuivant le témoignage de Sidonius ; & en la perſonne de l'abbé Modeſte, qui exerça la meſme fonction à Jeruſalem au ſetiéme ſiecle, *Vicarius apoſtolici throni*, comme nous liſons dans Bollandus. *Bolland. 21. Jan. pag. ...*

Que dirons-nous des egliſes catedrales d'Angleterre & d'Allemagne, où il y avoit des communautez de moines dés le ſetiéme & huitiéme ſiecle ; des abbayes où les ſuperieurs eſtoient abbez & eveſques tout enſemble, meſme dés leur origine, comme à Lobes en Flandre, & en quelques autres ? Mais je n'en dis pas davantage, de peur d'aller trop loin.

Or ſi l'on avoit retranché l'étude des monaſteres, comment auroit-on pû trouver des religieux qui euſſent la capacité ſuffiſante pour remplir ces charges, puiſque la pluſpart n'en avoient pû acquerir avant leur entrée dans le monaſtere, où ils eſtoient venus jeunes ; & que dans le monaſtere on leur auroit oſté tout moyen de ſuppléer à ce défaut.

On peut encore ajoûter, qu'il ne ſuffit pas qu'un Superieur ait acquis de la ſcience

avant de s'engager au gouvernement de ses freres, mais qu'il doit encore avoir soin de fortifier & d'augmenter ses lumieres par l'étude & par la lecture, autant que son employ le peut permettre. Quelque plein qu'il puisse estre avant son entrée, il sera bien-tost vuide, s'il n'a soin de se remplir de nouveau, & il perdra insensiblement ce qu'il avoit acquis auparavant, s'il n'a soin de cultiver son esprit par la lecture & par l'étude. Il est vray qu'il ne faut pas que sous pretexte d'étude il se dispense de procurer le salut de ceux qui sont sous sa conduite : mais il ne faut pas aussi que sous pretexte qu'il n'a pas de tems, il abandonne absolument la lecture. Il faut qu'il se dérobe de tems en tems à ses emplois & à ses occupations qui ne sont pas absolument necessaires, & qu'il retranche plûtost quelque chose de son repos, que de manquer à soy-mesme dans un devoir si important. C'est ainsi que l'ont pratiqué les saints Abbez, & entr'autres S. Bernard, lequel se reposant du soin du temporel sur son frere Gerard, donnoit autant de tems qu'il pouvoit à se remplir luy-mesme par l'oraison & par l'étude, & à composer d'excellens discours pour l'édification de ses freres. C'est ainsi qu'il satisfaisoit à sa devotion, comme il le dit luy-mesme, sans pourtant rien negliger

Bern. præfat. in homil. super Missus est.

de ce qui estoit necessaire pour le bon gouvernement de son monastere, & pour la conduite des ames dont le soin luy avoit esté confié.

CHAPITRE IV.

Que les moines ayant esté élevez à l'état clerical, ils sont obligez de vacquer à l'étude.

CE que nous avons dit jusqu'à present de la necessité des études, ne regarde les solitaires qu'en qualité de cenobites : mais si nous y ajoûtons celle de clercs & de prestres, il sera difficile qu'on ne convienne pas, qu'ils sont obligez sous ce nouveau titre d'avoir une connoissance plus étenduë. Car enfin puisqu'ils ont esté élevez à ce rang, il est juste qu'ils soient doüez des qualitez qu'exige d'eux ce sacré caractere : & si l'ignorance dans un ecclesiastique seculier est insupportable, elle ne se doit point souffrir dans les moines qui sont honorez du sacerdoce. Il est vray qu'ils ne sont pas obligez, precisément parlant, à l'instruction des peuples : mais comme ils administrent les sacremens chez eux, & qu'ils peuvent mesme estre élevez à la direction de leurs freres, ils ont besoin de capacité pour s'acquitter de ces

emplois ; & on ſçait aſſez que faute de cette capacité, ils peuvent commettre de grandes fautes dans l'adminiſtration des ſacremens, ſur tout de la penitence : ce qui a fait dire à l'un des premiers religieux de Citeaux, qui a eu l'honneur d'eſtre le ſecretaire de S. Bernard, qu'il ne faut pas moins de ſcience que de pieté pour s'acquitter dignement de ce miniſtere, *Oportet eum eſſe non minus litteratum, quam religioſum* : d'autant qu'un zele indiſcret, & qui n'eſt pas reglé par la ſcience, eſt plus nuiſible qu'avantageux ; & qu'il eſt impoſſible ſans cette capacité de ſçavoir proportionner les remedes aux maladies des penitens.

Nicol. Claraval. ſerm. de S. Andrea num. 11.

C'eſt pour cette raiſon que S. Auguſtin dans cet excellent traitté qu'il a compoſé touchant l'obligation qu'ont les moines de vacquer au travail, en exemte neanmoins en certain cas ceux qui ſeroient miniſtres des autels & diſpenſateurs des ſacremens, *Si miniſtri altaris, diſpenſatores ſacramentorum.* Que ſi ce ſaint Docteur ne fait point de difficulté d'exemter en ce cas des religieux d'un exercice qu'il eſtime leur eſtre ſi neceſſaire : ſans doute qu'il n'avoit garde de leur interdire en cette occaſion les études qui ſont neceſſaires pour les inſtruire de ce qui regarde leur miniſtere, quand meſme ces études ne leur auroient

Aug. de op. monach. n. 24.

pas esté permises d'ailleurs en qualité de simples solitaires.

On dira peut-estre qu'ils peuvent consulter leur Superieur dans les difficultez qui se presentent. Mais outre qu'il y a cent choses que la religion du sacrement ne permet pas de découvrir à un Superieur, comment pourra-t-on estre éclairci dans ses doutes par les Superieurs, si ceux-cy manquent eux-mêmes de lumieres necessaires : & comment les pourroient-ils avoir, si l'on n'a pris soin de les instruire avant qu'ils fussent parvenus à ces emplois ? Car de dire qu'il viendra toûjours assez de sujets capables en religion pour remplir ces charges, c'est ce qui n'arrive pas d'ordinaire ; & ce seroit faire dépendre du hazard le bon gouvernement de la religion, que de s'attendre à une chose si incertaine.

Il est donc necessaire que les solitaires, en qualité de prestres, soient instruits dans la doctrine de l'Eglise, autant que la necessité de leur état & de leur caractere le demande : & comme cette doctrine consiste dans la connoissance des saintes Ecritures, de la discipline, & de la tradition de l'Eglise ; il faut que les moines qui sont honorez du sacerdoce, ayent une connoissance suffisante de l'une & de l'autre: comme il faut qu'en qualité de moines ils soient instruits des choses qui concernent leur état.

C'est ce qu'un pieux & zelé religieux de l'abbaye de Prom au diocese de Treves, qui vivoit du tems de S. Bernard, a tres-bien montré dans un ouvrage qu'il a composé de l'état de l'Eglise en cinq livres, qui se trouvent imprimez dans la Bibliotheque des Peres. Les reglemens particuliers de chaque état, dit cet auteur, ne peuvent préjudicier ny déroger aux loix communes & universelles de l'Eglise ; & s'ils s'en écartent ou s'en éloignent, ils perdent leur force & leur vigueur, comme le rameau qui est retranché de sa souche perd sa seve & devient tout sec ; comme le ruisseau qui est separé de sa source se tarit aussi-tost. D'où vient que la profession monastique qui a ses regles particulieres, n'exemte pas pour cela les moines de la pratique des saints Canons, qui donnent la forme à l'Eglise. Car s'ils sont simplement moines, ils ne peuvent & ne doivent ignorer ce que les Canons ont prescrit touchant les moines ; & s'ils sont moines & clercs tout ensemble, ils ne sont pas moins obligez d'obeïr aux ordonnances que les saints canons prescrivent pour les clercs, qu'à la Regle monastique dont ils ont fait profession. S'ils ont d'un costé des loix qui reglent leur maniere de vivre, ils en ont aussi de l'autre pour les fonctions de la clericature ; & ils ne

Potho lib. 2.

ſont pas moins obligez de ſçavoir & d'obſerver les unes que les autres : *Habent enim ex Regula vivendi præcepta quibus obtemperent : habent ex canonica traditione ritum miniſtrandi quem ſervent. Sic ſunt Regulæ ſuæ debitores, ut & canonum debeant eſſe obſervatores.* Enfin les moines ne ſont pas moins obligez que les autres enfans de l'Egliſe à l'obſervation des Canons ; & ſi ſaint Gregoire a dit qu'il regardoit les quatre premiers Conciles avec le meſme reſpect que les ſaints Evangiles, la meſme raiſon qui les engage à la lecture & à la meditation des Evangiles, les engage auſſi à ſçavoir les reglemens de ces Conciles, & de ceux qui ont une ſemblable autorité dans l'Egliſe. Autrement il eſt à craindre qu'ils n'encourent la punition, dont Dieu menace les Preſtres qui negligent de ſe remplir des lumieres de la ſcience qui eſt neceſſaire à leur caractere : *Quia tu repuliſti ſcientiam, repellam & ego te, ne fungaris mihi ſacerdotio.* Oſée 4. 6.

Voilà quel a eſté le ſentiment de ce docte & pieux auteur touchant l'obligation qu'ont les moines de s'inſtruire des reglemens que l'Egliſe a faits pour les eccleſiaſtiques. Ce ſentiment eſt conforme à l'exhortation que fait Caſſiodore à ſes religieux de lire le recueil des Canons qui avoit eſté dreſſé par Denis le Petit : de

Cassiod. divin. instit. c. 83. peur, dit ce grand homme, que l'on ne vous blâme d'ignorer les regles de l'Eglise, qui sont si utiles & avantageuses : *Ne videamini tam salutares ecclesiasticas regulas* CULPABILITER *ignorare.* Et il ajoûte ensuite, que pour éviter toutes les surprises que cette ignorance leur pourroit causer, il est necessaire qu'ils lisent aussi les Conciles d'Ephese & de Calcedoine, avec les epistres qui les ont confirmez. Ces avis sont addressez indifferemment à tous les religieux de Viviers, entre lesquels sans doute il y en avoit plusieurs qui n'estoient pas engagez dans les Ordres. C'est pourquoy ce témoignage est encore bien plus fort à l'égard des moines qui sont honorez du sacerdoce. Et en effet, qu'y a-t-il de plus miserable, comme dit l'abbé Tritheme en parlant à ses religieux, qu'un prestre ignorant ? puis qu'encore qu'il ne soit pas obligé de vacquer à la predication, neanmoins son caractere l'oblige à acquerir l'intelligence des Ecritures, c'est-à-dire de tout ce qui peut convenir à un ecclesiastique. C'est dans son homelie quatriéme, qui merite d'estre lûë toute entiere.

Vita S. Fulg. n. 43. C'estoit sur ce principe que dans le monastere de Ruspe, dans lequel S. Fulgence avoit joint des clercs avec des moines, les études des uns & des autres estoient

communes, aussi-bien que la priere & la table : *Erat eis communis mensa, communis oratio simul & lectio.* Et mesme dans un autre monastere où ce Saint se retira, on y élevoit des clercs pour les emplois & les dignitez ecclesiastiques : *Ecclesiasticæ dignitati multos viros idoneos nutrientes.* On en avoit usé ainsi dés le commencement de la profession monastique. Car Ammon, qui depuis fut evesque, s'estant retiré à l'âge de 17. ans à Tabenne, le saint Abbé Theodore qui prévoyoit quel il devoit estre, en donna le soin à Theodore lecteur, & à Ausonne qui instruisoient la jeunesse, afin de le rendre capable de son ministere par une parfaite intelligence des saintes Ecritures. C'est ce qu'il raconte lui-même dans une lettre qu'il a écrite à Theophile d'Alexandrie.

I'id. n. 30.

Bolland. to. 4. Maii p. 349. col. 1.

Gregoire de Tours nous donne assez à connoistre que les monasteres de France en son tems estoient comme des seminaires, où l'on apprenoit les sciences necessaires à des ecclesiastiques, lors qu'il dit que Merouée, fils de Chilperic premier, roy de France, aprés avoir reçû la tonsure clericale par ordre de son pere, fut envoyé au monastere de saint Calais pour y estre instruit dans les regles du sacerdoce, *ut ibi sacerdotali erudiretur regula.* Il falloit donc bien que dans ces monasteres on fist

Greg. Turon. l. 5 c. 14.

profeſſion d'y apprendre la ſcience eccle-ſiaſtique. Et c'eſt pour cette raiſon & pour d'autres ſemblables, que pluſieurs moines ont acquis tant de reputation par leur doctrine & leur erudition, comme nous allons voir dans le chapitre ſuivant.

CHAPITRE V.

Que les grands hommes qui ont fleuri parmi les moines, ſont une preuve que l'on cultivoit les lettres chez eux.

COMME il n'eſt pas poſſible dans la voye ordinaire de devenir vertueux ſans une longue pratique de la vertu : on ne peut auſſi acquerir les ſciences que par l'exercice des études. Ainſi il faut bien avoüer qu'elles ont eſté en uſage dés les premiers tems dans les monaſteres, puis qu'on en a vû ſortir tant de grands hommes, qui n'ont pas moins éclairé l'Egliſe par leur doctrine, qu'ils l'ont édifiée par leur pieté.

On ne s'étendra pas icy à faire un dénombrement ennuyeux de tous ceux qui ont excellé dans l'une & dans l'autre, puis que perſonne n'en peut diſconvenir. Neanmoins pour donner quelque jour à cette matiere, il eſt bon de luy donner un peu d'étenduë.

La premiere chose que nous devons observer sur ce sujet, c'est que la pluspart des plus grands & des plus sçavans hommes qui ayent éclairé l'Eglise par leur sainteté & par leur doctrine, ou ont esté formez dans les monasteres, ou ils y ont vêcu un tems considerable, & y ont composé une partie de leurs ouvrages. Car des quatre saints Docteurs que revere l'Eglise grecque, deux ont esté certainement religieux, sçavoir S. Basile, & S. Jean Chrysostome, sans parler de S. Gregoire de Nazianze, duquel l'auteur de sa vie dit, qu'il aima mieux estre moine que mondain; & saint Athanase même vécut quelque tems parmi les solitaires d'Egypte, ausquels il fit l'honneur d'écrire, & en faveur desquels il composa la vie de S. Antoine: dequoy l'auteur contemporain de la vie de saint Pacôme nous donne une preuve certaine. Nous en pouvons dire presqu'autant des saints Docteurs de l'Eglise latine, puisqu'à la reserve de saint Ambroise qui n'a pas vécu dans aucun monastere, les trois autres, S. Jerôme, S. Augustin, & S. Gregoire le Grand, ont fait profession de la vie religieuse. Enfin les uns & les autres ont composé plusieurs ouvrages dans la retraite de la vie solitaire, à laquelle S. Jerôme a voulu estre inflexiblement attaché, sans que

Greg. in Vita Gregor. Naz.

Vita S. Pachomii apud Boll. n. 63.

le caractere du sacerdoce, qui luy fut conferé comme malgré luy, l'en ait jamais pû détacher.

La seconde chose que l'on doit remarquer, est la quantité innombrable d'Evêques qui sont sortis des monasteres, tant en Orient qu'en Occident. Car comment s'est-il pû faire que tant de saints Evêques ayent eu les qualitez necessaires pour se bien acquitter de leur employ, s'ils n'avoient acquis dans les cloistres la science qu'exigeoit leur ministere? Dira-t-on qu'estant déja tout formez dans le siecle ils ont embrassé la vie monastique? Cela ne se peut dire au moins de plusieurs, qui y ont esté consacrez à Dieu dés leur plus tendre jeunesse, comme il est constant de S. Epiphane, de saint Attique patriarche de Constantinople, d'Alexandre evesque de Basinople, de Pallade d'Helenople, & d'une infinité d'autres entre les Grecs: & entre les Latins. Cela n'est pas moins certain de S. Cesaire evesque d'Arles, de S. Donat de Besançon, de saint Boniface apostre d'Allemagne, & de quantité d'autres, que j'omets pour éviter la longueur. Plusieurs d'entr'eux sont entrez dans le cloistre lorsqu'ils ne sçavoient pas mesme lire. Ils n'en sont sortis que pour estre evesques. Il faut donc que ce soit dans le monastere qu'ils ayent esté formez dans les sciences.

On en peut dire autant à proportion de ceux qui y sont entrez dans un âge un peu plus avancé, comme à l'âge de 20. ou 25. ans, n'estant pas possible qu'à cet âge ils ayent eu toute la capacité necessaire pour estre evesques, s'ils ne l'eussent acquise en suivant les exercices de la vie religieuse. Or il est sûr qu'à la reserve de ceux qui se sont consacrez à Dieu dés leur enfance, presque tous les autres embrassent la vie religieuse à cet âge. Et partant c'est la vie religieuse qui les a formez dans les sciences aussi-bien que dans la vertu.

Au reste ç'a esté dés le premier établissement de la vie monastique que l'on a choisi des religieux pour estre evesques. Le moine Draconce avoit esté choisi pour cette dignité par S. Athanase mesme : & comme il faisoit difficulté d'y acquiescer, ce grand Saint luy propose l'exemple de sept autres solitaires, qui avoient esté tirez de leur retraite pour gouverner des eglises en qualité d'evêques. Du vivant mesme de S. Pacôme il y avoit deux de ses disciples qui avoient esté élevez à cette dignité. Les Papes bien loin de s'opposer à cet usage, l'ont approuvé par leurs decretales, comme on peut voir par celles de Sirice, d'Innocent, de Boniface, & de Gelase. Il n'est pas jusqu'à l'Empereur Honorius qui ne témoigne que c'est le mieux d'en user ainsi;

Pachomii Vita n. 72.

Cod. Theod. *Ex monachorum numero rectius ordinabunt.* Il y a mesme un article dans la Regle de Reg. S. Aurel. c. 46. saint Aurelien qui justifie cette pratique. Enfin l'utilité que l'Eglise a tirée de ces choix, fait bien voir qu'ils estoient de Dieu.

Mais que dirons-nous de tant de celebres écrivains, qui ont enrichi l'Eglise & le public de leurs ouvrages; de tant d'habiles gens, qui pour n'avoir rien laissé par écrit, n'en ont pas esté moins sçavans ? Ceux-ci ne nous sont pas si connus que les autres, quoiqu'il nous soit resté assez de connoissance de quelques-uns, comme de S. Nil le jeune, dont je parlerai * en son lieu. Quant aux écrivains, encore que les ouvrages de plusieurs ne soient pas venus jusqu'à nous, il en reste encore assez pour prouver manifestement, que les études ont esté de tout tems en usage dans les monasteres; & nous pouvons dire, qu'entre les Ecrivains ecclesiastiques, les moines en font une partie tres-considerable, dont la pluspart ont esté de saints personnages : en sorte qu'il n'y a point d'apparence, qu'ils ayent fait en cela rien de contraire à la pureté de la profession monastique. On ne peut au moins avoir cette pensée de S. Ephrem, d'Isidore de Damiette, de S. Nil l'ancien, de Cassien, de Vincent de Lerins, de saint Maxime,

* Chap. 35.

d'Anaſtaſe Sinaïte, du venerable Bede, de Theodore Studite, de S. Anſelme, de S. Bernard, & de pluſieurs autres, dont la vertu & l'attachement à la vie religieuſe n'a pas eſté moindre que la doctrine. Ainſi l'on ne peut dire avec la moindre apparence, que ç'ait eſté par une vocation extraordinaire que ces ſaints ſolitaires ſont parvenus à ce degré éminent de ſcience : au contraire il paroiſt hors de doute que ce n'a eſté qu'en ſuivant le cours ordinaire des études, qui ſe pratiquoient pour lors dans les communautez religieuſes.

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à faire reflexion que pluſieurs grands hommes ſont ſortis en meſme temps des meſmes monaſteres, comme de celuy de Lerins, & de celuy de S. Martin de Tours, duquel Severe Sulpice nous aſſure, qu'il n'y avoit point alors de ville, qui ne voulût avoir un eveſque tiré du nombre de ſes diſciples. Sans doute que ces prelats n'avoient pas moins de doctrine que de pieté; & ſi ce n'euſt eſté que par une vocation extraordinaire qu'ils ſe fuſſent appliquez à la doctrine, le nombre n'en auroit pas eſté ſi grand. Les choſes extraordinaires ne ſont pas ſi communes, & Dieu ne ſe diſpenſe pas ſi facilement des loix ordinaires qu'il a établies. On peut faire la même reflexion ſur l'abbaye de Lerins,

qui dans le cinquiéme siecle donna tant de saints evesques aux eglises d'Arles, de Frejus, de Riez, & aux autres villes episcopales voisines, en sorte que S. Cesaire qui avoit esté tiré de cette sainte école pour estre evesque d'Arles, témoigne que cette isle est heureuse, d'avoir élevé tant de religieux d'un merite distingué, & d'avoir fourni tant d'excellens prelats par toutes les provinces des Gaules : *Hæc est quæ eximios nutrit monachos, & præstantissimos per omnes provincias nutrit sacerdotes.* Or c'est le monastere de Lerins qui a servi de modelle à la plufpart des monasteres de France. Et partant si les études ont esté cultivées dés le commencement dans cette illustre abbaye, les autres auront sans doute suivi cet exemple.

Cæsar. homil. 25.

On peut encore faire une autre reflexion, sçavoir que si les sciences avoient esté contre la discipline ordinaire des monasteres bien reglez de ce tems-là, on n'auroit pas loüé ceux qui se seroient distinguez des autres par l'étude. On auroit au contraire préferé ceux qui seroient demeurez dans les bornes de leur état. Or nous voyons que les Saints-mêmes ont porté un jugement tout opposé. Car S. Augustin faisant le portrait des saints moines qui vivoient de son tems, dit qu'ils passoient toute leur vie dans la priere & la lecture, & dans les

conferences, *Viventes in orationibus, in lectionibus, in disputationibus*; & qu'ils étoient non seulement tres-saints par leur bonne vie, mais aussi tres-excellens en doctrine : *Hi vero Patres non solum sanctissimi moribus, sed etiam divina doctrina excellentissimi.* *August. de morib. eccl. c. 31.*

S. Fulgence, disciple de ce saint Docteur, & maistre excellent de la vie monastique dont il fit profession, estoit dans le même sentiment ; & au rapport de l'un de ses disciples qui a écrit sa vie, il faisoit bien moins de cas de ceux d'entre les religieux qui travailloient seulement du corps, que de ceux qui n'ayant pas assez de force pour le travail des mains, s'appliquoient à l'étude & à la lecture. *Laborantes fratres*, dit l'auteur de sa vie, *& opera carnalia indefessis viribus exercentes, lectionis autem studium non habentes, minus diligebat, nec honore maximo dignos judicabat. In quo autem fuit scientiæ spiritalis affectus, etiam si virtute corporis destitutus operari manibus numquam posset, peculiariter habebatur dilectus & gratus.* Et pour faire voir que ce n'estoit pas seulement d'une science superficielle dont ce Saint faisoit estime, mais d'une science profonde & relevée, le mesme ajoûte que S. Fulgence prenoit un singulier plaisir, lorsque dans les conferences qu'il faisoit à ses religieux, quelqu'un d'entr'eux lui proposoit des questions

tres-difficiles pour exercer son esprit sublime : *Amabat autem quando coram fratribus disputabat, si quis ei quæstiones propo suisset acerrimas, in quibus excellentissimo laboraret ingenio.* Et qu'enfin ce Saint n'étoit pas content, jusqu'à ce qu'aprés avoir répondu à toutes les difficultez, ceux qui les luy proposoient eussent avoüé, qu'ils estoient pleinement satisfaits & éclaircis de leurs doutes : *Nec priusquam satisfactum sibi confiterentur, rationem reddere victus tædio vel labore cessabat.* Si ce ne sont pas là des marques que les études estoient en pratique & en estime dans le monastere de S. Fulgence, je ne sçai quelles preuves on en peut donner.

Celle que nous fournit encore l'excellent auteur de la vie du même S. Fulgence est tout-à-fait remarquable. Car non seulement il le louë, de ce que n'estant encore que religieux il surpassoit tous ses confreres par l'éminence de sa doctrine, mais même de ce qu'il excelloit en éloquence : *Fulgentius fulget super ceteros scientia mirabili, eloquentia speciali.* On ne donne pas de moindres éloges à S. Gregoire evesque de Gergenti en Sicile, & au saint abbé Platon, comme nous verrons * dans la suite. Mais il n'y a rien de plus illustre que l'éloge donné par Sidonius Apollinaris à ce sçavant religieux

* Chap. 11. & Part. 2. ch. 4.

Mamert Claudien, dont cet auteur a composé l'epitaphe, où il le louë d'avoir esté une biblioteque vivante de toute l'érudition grecque, latine, & chrétienne; d'avoir esté un excellent orateur, dialecticien, poëte, predicateur & geometre, musicien & controversiste. Tout cela fait voir clairement que les études ont toûjours esté en estime & en recommandation parmi les plus zelez & les plus saints solitaires, & que les saints Evesques bien loin de les blâmer, les ont loüez au contraire de cette application.

Sidon. l. 4. ep. 11.

CHAPITRE VI.

Que les Biblioteques des monasteres sont une preuve des études qui s'y faisoient.

LA qualité des livres qui se trouvoient anciennement dans les biblioteques des monasteres, nous fournit encore une solide preuve du genre des études qui y estoient en usage. Car ce seroit une chose fort extraordinaire, que les moines eussent fait un grand amas de livres sans profiter de leur doctrine : *Magnæ verecundiæ pondus est, habere quod legas, & ignorare quid doceas.* Nous avons remarqué cy-dessus, que dans les monasteres de S. Pacôme il

Cassiod. inst. div. c. 16.

y avoit une Biblioteque. On y avoit grand soin d'y ranger les livres suivant leurs classes sur des tablettes. Ce soin appartenoit à l'œconome & à son second : ce qui fait voir que le nombre des livres estoit considerable. *Libri similiter omnes suis accurate loculis dispositi, ad duorum quos dixi spectabant curam.* On ordonnoit aussi aux particuliers d'avoir un grand soin des livres, comme il paroist par le chapitre centiéme de la Regle de S. Pacôme, où il est prescrit, que lorsque les religieux alloient à l'office ou au refectoir, personne ne laissât son livre ouvert : & que le Second devoit avoir le soin chaque jour au soir de conter ceux que l'on devoit renfermer dans un lieu destiné pour les livres d'usage. Or comme il y avoit grand nombre de religieux dans les monasteres de S. Pacôme, que chaque Maison estoit composée au moins de quarante religieux, & chaque monastere de trente ou quarante Maisons; si chaque religieux avoit son livre, & s'il en restoit encore assez pour faire une biblioteque, on peut assurément inferer de là que le nombre des livres n'estoit pas peu considerable.

Vitæ num. 38.

Que si cela est vray des premiers monasteres, on peut dire aussi à plus forte raison que la mesme chose se pratiqua ensuite dans ceux que l'on fonda depuis. Cela

Cela se peut justifier par le soin qu'avoient
les premiers religieux de travailler à copier
& à transcrire des livres. C'estoit là l'uni-
que travail qui estoit en usage dans les
monasteres de S. Martin evêque de Tours;
Ars ibi, exceptis scriptoribus, nulla habe- *Sulp. in*
batur. On loue S. Fulgence de ce qu'il *vita S.* *Mart. c.*
pratiquoit luy-mesme excellemment cet *7.*
exercice : *Fulgentius scriptoris arte lauda-* *Vita S.*
biliter utebatur ; & on donne le mesme *Fulg. n.*
éloge aux saints solitaires Lucien, Philo- *32.*
rome, & Marcel, sans parler d'une infi- *Hist. mo-*
nité d'autres. On trouve aussi des vestiges *nast. d'O-* *rient pag.*
de cette occupation dans la Regle de l'abbé *295. 441.* *517.*
Isaïe, qui ne vouloit pas que le solitaire
fist paroistre trop d'affectation à orner les
livres qu'il faisoit : *Si feceris librum, ne* *Isa Reg.*
exornes illum : hoc quippe affectum tuum *c. 23.*
ostendit.

La mesme chose se pratiquoit aussi en
Italie au tems que S. Benoist établit son
Ordre. Car un défenseur, nommé Julien,
s'estant transporté dans le monastere de
S. Equice, il trouva quantité d'antiquai-
res, c'est-à-dire de copistes, qui transcri- *Greg. M.*
voient des livres : *Antiquarios scribentes* *lib. 1.* *Dial. c.*
reperit. *4.*

Mais rien ne justifie mieux cet usage
que ce que dit Cassiodore en parlant aux *Cassiod.*
moines de son monastere de Viviers. J'a- *Inst. c.*
"voue, dit ce grand homme, que de tous *30.*
"

„ les travaux du corps qui vous peuvent con-
„ venir, celuy de copier les livres a toûjours
„ esté plus de mon goust que tout autre :
„ *Antiquariorum mihi studia non immerito for-*
„ *sitan plus placere.* D'autant plus que dans
„ cet exercice l'esprit s'instruit par la lectu-
„ re des livres saints, & que c'est une espece
„ de predication pour les autres, ausquels
„ ces livres se communiquent. C'est prêcher
„ de la main, en convertissant ses doits en
„ langues : c'est publier aux hommes dans
„ le silence les paroles de salut ; & c'est en-
„ fin combattre contre le demon avec l'en-
„ cre & la plume. Autant de mots qu'écrit
„ un antiquaire, ce sont autant de playes que
„ reçoit le demon. En un mot, un solitaire
„ assis sur sa chaise pour copier des livres,
„ voyage dans differentes provinces sans
„ sortir de sa place, & le travail de ses
„ mains se fait sentir mesme où il n'est pas :
Operatur absens de corpore suo. Pierre le Venerable écrivant à un reclus se sert presque des mesmes expressions pour relever ce travail, aussi-bien que le venerable Guigues, cinquiéme general des Chartreux, dans ses statuts : & nous apprenons du moine Jonas, que S. Eustaise abbé de Luxeu ne croyoit pas que ce fût une chose indigne de luy, que de copier des livres : non plus que S. Estienne le jeune.

Petrus Vener. lib. 1. ep. 20.

On dira peut-estre que les livres que

l'on tranſcrivoit pour lors, n'eſtoient autres que ceux de l'Ecriture ſainte, & de ceux qui concernoient la vie monaſtique. Mais il eſt aisé de juſtifier le contraire par ce que Caſſiodore nous a laiſſé par écrit dans deux livres des Inſtitutions, qu'il compoſa en faveur de ſes religieux. Car quoique ce grand homme n'eût autre choſe en vuë que de les inſtruire dans l'intelligence de l'Ecriture ſainte, il crût neanmoins que pour y parvenir, ſes religieux avoient beſoin d'autres connoiſſances. C'eſt pourquoy il ne ſe contenta pas d'amaſſer tous les livres qui regardoient l'Ecriture, c'eſt-à-dire les livres ſaints du vieux & du nouveau Teſtament avec leurs commentaires, mais même il rechercha ſoigneuſement tous ceux qu'il crût pouvoir diſpoſer les eſprits à cette ſainte lecture. Dans ce deſſein il amaſſa avec beaucoup de dépenſe tous les ouvrages des ſaints Peres, de S. Cyprien, de S. Hilaire, de S. Ambroiſe, de S. Jerôme, de ſaint Auguſtin, & l'extrait que l'abbé Eugipius avoit fait des écrits de ce Pere : ſans parler des Peres Grecs, dont il recommande la lecture à ceux qui en ſçavoient la langue. Outre cela il recueillit tous les hiſtoriens qu'il pût trouver qui traittoient des choſes du peuple de Dieu & de l'Egliſe, tels que ſont Joſeph, Euſebe, Oroſe, Marcellin, Proſ-

per, les livres de S. Jerôme & de Gennade touchant les écrivains ecclesiastiques; & enfin Socrate, Sozomene, & Theodoret, lesquels il eut soin de faire rediger par Epiphane Scholastique en un corps d'histoire, qui est celle que nous avons encore aujourd'huy sous le titre d'*Histoire tripartite*. Enfin il crut qu'il estoit necessaire que les religieux lussent aussi les Cosmographes & les Geographes, & même les Retoriciens, & les auteurs qui ont traité de l'ortographe, dont la lecture luy paroissoit utile pour l'intelligence de l'Ecriture sainte. En un mot, pour ne rien omettre de toutes sortes de livres, il voulut même y rechercher les principaux auteurs de la medecine : afin que ceux qui ayoient soin de l'infirmerie, pussent trouver dans ces livres les moyens de soulager les malades.

Aprés avoir fait un détail de toutes ces sortes de livres dont il avoit enrichi la biblioteque de son monastere de Viviers, il fait une priere à Dieu, afin qu'il éclaire l'esprit de ses religieux pour les rendre capables de l'intelligence de l'Ecriture sainte : & sur la fin de cette priere il adresse ses paroles à ses disciples pour les exciter à profiter des avantages qu'il leur avoit procurez, afin de les avancer dans l'étude des livres divins : *Eia nunc, carissimi*

fratres, festinate in scripturis sacris proficere, quando me cognoscitis pro doctrinæ vestræ copia, adjutorio dominicæ gratiæ, tanta vobis & talia congregasse.

Le Venerable Bede nous apprend que le saint Fondateur & premier Abbé de son monastere Benoist Biscope, eut aussi un grand soin d'y amasser une nombreuse bibliotheque, & que dans differens voyages qu'il fit à Rome il en rapporta à chaque fois toute sorte de livres, *Innumerabilem librorum omnis generis copiam apportavit*; & qu'enfin estant prest de mourir, il recommanda à ses disciples qu'ils gardassent soigneusement cette riche bibliotheque, & qu'ils eussent soin qu'elle ne se gastât, ou ne se dissipât pas mal-à-propos par leur negligence. *Beda l. 1. d. Biscope n. 6. & 11.*

Il ne seroit pas mal-aisé de faire voir que l'on a pratiqué ailleurs la même chose dans les monasteres les mieux reglez, tant en amassant des livres de toute sorte de discipline, qu'en les faisant copier. Les Bibliotheques de Lerins, de Marmoutier, du Mont-Cassin, de S. Germain des Prez à Paris, de Bobio, de Luxeu, de Fleury, de l'une & de l'autre Corbie, de S. Remy de Reims, de Fulde, de S. Gal, de saint Emmeran de Ratisbone, de Nostre-Dame des Ermites, & d'une infinité d'autres monasteres fort anciens en font encore foy

aujourd'huy. Et tout le monde demeure d'accord que l'on est redevable aux moines d'avoir conservé les anciens livres par leurs soins & par leur travail, & que sans eux il ne nous seroit resté presque rien, ou tres-peu de choses de l'antiquité, tant sainte que profane. En un mot, pour le faire court, ç'a esté l'abbaye de Corbie en Saxe qui nous a conservé les cinq premiers livres des Annales de Tacite, comme le témoigne Meibomius dans sa Preface à la troisiéme edition de Vvitichind : & nous aurions perdu sans ressource le precieux monument de Lactance touchant la mort des Persecuteurs, donné depuis peu au public par les soins du sçavant M. Baluze, si on ne l'avoit recouvré parmi les restes de la biblioteque de l'abbaye de Moissac en Quercy.

Il n'estoit pas mesme jusqu'aux Religieuses qui ne s'employassent à ce pieux exercice. Sainte Melanie la jeune y réüssissoit parfaitement au rapport de l'auteur de sa vie, écrivant viste, d'un beau caractere, & sans faire de fautes : *Scribebat celeriter, pulcre, & citra errorem.* Les Religieuses du monastere de Ste Cesarie, sœur de S. Cesaire archevêque d'Arles, animées par l'exemple de leur sainte Abbesse, copioient les livres sacrez ; aussi-bien que les saintes Harnilde & Renilde abbesses d'un

monastere de nostre Ordre en Flandre. S. Boniface apostre d'Allemagne prie une abbesse de luy écrire en lettres d'or les epistres de S. Pierre. Ajoûtez encore que de saintes religieuses non seulement copioient des livres, soit pour les vendre & pour en distribuer l'argent aux pauvres, comme faisoit sainte Melanie, soit pour l'usage des autres, mais mesme pour leur propre usage; & qu'à l'imitation des religieux elles s'appliquoient aussi aux sciences, comme on l'a fait voir dans la Preface du troisiéme Siecle des Saints de nôtre Ordre.

Bonifac. epist. 28.

CHAPITRE VII.

Que les études ont esté établies par saint Benoist, mesme dans ses monasteres.

APRE'S avoir montré que les études ont esté en usage dans les plus anciens monasteres, il est tems de parler de ceux de S. Benoist, & il faut examiner, si ce saint Patriarche des moines d'Occident a suivi en cela l'esprit de ceux qui l'ont devancé.

Pour en estre convaincu, il n'y a qu'à considerer quelle a esté la discipline qu'il a établie dans sa Regle, & voir si elle a

pû ſubſiſter ſans le ſecours des études.

En premier lieu S. Benoiſt veut que dans l'élection de l'Abbé on ait principalement égard à deux choſes, ſçavoir au merite de la bonne vie, & à la doctrine : *Vitæ autem merito & ſapientiæ doctrina eligatur.* Et expliquant enſuite en quoy il fait conſiſter cette doctrine, il ajoûte : *Oportet ergo eum doctum eſſe lege divina, ut ſciat unde proferat nova & vetera.* Cette doctrine conſiſte donc dans une connoiſſance exacte de la loy de Dieu, tirée principalement de la ſainte Ecriture, tant du vieux que du nouveau Teſtament, en ſorte que l'abbé ſoit aſſez capable pour l'expliquer à ſes religieux. Ce ſaint Patriarche demande les meſmes qualitez dans les Doyens du monaſtere, & il veut que l'Abbé qui les doit choiſir, n'ait aucun égard au rang de leur reception, mais à leur bonne vie & à leur doctrine : *Et non eligantur per ordinem, ſed ſecundum vitæ meritum, & ſapientiæ doctrinam.* On doit ſans doute comprendre dans cette claſſe le Prevoſt ou Prieur du monaſtere, qui en eſt la premiere perſonne aprés l'Abbé. De plus le maître des Novices devoit eſtre auſſi un ſage vieillard, qui fût propre pour gagner les ames à Dieu, *Qui aptus ſit ad lucrandas animas* : ſans parler du Cellerier, dans lequel S. Benoiſt demande beaucoup de ſa-

S. Bened. Reg. cap. 64.

Cap. 21.

Cap. 58.

esse, *Sapiens, maturus moribus*. Voilà pour ce qui regarde ceux qui estoient dans les premiers emplois du monastere. *Cap. 31.*

Les exercices des uns & des autres étoient principalement l'office divin, la lecture, & le travail des mains. On accordoit à un chacun tous les jours aprés Prime au moins deux heures de lecture en particulier, & trois en Carême, auquel tems on distribuoit à chacun suivant sa portée un livre que l'on prenoit *dans la Bibliotheque*. Outre cela, on employoit à la lecture le tems qui restoit entre Matines & Laudes en hyver, & entre le dîner & les Vespres depuis le mois d'Octobre jusqu'en Carême, sans parler de la meridienne en esté, que l'on pouvoit aussi employer à lire; & des jours de Dimanche, qui estoient tout consacrez à cet exercice aprés les Offices divins & la priére. En tout tems on avoit grand soin que la lecture se fist exactement aux heures prescrites, & il y avoit un surveillant pour voir si chacun en particulier s'acquittoit de cet exercice. Que s'il se trouvoit quelqu'un qui ne pût ou ne voulût point s'y appliquer, on luy assignoit quelqu'autre occupation, afin qu'il ne fût pas oisif. *Cap. 41.*

A l'égard des livres, il est assez facile de connoistre ceux dont on accordoit la lecture aux religieux. Car aprés que saint

Cap. 7. Benoist, par un trait de sa modestie, a reconnu que sa Regle n'est qu'une ébauche de la perfection chrétienne & religieuse, il ajoûte que ceux qui aspirent à la perfection, peuvent apprendre les moyens d'y parvenir dans les livres du vieux & du nouveau Testament, où il n'y a *aucune page* qui ne contienne *une regle tres-exacte de la vie chrétienne*; & dans la doctrine des Peres de l'Eglise, *n'y ayant aucun de leurs livres qui ne nous fournisse d'excellens moyens pour nous porter à Dieu*; en un mot dans les Conferences & les Institutions de Cassien, & dans la Regle de saint Basile. Voilà quels sont les livres dont S. Benoist recommande la lecture à ses religieux, outre les expositions que les saints Peres ont faites de l'Ecriture, dont la lecture se devoit faire à Matines, principalement aux jours de Dimanche.

Joignons la vie de ce saint Patriarche à sa Regle, & nous verrons qu'il convertit à la foy par ses predications continuelles les habitans du Mont-Cassin qui estoient encore idolâtres : *Prædicatione continua ad fidem vocabat*.

Greg. lib. 2. Dial. c. 8.

On dira peut-estre, que ç'a esté par une vocation extraordinaire, & que la necessité tira de luy cet office de charité. Mais S. Gregoire qui rapporte ce fait, ne dit pas que cela se soit fait par une vocation

extraordinaire : & comme il assure ailleurs que sa Regle est le modelle de sa vie, on peut dire aussi que sa vie n'est rien autre chose qu'une vive expression de sa Regle; & qu'en un mot il est permis à ses religieux de faire ce qu'il a fait luy-même, & qu'il n'a pas défendu dans sa Regle. *Ibid. c. 36.*

Ce n'est pas icy une simple conjecture ; mais une verité qui est attestée par saint Gregoire même. Car ce saint Pape raconte que nostre bien-heureux Père envoyoit fort-souvent de ses religieux à un village voisin du Mont-Cassin, pour faire des exhortations aux habitans qu'il avoit nouvellement convertis à la foy, & à des religieuses qui demeuroient au mesme lieu : *Crebro istuc pro exhortandis animabus fratres suos mittere Benedictus Dei famulus curabat.* Peut-on dire aprés cela que cet employ soit contraire à l'esprit de S. Benoist, & qu'il ne soit permis à ses disciples de l'exercer que par une vocation extraordinaire, puisque le Saint ne se contentoit pas de s'y appliquer luy-même, mais qu'il y employoit aussi indifferemment, & tres-souvent ses religieux ; & ne faut-il pas avoüer que l'exemple de ce saint Patriarche & de ses disciples peut servir de regle à ceux qui s'étudient à suivre leurs traces?

Cela estant ainsi, on ne conçoit pas qu'il fût possible de trouver dans les commu-

nautez, qui faiſoient profeſſion de ſa Regle, des ſujets capables de remplir tous les devoirs que l'on vient de marquer, à moins que les études n'y ayent eſté en uſage. Car comment trouver ſans cela un Abbé ſçavant dans les ſaintes Ecritures, & toûjours preſt à faire des exhortations & des conferences à ſes religieux ? Comment trouver des Prieurs, des Doyens, & des maîtres de Novices habiles, & tels que ſaint Benoiſt les demande ? Mais comment faire des lectures, au moins de deux ou trois heures chaque jour, c'eſt-à-dire lire & entendre les ſaintes Ecritures, les ouvrages des ſaints Peres, ſans aucune ouverture ? Et comment avoir cette ouverture ſans en avoir reçû aucune inſtruction ? Enfin comment auroit-on pû avoir des religieux capables d'inſtruire non ſeulement la jeuneſſe qui venoit dans nos monaſteres dés l'âge de cinq à ſept ans, mais de faire même tres-ſouvent des exhortations à un peuple nouvellement converti ? Certainement on ne conçoit pas que cela ſe ſoit pû faire, à moins que l'on n'accorde que l'on inſtruiſoit les religieux pour les rendre capables de toutes ces fonctions. Car s'il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, dans les voyes ordinaires, de bien entendre les ſaintes Ecritures ſans le ſecours d'un maître, comme diſoit autrefois cet Eunuque

de la Reine Candace au Diacre Philippe : il eſt encore moins poſſible d'en inſtruire les autres, ſans en avoir auparavant acquis l'intelligence, ou par une étude commune, ou par une étude particuliere, dont tres-peu de perſonnes peuvent eſtre capables ſans le ſecours d'un maiſtre, quand on ſuppoſeroit meſme que ceux qui entroient pour lors en religion, euſſent auparavant appris les ſciences humaines dans le monde.

V. Aug. lib 9. Conf. n. 13.

Nous voyons la pratique de cecy dans la Regle du Maiſtre, qui n'eſt qu'une eſpece de commentaire de celle de S. Benoiſt. Cet auteur qui vivoit un ſiecle aprés noſtre bien-heureux Pere, ordonne qu'aux heures deſtinées pour la lecture, les jeunes religieux ſoient inſtruits par un maître habile, *Ab uno litterato litteras meditentur* : & que ceux qui eſtoient plus avancez, s'appliquaſſent juſqu'à l'âge de cinquante ans à l'étude des lettres, *Ad quinquagenariam ætatem litteras meditari*. Cette étude conſiſtoit principalement dans les ſciences humaines & dans l'intelligence des Pſeaumes, leſquels faiſant le principal ſujet de l'exercice des moines dans la pſalmodie, eſtoient auſſi le principal ſujet de leur application. C'eſt pourquoy ſaint Benoiſt a ordonné que l'on donnaſt à cette étude le tems qui reſtoit tous les jours en

Regula Mag. cap. 50.

S Bened. Reg. c. 8.

hyver entre Matines & Laudes. Ce mesme auteur veut que pendant le travail la lecture se fasse dans quelque livre par un religieux habile, *Ab uno litterato.* De plus selon luy les religieux divisez en bandes dix à dix, devoient employer tout le tems qui restoit entre None & Vespres, à enseigner ou à apprendre quelque chose, *Alii litteras discant & doceant* : & chacun devoit rendre conte à l'abbé de ce qu'il avoit appris par cœur. On voit les mesmes ordonnances dans les Regles des Ss. Aurelien, Ferreole, & Isidore, & sur tout dans la Regle des solitaires au chapitre 20. où Grimlaicus demande dans un solitaire une science exacte de l'Ecriture, de la doctrine de la Foy, de la discipline, & des canons : ensorte que non seulement il n'ait pas besoin du secours d'autrui pour son instruction, mais mesme qu'il puisse instruire les autres.

On ne peut pas douter que l'on n'en ait usé à peu prés de la mesme maniere dans les monasteres les mieux reglez de ce temslà. Car sans repeter ce que nous avons dit des religieux de Cassiodore; S. Gregoire qui sçavoit bien sans doute en quoy consistoit la pureté de la vie monastique, puis qu'il l'avoit honorée luy-mesme par la profession qu'il en avoit faite, se plaint écrivant à un Abbé comme d'un deregle-

Greg. l. 2. epist. 3. Ind. 11.

ment considerable, de ce que ses religieux ne s'appliquoient pas à la lecture : *In ipsis autem fratribus monasterii tui quos video, non invenio eos ad lectionem vacare.* S. Jean Chrysostome fait à peu prés le mesme reproche à Stagire, de ce qu'avant la disgrace qui luy estoit arrivée, il vivoit dans une grande negligence de la lecture & des livres. Il est vrai qu'il semble que S. Gregoire reduit cette lecture à ce qui regardoit la loy divine : mais on peut dire aussi qu'il n'en auroit pas exigé d'autre des ecclesiastiques : puis qu'il reprend dans un evesque l'étude des auteurs profanes. *Lib. 9. epist. 48.*

Et certainement il paroist bien par les grands hommes qui sont sortis de son monastere, que l'étude en faisoit un des principaux exercices. Car outre plusieurs evesques qu'il en tira pour gouverner differentes eglises, tels que furent Maximien qu'il établit à Syracuse, & Marinien à Ravenne : ce fut de ce monastere qu'il envoya en Angleterre de saints religieux pour travailler à la conversion de ce peuple, qui estoit encore dans les tenebres du paganisme. Personne ne peut revoquer en doute, que ces religieux n'eussent appris dans le monastere les sciences qui sont necessaires pour de telles missions. Ces saints Religieux en même temps qu'ils établirent la foy chrétienne chez les Anglois,

y bâtirent aussi des monasteres, où la même discipline qu'ils avoient observée à Rome sous la conduite de saint Gregoire fut pratiquée. Les lettres firent une partie de cette discipline, comme nous verrons dans la suite.

CHAPITRE VIII.

Que l'on peut conter entre les causes de la décadence de l'Ordre le défaut des études & de l'amour des lettres.

COMME la bonne discipline d'un Ordre & des monasteres qui le composent, consiste en differens points d'observance qui la maintiennent ; il y a aussi differentes causes qui contribuent à son relâchement & à sa décadence. La solitude, la retraite, le silence, le détachement des choses du monde & de soy-mesme, le desir de s'attacher uniquement à Dieu, concourent avec les vœux essentiels à établir ce bel ordre, que l'on voit dans les communautez monastiques bien reglées. On peut dire que dans la ferveur d'un Ordre naissant toutes ces choses se peuvent acquerir & pratiquer quelque peu de tems sans le secours des études ; sur tout lorsque le premier chef de cette compagnie

eſt une perſonne également éclairée & zelée : mais on peut avancer auſſi avec aſſurance, que tout ce bon ordre ne peut ſubſiſter long-tems ſans l'étude, au moins particuliere, & ſans ſcience, non ſeulement à l'égard des Superieurs, mais auſſi à l'égard des inferieurs.

Les ſentimens que Dieu répand dans nos ames par les ſaintes penſées & les pieux deſirs, ſont ſujets à divers changemens & à diverſes alterations. Dieu en ſuſpend quelquefois le cours, & il veut meſme que nous contribuïons de nous-meſmes à nourrir & entretenir ces bons ſentimens par la retraite & la ſolitude, par le ſilence, par les bonnes lectures & par la priere. Il eſt vray que ſon onction nous ſuffit : mais cette onction eſt paſſagere, & n'eſt pas meſme accordée à tous; il faut y ſuppléer par les voyes ordinaires que Dieu a établies, qui ſont celles que je viens de marquer.

Or comment garder long-tems la retraite, la ſolitude & le ſilence ſans le ſecours de l'étude ? On ne peut pas toûjours vacquer à la contemplation & à la priere : Ce don n'eſt pas accordé à tout le monde. L'oraiſon meſme & la contemplation ont beſoin d'eſtre nourries & entretenuës par de pieuſes penſées & de ſaintes affections que l'on puiſe dans la lecture : *Fomenta ſi-*

dei de scripturarum interlectione. Sans ce secours l'oraison est seche & languissante, & devient ennuyeuse; la retraite & le silence insupportables: & il faut chercher au dehors de miserables consolations dans de vains entretiens & dans les creatures, parce qu'on est privé de celles que Dieu communique aux saintes ames qui ne s'occupent que de luy.

Tertull. lib. 2 ad Uxorem.

Trithem. orat. 5. in Capit. vulpe I.

On dira peut-estre que le travail peut suppléer au défaut de l'étude. Mais le travail même a besoin d'onction pour estre fait religieusement. Travailler sans pieté, c'est peu de chose, & la pieté ne peut s'entretenir regulierement sans le secours des bonnes lectures. Ces lectures doivent estre proportionnées à la portée des esprits. Des livres spirituels simples peuvent suffire à des esprits simples & mediocres: mais ceux qui ont plus d'étenduë, ont besoin d'une lecture plus forte & plus relevée. Il leur faut une matiere proportionnée à leur capacité: autrement ces esprits deviennent languissans, & s'abbattent facilement. Il faut donc quelque chose de plus relevé pour les maintenir dans leur assiette naturelle; & il n'y a que l'étude jointe à la pieté qui puisse les soûtenir.

Lorsque cette étude s'est affoiblie dans les monasteres, on y a vû suivre la dissipation, les vains entretiens, le commerce

avec le monde ; & de ce commerce on a vû naiſtre la ruïne totale de l'eſprit monaſtique. C'eſt ce qu'ont remarqué la pluſpart de ceux qui ont traité de la decadence de l'Ordre de S. Benoiſt. Deux choſes, dit l'abbé Tritheme, ont contribué à la gloire de noſtre Ordre, la ſainteté, & la ſcience des Ecritures ſaintes : mais ces deux choſes ayant eſté negligées, l'Ordre eſt tombé dans le deſordre : *Hæc ubi neglecta ſunt, mox Ordinem ad ima deduxerunt*. Dans cette mer orageuſe où les vents des tentations ſoufflent de toutes parts, dit ce grand homme, nous avons pour barque la ſcience des Ecritures. Quiconque ne ſe veut pas ſervir de cette barque, eſt ſubmergé dans l'abyſme des eaux. Or par la ſcience des Ecritures cet auteur entend non ſeulement l'Ecriture ſainte, mais même toutes les autres connoiſſances qui peuvent nous aider à en acquerir l'intelligence.

Trithem. in orat. 2. & 3. in Capitg n.

Claude D'Eſpenſe a ſuivi & même copié Tritheme. Le Cardinal Turrecremata remarque douze grands inconveniens qui naiſſent du défaut d'études dans les monaſteres. Jacques le Fevre d'Eſtaples dans ſon epiſtre ſur le Pſeautier à cinq verſions qu'il a publié, aſſure que depuis que l'étude des ſaintes lettres a manqué dans les cloiſtres, les monaſteres ſe ſont perdus de

D'Eſpenſe Digr. in Ep. ad Tit. p. 12. Turrecr. in Reg. S. Bened. c. 48 tract. 114.

fond en comble, la devotion s'est éteinte, la religion & la pieté ont esté aneanties, & enfin les religieux ont fait un miserable échange des choses spirituelles pour les temporelles, & de la terre pour le ciel. Guillaume de Malmesbury est allé encore plus loin : car il attribuë le ravage que firent les Danois dans l'Angleterre, & sur tout dans les monasteres, aux desordres des moines, & en particulier au peu de soin qu'ils eurent de cultiver les lettres : *Oblivio litterarum.* Ce sentiment est tout-à-fait conforme à celui du moine Evagrius, dont les maximes sont rapportées dans le Code des Regles, où il dit que c'est la science qui est le soutien & l'appuy de la discipline monastique ; & que cette défense estant une fois emportée, elle tombe entre les mains de ses ennemis, qui la dissipent comme des larrons : *Conversationem monachi custodit scientia : qui autem ab ea discedit, incidit in latrones.* On pourroit encore rapporter le témoignage de plusieurs autres auteurs qui ont esté dans le même sentiment : mais ce que nous avons dit peut suffire, & ce que nous allons ajoûter dans le chapitre suivant servira à l'appuyer.

Guillel. Malmesb. lib. 1. de Reg. Angl. c. 3.

Cod. Reg. Append. p. 36.

CHAPITRE IX.

Que dans les differentes reformes qui se sont faites de l'Ordre de S. Benoist, on a toûjours eu soin d'y rétablir les études.

NOus avons vû cy-devant, que l'étude des lettres faisoit une partie de la discipline dans les monasteres d'Italie & d'Angleterre. On peut voir la même chose dans ceux de France, sur tout depuis le rétablissement de la discipline qui s'y est fait du tems de Charlemagne par les soins de cet Empereur, & par le zele du saint abbé Benoist d'Aniane. Il suffit de rapporter icy la lettre circulaire que ce grand Prince, dont les soins s'étendoient sur toutes choses, écrivit tant aux Evêques qu'aux Abbez de son Empire, telle qu'elle se trouve dans le second tome des Conciles de France, comme addressée à l'abbé de Fulde. Nous souhaitons, dit ce Prince, « que vous soyez averti, que dans le dessein « que nous avons pris de rétablir le bon « ordre dans les eglises catedrales & dans « les monasteres, nous avons crû qu'outre « la pratique exacte de la discipline regulie- « re, & de tout ce qui peut contribuer à y « faire refleurir la religion dans les mœurs, «

Concil. tom. 2. p. 121.

„ il eſtoit à propos d'y rétablir l'étude des „ lettres, afin que chacun s'y applique ſui- „ vant ſa capacité : *Conſideravimus utile eſſe, ut epiſcopia & monaſteria nobis Chriſto propitio ad gubernandum commiſſa, præter regularis vitæ ordinem atque ſanctæ religionis converſationem, etiam in litterarum meditationibus, eis qui donante Domino diſcere poſſunt, ſecundum uniuſcujuſque capacitatem, docendi ſtudium debeant impendere.*

Ce Prince apporte deux raiſons de cette „ ordonnance. La premiere eſt, qu'il eſt „ bien-ſeant que ceux qui menent une vie „ reguliere & conforme aux regles des bon- „ nes mœurs que la religion preſcrit, ſoient „ auſſi capables de parler d'une maniere ſa- „ ge & reglée : & que ceux qui s'efforcent „ de plaire à Dieu par leur bonne vie, puiſ- „ ſent auſſi édifier les autres par leurs bons „ diſcours : *Qualiter ſicut regularis norma honeſtatem morum, ita quoque docendi & diſcendi inſtantia ordinet & ornet ſeriem verborum : ut qui Deo placere appetunt recte vivendo, ei etiam placere non negligant recte loquendo.* La ſeconde raiſon qui porta ce Prince à faire ce reglement eſt, qu'il s'é- » toit apperçû par les lettres mal digerées » qu'on luy addreſſoit quelquefois des mo- » naſteres, que les belles lettres y eſtoient » negligées ; & qu'il eſtoit à craindre que

l'on y manquât de l'ouverture qui eſt ne- «
ceſſaire pour l'intelligence des ſaintes Ecri- «
tures. Que faute de cette intelligence, il «
eſtoit difficile qu'on ne tombât dans des «
erreurs de ſentimens, qui ſont bien plus «
à craindre que les fautes que l'on commet «
contre la pureté du langage : *Unde factum* «
eſt ut timere inciperemus, ne forte ſicut minor erat in ſcribendo prudentia, ita quoque & multo minor eſſet, quam recte eſſe debuiſſet, in ſanctarum ſcripturarum ad intelligendum ſapientia. Et bene novimus omnes, quia quamvis periculoſi ſint errores verborum, multo periculoſiores ſunt errores ſenſuum. Enfin il conclut ſa lettre en exhortant les abbez auſſi-bien que les eveſques, à ne point negliger l'étude des belles lettres, afin que ceux qui ſont ſous leur conduite, ſe rendent par ce moyen capables de parvenir à une parfaite connoiſſance des Ecritures ſaintes, qu'on ne peut entendre comme il faut ſans ce ſecours, à cauſe des figures & de certaines expreſſions, dont l'intelligence dépend de la retorique: ſentiment qu'il avoit appris de S. Auguſtin dans ſes livres de la Doctrine Chrêtienne.

Voilà en abregé ce que contient la lettre de cet Empereur, ſur laquelle on peut faire pluſieurs reflexions : mais on ſe contentera d'obſerver, qu'elle eſt addreſſée aux

Abbez des monasteres de nostre Ordre aussi-bien qu'aux Evesques. Et partant que cet Empereur ne demandoit pas moins des religieux que des chanoines & des clercs des catedrales, qu'ils s'appliquassent aux études : & que bien loin que l'on crût pour lors que les études contribuassent au relâchement des moines, on estoit persuadé au contraire, qu'elles estoient necessaires pour renouveller & conserver en eux la pureté des mœurs & des sentimens.

Ce fut ensuite de ce reglement que l'on rétablit les écoles dans les evêchez & dans les monasteres ; & que dans ceux-cy il y en eut de deux sortes : les unes interieures pour les religieux : les autres exterieures pour les seculiers, afin que ceux-cy ne fussent pas meslez avec les religieux: On recevoit dans ces écoles exterieures les clercs des evêchez. D'où vient que Theodulphe evêque d'Orleans ordonna, que les clercs de son diocese se fissent instruire ou dans les écoles de son eglise catedrale, ou de celle de Meun, ou enfin dans les écoles de S. Benoist de Fleury, qui est une celebre abbaye de nostre Ordre dans ce diocese.

On dira peut-estre, que ces sentimens estoient bons dans la bouche d'un Empereur, qui n'avoit en cela que des vûës politiques, & qui ne connoissant pas assez la

pureté

pureté de la vie monaſtique, vouloit établir dans les monaſteres des écoles, bien moins pour l'avantage particulier de ces Maiſons, que pour l'utilité publique: mais que ceux qui jugeoient des choſes monaſtiques ſuivant la veritable idée qu'on en doit avoir, avoient bien d'autres penſées ſur cela.

Il eſt vray que Charlemagne peut avoir eu quelque vûë politique dans ce reglement; mais il paroiſt aſſez, que le principal motif qui le portoit à le faire, eſtoit l'utilité particuliere des monaſteres & des religieux, dont il vouloit procurer la reforme. Les raiſons ſur leſquelles il appuye ſon ordonnance, font voir ceci clairement à tous ceux qui voudront prendre la peine d'y faire un peu de reflexion : car on ne croit pas qu'on ſe doive étendre davantage là-deſſus.

Mais pour faire voir que les perſonnes qui eſtoient les plus éclairées & les plus zelées pour la perfection de la vie religieuſe, eſtoient pour lors dans le même ſentiment touchant la neceſſité des études, on n'a qu'à faire attention ſur la vie de ſaint Benoiſt abbé d'Aniane, que l'on peut conſiderer comme l'un des premiers & des plus zelez reformateurs de noſtre Ordre en France. On ne peut dire que ce ſaint Abbé n'ait pas eſté bien inſtruit de la veritable

perfection de l'estat monastique, puisque c'est luy qui fit le recueil que nous avons de toutes les Regles anciennes, dont il composa une concordance avec celle de S. Benoist. Sa vie estoit aussi une parfaite expression de ce qu'il y avoit eu de plus édifiant dans les anciens moines, comme il est aisé de s'en persuader par la lecture de ce que Smaragde son disciple nous en a laissé par écrit. Voyons donc un peu ce que ce grand homme a pensé des études.

„ Il eut grand soin, dit l'auteur de sa vie,
„ de recueillir toutes les pratiques anciennes
„ des monasteres, pour les faire observer
„ dans les siens, c'est-à-dire dans presque
„ tous les monasteres de l'Empire de Char-
„ lemagne, dont il fut établi comme le re-
„ formateur general : & entr'autres choses
„ il établit des chantres, il instruisit des lec-
„ teurs & des maistres, & il eut soin d'avoir
„ des gens habiles dans la grammaire & dans
„ la science de l'Ecriture, du nombre des-
„ quels plusieurs furent tirez pour gouver-
„ ner des evefchez : & enfin il amassa un
„ grand nombre de toutes sortes de livres,
„ dont il composa les biblioteques de ses
„ monasteres. *Monasteriorum salubres consuetudines didicit, suisque eas tradidit monachis observandas. Instituit cantores, docuit lectores, habuit grammaticos, & scientia scripturarum peritos, librorum multitudinem*

congregavit. On observa la même discipline en ce tems-là dans les autres monasteres de France, comme nous le verrons dans le chap. 11.

S. Bernon & S. Odon établirent au siecle suivant la reforme de Cluny sur la même idée que celle qu'avoit euë le saint abbé Benoist : & il paroist certain que c'est cet Eutice, dont il est parlé dans la vie de saint Odon, où nous lisons que ses disciples furent comme les premiers instituteurs de cette Congregation naissante. Pierre de Poitiers a remarqué que les Abbez qui l'ont gouvernée, ont fait de tout tems profession des lettres : *Scribendi studium*, dit cet auteur, *speciali prærogativa Cluniacenses Abbates temporibus antiquis obtinuerunt* ; & on peut assurer, que ces Abbez ont inspiré les mêmes sentimens à leurs religieux, comme il seroit aisé de le prouver. Or il est remarquable, que bien que les religieux de Citeaux au commencement de leur reforme ayent fait quantité d'objections contre ceux de Cluny, qu'ils prétendoient s'estre départis de l'exacte pratique de la Regle & de la perfection monastique, ils ne se sont jamais récriez contre l'usage des études, qui se pratiquoit alors dans toute la Congregation de Cluny. On n'a qu'à lire l'apologie que saint Bernard a écrite au sujet des differens qui

eſtoient entre ces deux illuſtres Corps ; & les lettres de Pierre le Venerable, par leſquelles il répond aux objections de ceux de Citeaux; & je ſuis aſſuré qu'on n'y trouvera rien qui favoriſe cette pretention.

CHAPITRE X.

Suite du meſme ſujet, où il eſt parlé de la reforme de Citeaux, & de l'inſtitution de l'abbaye du Bec, & des Chartreux.

MAIS ceux de Citeaux n'avoient garde de reprendre dans les moines de Cluny les études des ſciences, puiſqu'ils ne les rejettoient pas eux-mêmes, eux, dis-je, qui s'eſtoient engagez à rétablir la pureté de la diſcipline monaſtique en obſervant la Regle à la lettre. Comme ce point eſt important pour le ſujet que nous traittons, il eſt beſoin de luy donner quelque étenduë.

Pour ſe convaincre de l'eſtime que ceux de Citeaux dés leur origine avoient pour les ſciences, on n'a qu'à faire reflexion en premier lieu, que dés le commencement de leur inſtitut, ils remirent en uſage le travail des anciens ſolitaires, qui conſiſtoit à copier des livres. Car il eſt certain que dans tous les monaſteres de cet Ordre,

cet exercice d'abord fut extrêmement pratiqué. On n'a qu'à lire ce que Nicolas de Clairvaux, Secretaire de saint Bernard, a laissé par écrit luy-même dans sa 25. lettre, où il décrit son cabinet ou sa cellule, qu'il appelle *scriptoriolum*, où il copioit des livres. Cette cellule estoit à costé de la biblioteque de Clairvaux, où il y avoit toutes sortes de livres, que les religieux lisoient avec soin ; *Sub castigata disciplina singillatim aperiunt,* non pour faire parade d'une vaine science, mais pour s'exciter à la componction & à la pieté, *Non ut eventilent thesauros scientiæ suæ, sed ut dilectionem, compunctionem eliciant & devotionem.* On voit encore à Citeaux plusieurs de ces petites cellules, où les copistes & les relieurs de livres travailloient : & le grand nombre de livres qui restent dans les plus celebres monasteres de cet Ordre en France, comme à Citeaux, Clairvaux, Pontigny, Longpont, Vauluisant, font foy de ce que l'on avance icy. Il y avoit, & il y a encore dans ces biblioteques de toutes sortes de livres, & principalement tous les ouvrages des Peres, tant ceux qui regardent les dogmes, que ceux qui traitent précisément de la pieté : & on sçait que c'est de la biblioteque de Clairvaux que le P. Vignier a tiré l'ouvrage parfait de saint Augustin contre Julien, qui n'est pas assu-

rément tant un ouvrage de pieté, que de dogme ou de controverse. Les religieux de ce saint lieu lisoient donc pour lors ces sortes de livres, & il n'y avoit apparemment que les ouvrages de vers, dont la lecture ne fût pas approuvée parmi eux, comme on le peut recueillir d'une lettre de Nicolas de Clairvaux : *Nos nihil recipimus quod metricis legibus continetur.*

Nicol. epist. 15.

On peut rapporter à ce sujet la lettre que ce même Nicolas écrivit au nom de son Prieur à Philippe, prevost de l'eglise de Cologne, & chancelier de l'Empereur, qui avoit pris la croizade, pour le prier de laisser aux religieux de Clairvaux sa biblioteque qui estoit remplie de toutes sortes de livres, lesquels n'estoient pas assurément destinez pour des religieux, mais pour un illustre ecclesiastique, qui estoit engagé dans les affaires du monde.

Nicol. epist. 29.

Que si l'on dit que ceux qui estoient capables, pouvoient à la verité lire les livres de doctrine en leur particulier, mais qu'on n'en faisoit pas alors profession par des exercices publics. On répond, qu'il importe peu à nostre sujet, qu'ils se soient rendus capables par des études particulieres, ou par des études reglées, pourvû qu'on accorde que l'application aux sciences, & principalement à celles qui conviennent à des ecclesiasti-

ques, leur ait esté permise.

Et comment le pourroit-on nier, veu que l'on permit au jeune Prince Oton, aussi-tost aprés sa profession qu'il fit à Morimond vers l'an 1127. c'est-à-dire tout au commencement de l'Ordre, d'aller à l'Université de Paris pour y étudier non seulement les humanitez, mais même la philosophie & la theologie, où il se rendit si capable, qu'il fut depuis non moins illustre par ses écrits & par sa dignité d'evesque de Frisingue, que par sa naissance. Il est vray que cela n'avoit pas esté pratiqué avant luy : mais enfin cela se fit avec les permissions ordinaires des Superieurs ; & on ne voit pas ny que les autres Peres de l'Ordre, ny que S. Bernard même qui a tant écrit contre la sortie irreguliere d'Arnaud abbé de Morimond, se soient jamais récriez contre cet exemple d'Oton, quoique celui-cy n'ait pas traité nostre Saint trop favorablement dans son histoire.

Manriq. Annal. ad ann. 1127. c. 2. n. 8.

V. Bern. epist. 2. & seq.

On ne dit rien icy de le fondation des Colleges de Paris, de Tolose & autres, qui furent établis depuis pour y recevoir les religieux de l'Ordre qui venoient pour étudier dans les Universitez : d'autant que ce n'a esté que dans le second siecle de l'Ordre que ces Colleges ont esté établis & bâtis ; & par consequent dans un tems,

où l'on pourroit dire que l'on s'estoit déja écarté de la premiere pureté de la discipline. Et même ce ne fut pas sans beaucoup de contradiction que celuy de Paris fut commencé.

Mais on ne peut nier au moins que l'on n'ait permis dans le commencement à ceux que l'on jugeoit capables, de composer des livres, & de les donner au public. Il est vray qu'il falloit avoir pour cela une permission expresse des Superieurs : mais il n'en falloit pas pour étudier en son particulier, & pour se rendre capable de les composer. On sçait sur cela l'exemple admirable que nous a donné l'abbé Guerric. Ce saint homme estant prest de mourir, & faisant une recherche exacte de tout ce qu'il pouvoit avoir commis contre son devoir, il fit réflexion qu'il avoit composé & rendu public un livre de sermons, qui sont si pleins de pieté & d'onction, & qu'il l'avoit fait sans la permission du Chapitre general, laquelle étoit necessaire pour cela : *Recordatus est libelli sermonum quem fecerat, simulque memoriæ occurrit Patres statuisse, nullum absque generalis Capituli licentia libros facere debere.* Sur cela étant entré dans une sainte indignation contre luy-même, il s'accusa en public de ce défaut d'obeïssance, & pria qu'on brûlât sur le champ ce livre

Exord. mag. Cist. lib. 3. c. 8.

de ſermons, qu'il regardoit comme le fruit de ſa deſobeïſſance. Ce qui fut executé ponctuellement : mais comme on avoit d'autres copies que celle qu'il avoit reſervée, ces pieuſes productions de ce ſaint Abbé ſont heureuſement venuës juſqu'à nous.

On peut juger encore de l'application qu'eurent les premiers Peres de cet Ordre aux lettres ſaintes par ce que fit S. Eſtienne troiſiéme abbé de Citeaux dés l'an 1109. dix ans ſeulement aprés l'établiſſement de ce premier monaſtere de l'Ordre ; c'eſt-à dire par la diligence qu'il apporta pour la correction de la Bible, dont l'original ſe garde encore aujourd'huy à Citeaux. Car ayant amaſſé pluſieurs manuſcrits de la Bible, & s'étant apperçû qu'un des exemplaires qu'ils avoient, eſtoit extrêmement different des autres, non ſeulement dans la verſion, mais même dans quelques additions qui ne ſe trouvoient pas dans les autres, il fit venir pluſieurs Juifs habiles pour corriger ce qui regardoit le vieux Teſtament ; & aprés avoir examiné tout avec grand ſoin, il ordonna que l'on bifferoit ces additions particulieres qui ſe trouvoient principalement dans les livres des Rois, & que ceux qui tranſcriroient à l'avenir cette Bible, omettroient ces additions. Et cette ordonnance paroiſt encore

aujourd'hui à la teste de cet exemplaire de la Bible qui se garde à Citeaux, & se trouve à present imprimée à la fin du premier volume de S. Bernard de la derniere edition. Il est visible que des gens qui au commencement d'un Ordre naissant s'appliquent à rétablir le texte de l'Ecriture ; qui assemblent des Juifs pour le faire avec plus de lumiere & d'assurance, n'ont pas entierement renoncé à l'étude des lettres & à ce qui regarde l'érudition ; & il ne faudroit pas d'autre preuve pour cela que cet exemple de critique dans un aussi saint abbé qu'estoit Estienne, qui eut l'avantage de recevoir S. Bernard à Citeaux, & que l'on peut considerer comme le premier fondateur de ce grand Ordre.

Enfin pour ne pas m'étendre davantage sur ce point, S. Bernard se declare luy-même en faveur des études dans un de ses sermons sur les Cantiques. Car aprés avoir dit au commencement du sermon 36, que plusieurs Saints, & les Apostres entr'autres, avoient fait de si grandes choses sans le secours des sciences humaines, il ajoûte, qu'il est bien éloigné de prétendre par » là blâmer les études des sciences humai- » nes : vû qu'il sçait que ces sciences ont » esté fort utiles à l'Eglise, tant pour l'éta- » blissement de la doctrine, que pour la re- » futation des heresies : *Videar fortasse ni-*

mius in ſuggillatione ſcientiæ, & quaſi reprehendere doctos, ac prohibere ſtudia litterarum. Abſit. Non ignoro quantum Eccleſiæ profuerint, & proſint litterati ſui, &c. Il repete encore la même choſe au ſermon ſuivant, & dit qu'il ne prétend pas blâmer la ſcience des lettres, pourvû qu'elle ait pour fondement l'amour de Dieu & l'humilité, appuyée ſur la connoiſſance de Dieu & de ſoy-même; & qu'il eſt avantageux que cette ſcience ſoit telle, qu'elle puiſſe ſuffire non ſeulement pour s'éclairer ſoi-même, mais auſſi pour éclairer & inſtruire les autres, *Ut poſſit etiam alios erudire.*

Et il ſemble qu'on n'ait pas droit de répondre, que S. Bernard ne parle pas icy des études des religieux en particulier, mais des études en general. Car il eſt certain qu'il compoſoit ces ſermons pour ſes religieux, & qu'il les prononçoit en leur preſence: & que s'il avoit prétendu leur interdire les ſciences, il les auroit diſtinguez des autres eccleſiaſtiques. Mais comme il ſe contente en cét endroit de donner des regles pour rendre les études utiles & avantageuſes pour le ſalut; on a droit de conclure qu'il ne les a pas deſapprouvées dans les moines, non plus que dans les eccleſiaſtiques.

L'abbé Gilbert qui a ſi bien pris l'eſprit

& la pieté de saint Bernard dans la continuation qu'il a faite des sermons sur les Cantiques, s'explique en plusieurs endroits de son ouvrage en faveur de la science, & condamne l'ignorance, sur tout dans les Prelats. Il se plaint dans plus d'un endroit de certains Superieurs, qui ne travaillent pas assez à se rendre capables de parler avec facilité & avec force des choses saintes; & de ce qu'ils s'appliquent davantage aux affaires temporelles qu'à l'étude des Ecritures saintes. Il attaque principalement certains Abbez, qui ne se contentant pas de demeurer dans l'ignorance, avoient encore la temerité de blâmer ceux qui en sçavoient plus qu'eux, & par un excés d'envie & de jalousie, taxoient du nom de stupidité & de folie ou de vanité l'application de leurs confreres à la doctrine & à la science. *Propria non contenti inscitia, contemnunt aliorum scientiam; & invidi æstimatores, sapientiæ studia stoliditatem interpretantur, sobriam subtilitatem insaniæ vel jactantiæ denigrant nota &c.*

Gilleb. serm. 16. num. 4.

Id. tract. 7. p. 1. num. 6.

Ce même auteur approuve aussi le travail de ceux qui reduisoient par écrit leurs pensées; & même les conferences, où l'on traitoit de l'intelligence des Ecritures saintes: *Bonus aquæ motus, disputatio & exagitatio sacræ paginæ;* quoy qu'il

approuve aussi la défense qui avoit esté faite dans son Ordre, de ne rien composer sans la permission du Chapitre general. Et il ajoûte, que cette précaution, qu'il appelle *surabondante*, a esté utilement établie. Car quoy que quelques-uns se fussent servis utilement de la permission generale, d'autres en auroient aussi sans doute abusé, en abandonnant les exercices de leur profession & de leur employ, pour s'appliquer entierement à ce qu'on n'exigeoit pas d'eux : *Ne aliquibus utiliter indulta licentia, aliis præsumptionis temerariæ scandalum fiat : simul ne quis dum in onere sibi non imposito occupatur, otietur ab imposito.* Cet auteur n'a donc pas prétendu que ce reglement de l'Ordre de Citeaux ait esté necessaire absolument pour les moines : mais seulement pour les précautionner contre le mauvais usage, que quelques-uns auroient fait d'une permission generale. Voilà pour ce qui regarde la reforme de Citeaux.

On ne doit pas omettre en cet endroit le celebre monastere du Bec en Normandie, fondé par le saint abbé Herluin, duquel sont sortis tant de religieux éminens en pieté & en doctrine, tels qu'un Lanfranc, tels qu'un S. Anselme, tous-deux depuis archevêques de Cantorbery, lesquels n'ont pas eu moins de soin de culti-

ver dans leur monastere les lettres que la vertu, dont ils estimoient qu'elles estoient l'appuy & le soûtien.

Cette même discipline se répandit dans les autres monasteres de Normandie, sur tout à S. Estienne de Caën sous Lanfranc, à saint Evroul, au Mont S. Michel, à Fescan, à Troarne, à la Croix S. Leufroy : & ce fut dans ces deux derniers que furent élevez Durand & Guimond, qui ont si bien écrit touchant le tres-saint sacrement de l'Eucharistie contre Berenger : d'où il paroist qu'on enseignoit même les belles lettres dans ces monasteres. Cela se justifie par une epistre que saint Anselme a écrite à Maurice son disciple & religieux, auquel il conseille de lire Virgile & les auteurs profanes, excepté ceux où il se trouvoit des endroits contraires à la pureté & à l'honnesteté. Tant ces grands hommes étoient persuadez, que les études même des belles lettres estoient avantageuses aux religieux.

Anselm. lib. 1. epist. 55.

C'a esté aussi le sentiment de ceux qui ont reformé les monasteres d'Angleterre au dixiéme siecle. Car ayant tiré du monastere de Fleury la pratique exacte de la Regle, ils obligerent le venerable Abbon, religieux de cette abbaye, de passer en Angleterre, pour y rétablir l'étude des sciences & des lettres,

Enfin il est si vray que les plus zelez reformateurs de la profession monastique qui estoient pour lors, ne croyoient pas que les études fussent contraires à son ancien esprit, que les Chartreux mesme dés leur origine s'y sont appliquez. On ne peut douter que le venerable Guigue, qui a le premier redigé par écrit les Statuts de ce saint Ordre, n'ait esté un homme tout rempli du premier esprit de son fondateur. Cependant il paroist par sa conduite, que non seulement il estoit fort habile, mais même qu'il instruisoit ses religieux, autant que leur profession le pouvoit permettre, dans la science des Peres & dans la doctrine ecclesiastique. Nous avons une lettre qu'il addresse aux religieux de la Chartreuse de Durbon, dans laquelle il fait une critique exacte des epitres de saint Jerôme, distinguant les veritables d'avec celles qui estoient supposées: & il veut que l'on mette cette censure à la teste des exemplaires qui contenoient les lettres de ce saint Docteur, afin que ceux qui les liroient, n'y fussent pas trompez.

On voit aussi par une lettre que Pierre le Venerable, abbé de Cluny, luy écrit, que ce pieux solitaire luy avoit demandé la communication des ouvrages de plusieurs saints Peres pour les faire copier: *Pet. Ven. lib. 1. ep. 23.*

Il eſt parlé dans cette epiſtre non ſeulement des vies de S. Gregoire de Nazianze & de S. Jean Chryſoſtome, mais meſme de l'écrit de S. Ambroiſe contre le prefet Symmaque, du commentaire de S. Hilaire ſur les pſeaumes, de l'ouvrage de S. Proſper contre Caſſien, & des epiſtres de ſaint Auguſtin & de ſaint Jerôme. Ce qui fait voir que ces ſaints ſolitaires ne ſe contentoient pas de la lecture des ſeuls ouvrages de pieté que les Peres ont compoſez, mais qu'ils s'appliquoient auſſi à ceux qui avoient eſté écrits pour la défenſe de la religion chrétienne & de la doctrine de l'Egliſe.

Guibert l. 1. de vita ſua cap. 10.

Mais afin de remonter juſqu'à la ſource de ce ſaint Inſtitut, l'abbé Guibert, qui en a vû & décrit l'origine dans le premier livre de ſa vie, témoigne que bien que les premiers Chartreux fiſſent profeſſion d'une pauvreté fort exacte, ils avoient neanmoins un grand zele pour faire de riches biblioteques, afin de ſuppléer par l'abondance du pain ſpirituel à l'étroite abſtinence qu'ils s'eſtoient preſcrite pour la viande corporelle : *Cum in omnimoda paupertate ſe deprimant, ditiſſimam tamen bibliothecam congerunt. Quo enim minus panis hujus copia materialis exuberant, tanto magis illo qui non perit, ſed in æternum permanet, cibo opere inſudant.* Il eſt hors

de doute que ces riches biblioteques étoient composées de livres doctrinaux aussi bien que de livres spirituels, comme nous venons de remarquer : & partant que ces saints solitaires faisoient leurs lectures des uns & des autres.

Que si ces saints religieux, lesquels, suivant le témoignage d'un pieux & sçavant auteur de ce tems-là, ont fait refleurir en Occident la ferveur & le premier esprit de ces admirables solitaires d'Egypte, se sont appliquez à la lecture des ouvrages de doctrine ; on ne doit pas trouver mauvais, que les Benedictins en usent de même : veu que d'ailleurs dans toutes les reformes que l'on a faites de leur Ordre on a toûjours eu soin de rétablir cette pratique, comme je viens de le faire voir. *Guillelm. epist. ad Frat. de Monte Dei.*

CHAPITRE XI.

Que les academies ou colleges qui ont esté de tout tems dans les monasteres de l'Ordre de saint Benoist, sont une preuve manifeste que les études y ont toûjours esté approuvées.

APRE'S tout ce que nous venons de dire, il semble qu'il soit inutile d'apporter encore d'autres preuves pour le

ſujet que nous traittons icy : mais neanmoins il n'eſt pas poſſible d'en omettre une fort-ſolide, & qui ſaute, pour ainſi dire, aux yeux : c'eſt que les differentes academies ou colleges qui ont eſté de tout tems dans l'Ordre de S. Benoiſt, font voir clairement qu'on y a toûjours fait profeſſion des lettres.

Cette preuve ſe peut aiſément tirer de ce que nous avons dit cy-devant, que comme on recevoit dans nos monaſteres de jeunes enfans, tant ceux qui eſtoient offerts à Dieu par leurs parens, & eſtoient cenſez religieux, que ceux qui y demeuroient ſeulement pour un tems pour y eſtre inſtruits & élevez : auſſi y avoit-il deux ſortes d'écoles, dont les unes s'appelloient interieures, qui eſtoient deſtinées pour les religieux ; les autres exterieures pour les externes. Mais il eſt bon de deſcendre un peu plus en détail.

Pour commencer par le Mont-Caſſin, quoy que nous n'ayons rien de particulier ſur ce ſujet avant la deſtruction qui en fut faite par les Lombards peu d'années aprés la mort de S. Benoiſt, on peut neanmoins juger que les lettres y étoient cultivées dés ce tems-là, tant par la raiſon generale que nous venons de rapporter, que par quelques raiſons particulieres. Les vers que Marc diſciple de noſtre ſaint Pere a com-

posez de sa vie, est le seul témoignage qui nous soit resté de ce tems-là ; & quiconque prendra la peine de les lire, jugera aisément qu'il y a peu de poëtes du moyen âge qui ait fait de meilleurs vers. Paul Diacre qui vivoit il y a neuf cens ans, les a loüez, & Pierre Diacre assure que ce Marc estoit disciple de S. Benoist. Quoy qu'il en soit, il est certain qu'il estoit religieux du Mont-Cassin, comme il le témoigne luy-même : & il n'est pas moins certain que S. Maur & S. Placide ont esté élevez dés leur enfance par saint Benoist avec plusieurs autres enfans de leur qualité, c'est-à-dire des premieres familles de Rome. Aprés le rétablissement de cette illustre abbaye fait par l'Abbé Petronax, les études y furent aussi rétablies, & Paul Diacre, qui avoit esté secretaire de Liutprand roy des Lombards, s'estant retiré dans ce sanctuaire, y enseigna les lettres à ses confreres. On n'a qu'à consulter le livre que Pierre Diacre a composé des hommes illustres du Mont-Cassin, pour estre convaincu que l'étude des lettres y avoit continué jusqu'au douziéme siecle.

Les moines qui furent envoyez par saint Gregoire en Angleterre, y bâtirent des monasteres pour y enseigner la vertu & les lettres en même tems. Ce fut dans celui de S. Pierre de Cantorbery que Benoist

Biſcope apprit la diſcipline monaſtique, qu'il établit depuis dans les deux monaſteres qu'il fonda, où le venerable Bede fit profeſſion de toutes les ſciences, qu'il enſeigna à ſes freres dans ſon monaſtere, & même aux ſeculiers dans l'Egliſe d'Yorc. S. Adelme & pluſieurs autres ſuivirent ſon exemple.

Cette même diſcipline ſe répandit dans tous les monaſteres, tant ceux qui étoient plus anciens, que ceux qui furent bâtis dans la ſuite, comme Glaſtembury, ſaint Alban, Malmeſbury, Croyland & autres: & ce fut dans l'un de ceux-cy que S. Boniface, l'apoſtre d'Allemagne, fut élevé dés l'âge de cinq ans, & qu'il y apprit les ſciences, qu'il fit depuis enſeigner dans Fulde & dans Fritiſlard, qui furent deux des premieres & des plus illuſtres academies d'Allemagne avec celle d'Hirsfeld, où il y eut dés les commencemens 50. religieux. Ce fut preſque en même tems que fleurirent celles de S. Gal, de Richenavv, & de Prom, où a vêcu l'abbé Reginon; & quelque tems aprés celle de S. Alban de Mayence, de S. Maximin, & de ſaint Mathias de Treves, de Medeloc, & d'Hirſauge. Tritheme a donné la ſucceſſion des Maiſtres qui ont enſeigné les lettres dans cette derniere. Il faut encore ajoûter à toutes ces academies celle de

Schafnabourg, où a fleury le celebre chronographe Lambert, moine de cette abbaye.

En même tems que les ſciences commençoient à fleurir en Angleterre avec la religion, il y avoit auſſi de celebres academies en France. Témoins celles de Fontenelle ſous ſaint Vandrille & S. Anſbert, celle de Fleury ſous la conduite du bienheureux Mommole, illuſtrée depuis par Adrevald, Aymoin, Abbon, & autres : celle de Lobbes ſous S. Urſmer, & enſuite ſous Ratherius, Folquin, Herigere, & leurs ſucceſſeurs. Ce fut dans les huitiéme & neuviéme ſiécles & les ſuivans que fleurirent celles d'Aniane & de S. Corneille d'Inde ſous le ſaint Abbé Benoiſt ; celle de Corbie en France ſous les Adelards, les Vvalas, les Radberts, les Ratrams, ſans parler de celle de Corbie en Saxe, qui ne fut guéres moins illuſtre ; celle de Ferrieres ſous le ſçavant Abbé Loup : celle de S. Germain d'Auxerre ſous Heric maiſtre du petit Lothaire fils de Charle le Chauve, & de Remy, fameux Profeſſeur luy-même au ſiecle ſuivant : celle de ſaint Mihiel en Lorraine ſous l'abbé Smaragde, c'eſt-à-dire du tems de Loüis le Debonnaire ; & enfin, pour le faire court, celles de Gemblou, du Bec & de ſaint Evroul, deſquelles ſont ſortis une infinité de per-

ſonnes illuſtres. On peut voir ſur ce ſujet ce qu'en ont écrit M. de Launoy dans ſon livre *de Scholis*, & M. Joly chanoine de Paris dans ſon traité *des Ecoles*.

Ces academies ſe ſont continuées & perpetuées dans nos monaſteres dans la ſuite des tems, ſujettes aux alterations de l'Ordre, tantoſt fleuriſſantes, tantoſt abbatuës, tantoſt relevées, ſuivant le cours & le ſort de la diſcipline. On voit encore aujourd'huy l'Univerſité de Saltzbourg entre les mains des Peres Benedictins; des Profeſſeurs du même Ordre dans les Univerſitez de Salamanque & de Doüay; & des Seminaires dans la Congregation de S. Maur en France, & dans celle de S. Placide en Flandre.

Joly c.17. M. Joly remarque fort judicieuſement, » qu'il ſemble qu'une des premieres vûës que » S. Benoiſt ait euë dans ſon Inſtitution, a » eſté l'étude des lettres ſaintes, eſtimant » qu'un tel exercice étoit la ſource & l'entre- » tien de la pieté chrétienne. En quoy il ne » fit que ſuivre & imiter les anciens moines » d'Orient, dont la pluſpart ſe retiroient » du monde dans la ſolitude, afin d'avoir » plus de loiſir de vacquer à l'étude de la » philoſophie chrétienne.

Sans remonter juſqu'au tems de S. Gregoire de Nazianze, de ſaint Baſile & de S. Chryſoſtome, dont je parleray * cy-

*Ch. 15.

aprés, il suffit pour faire voir cette conformité de dire un mot du maistre de saint Jean de Damas, appellé Cosme, né en Italie, lequel ayant appris avec la vie monastique toutes les sciences humaines, retorique, dialectique, arithmetique, geometrie, musique, astronomie, theologie, se plaignoit de ce qu'il ne trouvoit personne en Syrie, où il avoit esté emmené captif, pour luy faire part de ce qu'il sçavoit, comme nous lisons dans la vie de S. Jean de Damas, qui apprit de luy toutes ces sciences.

Enfin S. Gregoire, qui depuis fut evêque de Gergenti en Sicile, n'eut pas d'autre maistre dans la grammaire, la poësie, la retorique & la philosophie, qu'un fameux solitaire, auquel il avoit esté addressé par Macaire Patriarche de Constantinople. Tant il est vray que chez les Grecs, aussibien que chez les Latins, les moines faisoient profession des belles lettres, qu'ils joignoient à l'étude de l'Ecriture sainte & de la vertu.

Si l'usage universel de tous les tems justifie les études parmy les moines, on peut dire que l'évenement n'a pas moins justifié cet usage dans le public : veu que ç'a esté par le moyen de ces academies monastiques que les lettres se sont conservées & sont parvenuës jusqu'à nous, comme il

seroit facile de le prouver, si tout le monde ne convenoit pas sur ce sujet. J'en diray neanmoins quelque chose à la fin de cette premiere Partie.

CHAPITRE XII.

Que ny les Conciles, ny les Papes n'ont jamais défendu les études aux moines, mais au contraire qu'ils les y ont obligez.

SI les études avoient esté si contraires à l'esprit monastique, il ne se pourroit faire que l'on ne se fût récrié contre un usage, qui a esté pratiqué dans tous les siecles depuis l'établissement de la vie solitaire. Mais bien loin qu'on y ait trouvé à redire, j'ay déja montré, que les Peres avoient approvê cet exercice: & nous allons voir que les Conciles & les Papes y ont obligé les moines.

Nous avons un reglement qui a été fait sur ce sujet au Concile general de Vienne tenu l'an 1312. sous le pontificat de Clement V. Voicy les termes de ce reglement qui est rapporté dans les Clementines, *Rursus ut ipsis monachis proficiendi in scientia via opportuna non desit, in singulis ipsorum monasteriis, quibus ad hoc suppetunt facultates, idoneus teneatur magister,*

Clement. lib. 3. tit. 11. § 8.

qui

qui eos in primitivis ſcientiis inſtruat diligenter. Le fondement ſur lequel eſt appuïée cette ordonnance, eſt ſans doute l'étude de l'Ecriture ſainte. Car le Concile jugeant avec raiſon, que cette ſcience eſt neceſſaire aux moines, & qu'elle ne ſe peut acquerir ſans le ſecours d'autres connoiſſances, il ordonne qu'il y aura dans chaque monaſtere un maiſtre pour apprendre aux religieux *les ſciences primitives*, ſans leſquelles on ne peut entendre comme il faut les Ecritures ſaintes.

Benoiſt XII. confirma depuis cette ordonnance de Clement V. & expliqua ce que ſon predeceſſeur, ou plûtoſt le Concile de Vienne, avoit entendu par ces *ſciences primitives*. Car aprés avoir dit, qu'il commandoit que cette ordonnance fût exactement obſervée, il ajoûte qu'il vouloit que non ſeulement dans chaque monaſtere, mais même dans les prieurez, où il y auroit du revenu ſuffiſant, on y entretint un maiſtre pour inſtruïre les religieux *dans les ſciences primitives*, c'eſt-à-dire, comme il l'explique incontinent aprés, *dans la grammaire, la logique & la philoſophie* : en ſorte neanmoins que l'on n'admettroit point de ſeculiers avec les religieux en qualité d'écoliers : de peur que par ce commerce la corruption du

ſiecle ne s'inſinuât dans l'eſprit des moines. De plus ce même Pape ordonne qu'aprés les études de philoſophie, on inſtruiroit auſſi les religieux dans la ſcience du droit divin & humain, c'eſt-à-dire du droit canonique, ſous lequel il comprend auſſi ſans doute la theologie.

Ce reglement de Benoiſt XII. fut renouvellé au Concile de Baſle l'an 1436, dans un Chapitre general de pluſieurs provinces de noſtre Ordre, tenu en préſence du Cardinal de ſaint Ange, & des Evêques de Digne & de Lauſane, qui eſtoient Benedictins. On trouve les Decrets de ce Chapitre general dans quelques biblioteques, & entr'autres dans un manuſcrit de l'abbaye de ſaint Vanne à Verdun.

On pourroit encore rapporter d'autres ſemblables reglemens de Conciles & de Papes pour l'établiſſement des études parmi les moines. Car il eſt hors de doute, que les Papes ont favoriſé ces ſortes d'établiſſemens dans l'Ordre de Cîteaux, par exemple, comme nous l'apprenons des anciens Statuts de cet Ordre, dans leſquels il eſt ordonné, que pour le reſpect qu'on doit aux Papes & aux Cardinaux, qui ont eſté les principaux promoteurs des études dans l'Ordre, *Pro reverentia domini Papæ & Cardinalium, qui fuerunt*

Diſt. 83 cap. 4.

studiorum nostrorum præcipui promotores; les études qui avoient esté établies dans les colleges de Paris, d'Oxfort, de Montpellier, de Tolose, de l'Etoile, & ailleurs, y seroient inviolablement conservées à l'avenir. Ce qui ne se peut entendre du reglement du Concile de Vienne, puisque ce Statut est beaucoup plus ancien, estant compris dans un recueil des anciens Statuts des Chapitres generaux, fait dés l'an 1289. vingt-trois ans avant ce Concile.

Ces colleges avoient esté établis pour y recevoir les religieux que l'on envoyoit étudier dans les Universitez: en quoi certes il y a beaucoup plus d'inconvenient, que dans les études qui se font dans les monasteres. Car quoy que les religieux dans ces colleges demeurent ensemble separez des seculiers, neanmoins le commerce qu'ils sont obligez d'avoir avec eux pour leurs études, ou pour prendre les degrez, les engage dans des occasions ausquelles il est difficile de ne pas respirer l'air du monde, & de ne pas étouffer par consequent insensiblement l'esprit monastique qui en doit estre si éloigné.

Nous avons une lettre de S. Anselme, pour lors Abbé du Bec en Normandie, touchant un religieux de saint Pierre sur Dive, qui avoit esté envoyé à Paris pour y étudier, & qui faisoit pour ce sujet sa

demeure dans le monastere de S. Magloire, *Qui propter ſcholas moratur apud Pariſium, & converſatur in monaſterio ſancti Maglorii.* C'étoit ſans doute pour étudier dans les écoles publiques que ce religieux étoit allé à Paris, mais à condition qu'il demeureroit dans un monaſtere. Ce qui fait voir l'antiquité de cet uſage dans nôtre Ordre.

Anſelm. lib. 2. epiſt. 14.

Nous en avons la pratique dans les ſiecles ſuivans à Cluny, à Marmoutier, à la Chaiſe-Dieu, & ailleurs : & Arnaud de ſaint Aſtier entr'autres, lequel d'Abbé de Tulles en Limoſin fut fait premier evêque de cette ville, ordonne dans les Statuts qu'il a faits l'an 1320. que pour l'honneur & l'avantage de ſon egliſe, on envoyeroit ſix religieux de ſon chapitre dans quelque Univerſité celebre, *Ad ſollemnia ſtudia,* pour y étudier en Theologie ou en Droit Canon. C'eſt ce qui s'apprend de l'Hiſtoire de cette ancienne abbaye composée par le ſçavant M. Baluze, qui nous fait eſperer de la donner bien-toſt au public.

Le Concile provincial de Cologne tenu l'an 1536. fit auſſi quelques reglemens fort utiles pour les études des moines. Le premier eſt, que dans chaque monaſtere il y ait une perſonne pieuſe & ſçavante pour y enſeigner la loi de Dieu aux jeunes gens; & que l'on exemte des offices bas & raya-

lez ceux que l'on trouvera plus disposez aux lettres & à la contemplation. Le second reglement est, qu'il y aura dans chaque monastere un predicateur pieux & sçavant, pour exciter les esprits au mépris & au détachement du monde. Le troisiéme, que l'on pourra envoyer quelques-uns des jeunes religieux, qui auront de bonnes dispositions d'esprit & de mœurs, dans les Universitez publiques & catholiques pour y étudier en theologie : en sorte neanmoin qu'ils ne pourront demeurer que dans les communautez religieuses sous les yeux de leurs maistres; de peur que sous prétexte des études, ils ne prennent un esprit tout contraire à celuy de leur profession : *Ne bonis ac rectis studiis destinati, mores minime monasticos imbibant & contrahant.*

A l'égard de ce dernier article, le Concile se sert d'un terme qui n'est pas si fort que dans les autres. Car au lieu que dans les deux précedens il dit absolument qu'il faut avoir un maistre & un predicateur, il dit dans celui-ci, que l'on ne fera pas chose desagreable au Concile, *Neque nobis displicuerit*, d'envoyer quelques jeunes religieux d'esperance dans les Universitez; montrant par-là une grande difference entre les études qui se font dans les monasteres, d'avec celles qui se font dans les

Universitez ; celles-cy n'étant que simplement permises, & les autres étant absolument necessaires.

Un des reglemens que le saint Concile de Trente a fait touchant les études des moines, est que dans les monasteres où on le pourra commodément, il y ait une étude reglée de l'Ecriture sainte, & que les Abbez qui negligeront de le faire, y seront contraints par les Evêques des lieux. Il n'a pas desapprouvé les autres études qui peuvent rendre capables les solitaires de celle de l'Ecriture : & comme il a permis positivement les études qui se faisoient dans les Universitez, pourvû que les religieux étudians demeurassent dans leurs monasteres ; on peut bien juger par-là, qu'il n'a pas crû que les études fussent contraires à la pureté de l'état monastique, dont il a si fort souhaité le rétablissement & la reforme.

Conc. Trid. Sess. 5. cap. 1.

Sess. 25. cap. 4 de reform.

Ibid. c. 1.

Voilà les principaux reglemens qui ont esté faits de tems en tems par l'Eglise touchant les études des moines, & on ne voit pas qu'il s'en trouve aucun de formel, qui leur en interdise l'exercice, ni qui témoigne que le relâchement des monasteres soit venu de l'application aux lettres. On n'a qu'à lire sur cela les differentes ordonnances des Conciles, tant du neuviéme & du dixiéme siecle, que des sui-

vans : & on verra que les Conciles attribuënt ce relâchement tantost aux troubles de la guerre, & au défaut de bien pour vivre qui en resultoit ; tantost aux abbez seculiers, tantost aux mauvaises dispositions, soit de propos déliberé, soit de negligence, ou de paresse, ausquelles les moines s'abandonnoient, *Alios studio, nonnullos desidia*, comme parle le Concile de Verneüil de l'an 844. où l'on oppose le mot de *studio* à celuy de *desidia*, pour marquer un propos déliberé & une malice affectée, un dessein formé, comme l'a traduit M. Lancelot dans la seconde édition du Traité de l'Hemine, & non pas pour marquer l'étude.

CHAPITRE XIII.

Où l'on examine les inconveniens qui se peuvent rencontrer dans les études des moines.

CE n'est pas que l'on prétende qu'il ne puisse y avoir quelques inconveniens dans les études qui se font dans les monasteres par le mauvais usage de ceux qui s'y appliquent : mais où ne s'en trouve-t-il pas ? On abuse de tout : & ne peut-on pas dire qu'il y en a encore plus

dans le défaut de ſcience ? C'eſt ce qu'il faut examiner preſentement, & voir en premier lieu, quels ſont les deſavantages que l'on peut craindre de l'étude.

Le premier eſt, que la ſcience eſt oppoſée à cet eſprit d'humilité & de penitence, qui fait l'eſſentiel de la profeſſion monaſtique : que la ſcience cauſe de l'enflure & de l'élevement ſuivant l'Apôtre : qu'outre la vanité elle produit la curioſité, la diſſipation & les conteſtations : choſes qui doivent eſtre entierement bannies des monaſteres.

Il eſt vray que la ſcience peut cauſer l'élevement & l'enflure du cœur, & que cela n'arrive que trop ſouvent, lorſqu'elle n'eſt pas précedée ou accompagnée de l'exercice de la vertu, ſur tout de la charité & de l'humilité chrêtienne. C'eſt pourquoy il eſt neceſſaire avant que les religieux ſoient appliquez à l'étude, que l'on ait eu grand ſoin de les former dans la pratique de la vertu ; & il faut retirer des études ceux qui n'en font pas un bon uſage : mais on ne croit pas qu'il faille pour cela en défendre l'exercice univerſellement aux autres. On voit des ignorans ſuperbes & vains auſſi-bien que des ſçavans, & il arrive aſſez rarement qu'une perſonne qui a beaucoup de lumiere, tombe dans ces excés de vanité, auſquels ſont

ſujets quelquefois ceux même qui n'ont que de tres-mediocres connoiſſances. *Ignorantia plures habet ſuperbos quam humiles.* Mais enfin je veux que la ſcience ſoit expoſée à la vanité & à l'élevement, faut-il l'abandonner pour cela, & ne peut-on pas apporter de remede à ce défaut ? Si cela eſt, il faut que tout le monde évite la ſcience comme un écueil, puiſque tous les Chrêtiens ſont obligez de fuïr la vanité. Ecoutons S. Auguſtin, cet humble & admirable Docteur de la veritable ſcience. *Scientia, ait Apoſtolus, inflat. Quid ergo? Scientiam fugere debetis, & electuri eſtis nihil ſcire potius quam inflari?* A quoy bon inſtruire les ignorans, pourſuit ſaint Auguſtin, ſi l'ignorance eſt préferable à la ſcience ? *Ut quid vobis loquimur, ſi melior eſt ignorantia quam ſcientia ?*

Trithem. Orat. 5. in Capit.

Auguſt. ſerm. 354. num. 2.

On ne peut rien dire ſur cela de plus juſte, que ce qu'écrit en general l'auteur de la continuation des Eſſais de Morale ſur l'epiſtre du troiſiéme Dimanche d'aprés Paſque, touchant les talens de ſcience & autres ſemblables qui ſont en eſtime dans le monde. On pourroit peut-eſtre « dire, que perſonne ne ſe doit mettre en « peine d'acquerir ces talens, parce qu'y « ayant un bien certain à ne les avoir pas, « & beaucoup de danger à les avoir, l'ex- «

» perience faisant voir que la plusport du
» monde en abuse, la condition de ceux qui
» ne les ont pas, est beaucoup meilleure que
» celle de ceux qui les ont ; & l'on conclu-
» ra de là, que ces maximes vont à intro-
» duire une paresse & une ignorance gene-
» rale parmi les hommes. Mais la conclu-
» sion seroit mal tirée, & tout ce que l'on
» en doit conclure, c'est que de soi-mesme
» un homme se doit tenir plus heureux de
» n'avoir pas de talens que d'en avoir ; &
» que s'il estoit à son choix, il devroit plû-
» tost prendre le parti de n'avoir rien qui lui
» attirât de la reputation dans le monde ;
» que d'avoir des talens éclattans, qui frap-
» pent l'esprit & les yeux des hommes. Mais
» la veritable morale est, que les hommes
» ne doivent point croire que cela soit à
» leur choix. C'est Dieu qui donne le com-
» mencement des talens par les qualitez na-
« turelles qu'il donne à chacun. Celuy qui
» les a reçûës, doit se croire obligé d'en
» user selon les regles de Dieu, puisqu'il luy
» en doit rendre conte. Et pour en user de
» cette sorte, il ne faut pas s'en croire soy-
» même, mais consulter des personnes desin-
» teressées & des directeurs éclairez. Que si
» ces directeurs voyant d'une part l'extrême
» necessité de l'Eglise ou de l'Estat, & de
» l'autre les talens naturels de quelqu'un qui
» luy donnent moyen de rendre service à

l'un & l'autre, luy conseillent de les cultiver : il est alors plus dangereux à cette personne de negliger ces talens, que de s'appliquer serieusement à les perfectionner.

Il faut encore considerer, que ce qui est plus sûr en soy, ne l'est pas à l'égard de tout le monde, parce qu'il y a des dispositions qui rendent certaines vertus comme impossibles. Il est plus sûr en soy de ne s'engager point dans les emplois qui ont besoin de talens : mais il y a des personnes à qui la vie particuliere est si dangereuse, qu'il vaut mieux pour eux de tâcher d'acquerir les talens qui rendent capables des emplois, que de demeurer dans une espece d'oisiveté, qui est souvent jointe à beaucoup de vices. Entre les inconveniens il faut choisir les moindres ; & il y en a souvent moins dans la vie laborieuse que l'on meine en travaillant à acquerir les qualitez que le monde estime, qu'à couvrir sa paresse naturelle par une fausse humilité, qui donne souvent entrée à toutes sortes de vices. La privation humble des talens qui ne déregle point l'ame, est peut-estre plus estimable que les talens mêmes : mais il n'y a rien pire que cette même privation, quand elle rend l'ame brutale, & que sans l'humilier elle fait seulement qu'on se contente de vivre dans l'oisiveté & la

» paresse. Cet endroit m'a paru si beau & si » à propos au sujet que nous traittons icy, » que je n'ay pû m'empêcher de le rapporter tout entier, laissant aux lecteurs l'application qu'il est aisé d'en faire par rapport aux moines.

C'estoit dans cette pensée que S. Augustin écrivant à l'abbé Eudoxe & à ses religieux, aprés les avoir exhortez à demeurer fortement attachez aux pratiques de leur état, les avertit en même tems de ne pas rechercher par un esprit d'ambition les emplois de l'Eglise, mais aussi de ne les pas rejetter sous prétexte de repos & de retraite, lors que Dieu les y appelleroit, & que cette sainte Mere auroit besoin de leur secours : *Nec elatione avida suscipiatis; nec blandiente desidia respuatis, sed miti corde obtemperetis Deo.*

Aug. epist. 47.

Pour revenir à l'objection, il est juste de bannir des cloistres les curiositez, la dissipation, les contestations : mais si l'on fait un bon usage de l'étude, elle doit produire des effets tout contraires à ces déreglemens. Une étude religieuse doit avoir pour but la science de l'Ecriture sainte, le bon usage du tems & les lectures que les moines sont obligez de faire, la connoissance & la pratique de la vertu, le reglement du cœur, l'éloignement du monde, & l'amour de la retraite, de la solitude

& du silence. Il faut condamner toute autre fin des études qui ne suppose pas celle-cy, ou ne s'y rapporte pas, & sur tout à l'étude de l'Ecriture sainte, laquelle estant bien pratiquée, peut toute seule détruire tous les vices : *Ama sciențiam scripturarum, & vitia carnis facile superabis.* Des études faites ainsi bannissent toute sorte de curiositez, d'autant qu'elles se bornent à la science des Saints, c'est-à-dire aux connoissances qui nous portent à la perfection religieuse. Elles bannissent la dissipation, parce qu'elles ne tendent qu'à remplir le cœur des veritez du ciel. Enfin de telles études sont ennemies des contestations, puisqu'elles n'ont pour but que le reglement du cœur, l'amour de la solitude & du silence. *Hieron. in epist. ad Rust.*

On dira peut-estre, que cela est fort beau dans la speculation, mais que l'on voit tout le contraire dans la pratique : que les études de philosophie, & de theologie même, telles qu'on les enseigne communément, ne portent qu'à la curiosité, à la dissipation, & aux disputes, puisque les disputes mêmes font la meilleure partie de ces sortes d'études.

On avouë qu'à considerer ces études en elles-mêmes, & comme la pluspart du monde les fait aujourd'huy, sans rapport à la fin que les moines doivent se propo-

ser en s'y appliquant ; & s'il falloit employer toute sa vie à cette sorte d'étude, on ne pourroit que difficilement éviter ces inconveniens. Mais qu'est-ce qui oblige de reduire en disputes & en contestations les études de la philosophie & de la theologie ? Ne pourroit-on pas traiter les matieres qui sont purement necessaires d'une maniere positive, en expliquant simplement les principes & les questions principales, en éclaircissant sans chicane les difficultez qui se presentent ; & donner aux religieux un fonds de doctrine, telle qui leur seroit necessaire & suffisante, pour pouvoir ensuite sans peine profiter par eux-mêmes de la lecture des livres saints, & des ouvrages des Peres ? Qu'est-il necessaire de faire des argumens en forme, & d'y répondre comme on le fait dans l'école ?

Il est vray que cela se pratique aujourd'huy de la sorte dans les communautez religieuses, & on ne peut nier que cette methode n'ait son utilité : mais aprés tout on y pourroit apporter un temperament, comme on le verra * dans la suite. Et quand bien même on ne le pourroit faire, il faut considerer que ces études ne durent pas toute la vie : que l'on n'y employe les religieux que quatre ou cinq années au plus, aprés les y avoir disposez autant de

* Part. 1. Chap. 9.

tems par la pratique de la vertu : & que ces études estant finies, ils en peuvent recueillir les fruits dans la retraite & le silence, & dans l'étude de l'Ecriture sainte, & des ouvrages des Peres.

Il ne sert donc de rien de dire, que les moines ne sont pas destinez pour enseigner les autres, mais pour pleurer, & pour faire penitence. La fin principale de leur étude à la verité se termine uniquement à leur propre utilité & à leur avancement particulier : & s'il arrive que l'Eglise & la providence divine les engage à instruire les autres, ce n'est nullement le premier but qu'ils doivent se proposer dans leur étude, mais celuy de s'instruire eux-mêmes, de s'édifier eux-mêmes, de se remplir eux-mêmes des veritez du ciel, afin qu'ils soient plus capables de soûtenir les difficultez de la vie religieuse, & de profiter de ses avantages.

Nous en avons un illustre exemple dans le venerable Bede, entr'une infinité d'autres. Qui s'est plus appliqué à toute sorte d'études, & même à enseigner les autres que luy ? Qui cependant plus attaché aux exercices de pieté & de religion que luy ? A le voir prier, il sembloit qu'il n'étudiât pas : à voir la quantité de ses écrits & de ses ouvrages, il sembloit qu'il ne fist autre chose. Et cependant toujours occupé de

l'étude & d'enseigner ses freres, & les seculiers mêmes, il estoit le plus exact à ce qui estoit du devoir de la profession religieuse : en sorte, comme il le dit luy-même, que parmi les distractions & les empeschemens, ou plûtost parmi les emplois de la vie religieuse & des offices divins, *Inter observantias disciplinæ regularis & quotidianam in ecclesia cantandi curam*, ou, comme il dit ailleurs, *Innumera monasticæ servitutis retinacula*, il mettoit tout son plaisir à apprendre, ou à enseigner les autres, ou à écrire, *Semper aut discere, aut docere, aut scribere dulce habui.* Plût à Dieu que les monasteres eussent beaucoup de tels gens de lettres !

Beda in epitome Historiæ Angl.

Id. ad Accam.

On oppose encore un autre inconvenient que l'on attribuë à l'étude, qui est le retranchement du travail des mains : exercice, dit-on, qui est necessaire & essentiel à la profession monastique.

Cet inconvenient est assurément considerable, si c'est une suite & un effet infaillible des études : mais ne peut-on pas l'éviter ? J'avouë que durant les études il est difficile de donner beaucoup de tems au travail, veu que celuy que l'on donne à l'étude, emporte presque tout ce qui reste de la journée aprés l'office divin, qui en remplit une bonne partie. Mais je viens de le dire, les études ne durent pas toute

la vie. Lorſque les religieux ont aſſez de fonds pour s'occuper eux-mêmes, il eſt juſte qu'ils reprennent le travail des mains que la neceſſité des études les avoient obligez d'abreger ou d'interrompre pour quelque tems. Cet exercice eſt trop avantageux & trop convenable à la vie monaſtique pour l'abandonner entierement. Mais comme cette matiere eſt importante, j'ay crû qu'il eſtoit à propos de la traiter en particulier dans le chapitre ſuivant.

Je me contenteray de dire icy, que les ſolitaires ſous prétexte de quelques études particulieres ne ſe peuvent diſpenſer d'eux-mêmes de cet exercice, quoy que les Superieurs puiſſent en certains cas en exemter ceux d'entre leurs religieux qu'ils jugeront à propos d'employer à l'inſtruction des autres, ou au ſervice du public, ſuivant les raiſons que la charité & la prudence leur pourront ſuggerer dans les occaſions. Mais comme il y a peu de perſonnes capables d'une étude qui ſoit grande & aſſiduë ; il eſt vray auſſi qu'il y a peu de religieux, auſquels on puiſſe accorder ces ſortes de diſpenſes, ſans les expoſer à un fâcheux dégoût, qui les jetteroit enſuite dans l'abbatement & dans l'oiſiveté.

Mais aprés avoir examiné les inconveniens qui ſe trouvent dans les études, il

feroit à propos de voir s'il y en a moins dans le défaut de ſcience & de doctrine. On demeure d'accord encore une fois, que ſi l'on eſtoit aſſuré d'avoir toûjours des Superieurs également zelez & éclairez, il ne feroit pas beaucoup neceſſaire que les inferieurs s'appliquaſſent à l'étude. Mais c'eſt ce qu'on ne peut eſperer ſans un miracle, & comme les Superieurs ne ſont choiſis que des corps des communautez; ſi l'on y neglige les ſciences, il ne faut pas s'attendre que Dieu faſſe des miracles continuels pour leur donner des Superieurs éclairez. Que s'enſuivra-t-il donc de cela? Tout ce que l'on peut attendre d'une communauté qui eſt ſans lumiere, dont le chef & le guide n'eſt pas moins aveugle que ceux qui le ſuivent: *Cæci ſunt, duces cæcorum.* Le premier effet que produira ce défaut de lumiere dans ces communautez, ſera une ignorance ſtupide, qui ne ſera excitée ny par les exhortations vives d'un Superieur, ny par les lectures éclairées des inferieurs. De là, s'enſuivra une indocilité; qui rendra les ſolitaires preſque intraitables, & peu ſuſceptibles des veritez les plus ſaintes de la religion. De là naiſtra la deſobeïſſance, & le défaut d'honneſteté, qualité ſi utile pour la vie commune & ſociale. Enfin cette ignorance ſera une ſource de dégoût

pour la psalmodie que l'on ne comprendra pas, pour la lecture que l'on n'aimera pas, & ensuite pour tous les exercices qui ne seront pas animez de cet esprit de ferveur, qui est necessaire pour les rendre doux & agreables. Voyez le commentaire de Turrecremata sur le chapitre 48. de nôtre Regle, où il rapporte douze inconveniens qui naissent du défaut d'études dans les monasteres.

Il faut avoüer neanmoins qu'une communauté naissante, qui est dans sa premiere ferveur, peut se soûtenir quelque tems, comme je l'ay déja dit, & éviter dans ses commencemens ces funestes effets sans le secours des études : mais cette ferveur ne durera pas long-tems, si on n'a soin de la nourrir & de la fortifier par le moyen de la science : & on en peut dire autant à proportion de la Religion que de l'Eglise, sçavoir que la vertu & la pieté presque toutes seules l'ont soutenuë dans les commencemens ; mais qu'il a esté necessaire que dans la suite la doctrine soit venuë au secours pour la défendre contre ses adversaires, & contre les déreglemens même de ses enfans qui l'ont attaquée.

CHAPITRE XIV.

Si l'on peut substituer l'étude à la place du travail des mains.

§. I.

Où l'on examine l'obligation de ce travail, & les raisons que l'on peut avoir d'en dispenser.

On a toûjours consideré dans l'estat monastique le travail des mains comme un exercice important ; & plusieurs l'ont estimé absolument necessaire. Il est certain que les premiers solitaires en ont fait un des points capitaux de la discipline reguliere, & l'abbé Isaïe dans sa Regle recommande principalement trois choses à ses religieux, sçavoir l'exercice assidu de l'oraison, la meditation des Pseaumes, & le travail des mains.

Isa. Reg. cap. 14.

Il est vrai que dés le commencement il y a eu de certains moines, que saint Epiphane & Theodoret appellent Messaliens, lesquels faisant profession de prier continuellement, rejettoient le travail comme un empêchement à l'oraison. C'est pour cette raison qu'on les a appellez *Euchites*, c'est-à-dire *Prians*, qui est aussi le sens

du mot de *Messaliens* en langue Syriaque.

Cette secte se répandit en Afrique, & ce fut à son occasion que S. Augustin, à la priere d'Aurele evesque de Cartage, composa un livre de l'œuvre des moines, *De opere Monachorum*, dans lequel il montre par l'exemple & l'autorité de S. Paul, l'obligation qu'ils ont de vacquer au travail.

En mesme tems Isidore de Damiette s'éleva contre une communauté nombreuse d'un certain Paul archimandrite, dont les religieux vivoient à la verité d'une maniere fort reglée, mais qui au reste negligeoient le travail des mains. Isidore leur *Isid. lib.* represente que cette conduite est contraire *1. epist.* à la doctrine de nostre Seigneur & à l'e- *49.* xemple de l'Apostre : qu'il ne voit pas qu'ils puissent justifier à quel titre ils sont nourris, s'ils ne veulent pas gagner leur vie par leur travail; ni qu'ils puissent conserver la paix, & se mettre à couvert de l'agitation de leurs pensées & de leurs passions. Il repete les mêmes sentimens dans une autre lettre qu'il a écrite sur ce *Id. epist.* sujet à un autre Superieur. *198.*

Nous avons sur cela une belle lettre de S. Nil à un solitaire, appellé Paul, dans *Nil. lib. 4. epist.* laquelle il le reprend, de ce que s'atta- *60.* chant seulement à la lecture, il negligeoit

» les autres pratiques de la vie monastique.
» Ce n'est pas ainsi qu'en a usé le grand saint
» Antoine, luy dit le bien-heureux Nil,
» puisqu'il joignoit à ses connoissances le
» travail & la priere, & qu'il est aussi diffici-
» le d'arriver à la perfection religieuse par
» la seule lecture, comme il est impossible
» de bâtir un édifice d'une seule pierre.

C'estoit donc le sentiment de ces grands hommes, que le travail est necessaire à la vie monastique. Isidore de Damiette nous en a marqué les raisons & les motifs. On y peut encore ajoûter l'aumône, suivant l'avis que S. Paul donne à ceux qui ont fait un mauvais usage du bien d'autruy, ausquels il ordonne de s'occuper en travaillant des mains à quelque ouvrage utile, pour avoir dequoy donner à ceux qui sont dans l'indigence.

Eph. 4. 28.

Mais il y a encore deux autres raisons qui obligent tous les hommes, & par consequent les moines, au travail : car ils y sont obligez pour satisfaire à la penitence generale, que Dieu a imposée au premier homme aprés sa chûte, & à tous ses descendans, qui est de gagner leur pain à la sueur de leur front : & ils y sont enfin obligez pour éviter l'oisiveté, & pour faire un bon usage du tems, qui nous doit estre si precieux tant que nous sommes en cette vie qui est si courte.

Voilà donc les principaux motifs, sur lesquels on doit juger de quelle obligation est le travail des mains. C'est une penitence imposée à tous les hommes : c'est un moyen étably de Dieu, pour ne pas manger gratuitement le pain des autres : c'est un moyen pour avoir dequoy faire l'aumône, pour éviter l'oisiveté, pour donner un frein à ses passions, & pour acquerir la paix du cœur.

S. Paul confirme cette pratique non seulement par sa doctrine, mais encore par son exemple. Nous y pouvons ajoûter celuy des anciens solitaires, lesquels se sont condamnez eux-mêmes à de rudes travaux. Ils travailloient des mains, dit un « excellent auteur en parlant des solitaires « de la Thebaïde, non pas tant pour se « nourrir eux-mesmes, que pour nourrir les « pauvres, pendant qu'ils souffroient eux- « mesmes la faim. Ils entretenoient des « fruits de leurs deserts les prisonniers, les « malades, & les necessiteux des villes. En « un mot ils vivoient de leur travail, & « n'avoient point d'autres demeures que cel- « les qu'ils se faisoient eux-mêmes. : *Viventes de labore suo, & habitantes in labore manuum suarum.* On peut voir une preuve admirable de cecy dans l'histoire Lausiaque en la vie de S. Serapion, qui nourrissoit & entretenoit du travail de ses

Epist. ad Fr. de Mõ-re Dei n. 38.

Pallad. c. 76.

religieux tous les pauvres d'Alexandrie. Les exercices de ces pieux ſolitaires ſe reduiſoient à deux qui ne finiſſoient point, c'eſt-à-dire à la priere & au travail; & ils les joignoient tellement enſemble, qu'il eſtoit difficile de diſcerner, comme dit Caſſien, ſi le travail continuel eſtoit la cauſe de leur priere, ou ſi la priere eſtoit le fruit de leur travail.

Caſſian lib. 2. Inſtit. cap. 14.

S. Benoiſt qui a retracé dans ſa Regle la vie de ces admirables ſolitaires, penetré de l'importance de cette pratique, avertit ſes diſciples, qu'ils doivent s'eſtimer de veritables moines, lors qu'ils vivront du travail de leurs mains, à l'exemple des anciens Peres & fondateurs de la vie monaſtique, & des Apoſtres meſmes. C'eſt pour remplir ce devoir qu'il preſcrit à ſes religieux pluſieurs heures de travail. C'eſt dans cet eſprit qu'il ordonne que les freres ſerviront eux-mêmes à la cuiſine chacun à leur tour, & qu'on pourra même les occuper à recueillir les fruits de la terre, ſi la ſituation & la neceſſité des lieux l'exigent ainſi.

S. Bened. cap. 48.

Cela eſtant ſuppoſé, on demande ſi le travail des mains eſt d'une telle obligation, qu'on ne puiſſe le ſuppléer par d'autres exercices: & en cas que cela ſe puiſſe, ſi l'étude peut tenir lieu de travail.

On peut répondre en general, que les

devoirs

devoirs & les exercices de chaque eſtat peuvent tenir lieu de travail à ceux qui y ſont engagez : & que ſi les regles de ces eſtats ne preſcrivent pas le travail des mains, on ſatisfait en quelque maniere à cette penitence commune que Dieu a impoſée à tous les hommes, en s'acquittant fidelement des exercices qui ſont marquez dans ces regles. Ce n'eſt pas que ſi ces exercices eſtoient purement ſpirituels, il ne fût à propos de donner auſſi quelque exercice au corps par un travail qui ſoit proportionné à la condition des perſonnes. Dieu n'eſt pas moins le Seigneur du corps que de l'eſprit, & il veut eſtre ſervi de l'une & de l'autre de ces deux parties qui compoſent l'homme.

Mais pour ne pas nous écarter de nôtre ſujet, qui eſt borné uniquement à la profeſſion monaſtique, & pour répondre à la difficulté qu'on examine à preſent; il ſemble qu'on doit dire, que comme non ſeulement les exemples des anciens ſolitaires, mais auſſi toutes les Regles monaſtiques obligent les moines au travail, ils ne peuvent s'en diſpenſer que pour des raiſons qui ayent eſté approuvées par ces mêmes Regles, ou par les exemples des perſonnes qui ont paſſé pour des modelles dans cette ſainte profeſſion.

C'eſt pourquoy on peut dire en premier

lieu, que cet exercice est necessaire aux corps & aux communautez monastiques : que la lecture jointe même à l'oraison ne suffit pas, communément parlant, pour fixer le cœur de l'homme dans cet estat : & qu'il faut enfin que la main preste son secours à la priere, à la lecture, & à l'étude : autrement que ces exercices, qui sont d'ailleurs si saints, seront languissans & incapables de calmer les agitations & les passions du cœur. C'est ruiner l'esprit de la penitence que d'oster le travail, qui est comme le fondement qui la soutient, & comme le pain qui la nourrit. Les dissipations d'esprit, la curiosité, choses si contraires à l'oraison, sont inévitables à ceux qui fuyent le travail, qui est comme un ancre immobile, qui arreste l'agitation de nostre cœur & de nos pensées, suivant Cassien ; ou comme un poids salutaire qui fixe nostre inquietude naturelle : *Opus est onus*, comme dit trés-bien le bienheureux abbé Guerric, *quo veluti pondus navibus, ita quies & gravitas inquietis additur cordibus*.

Cassian. lib 2. Instit. c. 14.

Guerric. serm. 3. in Assumpt. num. 5.

Il faut neanmoins avoüer qu'il y a de certains cas, ausquels on peut dispenser quelques particuliers du travail. S. Augustin reduit ces occasions à deux ou trois chefs, qui sont, le défaut de tems, causé par d'autres exercices & par des occupa-

August. de oper. monach. n. 17. & 35.

tions neceſſaires ; la trop grande foibleſſe & la maladie : & enfin la delicateſſe des perſonnes qui auroient eſté conſiderables dans le ſiecle par leur naiſſance. Examinons un peu ces raiſons plus en détail.

Le défaut de tems cauſé par la multitude des autres occupations, peut eſtre une raiſon ſuffiſante d'exemter une perſonne du travail, pourvû que ces occupations ſoient de ſa profeſſion & de ſon eſtat particulier. C'eſt ſur ce principe ſans doute que S. Aurelien dans ſa Regle diſpenſe l'Abbé du travail, à cauſe de l'embaras que luy cauſe ſon employ, ſur tout dans les grandes communautez, où il y a plus d'affaires. S. Ferreole qui accorde la meſme diſpenſe à l'Abbé, dit que c'eſt afin qu'il ait du tems pour vacquer à la lecture, pour apprendre ce qu'il doit enſeigner tous les jours à ſes religieux. Nous ſçavons neanmoins que S. Benoiſt ne s'en exemtoit pas luy-même, & nous apprenons de S. Gregoire, que ce fut au retour du travail des champs qu'il reſſuſcita un jeune-homme à la priere de ſon pere. Cela n'a pas empêché que ce ſage & prudent Patriarche n'ait diſpenſé du ſervice de la cuiſine le Celerier à cauſe de ſes affaires, & ceux d'entre ſes religieux qui ſeroient occupez en des emplois plus importans, *Qui majoribus utilitatibus occupantur* :

S. Ferreol. Reg. c. 30.

Greg. l. 2. c. 32.

S. Bened. Reg. c. 35.

Aug. de oper Monach. n. 37. C'est enfin sur ce principe que S. Augustin, tout Evesque qu'il estoit, exhortant les moines au travail, a eu cette condescendance pour eux de dire, que s'il ne travailloit point luy-mesme, ce n'estoit que faute de tems, estant comme surchargé d'affaires qui luy permettoient à peine de respirer. Et il prend Jesus-Christ à témoin, qu'il aimeroit mieux, à l'exemple des monasteres bien reglez, travailler des mains pour sa propre utilité, en meslant à cet exercice la priere & la lecture, que de se voir engagé à décider des procés, & à traiter des affaires du siecle.

La trop grande foiblesse du corps est encore une cause legitime de cette dispense, pourvû que cette foiblesse soit réelle & veritable. Ce fut la raison qui obligea les Peres de Citeaux d'exemter S. Bernard du travail commun des freres, sa foiblesse ne luy permettant pas de le faire : mais en même tems on luy ordonna de faire des exhortations à ses religieux plus souvent que l'usage de l'Ordre ne le permettoit : Bernard. serm. 10. in ps. 90. num. 6. *Neque enim modo loquerer vobis*, dit-il, *si possem laborare vobiscum.* Mais il avouë aussi au même endroit, qu'il seroit beaucoup plus avantageux & pour l'edification de ses freres, & pour sa propre conscience, de travailler avec eux, que de leur parler même des choses saintes. Ferreol. c. 28. S. Ferreole

ordonne dans sa Regle, que celuy qui n'a pas la force de travailler, s'applique assidûment à la lecture, & qu'il redouble sa ferveur dans les autres exercices de pieté: *Qui non valet insistère operi, det promtius operam lectioni: quicumque agrum non excolit, Deum dupliciter colat.* Il ajoûte ensuite qu'il ne peut se dispenser de quelques travaux moins penibles, comme de copier des livres, de faire des filets pour la pesche, & autres semblables, que S. Jerôme prescrit aussi dans sa lettre au moine Rusticus. C'est dans ce même esprit que Lanfranc étant jeune religieux au Bec, & ne pouvant travailler des mains, suppléa à ce travail en ouvrant dans son monastere des écoles publiques, pendant que le venerable Herluin son Abbé s'occupoit à l'office de boulanger & de jardinier. *Vvillel. Malmesb lib. 1. de Pont. Angl. c. 1.*

Il est donc certain que non seulement les malades, mais même ceux qui estant foibles de corps n'ont pas assez de force pour le travail, en peuvent estre legitimement dispensez: & quand mesme il arriveroit que cette foiblesse ne seroit pas tout-à-fait réelle & veritable, & qu'elle ne seroit que l'effet d'une volonté languissante ou dissimulée; si le Superieur n'en peut convaincre son religieux, il peut le remettre à sa propre conscience, & à la

connoissance de Dieu, suivant cette excellente regle de S. Augustin : *Qui veram corporis ostendit infirmitatem, humane tractandus est : qui autem falsam pretendit, & convinci non potest, Deo dimittendus est.* S. Isidore de Seville est dans le même sentiment au chapitre 5. de sa Regle.

Aug. de op. Monach. n. 21.

La troisiéme raison que saint Augustin apporte pour dispenser quelques moines du travail, est la complexion délicate de ceux qui auroient esté considerables dans le siecle. Car de telles personnes, dit ce saint Docteur, ont de la peine à supporter le travail du corps, auquel ils ne sont pas accoûtumez, encore qu'il n'approuve pas cette sorte d'éducation. *Solent enim tales non melius ; sicut multi putant, sed (quod est verum) languidiùs educati, labores operum corporalium sustinere non posse.* Mais afin que cette dispense soit legitime, il faut y observer deux conditions. La premiere est, qu'en effet ces personnes soient veritablement foibles de corps : ce que l'on doit croire plus facilement d'eux que d'autres, qui seroient d'une condition plus basse & ravalée : *Et credenda est eorum infirmitas, & ferenda.* La seconde, qu'encore qu'ils soient d'une complexion si délicate, il est bon neanmoins qu'ils s'efforcent de donner des marques du desir qu'ils auroient de travailler, s'ils le pou-

Ibid. n. 32.

voient en effet comme les autres ; afin d'oster à ceux-cy tout prétexte de se dispenser du travail à leur exemple. Et saint Augustin nous assure qu'ils exercent par cette conduite une œuvre de charité plus agreable à Dieu, que celle par laquelle, avant que de se faire religieux, ils avoient donné tous leurs biens aux pauvres. *Tamen si & ipsi manibus operentur, ut pigris ex vita humiliore, & ob hoc exercitatiore, venientibus auferant excusationem, multo misericordius agunt, quam cum omnia sua indigentibus diviserunt.* Mais enfin que s'ils ne veulent pas donner aux autres cet exemple, on ne les y doit pas contraindre : *Quod quidem si nolint, quis audeat cogere?* Ce qui se doit entendre des ouvrages plus forts & plus penibles. Car S. Augustin ajoûte ensuite, qu'on doit procurer à ces sortes de personnes des occupations proportionnées à leurs forces : *Opera à corporali functione liberiora.* C'est sur ce modelle que S. Benoist ordonne des petits métiers pour les personnes foibles & délicates, afin de les empêcher de tomber dans la faineantise & l'oisiveté, s'ils ne travailloient pas ; ou dans le découragement, si leur travail estoit trop fort & accablant. S. Bened. c. 48.

De ce principe on doit inferer avec S. Augustin, que ceux qui dans le siecle au-

roient esté d'une condition servile & engagée au travail du corps pour gagner leur vie, y sont plus obligez que les autres dans la religion, n'estant nullement convenable, qu'ils menent une vie plus molle & moins penitente dans le cloître que dans le monde, & que la religion qui est une école d'humilité, leur serve d'un moyen pour les élever, & les faire vivre plus mollement. *Neque enim propterea in militia christiana ad pietatem divites humiliantur, ut pauperes ad superbiam extollantur. Nullo modo enim decet, ut in ea vita, ubi fiunt senatores laboriosi, ibi fiant opifices otiosi; & quo veniunt relictis deliciis suis, qui fuerant prædiorum domini, ibi sint rustici delicati.*

August. ib. n. 33.

Mais en même tems que S. Augustin donne cet avis à ces sortes de personnes, il en donne un autre qui n'est pas moins important à ceux qui estant ou foibles, ou délicats, ne peuvent travailler: c'est qu'ils doivent s'estimer inferieurs à ceux qui travaillent, quoy qu'ils leur soient peut-estre superieurs par la naissance: *Qui non operantur, saltem illos qui operantur, sibi anteponendos esse non dubitent.* Et par consequent on ne doit pas regarder le travail en religion, comme une œuvre servile, mais au contraire comme une marque de distinction, qui releve de

Ibid. n. 37.

beaucoup les moines au-dessus de ceux qui leur sont d'ailleurs préferables par d'autres qualitez.

Nous en avons une belle preuve en ce que j'ay déja rapporté de saint Augustin, sçavoir qu'un religieux qui auroit esté riche & considerable dans le monde, feroit un plus grand acte de charité & de misericorde en s'efforçant de travailler pour donner exemple aux lâches qui auroient esté d'une condition servile avant leur profession, que n'auroit esté celuy qu'il auroit pratiqué en distribuant tous ses biens aux pauvres, avant que de se faire religieux. S. Jerôme dans sa lettre à la vierge Demetriade est dans le même sentiment, comme nous verrons cy-aprés. On ne peut rien ajoûter à cela pour relever le merite du travail monastique.

Mais afin que ce travail ne perde rien de son merite, il doit estre accompagné de certaines conditions, sans lesquelles il ne seroit pas de grande utilité, comme dit l'Apostre : *Corporalis exercitatio ad modicum valet.* Le principal moyen pour le rendre utile, c'est qu'il soit accompagné de la priere & de l'application du cœur à Dieu. C'est là cette pieté que saint Paul recommande au mesme endroit : *Pietas autem ad omnia utilis est.* C'est cette application du cœur à Dieu qui anime le tra- 1. Tim. 4. 8.

vail, & qui de corporel qu'il est le rend spirituel. C'est ce qui fait de nostre corps une hostie vivante & agreable à Dieu, lorsque l'esprit de penitence ou de charité est le principe de ce sacrifice. C'est donc perdre le tems, que de travailler pour se divertir, ou pour passer le tems.

Outre le motif de penitence ou de charité, on peut encore avoir celuy d'employer le travail comme un moyen pour rendre l'esprit plus promt & plus disposé aux exercices spirituels. C'est là la fin des exercices corporels : & si au lieu de servir à nous recueillir, ils nous dissipent & nous éloignent des devoirs interieurs de la pieté chrêtienne, ils nous sont plus dommageables qu'avantageux. Cette dissipation peut provenir ou du peu de disposition interieure qu'on apporte au travail pour le rendre utile, ou bien de la qualité du travail même, lequel étant trop rude & trop fort, empêche les fonctions de l'esprit & du cœur. C'est pourquoy les Peres spirituels disent, que si la qualité du travail est dans nostre choix, nous devons préferer ceux qui n'absorbent pas entierement les forces du corps, afin qu'il en reste assez pour l'application du cœur & de l'esprit à Dieu. D'où vient que S. Basile parlant des métiers & des emplois differens que les moines doivent appren-

dre, exclud expressément les occupations qui sont trop fortes; ou bien celles qui n'estant pas violentes, sont jointes neanmoins avec le bruit & le tumulte qui empêche de penser à Dieu. En effet S. Augustin dit que les saints moines de son tems travailloient pour se nourrir, ensorte que l'esprit n'en souffroit pas d'empêchement pour se porter à Dieu. *Operantur manibus ea, quibus & corpus pasci possit, & à Deo mens impediri non possit.* Voyez le chapitre 5. de la Regle de S. Isidore, & le 39. sermon de saint Bernard *de diversis*. *Aug. de morib. eccl. c.31.*

C'a esté dans cette vûë que l'Apostre a joint le travail des mains avec le silence, *Cum silentio operantes*; n'estant pas possible d'avoir le cœur & l'esprit occupé de Dieu sans le silence. Que si cette condition est necessaire à tous les Chrêtiens, elle ne l'est pas moins sans doute aux moines, qui sont obligez par leur profession à un silence beaucoup plus exact. C'est pourquoy les Regles anciennes, comme celle du Maistre, prescrivent le silence dans le travail. S. Augustin recommande la psalmodie pendant le travail : & c'est ainsi que les religieux de Cluny entr'autres en usoient, comme S. Udalric nous l'apprend dans les Coûtumes de cette illustre Abbaye. *Reg. Mag. cap. 50.* *Aug. de oper. Monach. 1. 20.*

vail, & qui de corporel qu'il est le rend spirituel. C'est ce qui fait de nostre corps une hostie vivante & agreable à Dieu, lorsque l'esprit de penitence ou de charité est le principe de ce sacrifice. C'est donc perdre le tems, que de travailler pour se divertir, ou pour passer le tems.

Outre le motif de penitence ou de charité, on peut encore avoir celuy d'employer le travail comme un moyen pour rendre l'esprit plus promt & plus disposé aux exercices spirituels. C'est là la fin des exercices corporels : & si au lieu de servir à nous recueillir, ils nous dissipent & nous éloignent des devoirs interieurs de la pieté chrêtienne, ils nous sont plus dommageables qu'avantageux. Cette dissipation peut provenir ou du peu de disposition interieure qu'on apporte au travail pour le rendre utile, ou bien de la qualité du travail même, lequel étant trop rude & trop fort, empêche les fonctions de l'esprit & du cœur. C'est pourquoy les Peres spirituels disent, que si la qualité du travail est dans nostre choix, nous devons préferer ceux qui n'absorbent pas entierement les forces du corps, afin qu'il en reste assez pour l'application du cœur & de l'esprit à Dieu. D'où vient que S. Basile parlant des métiers & des emplois differens que les moines doivent appren-

dre, exclud expreſſément les occupations qui ſont trop fortes; ou bien celles qui n'eſtant pas violentes, ſont jointes neanmoins avec le bruit & le tumulte qui empêche de penſer à Dieu. En effet S. Auguſtin dit que les ſaints moines de ſon tems travailloient pour ſe nourrir, enſorte que l'eſprit n'en ſouffroit pas d'empêchement pour ſe porter à Dieu. *Operantur manibus ea, quibus & corpus paſci poſſit, & à Deo mens impediri non poſſit.* Voyez le chapitre 5. de la Regle de S. Iſidore, & le 39. ſermon de ſaint Bernard *de diverſis.*

Aug. de morib. eccl. c.31.

C'a eſté dans cette vûë que l'Apoſtre a joint le travail des mains avec le ſilence, *Cum ſilentio op rantes*; n'eſtant pas poſſible d'avoir le cœur & l'eſprit occupé de Dieu ſans le ſilence. Que ſi cette condition eſt neceſſaire à tous les Chrêtiens, elle ne l'eſt pas moins ſans doute aux moines, qui ſont obligez par leur profeſſion à un ſilence beaucoup plus exact. C'eſt pourquoy les Regles anciennes, comme celle du Maiſtre, preſcrivent le ſilence dans le travail. S. Auguſtin recommande la pſalmodie pendant le travail: & c'eſt ainſi que les religieux de Cluny entr'autres en uſoient, comme S. Udalric nous l'apprend dans les Coûtumes de cette illuſtre Abbaye.

Reg. Magi cap. 50.

Aug. de oper. Monach. 1. 20.

Une autre condition du travail religieux est, qu'il se termine à quelque chose d'honneste & d'utile * pour Dieu, ou pour soy-mesme, ou pour le prochain. Car ce n'est pas éviter l'écueil de l'oisiveté, que de s'occuper à des bagatelles : *Pro vitando otio otiosa sectari ridiculum est.* Pourvû qu'on observe ces conditions, il importe peu quoy que l'on fasse. Tout sera bon, si on travaille à quelque chose d'utile & d'honneste en silence, dans un esprit de charité ou de penitence.

V. August. ibid. n. 14. & 33. Epist. ad Frat. de Monte-Dei. c. 8.

§. II.

Application de cette doctrine au sujet des études : où l'on propose les difficultez que l'on peut former sur cette obligation des moines au travail.

JE me suis un peu étendu sur cette matiere, à cause qu'elle est importante, non seulement par elle-même, mais aussi par rapport au sujet que nous traitons. Car s'il est vray que le travail soit un exercice si necessaire aux moines, on peut inferer de-là, qu'il n'y a qu'une necessité pressante qui les en puisse dispenser. Et par consequent, pour appliquer cecy à nostre sujet, je dis que les études volontaires ne sont pas une raison suffisante de les en

diſpenſer. J'appelle études volontaires celles qu'on ſe preſcrit à ſoy-meſme pour ſa propre inſtruction ou édification. Car s'il eſt avantageux, dit S. Auguſtin, de donner certaines heures à cette étude auſſi-bien qu'à la priere, pourquoy ne donnera-t-on pas icy quelque tems à un exercice, que l'Apoſtre S. Paul a recommandé ſi particulierement au commun des Chrêtiens ?

Il n'eſt donc plus queſtion à preſent que de certaines études réglées & de longue haleine qui ne ſont pas de noſtre choix, mais qui nous ſont impoſées par l'ordre des Superieurs. Je mets de ce nombre les études des maiſtres, qui ſont employez à enſeigner les autres, des écoliers pendant leurs études de philoſophie & de theologie : & de ceux qui ſont engagez par un ordre legitime à travailler à quelques ouvrages importans pour l'Egliſe & pour le public, ou à preſcher ſouvent. *Si alicui ſermo erogandus eſt* : ce que S. Auguſtin entend meſme de ceux qui ſont occupez à faire des conferences pour leurs freres, en ſorte qu'il ne leur reſte pas aſſez de tems pour travailler.

J'ay dit par un ordre legitime : car je ne mets pas de ce nombre ceux qui pour ſe retirer du train commun de la communauté, ſe preſcrivent à eux-mêmes de certai-

nes études, qui demandent beaucoup de tems & de dispense. Ces sortes de privileges ne peuvent estre autorisez que par un ordre particulier de la providence divine. Laissons-là ceux-cy, & ne parlons que des premiers.

Il faut avoüer qu'il est difficile de joindre le travail des mains à ces sortes d'études, & aux autres exercices de la religion qui sont indispensables. Mais neanmoins quelque avantageuse que soit à la gloire de Dieu cette étude, il est a propos, comme dit saint Basile, de s'efforcer soy-même, ἐκβιάζεσθαι ἑαυτὸν, pour travailler autant qu'on le peut : & ceux qui auroient assez de force & de resolution pour cela, feroient sans doute une chose trés-agreable à Dieu, & édifiante pour leurs freres de s'y appliquer quelquefois : afin de soutenir les autres par cet exemple, & de leur faire paroître, que si on ne travaille pas comme eux, ce n'est que le défaut de tems qui en est la cause, & nullement le peu de soin que l'on ait d'un devoir si important.

Basil. ep. 411.

Mais enfin ces cas ne regardent que des particuliers, & non pas tout le corps de la communauté, qui doit continuer le travail à l'ordinaire. Car puisque tous les particuliers ne sont pas capables de ces emplois, pourquoy ceux qui en sont incapables, joüiroient-ils de l'indulgence que

l'on n'accorde aux autres que par une espece de necessité, comme dit S. Augustin. *Quando ergo non omnes possunt, cur sub hoc obtentu omnes vacare volunt?* *Aug. de op. Mon. n. 21.*

Pour ceux qui n'ont pas assez de tems ni de force pour cela, il faut qu'ils suppléent à ce défaut par l'humilité & par l'estime du travail; & qu'ils protestent sincérement avec S. Augustin, qu'ils aimeroient mieux pour leur propre avantage donner certaines heures au travail des mains, à l'oraison, & à la lecture, comme font les bons religieux, que d'estre obligez de vacquer à ces sortes d'études; & que s'ils pouvoient sans aller contre l'ordre particulier de Dieu & des Superieurs les quitter absolument, ils préfereroient le sort des autres qui ont des heures reglées pour le travail & les exercices de pieté, à l'engagement où ils se trouvent de donner tout leur tems à ces applications, qui d'ordinaire dessechent l'ame, & la rendent presque incapable de l'exercice de l'oraison. *Mallemus hæc agere quæ ut agatis hortamur, quam ea quæ nos agere cogimur.* Que si un grand Evesque, qui s'appliquoit à des affaires si importantes pour l'Eglise & pour le troupeau que Dieu luy avoit confié, étoit dans ces sentimens: quels sont ceux que doivent avoir des solitaires, qu'un ordre particulier de la re- *Ibid. n. 37.*

ligion diſpenſe de l'engagement commun du travail, auquel ils ſont obligez par leur profeſſion ? Qu'ils diſent avec un ſaint perſonnage, que s'ils ne ſont pas aſſez courageux pour pouvoir gagner leur pain à la ſueur de leur front, ils le veulent manger du moins avec la honte & la douleur de leur cœur ; & qu'ils s'eſtimeroient heureux, s'ils pouvoient ſuppléer par les ſentimens vifs d'une pieté ſolide & d'une fervente devotion, à la perte qu'ils font d'un exercice qui eſt ſi eſſentiel à leur eſtat. *Veſcamur ſaltem ſecundum pœnam Adæ pane noſtro, ſi non poſſumus in ſudore vultus noſtri, in dolore cordis noſtri; in lacrymis doloris, ſi non poſſumus in ſudore laboris. Magnam hanc jacturam profeſſionis noſtræ ſuppleat pietas & devotio conſcientiæ humilis.* Ce ſont les termes dont ſe ſert le pieux auteur de la lettre aux freres du Mont-Dieu.

Epiſt. ad Fratr. de Monte-Dei n. 41.

Il ne ſera pas hors de propos de remarquer, que cet auteur n'eſt autre que Guillaume de S. Thierry, grand ami de ſaint Bernard ; & qu'il a écrit cette lettre, lors qu'il eſtoit ſimple religieux dans l'abbaye de Signy, où il ſe retira aprés avoir quitté le gouvernement de ſon monaſtere. Cet auteur parlant de la qualité du travail qui peut convenir à des ſolitaires, dit qu'il faut préferer ceux qui ont plus de rapport

aux exercices spirituels, tels que seroit celuy d'écrire des livres, *Scribere quod legatur.*

Cette occupation estoit fort usitée parmi les moines avant l'usage de l'Imprimerie, & il n'y a pas de doute que dans l'Ordre de Citeaux, où elle fut d'abord fort en pratique, elle n'ait tenu lieu de travail manuel. Que si cela est, comme il n'en faut pas douter, on peut inferer que le travail de ceux qui sont employez par un ordre legitime à composer ou à écrire des livres, peut satisfaire à l'obligation du travail. Et cela est fondé sur l'exemple des saints moines qui vivoient sous la conduite de saint Martin, dont les uns, qui estoient les vieillards, vacquoient à une oraison continuelle : les autres, c'est-à-dire les jeunes, n'avoient point d'autre travail que celuy d'écrire des livres, comme nous l'avons déja remarqué aprés Sulpice Severe. C'estoit aussi le principal travail des premiers Chartreux, témoin Pierre le Venerable, qui assure qu'aprés les exercices du silence, de la lecture & de la priere, ils s'appliquoient sans relâche & sans remise à copier des livres. *Singulares cellas inhabitant, ubi silentio, lectioni, orationi atque operi manuum, maxime in scribendis libris, irrequieti exsistunt.* *Petrus Ven. lib. 2. de mirac. cap. 28.*

Et certainement si on examine un peu

de prés la peine qu'il y a non ſeulement à écrire, mais dans certains ouvrages qu'on fait pour le public, comme de compoſer, de revoir & conferer les ouvrages des Ss. Peres, & autres auteurs eccleſiaſtiques, de corriger des épreuves, &c. on tombera aiſément d'accord, que cela peut tenir lieu de travail manuel, pourvû qu'on le faſſe dans un eſprit de religion, d'humilité, & de penitence, en ne cherchant que la gloire de Dieu, & l'utilité de l'Egliſe & du prochain. Car ces ſortes d'occupations ſont penibles. C'eſt un moyen honneſte de gagner ſon pain, & d'éviter l'oiſiveté; de faire l'aumône ſpirituelle, & meſme corporelle; & ce travail qui ſe fait dans le repos & en ſilence, peut eſtre auſſi un bon moyen pour calmer les paſſions, pourvû qu'on ne s'y recherche pas ſoy-même.

On dira peut-eſtre que les jeûnes, les veilles, & les autres mortifications corporelles peuvent auſſi-bien tenir lieu de travail aux autres; & qu'enfin la pluſpart des moines eſtant aujourd'huy élevez à la clericature, ils ſont diſpenſez du travail des mains, auſſi-bien que les autres clercs qui ne ſont pas religieux.

Mais il n'eſt pas bien difficile de reſoudre ces deux objections. Car pour ce qui eſt de la premiere, les Regles monaſti-

ques qui ont obligé les moines au travail des mains, ne les ont pas exemtez pour cela des jeûnes, ni des veilles, ni des autres mortifications; & on peut dire au contraire qu'elles ont porté plus loin cette obligation, à proportion qu'elles ont esté plus austeres. S. Paul menoit sans doute un genre de vie qui estoit fort dur à la nature, puis qu'outre les veilles, les voyages, la predication, & les autres travaux de l'apostolat, il mortifioit son corps par de rudes austeritez: *Castigo corpus meum, & in servitutem redigo.* Cependant il ne laissoit pas pour cela de travailler des mains, pour avoir dequoy se nourrir, & pour donner l'aumône aux pauvres.

Pour ce qui est de la clericature, elle n'est pas une raison suffisante d'exemter les moines du travail, puisque les anciens canons y obligent même les clercs seculiers, comme il paroist par le canon 52. du Concile de Cartage: *Clericus victum & vestimentum sibi artificiolo vel agricultura absque officii sui dumtaxat detrimento præparet*; & par cet autre: *Omnes clerici qui ad operandum validi sunt, & artificiola & litteras discant.* Et afin qu'on ne croye pas que ces reglemens ayent esté faits seulement pour les clercs inferieurs, & que ceux qui estoient appliquez aux études en étoient exemts; ce même Concile ordon-

ne aux plus ſçavans même d'entre les clercs, & qui ſont le plus verſez dans l'Ecriture, de gagner leur vie à quelque métier : *Clericus, quantumlibet verbo Dei eruditus, artificio victum quærat.* Et ainſi la clericature n'eſt pas une raiſon ſuffiſante d'exemter les moines du travail.

Can. 51.

Mais quand il ſeroit vray que les clercs ſeculiers en ſeroient diſpenſez, les moines ne pourroient prétendre le même privilege en vertu de leur caractere : puis qu'étant obligez de remplir en même tems les devoirs de clercs & de moines, ſi le travail eſt un devoir de la profeſſion monaſtique, comme je croy l'avoir montré, on ne le doit pas negliger non plus que les autres exercices : à moins que la neceſſité de quelqu'autre emploi, qui ſeroit incompatible avec le travail, ne les en diſpenſât legitimement, comme je l'ai remarqué un peu auparavant. C'eſt pour cette raiſon qu'il eſt ordonné dans la Regle du Maître, que s'il arrivoit que quelques preſtres ſeculiers, s'eſtant fait religieux, ne vouluſſent pas travailler des mains, on les renvoyât dans leurs egliſes : puiſque bien loin que leur caractere les dût exemter du travail, il les obligeoit au contraire davantage à donner cet exemple, & à pratiquer eux-mêmes le precepte qu'ils devoient enſeigner aux autres, qui eſt, que l'on re-

Regula Mag. cap. 83.

fuſe le pain à ceux qui ne veulent pas travailler.

On peut neanmoins former une objection conſiderable ſur ce que dit S. Auguſtin : que ce ſeroit une temerité aux ſolitaires de prétendre d'eſtre diſpenſez du travail à l'exemple des Apoſtres & des hommes apoſtoliques, qui ſont occupez aux fonctions de l'Evangile : mais que s'il arrivoit que les ſolitaires meſmes fuſſent employez à ces fonctions, ou du moins au ſervice des autels, ils pourroient alors s'attribuer le droit d'uſer de cette diſpenſe. Voici les termes de ce ſaint Docteur : *Iſti autem fratres noſtri temere ſibi arrogant, quantum exiſtimo, quod ejuſmodi habeant poteſtatem. Si enim evangeliſtæ ſunt, fateor, habent. Si miniſtri altaris, diſpenſatores ſacramentorum; bene ſibi iſtam non arrogant, ſed plane vindicant poteſtatem.* D'où l'on peut conclure, que les moines eſtant preſque tous aujourd'huy engagez au ſervice des autels, ils peuvent par conſequent, au moins ſuivant le principe de ſaint Auguſtin, prétendre à cette diſpenſe. *Aug de op. Mon. n. 24.*

Mais il paroiſt aſſez par tout ce traitté de S. Auguſtin, qu'il veut dire ſeulement, que ſi ces fonctions eccleſiaſtiques occupoient tellement, qu'il ne reſtât point de tems pour le travail, comme il arrivoit

aux Apostres, (car ces moines, que le saint Docteur refute, se prévaloient de leur exemple :) pour lors les solitaires pourroient estre legitimement dispensez du travail, comme il est arrivé peut-estre à ces saints religieux, que S. Jean Chrysostome envoya en Phenicie pour y convertir les infidelles. Mais à l'égard de quelques autres, qui sont obligez de donner seulement une partie de leur tems au service des autels ou aux fonctions ecclesiastiques, *Propter ecclesiasticas occupationes*, S. Augustin veut bien qu'ils puissent diminuer autant à proportion du travail des mains, mais non pas le quitter absolument. Au reste il n'y a point de doute que S. Benoist n'a pas eu dessein d'exemter les Prestres du travail, veu qu'il les oblige à garder la Regle même plus soigneusement que les autres, *Sciens se multo magis disciplinæ regulari subditum.*

S. Bened. Reg. cap. 62.

Il y a encore quelques autres difficultez que l'on propose contre cette obligation. L'une est, que S. Benoist n'a préscrit le travail des mains que pour éviter l'oisiveté : qu'on l'évite par le moyen de l'étude ; & qu'enfin c'est le sentiment du P. Heften, du P. Thomassin dans sa Discipline, & de plusieurs habiles gens, que S. Benoist n'a pas eu d'autre vûë que celle-là dans sa Regle en préscrivant cet exercice.

On appuye ce ſentiment d'une autre réflexion, qui fait une ſeconde difficulté, ſçavoir que le travail a été jugé neceſſaire aux moines dans leurs commencemens ; parce que n'ayant que peu ou point du tout de biens, ils eſtoient obligez de gagner leur vie du travail de leurs mains, pour n'eſtre pas à charge au public. Mais maintenant qu'ils ſont rentez ſuffiſamment, qu'ils peuvent eſtre diſpenſez du travail, pour s'appliquer à la priere & à l'étude.

Enfin on ajoûte que les offices divins eſtant extrêmement accrûs, & la pluſpart des moines eſtant Preſtres, & par conſequent dans une eſpece d'engagement de celebrer trés-ſouvent la Meſſe, pour ne pas dire tous les jours ; il ne leur reſte plus de tems pour vacquer au travail, ſi on leur en veut laiſſer pour la lecture.

Quoy que j'aye déja répondu en partie à ces difficultez, je ne laiſſerai pas d'ajoûter encore icy quelque choſe pour les reſoudre plus clairement. En premier lieu, il eſt certain que S. Benoiſt a preſcrit le travail pour éviter l'oiſiveté : mais il ne paroiſt pas qu'il ait crû, que la lecture ou l'étude ſeule fût capable de nous en mettre à couvert. Peſons un peu ſes paroles. S. Bened. Reg. c. 48.
» L'oiſiveté, dit-il, eſt ennemie de l'ame :
» c'eſt pourquoy les freres doivent eſtre oc-

» cupez à de certaines heures au travail des
» mains, & auſſi à de certaines heures à
» la lecture : *Certis temporibus occupari debent fratres in labore manuum, certis iterum horis in lectione divina.* Ce ſont preſque les mêmes termes dont ſe ſert ſaint Auguſtin en traitant cette matiere. Si ç'avoit eſté la penſée de S. Benoiſt, que le travail ou la lecture eût été ſuffiſante chacune ſeparément pour éviter l'oiſiveté, il ſe ſeroit ſans doute expliqué avec l'alternative : mais il unit l'un & l'autre enſemble, & il ordonne que pour éviter l'oiſiveté les freres s'occupent à la lecture & au travail. Il y a même raiſon pour cela. L'homme étant compoſé de corps & d'eſprit, il eſt obligé de travailler de l'un & de l'autre. S'il travaille ſeulement du corps, ſon eſprit demeure oiſif : ſi au contraire il ne travaille que de l'eſprit, le corps eſt expoſé à l'oiſiveté & à l'engourdiſſement. L'experience le fait connoître, & on voit que par une longue étude le corps s'appeſantit, & communique enſuite à l'eſprit même une certaine langueur, qui le rend lent & abbattu dans la priere & dans les élevations du cœur à Dieu. Les jeûnes & les veilles à la verité mortifient le corps, mais ils ne luy tiennent pas lieu d'exercice. Mais ſi l'on a ſoin d'unir le travail à la lecture, &

Aug. de op. Mon. n. 37.

que

que l'on anime l'un & l'autre par la priere, on se sent tout dispos, le corps aisé, l'esprit libre & dégagé, & dans l'assiette qu'il faut pour s'élever à Dieu. Enfin on fait injure à la lecture, suivant la pensée de S. Augustin, & de S. Isidore de Seville, si on ne joint le travail à la lecture qui le prescrit.

Aug. de op. Mon. n. 20. Isidor. cap. 5.

Il paroist clairement par ce que je viens de dire, que ce n'a pas esté seulement la pauvreté des premiers monasteres établis par saint Benoist, qui a porté le Saint à ordonner le travail à ses religieux : mais que ç'a esté aussi pour les préserver de l'oisiveté du corps, qui réjaillit par une suite necessaire sur les fonctions de l'esprit. Il est vray qu'il ajoûte aprés, que si les religieux sont obligez par la necessité ou par la pauvreté du lieu, de recueillir eux-mêmes les biens de la terre, ils ne s'en doivent point attrister : mais cela veut dire seulement que hors le cas de la pauvreté ou de quelqu'autre necessité, on peut les dispenser de cette sorte de travail, & laisser cette occupation à des seculiers. Il n'est donc icy question que d'une espece particuliere de travail ; & en effet, plusieurs autres saints Peres ont crû, que ces travaux qui se font au-dehors du monastere, ne conviennent pas tout-à-fait aux solitaires, d'autant qu'ils les exposent à

une trop grande dissipation, & quelquefois au commerce avec les seculiers. Il y a une exemple remarquable sur ce sujet dans les Dialogues de saint Gregoire. Un Abbé du Mont-Soracte voyant qu'une certaine année les oliviers de son monasteres n'avoient rien produit, avoit esté d'avis d'envoyer ses religieux au-dehors pour aider les voisins à faire leur recolte, afin de gagner à la journée une quantité d'huile, dont ils avoient besoin pour leur provision. Mais le Prieur du monastere, qui estoit un saint homme, nommé Nonnose, s'y opposa avec humilité, disant qu'il étoit à craindre que les religieux sortans de leur monastere dans l'esperance d'un petit gain, n'interessassent le salut de

Greg. l. 1. Dial. cap. 7. leurs ames, *ne exeuntes fratres ex monasterio, dum lucra olei quærerent, animarum damna paterentur.* C'est pour cette même

Isidor. c. p. 5. raison que S. Isidore reserve le travail des champs aux serviteurs, ne laissant aux religieux pour travail que le soin de leur jardin, & de ce qui regarde leur nourriture.

Pour revenir à nostre sujet, dans les monasteres d'Egypte, au rapport de saint Jerôme, on n'admettoit personne à la vie religieuse, qui ne fût capable de travailler, non pas tant pour les besoins de la vie, que pour faciliter aux solitaires les moyens

de se sauver, en coupant par cet exercice la racine aux mauvaises pensées, qui naissent de l'oisiveté & du défaut de travail. *Non tam propter victûs necessitatem, quam propter animæ salutem, ne vagetur perniciosis cogitationibus mens, &c.* Il est néanmoins remarquable, que ce saint Docteur ajoûte incontinent aprés, qu'il s'est délivré luy-même de ces tentations fâcheuses par le travail de l'étude, en se mettant sous la discipline d'un Juif converti, pour apprendre l'hebreu. Le même Saint dans la lettre qu'il a écrite à la vierge Demetriade, dit qu'elle ne doit pas se dispenser du travail, quoy qu'elle n'ait besoin de rien, mais au contraire qu'elle s'y doit occuper, afin de réünir par ce moyen toutes ses pensées à Dieu : & il ajoûte avec S. Augustin, qu'elle fera en cela une chose qui luy sera plus agreable, que si elle distribuoit tous ses biens aux pauvres. *Nec idcirco tibi ab opere cessandum est, quia Deo propitio nulla re indiges : sed ideo cum omnibus laborandum est, ut per occasionem operis nihil aliud cogites, quàm quod ad Domini pertinet servitutem.* L'Abbé Trithéme est dans le même sentiment à l'égard des moines, & il se sert pour le prouver des mêmes termes que S. Jerôme employe dans sa lettre aü moine Rusticus. Je veux donc que la pauvreté des monas-

Hieron. epist. ad Rustic.

Trithem. hom. 7.

teres n'oblige pas tant qu'autrefois les moines au travail : mais ils ſe le doivent à eux-mêmes pour éviter l'oiſiveté du corps, & pour fixer & domter leurs paſſions : ils le doivent à leur état & à leur Regle qui l'ordonne : ils le doivent aux pauvres, qui pourroient profiter de leur travail : ils le doivent enfin à leurs freres, au public, & même à la poſterité pour l'édification.

Il s'enſuit de ce que nous avons dit, que les moines rentez ne ſont pas abſolument exemts du travail des mains, non plus que les autres qui ne ſont pas rentez. Ils ſont tous également obligez par leur profeſſion à la penitence : & ſi la charité des fideles leur a fait des aumônes, ce n'a eſté que pour donner quelque ſupplément à leur travail, à cauſe qu'eſtant obligez de vacquer principalement aux exercices ſpirituels, il ne leur reſtoit pas aſſez de tems pour gagner par leur travail ce qui eſt neceſſaire à leur ſubſiſtance. Saint Auguſtin a approuvé ce ſupplément que l'on a fait aux monaſteres pour ſubvenir aux infirmitez des foibles qui ne peuvent travailler, ou aux beſoins de ceux qui ſont appliquez aux fonctions eccleſiaſtiques, ou à l'étude, *propter infirmitates corporales aliquorum, & propter eccleſiaſticas occupationes, vel eruditionem doctrinæ ſalutaris.*

Aug. de op. mon. p. 19.

Il est remarquable que ce saint Docteur approuve ce supplément que les fideles ont fait aux monasteres en faveur de ceux qui s'appliquent à l'étude, *propter eruditionem doctrinæ salutaris*. C'est ce qu'il appuye encore plus particulierement un peu aprés, en apportant cette seule raison pour justifier ce supplément. *Ad hoc enim & illa bona opera fidelium subsidio supplendorum necessariorum deess. non debent, ut horæ, quibus* AD ERUDIENDUM ANIMUM *ita vacatur, ut illa opera corporalia geri non possint, non opprimant egestate.* On peut voir sur cela l'epistre aux Religieux du Mont-Dieu, chapitre 8. Mais enfin quoy que cette raison oblige quelquefois de diminuer ou abbreger le travail, elle n'est pas suffisante pour le faire abandonner entierement.

Ibid. n. 20.

Il est vrai que le Pere Thomassin, aprés Hesten & quelques autres, est d'avis que S. Benoist a proposé le travail, non pas « comme une loy inviolable, mais comme « un moyen honneste d'éviter l'oisiveté; & « qu'il ne tenoit pas à luy, qu'ils ne fussent « tous suffisamment rentez pour n'avoir pas « besoin de suppléer par leur travail à leur « indigence: & c'est ce qu'il infere des paroles de la Regle, que nous venons d'examiner. Mais je laisse aux lecteurs le jugement de cette question, me contentant

Thom. Discip. tom. 1. c. 38.

d'avoir proposé les raisons que j'avois pour appuyer le sentiment contraire.

Je ne prétens pas donner atteinte aux autres preuves, que ce sçavant homme apporte pour montrer, qu'encore que le travail des mains fût établi dans quelques monasteres comme une loy invariable, cette loy néanmoins n'estoit pas universelle; & que S. Gregoire Pape & plusieurs autres exemtoient absolument les moines du travail. Je ne puis toutefois m'empêcher de dire, que la plufpart des preuves qu'il en apporte, justifient seulement que ceux qui ne pouvoient pas travailler, en étoient dispensez à cause de leur foiblesse; & que le principal travail de plusieurs moines estoit de copier des livres. J'avouë l'un & l'autre, & il paroist par ce que j'ai dit cy-dessus, que l'on ne pressoit pas beaucoup au travail ceux qui s'en excusoient à cause de leur foiblesse, soit qu'elle fût réelle, ou affectée. Nous avons vû en effet que ç'a esté le sentiment de S. Augustin, qu'il falloit s'en rapporter sur cela à leur conscience. S. Isidore de Seville dit que ceux qui prétextent leur foiblesse pour s'exemter du travail, sont à la verité à plaindre, comme estant malades de l'esprit, & non du corps : mais il ajoûte en même tems, que s'il est visible qu'ils se flattent, il faut les obliger à travailler.

Isidor. Reg. c. 5.

Quant à ceux qui ne le peuvent en effet, ils doivent s'examiner devant Dieu, s'ils ne se sont pas jettez eux-mêmes dans cette impuissance par leur trop grande délicatesse; & en ce cas ils doivent gemir serieusement, de ce qu'ils ne peuvent travailler lors qu'ils le veulent, ne l'ayant pas voulu lors qu'ils l'ont pû, comme dit trés-bien Guillaume de S. Thierry dans sa lettre aux religieux du Mont-Dieu. *Guillel. cap. 13.*

Pour ce qui est de la qualité du travail, il est certain qu'on le doit proportionner aux forces d'un chacun. Autrefois un des travaux le plus ordinaire des moines étoit de copier des livres. Nous avons veu * que Cassiodore le recommande par-dessus tous les autres. Trithéme est du même sentiment dans son homelie 7. & dans un ouvrage qu'il a composé en particulier sur ce sujet, intitulé, *De laude scriptorum manualium*. En effet, c'estoit un des travaux des disciples de S. Pacôme, au rapport de Palladius; & S. Jerôme met aussi cet exercice au nombre des travaux des solitaires: *Scribantur libri, ut & manus operetur cibum, & animus lectione saturetur*. S. Ferreole dans sa Regle veut, que celuy qui ne laboure pas la terre, s'occupe à copier des livres: *Paginam pingat digito, qui terram non proscindit aratro*; & il ajoûte que c'est une œuvre des plus

** Chap. 6.*

Palladi c. 39.

Hieron. epist. ad Rustic.

S. Ferr. c. 28.

considerables qu'un religieux puisse faire, *præcipuum opus*. En effet S. Nil le jeune n'avoit pas d'autre travail, comme nous verrons au chapitre suivant, non plus que les religieux de S. Martin. Et même le pieux auteur des livres de l'Imitation n'en prescrit point d'autre aux religieux, que celuy d'écrire : *Scribe, lege, ora, &c.* Enfin Gregoire de Tours parlant d'un saint reclus de son diocése, dit que par ce travail il se mettoit à couvert des méchantes pensées : *Ut se à noxiis cogitationibus discuteret.*

Imit. l. 3 c. 47.

Gregor Tur. de vita pp.

En dernier lieu, il est vray que les offices divins se sont extrêmement accrûs dans les derniers siecles. Plusieurs saints personnages s'en sont plaints, & entr'autres le venerable Pothon, dont nous avons déja * parlé, s'étend beaucoup sur cet usage, qu'il regarde comme un affoiblissement de la discipline monastique & de la vie interieure. *Cantandi usus cùm sit apud nos continuus, & vix aliquando ad momentum intermitti soleat, cetera vitæ spiritualis exercitia, hoc est legendi, meditandi, & operandi studia, quibus & corpus exerceri, & mens multum proficere posset, nobis quasi interdicta esse videntur.* Pierre le Venerable apporte cette longueur des divins offices, pour répondre au reproche que les Religieux de Citeaux

* *Chap. 4.*

Poth. sub fin. lib. 3.

faiſoient à ceux de Cluny, d'avoir abandonné le travail. Or quoy que les offices ne ſoient pas à preſent tout-à-fait ſi longs parmi nous qu'en ce tems-là, ils ne permettent pas néanmoins que l'on employe autant de tems au travail, que S. Benoiſt en marque dans ſa Regle. Mais il eſt viſible, que ce ſage & diſcret Legiſlateur n'a pas préſcrit ces heures de travail comme une loy inviolable, mais ſeulement comme une diſpoſition qu'il croyoit raiſonnable, *credimus*, remettant au pouvoir de l'Abbé d'abreger ce tems ſuivant ſa prudence : en ſorte qu'il donnât plûtoſt envie à ceux qui ſeroient plus forts d'en faire davantage, qu'un ſujet d'abattement & de chagrin aux foibles : *Vt & fortes ſint qui cupiant, & infirmi non refugiant.* S. Bened. cap. 64.

Dans la congregation de S. Maur on a reduit à l'eſpace d'une heure le travail de chaque jour, outre le ſervice de table que chacun doit faire à ſon tour, & les emplois particuliers de chaque religieux. Ceux qui ſont fideles à s'en acquitter religieuſement, peuvent ſatisfaire par ce moyen à l'obligation de leur profeſſion & de leur Regle : & cet exercice fait de la ſorte leur eſt utile & avantageux pour le corps, auſſi-bien que pour l'ame.

Mais enfin quelque important que ſoit

le travail des mains, il eſt encore moins eſtimable que les exercices de pieté, pour leſquels il doit eſtre deſtiné ; & ſi l'on eſtoit obligé de quitter quelquefois le travail ou l'étude & la lecture, il vaudroit mieux préferer la lecture. Cecy eſt conforme au ſentiment de ſaint Fulgence entr'autres, lequel, comme nous avons déja * remarqué, ne faiſoit pas grand cas de ceux d'entre ſes religieux, qui préferoient le travail à la lecture & à l'étude : & au contraire il eſtimoit beaucoup ceux, qui ne pouvant pas travailler, s'appliquoient ſoigneuſement à la lecture & à la ſcience des choſes ſaintes. S. Jean Chryſoſtome avant luy, avoit auſſi marqué aſſez clairement qu'il eſtoit dans ce ſentiment, lors que dans ſon ouvrage de la Providence il témoigne au moine Stagire, en faveur duquel il l'a compoſé, qu'il n'avoit pas approuvé ſa conduite paſſée, en ce que negligeant la lecture, il donnoit toute ſon application & tous ſes ſoins aux arbres de ſon jardin.

* V. ep. ad Fratr. de Monte Dei rum. 21 & 32.

* Chap. 5.

Chryſoſt. lib. 1. de Provid. cap. 10.

CHAPITRE XV.

Tradition des études dans les monasteres ; & premierement dans ceux d'Orient.

QUOIQUE ce qui a esté dit jusqu'à present, fasse voir assez clairement l'usage & la pratique des études dans les monasteres depuis le premier établissement de la vie monastique jusqu'aux derniers siecles où nous sommes : il est néanmoins à propos de justifier cet usage par une suite de tradition de siecle en siecle, en commençant premierement par les Grecs, ausquels nous sommes redevables des premiers principes de la vie religieuse. Il ne faut pas toutefois prétendre, que je m'engage à faire un dénombrement exact de tous les grands hommes qui ont fleuri par leur science dans les monasteres : cela nous meneroit trop loin. Je me reduiray à certains points, que je croiray les plus necessaires pour établir cette tradition.

Je commenceray par l'illustre martyr S. Lucien, lequel ayant embrassé la vie monastique dés sa jeunesse, comme nous l'apprenons de ses actes, joignit la science à la pieté, en sorte qu'il fut tiré de sa

solitude pour estre Prestre à Antioche, où il expliqua les lettres saintes, dont il avoit appris les premiers élemens sous Macaire, qui demeuroit à Edesse. Ce saint solitaire Lucien estoit habile à copier des livres : il subsistoit de ce travail, & donnoit le reste aux pauvres. Il souffrit le martyre sous Maximin, l'an 312.

Lors que S. Atanase écrivit sa lettre au moine Draconce, qui ne vouloit pas faire les fonctions de l'episcopat auquel le Saint l'avoit destiné, il y avoit déja plusieurs Evêques qui avoient esté tirez de la vie monastique, du nombre desquels saint Atanase en nomme sept dans cette lettre, lesquels gardoient dans l'episcopat le même genre de vie & les mêmes austeritez, qu'ils avoient pratiquées dans le monastere. De ce nombre estoit Serapion evêque de Tmuis, qui fut un zelé défenseur de la divinité de Jesus-Christ. Son bel esprit & sa doctrine le firent appeller Scolastique, & S. Atanase en faisoit tant d'estime, qu'il soûmettoit ses écrits à son jugement. Ce saint Docteur n'avoit pas moins d'estime pour la profession monastique, & s'estant retiré parmy des solitaires qui vivoient en commun, lors qu'il fut obligé de s'enfuir d'Alexandrie pour éviter la fureur des Ariens, il pratiqua avec eux quelque tems leurs exercices, &

Hieron. de script. cap. 99.

leur donna de saintes instructions. Il visita aussi les solitaires de la Thebaïde. Outre ces evêques que je viens de marquer, il s'en trouva deux autres dans un synode où assista S. Pacôme, dont ces Prelats avoient esté disciples. *Pachom. vita n. 72.*

Flavien & Diodore moines à Antioche, soûtinrent en même tems les veritez de la foy, resisterent à Leonce Arien, & travaillerent avec succés à inspirer aux Catholiques l'amour de la paix. Diodore avoit fait ses études à Athenes, & fut depuis metropolitain de Tarse. Par sa liberté & sa generosité à défendre la foy, il se rendit odieux à Julien l'Apostat. Ayant fait deux traitez contre les heretiques, il les envoya à S. Basile, qui goûta fort l'un des deux, & en voulut avoir copie : mais il trouva que le style de l'autre étoit trop fleury & trop remply de figures, qui en interrompoient & affoiblissoient le raisonnement. *Theodor. l. 2 hist. c. 24. & l. 5 c. 24.* *Basilius ep. 167.*

Saint Pacôme qui ne sçavoit que sa langue maternelle, c'est-à-dire le syriaque, apprit la langue grecque, afin de pouvoir instruire les Grecs qui se mettoient sous sa discipline : & Ammon evêque témoigne de soy-même, que s'estant retiré à Tabenne à l'âge de dix-sept ans, l'Abbé Theodore qui estoit disciple de S. Pacôme, luy assigna pour maistre Theodore *Pachom. vita n. 77 apud Bolland.* *Ibid. p. 349. col. 1.*

d'Alexandrie, & Ausonne, pour luy donner une parfaite intelligence des saintes Ecritures. Orsiese, disciple aussi de saint Pacôme, estoit consommé dans cette même science, au rapport de Gennade, qui cite avec grand éloge l'ouvrage que nous avons de luy dans le Code des Regles.

Gennad. de script. cap. 9.

Ce fut vers l'an 358. que saint Basile, aprés avoir visité les solitaires de l'Egypte & de l'Asie, se retira dans un desert de la Province de Pont, où il bâtit un monastere. Il y attira son amy S. Gregoire de Nazianze avec plusieurs autres, ausquels il servit de directeur. Aprés avoir reçû le sacerdoce, & prêché quelque tems à Cesarée, il retourna dans la solitude de Pont, & il prit le soin de tous les monasteres qui estoient en ce païs-là. Il composa en leur faveur de grandes & de petites Regles. On recevoit des enfans dans ses monasteres, & il ordonne entr'autres choses, qu'ils ayent un maistre pour les instruire dans les lettres : mais qu'au lieu des histoires profanes, on leur fasse apprendre des histoires saintes ; & qu'on les excite par de petits prix, ἆθλα, à apprendre les choses par cœur. Il veut aussi que ces enfans ayent une demeure separée des autres religieux, afin que ceux-cy ne soient pas inquietez par le bruit qu'il estoit besoin de faire pour les exercer & les instrui-

Basil. Reg. fus. interrog. 15.

re dans les ſciences. Ce grand Saint dans ſa retraite s'appliquoit à l'étude de l'Ecriture ſainte, & à compoſer des écrits, tant pour l'Egliſe, que pour ſes religieux. Il écrivit entr'autres à deux ſolitaires, qui vivoient ſur la montagne des Olives avec d'autres, dont la paix fut troublée par des queſtions que l'on y agita touchant le myſtere de l'Incarnation. Le Saint les renvoya à ce qui avoit eſté décidé dans le Concile de Nicée, & il leur donna quelque inſtruction ſur ſur le culte ſouverain que l'on doit au ſaint Eſprit. Ce qui fait bien voir que ces ſolitaires étudioient ces matieres, dequoy cependant S. Baſile ne leur fait aucun reproche. Encore une preuve de cecy, c'eſt que S. Gregoire de Nazianze addreſſa au moine Cledone deux diſcours, qu'il avoit faits contre l'hereſie d'Apollinaire.

Environ l'an 372. & du tems de l'Empereur Valens protecteur des Ariens, les religieux d'Egypte ſouffrirent perſecution pour la foy, & refuterent par des raiſonnemens ſolides les principes de l'hereſie Arienne. Parmi ces ſaints Confeſſeurs il y en avoit onze evêques. Pierre d'Alexandrie leur donne en commun cet éloge, qu'ayant ſuçé la pieté avec le lait de leurs nourrices, ils s'eſtoient retirez dés leur jeuneſſe dans le deſert, pour y pratiquer

les exercices de la vie monaſtique.

Deux ans aprés, S. Jean Chryſoſtome ſe retira dans les montagnes du deſert d'Antioche, où il vêcut quatre ans avec les ſolitaires qui les habitoient. Il avoit eu pour maiſtre dans les ſaintes lettres Cartere, que l'on croit avoir eſté ce Cartere exarque des monaſteres d'Antioche. Il eut pour compagnon dans cette retraite Germain, & Theodore, qui fut depuis evêque de Mopſueſte. Pallade, auteur de la vie de S. Chryſoſtome, nous apprend que ce Saint, aprés avoir paſſé quatre ans ſous la conduite d'un moine qui eſtoit de Syrie, ſe retira ſeul dans une grotte, où il paſſa deux années preſque ſans dormir, & y apprit par cœur le nouveau Teſtament. Ce fut dans la ſolitude de ces montagnes qu'il écrivit l'Apologie de la vie monaſtique, & le premier livre de la Componction en faveur du moine Demetrius, ſans parler de celuy de la Providence, qu'il écrivit un peu aprés pour Stagire, jeune homme de qualité, qui s'eſtoit fait religieux dans cette ſolitude, où S. Chryſoſtome l'avoit connu fort particulierement.

Sozomen. l. 3. c. 32. Environ ce même tems, S. Epiphane s'engagea dés ſa jeuneſſe à la profeſſion monaſtique. Il compoſa ſon ouvrage des hereſies à la priere d'Acace & de Paul

abbez dans la Syrie. Il adressa aussi son traité de la foy, appellé Ancorat, à des Prestres, dont quelques-uns estoient religieux : Ce qui fait bien voir que les moines s'occupoient fort de ces matieres. Il disoit que ceux qui pouvoient acheter des livres de pieté, s'en devoient fournir, & que la seule vûë de ces livres étoit capable de porter à la vertu.

Pendant ce tems il arriva un grand trouble dans le desert de Nitrie à l'occasion des livres d'Origene. Theophile patriarche d'Alexandrie fut cause de ce trouble. Ses gens s'emparerent des monasteres, & brûlerent les cellules de ces saints Solitaires, qui sortirent de ce desert au nombre de plus de trois cens : entre lesquels estoit S. Isidore l'Hospitalier, trés-intelligent dans la science de l'Ecriture, qui avoit esté ordonné prestre par S. Atanase. Les quatre Grands-freres, Dioscore, Ammonius, Eusebe & Euthyme, étoient aussi de ce nombre. Ammonius étoit fort sçavant dans les lettres saintes, & s'étoit aussi fort appliqué à la lecture des ouvrages d'Origene, de Didyme, de Pierius, & d'Estienne. Il suffit à mon sujet de remarquer cecy : on peut voir le reste de cette aventure dans l'Histoire monastique d'Orient, qui m'a beaucoup servi pour dresser cette tradition. Je dirai seulement,

qu'il paroiſt que ces ſolitaires en general eſtoient fort attachez à la lecture d'Origene, dont ils ſoûtenoient qu'on ne devoit pas interdire la lecture ſous prétexte de quelques erreurs que l'on y remarquoit.

Pallade, qui de religieux fut fait evêque d'Helenople, ſe retira auſſi dans la ſolitude de Nitrie à l'âge de vingt ans, & y vêcut quelque tems ſous la diſcipline de Dorothée, auquel S. Iſidore l'hoſpitalier l'adreſſa. C'eſt ce Pallade qui eſt auteur de l'Hiſtoire Lauſiaque, ainſi appellée, parce qu'elle eſt dediée à un grand Seigneur, nommé Lauſe. Il eſt incertain ſi c'eſt le même qui eſt l'auteur de la vie de S. Jean Chryſoſtome.

Evagre de Pont demeura auſſi dans ce même deſert de Nitrie. Il eſtoit habile écrivain, & pour ſubſiſter, il s'occupa à tranſcrire des livres. Pluſieurs eſtiment qu'il eſt auteur du ſecond livre de la vie des Peres, & que Rufin n'en a eſté que le traducteur. Quoy qu'il en ſoit, Socrate luy attribuë beaucoup d'autres ouvrages, ſpirituels à la verité, mais qui marquent ſa doctrine & ſon érudition. M. Bigot a imprimé enſuite de la vie de S. Jean Chryſoſtome, un traité de cet auteur, qui a été Origeniſte.

Socrat. lib. 4. cap. 23.

Saint Ephrem eſt beaucoup plus celebre non ſeulement par ſa ſainteté, mais auſſi

par ſa doctrine & par ſes ouvrages. Il alla exprés à Ceſarée pour y voir S. Baſile, qui le reçût avec de grands témoignages d'eſtime & d'affection. Eſtant de retour à Edeſſe, il s'employa avec beaucoup de zele à l'inſtruction des peuples, mais ſans quitter ſa retraite, ny les auſteritez de ſa profeſſion. Sa vertu & ſa doctrine le mirent en ſi grande reputation, que dés la fin du quatriéme ſiecle on liſoit ſes ouvrages dans quelques Egliſes aprés l'Ecriture ſainte, au rapport de S. Jerôme. Ce ſaint Diacre dans ſon homelie 47. marque les divers emplois des moines de ſon tems, dont les uns tranſcrivoient des livres, d'autres faiſoient de la toile, d'autres des paniers, & d'autres des membranes de couleur de pourpre, ſur leſquelles on avoit accoûtumé d'écrire en lettres d'or ou d'argent. Il avertit les copiſtes d'écrire exactement les livres ſaints; & ceux qui avoient dans leur cellule quelques livres de la communauté, d'avoir ſoin de ne les point gâter, & de les conſerver comme une choſe ſacrée.

Hieron. de ſcr. ec. c. 115.

Je conclûray ce quatriéme ſiécle par S. Porphyre evêque de Gaze, S. Pierre de Sebaſte, frere de S. Baſile, & par ſaint Aſcole de Theſſalonique, ſi eſtimé de S. Baſile & de S. Ambroiſe, auſſi-bien que du Pape Damaſe. S. Pierre & S. Aſcole

s'engagerent dés leurs plus tendres années à la profession religieuse, & assisterent au Concile general de Constantinople en l'année 381.

Nous commencerons le cinquiéme siécle par la mission de ces saints moines, que S. Jean Chrysostome envoya prêcher la foy dans la Phenicie. Ils le firent avec succés, & convertirent par leurs instructions & leurs exemples ces idolâtres, dequoy ce saint Docteur leur donne de grands éloges.

Il suffiroit de nommer S. Jerôme tout seul, pour prouver que les moines peuvent étudier. Car que n'a-t'il point lû luy-même, & quels travaux n'a-t'il pas entrepris & soûtenus pour enrichir l'Eglise de ses excellens ouvrages? Il eut pour maistre à Alexandrie Didyme, que Pallade fait moine. Il adresse ses commentaires sur le Prophete Jeremie & sur saint Mathieu à Eusebe de Cremone, prêtre & religieux du monastere de Bethléem, où demeura S. Jerôme; & ceux qu'il a faits sur le Prophete Malachie, à Minerve & Alexandre moines de Tolose. Il en dedia même à de saintes religieuses. Entr'autres personnes qui allerent des Gaules en Palestine pour le voir, il y en a deux plus considerables, Postumien, qui demeura six mois avec luy, & passa en-

ſuite en Egypte pour y voir les ſaints ſolitaires : & le moine Ruſticus, auquel il traça dans une lettre l'idée parfaite de la vie monaſtique. Il veut qu'un moine ait toûjours un livre à la main : *Numquam de manu & oculis recedat liber :* & qu'il ſoit long-tems à étudier & à mediter ce qu'il prétend enſeigner aux autres, ſoit de vive voix, ſoit par écrit. *Ne ad ſcribendum cito proſilias. Multo tempore diſce quod doceas.* Il conte entr'autres choſes pour le travail des mains l'art de copier des livres. On peut voir de là ſi on a raiſon de nous objecter S. Jerôme, comme s'il eſtoit contraire à l'étude des moines. Son exemple eſt plus fort que ſes paroles, quand bien elles nous feroient contraires. On en peut voir l'explication dans les notes d'Horſtius ſur l'epiſtre 89. de ſaint Bernard, & dans l'Hiſtoire monaſtique d'Orient, page 273.

Il ne faut pas ſeparer de S. Jerôme le moine Rufin preſtre d'Aquilée, auquel ce ſaint Docteur dans les differens démeſlez qu'il a eus avec luy, n'a jamais reproché ſes études, dont il ſemble qu'il faiſoit ſon unique occupation. Il écrivit le livre de la vie des Peres, à la priere des ſolitaires du mont des Olives, où il fait mention de l'abbé Theon, qui étoit fort verſé dans les langues latine, grecque & egyptienne.

Les homelies de Neſtorius ayant eſté portées dans le deſert d'Egypte, elles y troublerent la paix des ſolitaires. Quelques-uns d'entr'eux en prirent ſujet de mettre en queſtion dans leurs conferences, ſi ſelon les principes de la foy on pouvoit donner à la ſainte Vierge le titre de Mere de Dieu. C'eſt ce qui donna occaſion à ſaint Cyrille patriarche d'Alexandrie, de leur écrire une lettre, qui eſt adreſſée *aux Preſtres & aux Diacres, aux Peres religieux, & à tous ceux qui pratiquent avec eux les exercices de la vie ſolitaire.*

Ce fut environ ce tems-là que Caſſien & ſon compagnon Germain ſortirent d'un monaſtere de Bethléem pour aller viſiter ces ſaints Solitaires, dont il a rapporté les conferences, qui font bien voir qu'ils étoient également pieux & ſçavans dans les choſes ſaintes. Caſſien luy-même étoit trés-habile, & avoit eſté élevé dans l'école de S. Jean Chryſoſtome, qui l'ordonna Diacre. Il compoſa ſon ouvrage de l'Incarnation contre Neſtorius, à la ſollicitation de Leon archidiacre de l'Egliſe Romaine, qui fut depuis ſouverain Pontife.

Saint Iſidore de Damiette, & S. Nil l'ancien ſont ſi celebres par leurs écrits, auſſi-bien que par leurs vertus, que l'on ne peut donner de meilleurs garands

qu'eux, pour prouver l'usage des lettres dans les monasteres de leur tems. Entr'autres avis S. Isidore avertit un religieux de fuir la lecture des livres profanes. Saint Nil fait la même défense. Celuy-ci ayant esté marié, se retira du consentement de sa femme au Mont-Sina avec son fils Theodule. Nous avons de luy quantité de lettres & de traitez ascetiques. Ecrivant à un jeune religieux, il l'exhorte à lire le nouveau Testament, les Actes des Martyrs, & le traité des paroles des anciens. Ce n'a esté que dans la solitude qu'il a écrit tous ses ouvrages.

Isid. lib. 1. epist. 63.

Nil. lib. 2. epist. 49. & 73.

Nil. lib. 3. epist. 301.

Marc le solitaire estoit disciple de saint Jean Chrysostome aussi-bien que S. Nil, au rapport de Nicephore, qui fait mention de ses ouvrages, & Photius avant luy. Il a écrit non seulement sur les matieres ascetiques, mais aussi contre quelques heretiques. Ses livres ascetiques sont imprimez dans la Biblioteque des Peres, mais non pas ce qu'il a fait contre les heretiques Melchisedeciens. Photius en fait mention dans sa Biblioteque.

Niceph. lib. 14. cap. 54.

Photius cod. 200.

Le moine Jobius a écrit aussi contre l'heretique Severe neuf livres, dont Photius nous a conservé de longs fragments. C'est sans doute ce Jobius Prestre & archimandrite, auquel Theodoret a adressé sa lettre 127. où il le louë de ce que dans

Id. cod. 222.

ſa vieilleſſe il ſurpaſſoit les jeunes hommes dans le zele à ſoûtenir les dogmes de l'Evangile & de la Foy. Ce Pere dans la lettre ſuivante donne de grands éloges pour le même ſujet à Candide preſtre & archimandrite, & dans la 131. à Longin auſſi archimandrite, où il publie l'excellence de ſa doctrine & de ſa vie, auſſibien que de ſes religieux; comme dans la 141. il releve le zele apoſtolique de Marcel archimandrite des Acœmetes. Enfin dans l'epiſtre 143. aprés avoir loüé la pureté de la foy d'André moine de Conſtantinople, avec lequel il ſouhaitte avoir commerce de lettres, il écrit une longue epiſtre aux Solitaires de la même ville, c'eſt la 145. où il leur expoſe les ſentimens de differens heretiques, & les travaux qu'il a entrepris contr'eux: ce qui montre bien que ces religieux n'eſtoient pas ignorans, & qu'ils avoient dés lors grande part aux affaires de l'Egliſe.

Pour ne pas entrer dans un plus grand détail de ce ſiecle, il ſuffit de remarquer que la plûpart des grands Prelats d'Orient de ce tems-là avoient fait profeſſion de la vie monaſtique. S. Attique par exemple, ſucceſſeur de S. Jean Chryſoſtome, fut élevé dés ſon enfance dans un monaſtere d'Armenie de la ſecte d'Euſtate de Sebaſte, à laquelle il renonça depuis. Alexandre

patriarche d'Antioche, qui rétablit la memoire de S. Jean Chrysostome, avoit esté aussi formé & instruit dans un monastere.

Jean evêque de Jerusalem, Theodoret de Cyr, dont les ouvrages, & sur tout les commentaires sur l'Ecriture, sont excellens au jugement de Photius; Dalmace de Cyzique, lequel travailla si vigoureusement contre Nestorius, lors qu'il n'estoit encore qu'Abbé; Maximien successeur de Nestorius, & S. Flavien aussi, patriarches de Constantinople, furent tirez du cloistre, aussi-bien que Timothée le Catholique, patriarche d'Alexandrie, & Jean de Tabenne son successeur. Enfin lors que d'un costé le malheureux abbé Eutiches avec les siens soutenoit son heresie, d'autres solitaires non moins zelez qu'éclairez se signalerent pour la défense de la foy & du Concile de Calcedoine. Ce qui fait bien voir qu'ils étudioient ces sortes de matieres. *Photii Biblioth. cod. 203.*

Abregeons les siécles suivans, & contentons-nous de marquer pour le sixiéme siécle S. Sabas, qui travailla tant pour la foy catholique : l'Abbé Dorothée, qui louë dans un traité spirituel qu'il a composé, son disciple saint Dosithée; Paul & Gregoire patriarches d'Antioche, & saint Euloge d'Alexandrie. Gregoire avoit esté

élevé dans le cloistre dés son enfance. Pour le setiéme siécle, Jean Mosch auteur du Pré spirituel, & son compagnon saint Sophrone, depuis patriarche de Jerusalem; S. Jean Climaque, qui embrassa la vie religieuse dés l'âge de seize ans; Anastase Synaïte, celebre écrivain; le saint abbé Maxime, ce zelé défenseur de la foy contre les Monotelites, qui ayant étudié aux belles lettres, à la philosophie, & aux autres sciences humaines dans le siécle, où il fut secretaire de l'Empereur Heracle, apprit la theologie dans le cloître, & dédia la pluspart de ses ouvrages à des solitaires. Cet illustre Martyr eut pour disciple un autre Anastase moine, auquel il écrivit la conference qu'il avoit euë avec le Patriarche heretique vers la Pentecoste. Il faudroit parler plus au long de ce saint homme, qui a esté la lumiere de l'Ordre monastique & du setiéme siécle. Pour le huitiéme, nous avons S. Jean de Damas, & le moine Cosme son maistre, desquels j'ai parlé * ailleurs; & Anastase abbé du monastere de S. Euthime. Pour le neuviéme, le bien-heureux abbé Theophane, auteur d'une chronique qui porte son nom; saint Platon abbé du Mont-Olympe, & le saint & trés-sçavant abbé Theodore Studite. Enfin pour le dixiéme je me contenteray de

* Chap. 11.

rapporter l'illustre abbé S. Nil le jeune, de la vie duquel il est à propos de faire quelques extraits, parce que cette vie est si édifiante, qu'elle peut servir de modelle.

Saint Nil, natif de Rossane en Calabre, avoit esté engagé dans le mariage avant que de se faire religieux. Il eut d'abord dans le monastere vne liaison trés-particuliere avec un moine également vertueux & sçavant, avec lequel il avoit souvent des conferences touchant l'Ecriture, ausquelles les autres religieux assistoient. Leur Abbé, qui s'appelloit Jean, estoit fort appliqué à la lecture de S. Gregoire de Nazianze, & saint Nil aussi à son exemple. Celui-cy pour le travail des mains employoit tous les jours trois heures à copier des livres. Il écrivoit fort-bien & fort-viste, en sorte qu'il faisoit tous les jours un cayer d'écriture fort menuë. En une certaine occasion il écrivit trois psautiers en douze jours pour acquitter une dette de trois écus. Il vacquoit à cet exercice depuis la premiere heure jusqu'à tiérce. Aprés deux heures de prieres & de psalmodie, il s'appliquoit à la lecture *de l'Ecriture & des saints Peres & Docteurs* depuis sexte jusqu'à none. Aprés vespres il faisoit un peu de promenade pour se délasser l'esprit. Pendant cette

promenade il ne donnoit pas l'essor à son imagination, mais il repetoit quelques belles sentences de S. Gregoire de Nazianze, ou de quelqu'autre Pere. Aprés soleil couché il prenoit sa refection, qui estoit extrêmement frugale. Il fit le voyage de Rome pour y faire ses devotions, & y chercher des livres. Ce fut avec douleur qu'il vit son monastere ravagé par les Sarazins, & il regretta sur tout la perte de sa biblioteque.

Je ne puis mieux finir la tradition des études monastiques parmi les Grecs, que par cet échantillon, qui fait voir clairement l'estime que ce grand homme faisoit de l'étude. Le choix qu'il fit de Proclus pour gouverner les solitaires en sa place, en est encore une bonne preuve. C'estoit un religieux fort versé dans les belles lettres, & qui passoit pour une biblioteque vivante d'une vaste érudition, tant sacrée que profane, comme nous apprenons de la vie du même S. Nil. Il en faut demeurer là, puisque le schisme qui commença au siécle suivant, nous dispense de parcourir le reste.

CHAPITRE XVI.

Suite de cette tradition chez les Occidentaux.

LES monasteres de l'Eglise Occidentale ont suivi les traces des Orientaux. Il faudroit un volume entier pour parler de tous les sçavans hommes qui en sont sortis, dont la pluspart ont uni la vertu & la sainteté avec la doctrine.

Dés le tems que l'on vit paroistre en Italie & à Rome des religieux, il y en eut plusieurs qui furent illustres par leur sagesse, *Nunc multi monachi sapientes*, comme témoigne saint Jerôme écrivant à Pammaque, qui de trés-noble citoyen Romain qu'il estoit, fut le premier qui se fit moine à Rome, *Monachorum primus inter monachos in prima urbe*. De ce nombre furent à Aquilée le prestre Rufin avec ses disciples, lequel n'a pas esté un des moindres Docteurs de l'Eglise, *Non minima pars Doctorum Ecclesiæ*, au sentiment de Gennade; le saint abbé Eugippe, si celebre * par ses ouvrages, & par le commerce qu'il eut avec S. Fulgence & les plus grands personnages de son tems; Pierre Abbé de Tripoli, que Cassiodore

Hierom. ep. ß. 26.

*V. Partie 2. chap. 3.

nous a fait connoistre en faisant mention de ses extraits des ouvrages de S. Augustin par rapport aux epistres de S. Paul. Je ne doute point qu'il ne faille aussi mettre de ce nombre Bacchiarius, appellé
Gennad. cap. 24. par Gennade, *Vir christianæ philosophiæ*, c'est-à-dire engagé à la profession monastique, que les anciens ont coûtume de qualifier du nom de philosophie chrêtienne: comme aussi le moine Ursin, qui a
Ibid. c. 27. écrit contre ceux qui ne vouloient pas re-
Ibid. c. 51. cevoir le batême des heretiques; & peut-estre le diacre Vigile, qui a composé une Regle monastique. Ajoûtons-y encore le sçavant abbé Denis le Petit, si celebre
Cassiod. instit. c. 23. par ses ouvrages, & par l'éloge que Cassiodore luy a donné; & les religieux que Cassiodore même forma dans son monastere de Viviers.

En Afrique du tems de S. Augustin les moines d'Adrumet s'addonnoient beaucoup aux sciences, comme il paroist par les livres de la grace & du libre arbitre,
Aug. de lib. arb. cap. 4. de la correction & de la grace, que ce saint Docteur leur adressa. Il est remarquable qu'en leur envoyant le premier de ces traittez, il y joignit aussi quelques Conciles que l'on avoit tenus depuis peu contre l'heresie de Pelage. La lettre que ce grand Saint écrivit à Eudoxe abbé de l'Isle Capraria, où il exhorte ce sage Su-

perieur & ceux qui eſtoient ſous ſa conduite à la pratique conſtante des exercices religieux, en ſorte neanmoins que ſi l'Egliſe avoit beſoin de leur ſervice, ils ne luy refuſaſſent pas ce ſecours ; cette lettre, dis-je, donne aſſez à connoiſtre qu'il y avoit dans ce monaſtere des ſolitaires fort capables.

Je ne parle point icy de Julien Pomere, Africain de naiſſance, auteur des trois livres de la vie contemplative, qu'il compoſa dans la ſolitude où il s'eſtoit retiré, comme il dit luy-même, aprés avoit quitté l'epiſcopat. Il y a apparence que ce fut en France qu'il ſe retira : & c'eſt peut-eſtre ce qui a fait dire à S. Iſidore qu'il eſtoit François. *Pomer. l. 1. c. 13.*

Leporius eſt encore plus recommandable par la retractation qu'il fit de ſes erreurs touchant l'Incarnation, que par ſa doctrine. Mais la doctrine & l'exemple de S. Fulgence & de ſes diſciples l'emportent par-deſſus tous les autres.

Que dirons-nous des Gaules, où la vie monaſtique a fleuri avec tant de ſuccés, non ſeulement par la vertu, mais auſſi par les ſciences ? Tant de ſaints Evêques, qui ont eſté tirez du nombre des diſciples de S. Martin evêque de Tours ; tant de monaſteres, qui ont eſté des écoles de pieté & de doctrine, mettent la choſe dans une

telle évidence, que l'on n'en peut raisonnablement douter. Le seul monastere de Lerins, le modelle des autres monasteres de France, fournit dans le cinquiéme siécle une infinité de grands hommes, également vertueux, sçavans, & éloquens. Tels ont esté les saint Honorat, S. Hilaire d'Arles, Maxime & Fauste de Riez, le sçavant Vincent de Lerins, S. Euchere, & ses deux fils (car il avoit esté marié avant que d'embrasser la vie monastique) Veran & Salon, depuis Evêques, dont le second n'avoit que dix ans lorsque son pere le consacra à Dieu dans cette illustre Abbaye; tels enfin ont esté Valere evêque de Cimele ou de Nice, & S. Cesaire evêque d'Arles, qui se fit religieux à l'âge de dix-huit ans. Tous les écrits de ces grands hommes sont autant d'argumens pour justifier les études dans les monasteres; argumens qui sont plus forts & plus clairs que toutes les réflexions que je pourrois faire sur leurs exemples.

La même chose se pratiquoit à Marseille sous la discipline du bien-heureux Cassien; à Condat sous les saints Abbez Romain & Lupicin, où saint Eugende, autrement S. Oyan, qui y avoit esté offert dés l'âge de sept ans, apprit la langue grecque avec la latine, ce qui estoit en ce temps-là une chose assez rare.

Il falloit bien que les lettres fleuriſſent beaucoup alors dans l'Abbaye de l'Iſle-Barbe, puis que les archevêques de Lyon avoient pour Penitenciers & Grands-Vicaires ordinaires les Abbez de ce monaſtere, ſuivant le témoignage de l'archevêque Leidrade, qui continua le même employ au ſaint abbé Benoiſt d'Aniane. *Cui etiam abbati*, dit-il dans ſa lettre à Charlemagne, *tradidimus poteſtatem ligandi & ſolvendi, uti habuerunt prædeceſſores ſui, ſcilicet Ambroſius, Maximus, Licinius, clariſſimi viri, qui ipſum locum rexerunt: quos Eucherius, Lupus, atque Geneſius, ceterique epiſcopi Lugdunenſes, ubi ipſi deerant, aut non poterant adeſſe, mittebant cognituros, utrum catholica fides recte crederetur, ne fraus hæretica pullularet.*

Mamert Claudien, ce ſçavant abbé de Vienne en France, exerçoit à peu prés les mêmes fonctions ſous ſon frere Evêque de la même ville, au rapport de Sidonius, qui luy donne de grands éloges dans trois de ſes lettres: dans l'une deſquelles il a composé ſon Epitaphe, où il dit que c'étoit une triple-biblioteque vivante de tout ce qu'il y avoit d'érudition, grecque, latine, & chrêtienne. Il louë fort auſſi les trois livres que cet auteur avoit compoſez de l'état de l'ame. *Sidon. l. 4. ep. 3. & 11. & lib. 5. epiſt. 2.*

Il n'eſt pas même juſqu'aux Iſles ſepten-

trionales de la grande Bretagne, où les lettres ne fussent cultivées dans les monasteres. Pelage en est un exemple, funeste à la verité, mais néanmoins certain; aussi-bien que ce saint moine & evêque Riocate, *Antistes ac monachus*, que Sidonius dit avoir transcrit les ouvrages de Fauste de Riéz, pour les emporter avec luy dans la Bretagne, d'où il insinuë que Fauste estoit issu, *Britannis tuis pro te reportat*. Enfin Gildas le Sage donne assez à connoistre par son nom & par les écrits qui nous restent de luy, qu'il n'estoit pas moins éclairé dans les sciences, que zelé pour la pureté de la religion chrêtienne.

Ibid. l. 9. ep. 9.

Il nous faut venir enfin à saint Benoist, qui n'a fait que retracer les saintes pratiques des anciens Peres, qui l'avoient devancé tant en Orient qu'en Occident. J'ai fait voir* cy-dessus, que la discipline qu'il avoit établie dans ses monasteres, supposoit necessairement les études. Le Poëte Marc qui a écrit sa vie en vers, fut disciple de ce saint Patriarche, suivant le témoignage de Pierre Diacre, qui a écrit un livre des hommes illustres de l'abbaye du Mont-Cassin. Sans doute que les Senateurs & les grands Seigneurs de Rome n'auroient pas pensé à offrir leurs enfans tout jeunes à saint Benoist, s'il ne les eût élevez dans les sciences, aussi-bien

* chap. 7.

que dans la pieté & la vertu.

Autant de monasteres qui furent fondez depuis sous sa Regle dans les differens païs, ont esté autant de pepinieres & de seminaires de sages Prelats & de sçavans religieux. On peut se souvenir de ce que j'en ay * écrit cy-dessus.

* Chap. 11.

Rien ne prouve plus clairement cette verité que l'exemple de saint Gregoire le Grand. Ce fut dans le repos de son monastere, & non pas dans l'embaras de la prefecture de Rome, qu'il se remplit de ces lumieres admirables, dont il éclaira depuis toute l'Eglise, & qui luy servirent à former tant d'illustres disciples, un Claude abbé, un Maximien evêque de Syracuse, un Marinien de Ravenne, Augustin apostre d'Angleterre avec ses compagnons, & beaucoup d'autres.

Ce saint Docteur n'éclata pas seulement en Italie, mais répandit encore ses lumieres dans les autres Provinces, & principalement en Espagne. Saint Leandre, auquel il adressa ses Morales sur Job, avoit esté élevé dans un monastere. Celuy d'Agalie donna plusieurs saints Archevêques à Tolede, entr'autres Hellade, Juste, & Ildefonse. De leur tems fleurissoit saint Fructueux evêque de Braga en Portugal, où la discipline monastique ne fut pas moins en vigueur, comme nous l'appre-

nons des Dialogues de Paul Diacre de Merida.

Repassons en France, & voyons un peu combien de grands personnages éminens en vertu & en doctrine sont sortis de l'abbaye de Luxeu, sans parler de Bobio, sous la conduite de S. Colomban, dont les écrits, & principalement les lettres, quoy que d'un style peu poli, sont remplies d'une force & d'une liberté toute apostolique. De cette école sont sortis de saints Evêques, Donat de Besançon, Cagnoalde de Laon, Achard de Noyon, Omer de Teroüenne, Ragnacaire d'Auge prés de Basle, sans parler de tant de saints abbez & religieux, qui ont rendu celebre cette sainte Abbaye. S. Donat entr'autres n'estoit âgé que de sept ans lors qu'il fut consacré à Dieu dans le monastere de saint Colomban. Nous apprenons de la vie de S. Frodobert abbé de la Celle à Troyes, que l'on avoit accoûtumé d'envoyer à Luxeu les religieux des autres monasteres de France pour y étudier. On ne sçait pas au vray, si ce Marculfe dont il est parlé dans la vie * de saint Colomban, est celuy dont nous avons deux livres de Formules.

* Num. 14.

L'abbaye de Fontenelle, maintenant de S. Vandrille, en Normandie, ne fut pas moins celebre, & elle ne fournit pas

moins de saints Evêques aux Eglises de France. Celle de Lobes en Flandre a formé aussi un nombre de sçavans personnages, & les études y ont fleury depuis sa fondation jusqu'à l'onziéme siécle. Corbie en Picardie semble les avoir toutes surpassées.

Mais avant que de passer outre, il est necessaire de retourner encore une fois en Angleterre, pour y voir le venerable Bede tenir des écoles publiques, dont les disciples se sont par aprés répandus en France & en Allemagne. S. Boniface apostre de ce païs-là, estant encore jeune religieux en Angleterre, y avoit appris les sciences, c'est-à-dire la grammaire, la poësie, la retorique, l'histoire, & sur tout la science de l'Ecriture sainte; & il est remarquable qu'au rapport de S. Vvillebalde premier auteur de sa vie, il ne se relâcha pas pour cela du travail journalier des mains, conformément à la Regle de saint Benoist. De disciple il devint enfin maistre, & il enseigna aux autres ce qu'il avoit appris. Estant passé ensuite en Allemagne, il eut soin d'établir avec la religion des academies de sciences dans les abbayes de Fulde & de Fritislard, dont il fut le premier auteur. Ces deux illustres monasteres donnerent la forme du gouvernement & de la discipline aux autres abbayes, qui furent

fondées en ce tems-là dans le même païs, comme j'ay dit ailleurs.

Alcuin estant venu d'Angleterre en France, fut le maistre de presque tous les habiles hommes qui s'y distinguérent depuis. Raban Maur vint de Fulde à Tours pour profiter de ses enseignemens. Loup de Ferrieres se transporta à Fulde pour estre le disciple de Raban, & en éleva plusieurs luy-même dans son abbaye. Il eut entr'autres pour disciple Herric religieux de S. Germain d'Auxerre, qui eut pour maître Haimon d'Halberstad. Remy d'Auxerre, & Lothaire fils de Charles le Chauve furent instruits dans l'école d'Herric. Remy enseigna non seulement dans son monastere, mais même dans l'Eglise catedrale de Reims, où il fut appellé par l'Archevesque Foulque, aussi-bien qu'Hucbauld religieux de saint Amand. Gerbert, que ses emplois & ses avantures n'ont pas rendu moins fameux que ses écrits, enseigna aussi aprés Remy dans les écoles de la catedrale de Reims, avant que d'en estre Archevesque; & il eut pour disciples le Roy Robert & l'Empereur Oton III. & même Fulbert, qui fut depuis un Docteur fameux & Evesque de Chartres. Ratherius religieux de Lobes, & depuis Evêque de Verone, avoit esté auparavant appellé par Oton le Grand,

pour estre le precepteur de Brunon son frere, qui fut ensuite archevêque de Cologne. Voilà le premier canal, par lequel les lettres se sont répanduës & rétablies en France & en Allemagne dans le neuviéme & dixiéme siécle.

Un autre canal de ce rétablissement a esté le saint Abbé Benoist d'Aniane. Charlemagne se servit de luy pour reformer la plûpart des abbayes de son empire, tant en France qu'en Italie, & en Allemagne. Ce zelé & vertueux Abbé n'eut guéres moins de soin d'y rétablir les études des lettres, que la pieté & la vertu. Je ne repete pas icy ce que j'ai dit * de lui ailleurs. On n'avancera rien d'outré, lorsqu'on dira de luy avec Theodulphe evêque d'Orleans, qu'il a esté en France ce que le grand S. Benoist a esté en Italie :

* Chap. 9.

Quod fuit Ausoniis Benedictus rector in arvis,
Hoc modo es in nostris, ô Benedicte, locis.

Smaragde abbé de saint Mihiel en Lorraine, imita la conduite de ce grand homme. Il enseigna les sciences dans son Abbaye, & c'est luy qui nous a laissé des commentaires sur les belles lettres, qui ne sont pas imprimez, outre celuy qu'il a fait sur nostre Regle.

S. Bernon & S. Odon abbez de Cluny, ſuivirent les mêmes traces d'Eutice, c'eſt-à-dire de Benoiſt d'Aniane, comme on a vû cy-deſſus: & Jean diſciple de S. Odon qui a écrit ſa vie, nous témoigne que S. Bernon l'ayant reçû à Gigny, il le chargea, incontinent aprés ſa profeſſion, de l'inſtruction de la jeuneſſe, à cauſe qu'il eſtoit habile & verſé dans les lettres : *Patri Odoni, quia erat vir ſcholaſticus, laborioſum ſcholæ impoſuerunt magiſterium.* Odon fit pratiquer la même choſe eſtant abbé à Cluny, & dans les autres monaſteres qui ſe mirent ſous ſa conduite ; & c'eſt de là que les lettres ſe ſont répandues depuis, par le moyen de ſes diſciples, dans preſque toute l'Europe. Trois Papes ſortirent quaſi l'un aprés l'autre de cette ſainte école, outre un grand nombre de Cardinaux, d'Evêques & d'Abbez, qui n'ont pas été moins illuſtres par leur ſcience que par leur vertu.

Un troiſiéme canal fut l'Abbaye de Corbie en France, qui a donné à l'Egliſe tant d'habiles gens, comme ſaint Adelard, le venerable Vvala ſon frere, Vvarin, ſaint Paſcaſe Radbert, Ratran, S. Anſcaire apoſtre des royaumes du Nord, & archevêque de Breme. Adelard envoya en Saxe une colonie de religieux pour travailler à la converſion de ces peuples du Nord,

Anſcaire y fut envoyé par Loüis le Debonnaire, & ſe comporta avec tant de zele & de prudence dans cette miſſion, qu'il gagna à Jesus-Christ la Suede & le Dannemarck. Corbie la Neuve (c'eſt ainſi qu'on appella cette nouvelle colonie) eſtoit comme le ſeminaire & la retraite de ces ſaints miſſionnaires, qui répandirent par toute l'Allemagne l'odeur & l'exemple de leur vertu & de leur doctrine. Les Abbayes d'Hirſauge, de S. Alban, ſans repeter ce que nous avons dit de Fulde, ſuivirent leurs traces auſſi-bien que celles de S. Maximin de Tréves, de Prom, de Stavelo, & de Gorze.

Dans pluſieurs de ces Abbayes, où il y avoit des academies, il y avoit auſſi des écoles interieures pour les religieux, & des exterieures pour les étrangers. J'en ai rapporté * les preuves ailleurs. Les Abbayes de Fleury, de Lobes, de ſaint Gal & de Richenavv eſtoient de ce nombre. Fleury, autrement S. Benoiſt ſur Loire, au dioceſé d'Orleans, eſtoit celebre dans le neuviéme ſiécle, mais le venerable Abbon la rendit encore plus illuſtre au dixiéme. Il paſſa de France en Angleterre, à la ſollicitation des religieux qui s'y eſtoient reformez par les ſoins du roy Edgard, de S. Dunſtan & de S. Odon Benedictins, archevêques de Cantorbery ; & la France

* Chap. 11.

par ſon moyen rendit à l'Angleterre ce qu'elle en avoit reçû par Alcuin. Aimoin ſon diſciple a imité & publié les actions de ſon maiſtre, par le livre qu'il nous a laiſſé de ſa vie, avec ſon hiſtoire de France. Les lettres ſe ſont toûjours maintenuës depuis dans l'Angleterre, comme en font foy Ingulfe Abbé, Guillaume de Malmeſbury, Mathieu Paris, & tant d'autres écrivains de noſtre Ordre, qui y ont fleury depuis l'onziéme ſiécle. Les moines ſont preſque les ſeuls auſquels on eſt redevable de l'hiſtoire de ce royaume, ſans parler des autres païs.

L'Abbaye de S. Benigne de Dijon fut reformée dans ce même ſiécle par les ſoins & le zele du venerable Abbé Guillaume, tiré de la congreation de Cluny, qui rétablit auſſi la diſcipline monaſtique & les études dans pluſieurs Abbayes d'Italie & de France. Celle de Feſcan en Normandie fut une de celles à laquelle il s'appliqua davantage, & il y acheva enfin ſes travaux par une mort précieuſe.

Le bien-heureux Herluin ſuivit ſes traces dans l'établiſſement de l'Abbaye du Bec, qui a eſté depuis ſi celebre; & il crût qu'il ne pouvoit ſeparer les ſciences de la vertu. C'eſt ce qui le porta à ouvrir une academie dans ſon monaſtere ſous la conduite de Lanfranc, qui fut depuis Ar-

chevêque de Cantorbery : auquel S. Anselme ſucceda pour l'un & l'autre emploi. Tout le monde ſçait quelle fut la reputation de ces deux ſçavans hommes, & combien de diſciples illuſtres ils ont fourni à l'Egliſe. Durand de Troarne, Güimond religieux de S. Leufroy & depuis Evêque d'Averſa, en peuvent rendre témoignage. Je repete un peu, mais il eſt difficile d'éviter la redite. Au reſte cecy doit paſſer pour une eſpece de recapitulation.

On peut aſſez remarquer par le peu que je viens de dire, & il ne ſeroit pas malaiſé de le faire voir par beaucoup d'autres preuves, que l'Ordre de ſaint Benoiſt, preſque ſeul, a maintenu & conſervé les lettres dans l'Europe durant pluſieurs ſiécles. Il n'y avoit point d'autres maiſtres que nos religieux dans nos monaſteres, & les Egliſes catedrales même en tiroient ſouvent des maiſtres. Vers la fin du dixiéme ſiécle & au commencement de l'onziéme, les clercs ſeculiers commencerent à enſeigner eux-mêmes. Fulbert, depuis Evêque de Chartres, que quelques-uns veulent faire moine, eut un grand nombre de diſciples. Berenger Archidiacre d'Angers étudia ſous luy, & exerça luy-même l'office de maiſtre à Tours, & ſaint Bruno à Reims. Guillaume de Champeaux

en fit autant à Paris, & Anselme à Laon. Pierre Lombard composa un recueil des sentimens des saints Peres, qu'il redigea en quatre livres sous le titre de Sentences, d'où il a esté surnommé le Maistre des Sentences. Pierre de Poitiers & Robert Pullus firent aussi de semblables recueils, mais Pierre Lombard l'emporta au-dessus d'eux. Ce fut en ce tems-là que le celebre moine Gratien compila son Decret.

Comme les ecclesiastiques d'ordinaire manquoient de livres, & qu'il n'y avoit de biblioteques que dans les monasteres & dans quelques catedrales, les particuliers ne pouvoient étudier que trés-difficilement. L'ouvrage du Maistre des Sentences, & le Decret de Gratien avec l'Ecriture sainte furent d'un grand secours à ceux qui manquoient de livres. On commença à faire des Sommes de Theologie avec ces trois livres, ausquels S. Thomas ajoûta ceux d'Aristote. Les Universitez se formerent, & on excita les jeunes gens aux études par les degrez de Docteurs qu'on leur confera. Il suffisoit alors, afin de passer pour sçavant, d'avoir un peu étudié quelques-unes de ces Sommes.

C'est ce qui fit que l'on quitta la coûtume d'aller étudier dans les monasteres. Les religieux même ne voulurent plus recevoir chez eux de jeunes enfans : & par

ce moyen leurs écoles commencerent à se refroidir, & à passer insensiblement chez les seculiers. Ce nous est un sujet de consolation que les choses soient tournées de la sorte, & que les ecclesiastiques qui sont destinez pour enseigner les autres, ayent enfin trouvé chez eux-mêmes les moyens de s'instruire; & nous devons estre assez satisfaits d'avoir contribué pendant sept ou huit siécles à conserver les livres, les lettres & les sciences, autant que le malheur & la barbarie des tems l'ont pû souffrir. L'Imprimerie enfin a rendu dans ces derniers siecles les livres plus communs, & par consequent les études plus faciles; & on a la satisfaction de voir dans le clergé quantité d'Ecclesiastiques également vertueux & sçavans.

Cependant durant ces derniers siecles, les études ont toûjours continué dans nostre Ordre, & ont suivi à peu prés la même fortune que la discipline reguliere, tantost abbatuës, tantost relevées, suivant la disposition des tems. Les Papes & les Conciles, persuadez de l'importance des études, ont fait de tems en tems des reglemens pour en conserver ou rétablir l'usage, & il n'y a point de reforme qui se soit faite dans les derniers siecles, où l'on n'ait eu soin de faire refleurir les lettres aussi-bien que l'observance, comme

on peut voir par les conſtitutions des Congregations de Bursfeld en Allemagne, de ſainte Juſtine en Italie, de Valladolid en Eſpagne, de Chezal-benoiſt, de ſaint Vanne, & de ſaint Maur en France.

Vers la fin du quinziéme ſiecle un vertueux Celeſtin de la maiſon de Paris, qui avoit nom Claude Rapine, compoſa un petit Traité latin, *De ſtudiis monachorum*, pour faire voir que les moines doivent s'occuper à l'étude : & dans un autre Traité qu'il a fait de la vie contemplative, il reprend certains religieux, qui ſous prétexte d'humilité ſe diſpenſent d'une application ſi importante & ſi neceſſaire à tous les ſolitaires, mais principalement aux Superieurs. Il eſtime que l'on ne doit pas limiter les eſprits à un certain genre d'études, & qu'il faut avoir égard aux differens talens d'un chacun. Cet auteur eſt cité avec éloge par Jean Mauburn dans ſon *Roſetum ſpirituale*, & il mourut ſimple religieux l'an 1493. aprés avoir exercé dignement la charge de Superieur dans ſon Ordre, & avoir eſté appellé en Italie pour en reformer les monaſteres, comme je l'ay appris du Pere Becquet Bibliotecaire de la maiſon de Paris, qui m'a donné avis des ouvrages du Pere Rapine, qui ne ſont pas imprimez. A la fin de ſon

Traité des études, il remercie Dieu de ce qu'il luy a fait la grace d'aimer toûjours les livres, l'étude, & la verité, & de n'avoir pas eu moins d'aversion des emplois exterieurs : il avouë qu'il en recueilloit des fruits trés-agreables dans sa vieillesse, & il exhorte les jeunes religieux d'en faire l'épreuve à son exemple.

On pourroit citer une infinité d'autres solitaires qui ont fait la même experience. L'Abbé Tritheme, par exemple, trouvoit tant de plaisir dans l'étude des saintes lettres, qu'il disoit qu'il aimoit mieux renoncer à sa dignité qu'à cette étude. *Si alterum è duobus oporteat, abbatiam malo dimittere, quam sancto Scripturarum studio renuntiare.* On peut conter encore de ce nombre le venerable Louis de Blois, dont les ouvrages sont si estimez de tout le monde pour leur pieté, aussi-bien que ceux de sainte Gertrude, qui apprit les lettres & la philosophie même dans son monastere.

Trithem. lib. 1. homil. 1.

Il ne faut pas omettre icy deux des plus grands hommes du quinziéme siecle, Ambroise de Camaldule & Pierre Dauphin, illustres Generaux de ce saint Ordre: dont le premier n'est pas moins celebre par les traductions qu'il nous a données de plusieurs Peres grecs, que par ses propres ouvrages, & sur tout par l'office d'in-

terprete & de truchement, dont il s'acquitta si bien au Concile de Florence envers les Latins & les Grecs. Nous n'avons à la verité que des lettres du second: mais elles sont si belles & si curieuses, qu'elles nous donnent une idée trés-considerable de son merite & de sa pieté, aussi-bien que de l'histoire de son tems.

Je n'en diray pas davantage, persuadé que ces sortes d'exemples valent mieux pour justifier l'usage des études parmi les solitaires, que toutes les apologies que l'on pourroit faire, pour montrer qu'ils peuvent fort-bien joindre l'étude & la science avec la pieté & la vertu.



II. PARTIE

DU TRAITE' DES E'TUDES Monaſtiques, où l'on examine quelles ſortes d'Etudes peuvent convenir aux Solitaires.

CHAPITRE PREMIER.

Que les mêmes Etudes qui peuvent convenir aux Eccleſiaſtiques, peuvent eſtre accordées aux Moines.

QUOY qu'il ſoit vray, comme on croit l'avoir montré, que les Etudes ſoient neceſſaires aux Solitaires, il faut cependant avoüer, qu'il n'eſt pas bien aiſé de marquer en particulier quelles ſont celles qui leur peuvent convenir. Car ſi l'on conſidere la choſe par rapport à la portée & capacité d'un chacun, comme cette capacité eſt differente, il faudra auſſi accorder aux uns des études, qui ne pourront convenir aux autres.

De plus ſi on fait réflexion ſur les differentes ſituations des monaſteres & des communautez religieuſes, on ſera obligé

de raisonner diversement touchant celles qui ont plus de liaison que d'autres avec le clergé & le public. Car il n'est pas necessaire que ceux qui font profession d'une vie tout-à-fait retirée, comme les Chartreux, s'appliquent aux mêmes études que les Benedictins, par exemple, dont les abbayes ont plus de commerce & d'engagement avec le monde. Ces sortes de relations obligent souvent les superieurs, & les inferieurs mêmes à des actions publiques. On a des droits & des prérogatives dans l'Eglise. Il faut donc avoir une capacité suffisante pour remplir ces devoirs, à moins qu'on ne veüille entierement abandonner non seulement ces privileges, mais les abbayes mêmes, qui se trouvent par leur situation dans une espece de commerce avec le public.

On demeure d'accord qu'il faut faire ce que l'on peut pour ne pas s'engager trop avant dans ce commerce : mais quelque effort que l'on fasse pour cela, il restera toûjours assez d'occasions, dans lesquelles on ne pourroit s'acquitter de son devoir sans le secours des études, qui peuvent legitimement convenir à des ecclesiastiques. Au reste, ces engagemens ne sont pas nouveaux. Il y en a plusieurs qui sont du tems de saint Benoist même ; & il n'y a pas d'apparence qu'il les ait desap-

prouvez abſolument, puis qu'il a bâti quelques-uns de ſes monaſteres au-dedans, ou auprés de quelques villes.

Il y a encore une réflexion à faire ſur ce ſujet, qui eſt qu'il faut faire une grande diſtinction entre les études qui peuvent convenir à de certaines communautez, & entre celles qui peuvent eſtre accordées à quelques particuliers. Il n'eſt pas neceſſaire que toutes les communautez ſoient appliquées indifferemment à toutes ſortes d'études, ny que tous les particuliers ayent auſſi les mêmes applications. Il y a des communautez auſquelles une mediocre capacité peut ſuffire, mais qui ne ſuffiroit pas pour d'autres, dont les emplois & les devoirs ſeroient d'une plus grande étenduë. Il en faut dire autant à proportion des particuliers. Comme tous n'ont pas les mêmes talens, auſſi n'eſt-il pas à propos que chacun s'applique aux mêmes études. Les Superieurs doivent regler celles qui conviennent à chacun, ſoit par rapport à leurs talens, ſoit par rapport aux beſoins des corps & des communautez où ils ſe trouvent.

Mais enfin la regle la plus generale que l'on puiſſe donner ſur ce ſujet, eſt que l'on a toûjours permis aux ſolitaires les mêmes études qui peuvent convenir à de vertueux eccleſiaſtiques. C'eſt pourquoy dans une

exhortation monastique qui se trouve parmi les œuvres de S. Atanase, on exhorte les solitaires à lire tout ce qui est contenu dans les livres canoniques, *In canonicis monumentis*, c'est-à-dire dans ceux de l'Ecriture & des saints Peres, sans leur interdire même absolument la lecture des écrits apocryphes. Or comme autrefois presque l'unique science des ecclesiastiques estoit l'étude de l'Ecriture sainte, des Peres, & des Conciles: aussi les moines en ont-ils fait la matiere de leur application: ce qui paroist par les ouvrages qu'ils nous ont laissez. Mais comme on ne va pas tout d'abord à ces sciences sans le secours des sciences inferieures, ils ont eu soin aussi de cultiver celles-cy, autant qu'il étoit à propos, pour se rendre capables de ces sciences superieures.

Ce n'estoit pas neanmoins le but principal, comme j'ay déja dit plusieurs fois, que les solitaires se proposoient dans leurs études. Ils n'étudioient pas tant pour devenir sçavans, que pour se rendre plus capables de pratiquer les vertus religieuses: & les superieurs qui avoient differentes vûës sur cela, estoient aussi plus ou moins reservez pour la qualité des études qu'ils leur permettoient. Les uns estoient plus portez pour le travail des mains que pour les sciences, persuadez que cet exer-

cice leur eftoit plus avantageux. D'autres avoient fur cela des penfées tout oppofées, & faifoient leur capital de l'oraifon, comme dans les monafteres de S. Martin évêque de Tours. Enfin quelques autres fuperieurs qui eftoient plus portez pour les fciences, n'en défendoient à leurs religieux aucunes de celles qui font honnêtes. Tel fut Caffiodore, lequel ayant amaffé une biblioteque nombreufe dans fon monaftere de Viviers, exhorte fes religieux à l'étude de toutes les fciences qui pouvoient les difpofer à l'intelligence de l'Ecriture fainte.

Plufieurs communautez religieufes, & une infinité de faints moines ont fuivi ce parti, & on peut conter de ce nombre le venerable Bede, qui s'eft appliqué à toutes ces fciences, comme fes écrits en font foy. Ce n'eftoit pas dans le monde qu'il les avoit apprifes, puis qu'il n'avoit que fept ans lors qu'il entra dans fon monaftere. Ce n'eftoit pas non plus par une vocation extraordinaire, puis qu'il enfeigna les mêmes fciences à fes confreres, autant qu'ils en eftoient capables. Enfin ce n'étoit pas dans le relâchement de la difcipline monaftique, puis que c'eftoit dés le premier établiffement du monaftere que S. Benoift Bifcope avoit fondé, & dans lequel il avoit établi une exacte obfer-

vance. On a gardé la même conduite dans les monasteres les mieux reglez de France, d'Angleterre & d'Allemagne, comme je l'ay fait * voir dans la premiere Partie de ce Traité.

* Chap. 9. 10. & 11.

Il est donc à propos d'entrer icy dans le détail des études qui peuvent convenir aux solitaires, & d'examiner les moyens qui sont les plus propres pour les rendre capables de ces études, & d'en faire un bon usage. Je conçois bien que cette entreprise est un peu hardie, & qu'il est dangereux de s'ingerer à donner des regles dans un sujet aussi délicat & aussi étendu que celuicy. Mais j'espere que l'on me pardonnera la liberté que je prens en cette rencontre, si l'on fait réflexion que je ne prétens pas m'ériger en maistre, ni préscrire des loix ou des regles certaines pour faire des sçavans. Ce sont de simples vûës, ou tout au plus des avis, que je propose à de jeunes religieux, pour leur donner quelque entrée dans les sciences, auxquelles ils se sentent appellez, soit par les talens que Dieu leur a donnez, soit par la disposition de leurs Superieurs qui les y appliquent. Ils pourront essayer ces moyens, & s'en servir, si les Superieurs & eux-mêmes jugent qu'ils leur soient utiles ; sinon ils pourront les laisser, & avoir au moins égard à la bonne volonté de leur

frere, qui a entrepris ce travail, & a fait ce coup d'essay à leur consideration.

CHAPITRE II.

De l'étude de l'Ecriture sainte.

§. I.

Où l'on examine premierement si l'on doit permettre indifferemment aux Solitaires la lecture de tous les livres de l'Ecriture.

JE ne m'arrêteray pas à faire voir, que l'étude de la sainte Ecriture convient aux solitaires. Tout le monde en demeure d'accord, & on en étoit tellement persuadé du tems de S. Jean Chrysostome, que les laïques & les seculiers que ce saint Docteur exhortoit à lire l'Ecriture, disoient que cela estoit bon pour des solitaires qui avoient renoncé au monde, & qui habitoient dans les deserts & sur la cime des montagnes : mais que pour eux ils n'en avoient pas le tems. Il n'y a de difficulté tout au plus, qu'à l'égard de certains livres, dont quelques-uns estiment que la lecture ne convient pas indifferemment à tous les moines.

Chrysost. hom. 3. de Lazaro.

On ne peut rien dire de plus avantageux en faveur de cette étude, que ce qu'en a

écrit saint Jerôme en differens endroits de ses lettres. C'est en écrivant à un moine qu'il assûre, que s'il veut surmonter aisément les dereglemens de la chair, il n'a qu'à aimer l'étude des livres sacrez. Hieron. in epist. ad Rust. *Ama sciéntiam scripturarum, & carnis vitia non amabis.* C'est en instruisant un autre moine qu'il a dit, que cette étude luy doit estre continuelle, & qu'il ne doit point, pour ainsi dire, en quitter la lecture un seul moment. *Divinas scripturas* Idem in epist. ad Nepot. *sæpius lege; immo numquam de manibus tuis sacra lectio deponatur.* C'est par cette lecture, & cette meditation continuelle qu'il dit, que Nepotien avoit fait de son cœur & de sa memoire une biblioteque de Idem in Epitaph. Nepotiani. Jesus-Christ: *Lectioneque assidua & meditatione diuturna pectus suum fecerat bibliothecam Christi.* C'est dans une autre lettre qu'écrivant à S. Paulin, pour luy donner l'idée de la vie monastique qu'il avoit embrassée, il dit que cette étude des livres divins ne doit pas estre superficielle, & qu'elle doit aller jusqu'à l'interieur, & jusqu'à la moëlle qui y est contenuë: parce que c'est là qu'on en sent la douceur: Idem ad Paulin. *Dulcius in medulla est.* Partant qu'il faut casser la noix, pour goûter ce qu'elle renferme: *Qui edere vult nucleum, frangat nucem.* Enfin il dit qu'un Solitaire doit apprendre les Ecritures avec tant de per-

fection, qu'il ſoit en eſtat de les enſeigner aux autres, & de convaincre ceux qui en conteſteroient la verité. *Diſce quod doceas; obtine eum, qui ſecundum doctrinam eſt, fidelem ſermonem, ut poſſis exhortari in doctrina ſana, & contradicentes revincere.*

Voilà quels ſont les ſentimens de ſaint Jerôme touchant l'étude que les moines peuvent & doivent même faire des ſaintes Ecritures. On peut bien l'en croire ſur ce ſujet, puis qu'on ſçait qu'il eſt aſſez reſſerré d'ailleurs pour ce qui regarde les perſonnes de cet inſtitut.

Il faut avoüer néanmoins qu'il y a de certains livres de l'Ecriture, dont la lecture & la meditation doit eſtre beaucoup plus familiere aux ſolitaires, que des autres. S. Baſile préfere avec raiſon les livres du nouveau Teſtament à ceux de l'ancien, deſquels il dit que la lecture a eſté nuiſible à quelques-uns, non par elle-même, puis que tous les livres ſaints ne ſont que pour inſpirer la ſainteté, mais par la mauvaiſe diſpoſition des lecteurs : comme le pain, qui eſt bon de luy-même, eſt préjudiciable à un eſtomach foible & mal diſpoſé par la maladie. *Baſil. ep. ad Chiloni.*

Saint Nil nous explique quelles ſont les qualitez que doit avoir un ſolitaire pour cette lecture, lors qu'écrivant au moine Palladius, il la luy permet, d'autant qu'il *Nil. lib. 2. epiſt. 1, 4.*

estoit entierement épuré du déreglement des passions, & sur tout de la vanité; & il ajoûte que quiconque n'est pas dans cette disposition, n'est pas digne de toucher même ces livres divins.

Pour ce qui est des livres dont la lecture est avantageuse aux solitaires qui ont ces saintes dispositions, il est aussi de même sentiment que S. Basile, & voicy comme il en parle, écrivant à un de ses disciples: Si vous voulez acquerir la componction, ne lisez pas les livres des Auteurs profanes, ni les Historiens, ni les Orateurs; & ne pensez pas même au vieux Testament: mais lisez souvent le nouveau avec les actes des Martyrs, & les vies & les exemples des anciens Peres. Ce n'est pas, ajoûte ce saint homme, que je veüille absolument vous défendre la lecture des livres de l'ancien Testament, puis qu'ils sont reçûs comme estant inspirez & dictez par le S. Esprit, & qu'ils sont même absolument necessaires pour le soûtien & la défense de l'Eglise: mais c'est que je ne les croy pas si propres pour inspirer aux solitaires l'esprit de componction.

Nil lib. 4. epist. 1.

Ce Pere a voulu sans doute excepter de ce nombre les Pseaumes & les livres sapientiaux, dont la lecture ne peut estre que tres-avantageuse pour ce sujet. Les anciens estoient tellement persuadez de

l'utilité des Pseaumes, qu'outre qu'ils en ont composé l'office divin, ils vouloient encore qu'on les apprît par cœur. *Discatur Psalterium ad verbum*, dit S. Jerôme écrivant à un solitaire ; & cette pratique s'est continuée jusqu'à nos jours parmi les Chartreux. Le même saint Docteur assure que S. Hilarion sçavoit toute l'Ecriture sainte par cœur, & qu'il avoit accoûtumé de la reciter comme devant Dieu, aprés la priere & la psalmodie.

Hieron. epist. ad Rustic.

Idem in vita Hilar.

Isidore de Damiette, qui vivoit en même tems que S. Nil, donne plus d'étenduë à la lecture que les solitaires doivent faire des saintes Ecritures. Il dit, écrivant au moine Cyrus, que les livres sacrez « qui les contiennent, sont autant d'échel- « les par lesquelles nous nous élevons à « Dieu. Qu'il faut les recevoir tous comme « un or rafiné par le feu de l'Esprit divin. « Mais pour ce qui est des autres livres qui « ne sont pas de ce nombre, quelques attraits « qu'ils ayent en apparence pour nous por- « ter à la vertu, il en faut laisser la lecture « aux gens du siecle, qui recherchent des « discours étudiez & éloquens. C'est aussi « le sentiment de Cassien dans sa quatorziéme conference, & il demande pour cette étude la pratique de la loy de Dieu, la pureté du cœur, & l'humilité.

Isidori Pelus. lib. 1. ep. 369.

On ne peut douter que S. Benoist n'ait

esté dans le même sentiment, & qu'il n'ait accordé à ses disciples la lecture de tous les livres tant du vieux que du nouveau Testament. Car il ordonne que les uns & les autres soient lûs aux Offices de nuit. *Codices autem legantur in vigiliis, tam veteris Testamenti, quam novi divinæ auctoritatis.* Et encore qu'il ne trouve pas à propos qu'on lise les sept premiers livres de l'ancien Testament, ny les livres des Rois avant Complie; il en permet neanmoins la lecture à d'autres heures, *Aliis vero horis legantur.*

S. Bened Reg. c. 9.

Id. cap. 42.

On peut voir sur ce sujet la lettre que S. Basile le Grand a écrite à S. Gregoire de Nazianze touchant la maniere de vivre, qu'il faut garder dans la solitude : où il montre que les solitaires doivent mediter avec soin tous les livres sacrez, afin d'en étudier tous les traits & tous les exemples, & les copier en eux-mêmes. Mais afin que cette meditation & cette étude ait tout le succés qu'en en doit attendre, qu'il y faut joindre la priere.

Nous pouvons recueillir de tout ce que nous venons de rapporter des saints Peres touchant la lecture de l'Ecriture, qu'on ne peut donner de regles generales pour déterminer celle qui convient à chaque solitaire en particulier. La portée des esprits, les dispositions du cœur, les âges, les

circonſtances des lieux, des tems, & des perſonnes eſtant differentes, il faut que la prudence éclairée d'un Superieur ou d'un Directeur, regle & preſcrive à un chacun celle qui luy peut convenir. Les Juifs anciennement ne permettoient la lecture du Cantique des Cantiques, par exemple, qu'à l'âge de trente ans. Ceux que Dieu, par une onction interieure, attire à la componction du cœur & à une vie plus recueillie, peuvent ſe borner à lire & à mediter principalement les livres moraux de l'Ecriture, quoy que dans les autres même il y ait pluſieurs endroits tres-capables de toucher. Mais ceux qui ont des vûës plus étenduës, & qui ont plus de diſpoſition pour étudier à fond l'Ecriture, ne ſe doivent point borner aux livres moraux: il eſt bon que pour leur propre inſtruction, & même pour celle de leurs freres, ils s'appliquent à découvrir ce qu'il y a de plus élevé & de plus caché dans toutes les Ecritures, ὑψηλὰς θεωρίας, comme parle ſaint Nil. On peut juſtifier cette conduite par les exemples des plus ſaints ſolitaires, que nous avons déja remarquez en partie: & ceux des Ss. Baſile, Nil & Iſidore, dont on vient de rapporter les autoritez, peuvent ſuffire pour ce ſujet. Nil. lib. 2. epiſt. 134.

Saint Baſile donne une autre regle à ſes Baſil. Reg. br. inter. 2; 51.

religieux, qui luy demandoient s'il estoit à propos d'apprendre beaucoup de choses de l'Ecriture. Il répond que ceux qui ont la direction des autres, n'en doivent rien ignorer, afin qu'ils soient capables d'instruire ceux qui sont soûmis à leur conduite : Mais pour les inferieurs, qu'ils doivent se borner à une juste mediocrité, suivant les talens qu'ils ont reçûs de Dieu; & que parlant ordinairement ils doivent se contenter des connoissances qui regardent leur estat, c'est-à-dire de ce qui peut contribuer à la correction de leurs vices, à la pureté du cœur, & en un mot à leur perfection. Il dit en un autre endroit, qu'il faut s'en rapporter pour cela au jugement de son Superieur.

Ibid. interr. 96.

On peut appliquer à ce sujet ce que le même Saint a dit autrefois aux habitans » de Cesarée dans une de ses homelies: Que » l'on doit remarquer soigneusement les en» seignemens qui se trouvent dans les Pseau» mes, les beaux exemples des histoires, les » instructions des Apostres, & sur tout les » paroles de l'Evangile. Mais que chacun doit s'y appliquer suivant la disposition qu'il sent dans son esprit, & suivant le goût que la grace imprime dans son cœur. » Car dans une assemblée qui est composée » de tant de differentes personnes, la diver» sité des goûts & des sentimens n'y est pas

Id. homil. 1. in aliquot script. locos.

moindre que celle des visages ; & il y a «
autant de maladies spirituelles à guérir, «
qu'il s'y trouve de difference d'âge. «

Il ne faut pas negliger en cet endroit l'avis, que donne sur ce sujet Cassiodore dans la Préface de son Institution : où il dit, Que bien que tous les livres sacrez « soient remplis d'une lumiere divine, & « que la vertu du S. Esprit s'y fasse sentir ; « on doit néanmoins s'attacher principale- « ment à la meditation des Pseaumes, des « Prophetes, & des Epistres des Apostres : « tant parce que ces saints livres contiennent « de plus grandes & de plus profondes dif- « ficultez, que parce que de leur intelligen- « ce dépend principalement l'intelligence « de toute l'Ecriture sainte. Pour ce qui est « des Pseaumes, il faut lire l'excellente lettre que S. Atanase a écrite à Marcellin, où il fait voir qu'ils contiennent un abregé de toute l'Ecriture.

Cette application plus particuliere à certains livres, n'exclud pas la lecture des autres, dans lesquels on trouve des peintures au vif de toutes sortes de vertus & des remedes à toutes nos maladies spirituelles, comme dit S. Basile ; & par-tout de grands sujets de meditations, & même de componction. Car qu'y a-t-il de plus étonnant & de plus digne de réflexion que ce que nous lisons dans la Genese de la

Basilius epist. 1. ad Greg.

chûte & de la peine du premier homme ; de la justice de Noé, & du châtiment de tous les hommes par le déluge ; de l'obéïssance admirable d'Abraham, & de la promesse que Dieu luy fit pour le recompenser ; de la punition de Sodome, & de la providence de Dieu sur le Patriarche Joseph ? Que si nous passons à l'Exode, nous y verrons les merveilles que Dieu a faites en faveur de son peuple, l'endurcissement de Pharaon, la vengeance que Dieu a tirée des murmurateurs & des idolâtres dans le desert. Dans le Levitique & dans les Nombres, l'exactitude que Dieu veut que l'on apporte dans le culte qu'on luy rend ; dans le Deuteronome la sainteté de ses loix ; dans le livre de Josué l'effet de ses promesses ; dans celuy des Juges, la force & la foiblesse de Sanson; dans celuy de Ruth, l'équité & la bonne foy de Booz; dans les Rois, la sainteté de Samüel, d'Elie, d'Elisée, & des autres Prophetes, la reprobation de Saül, la chûte & la penitence de David, sa douceur, & sa patience; la sagesse & le peché de Salomon, la pieté d'Ezechias & de Josias ; dans Esdras, le zele pour la loy de Dieu ; dans Tobie, la conduite d'une sainte famille; dans Judith, la force de la grace ; dans Esther, la prudence ; & enfin dans Job, l'exemple d'une patience merveilleuse. Dans les Prophe-

tes on y voit non ſeulement la promeſſe, mais même les caracteres du Meſſie, les menaces faites aux pecheurs, & les prédictions des deſaſtres qui devoient arriver aux Juifs, & aux autres nations. Enfin tout eſt ſaint, tout eſt grand, tout eſt utile dans les livres ſaints, pourvû qu'on les liſe avec de ſaintes diſpoſitions.

§. II.

De la maniere que les Moines doivent lire l'Ecriture ſainte.

JE ne prétens pas donner icy une methode exacte pour lire en ſçavant les ſaintes Ecritures. Pluſieurs habiles gens en ont écrit, quoy que peut-eſtre on pourroit encore ajoûter beaucoup de choſes à leur travail. La matiere eſt trop vaſte & trop étenduë pour la renfermer dans un ſi petit Traité, quand j'aurois toute la capacité qui eſt neceſſaire pour un deſſein de cette importance. Je me contenteray donc de donner icy une legere ébauche de la conduite que je croy eſtre utile à de jeunes religieux, qui veulent lire les livres ſaints avec quelque ordre, non pas dans le deſſein de devenir ſçavans, mais d'éclairer leurs eſprits, & de remplir leurs cœurs des veritez du Ciel.

Il me ſemble qu'ils pourroient commencer par lire les Figures de la Bible, les Mœurs des Iſraëlites, & les Mœurs des Chrêtiens par Monſieur l'Abbé Fleury. Ces trois petits livres, avec l'Hiſtoire de la Bible par M. D'Andilly, leur donneront une idée de l'Ecriture, & leur ſerviront de préparation pour la lecture qu'ils en veulent faire.

Ils commenceront cette lecture par celle du nouveau Teſtament tout entier & tout de ſuite, comme eſtant la fin à laquelle ſe rapporte tout ce qui eſt écrit dans le vieux Teſtament. Quelques-uns eſtiment qu'il ſeroit bon de le lire d'abord ſans notes n'y commentaires, en ſe contentant de ce que l'on entend, ſans vouloir penetrer les difficultez qui ſe preſentent. C'eſt l'idée que donne en general ſaint Jean Chryſoſtome pour la lecture de l'Ecriture dans l'homelie 3. ſur le Lazare. Cela ſe pourroit pratiquer au moins à l'égard des Evangiles & des Actes, qui ſont hiſtoriques, & par conſequent plus faciles à entendre que les Epiſtres de ſaint Paul, qu'il ſera difficile d'entendre la premiere fois ſans le ſecours des notes ou des commentaires, ou pour le moins de quelques traductions ou Paraphraſes. Lors qu'on lira le nouveau Teſtament pour la ſeconde fois, on pourra joindre à la lecture du texte celle des

notes courtes, ou des commentaires ſuccints. On peut ſe ſervir pour cela des petites notes de Holden ſur tout le nouveau Teſtament, de Janſenius d'Ipre ſur les Evangiles, de Gagnæus ſur les Epiſtres de S. Paul, ou de l'Analyſe du P. Mauduit de l'Oratoire, nouvellement imprimée, qui peut tenir lieu d'un bon commentaire ſur ces Epiſtres. Les Paraphraſes qu'en a faites autrefois Monſieur Godeau, meritent encore d'eſtre lûës par des commençans. Pour ceux qui auront déja fait quelque progrés, Fromond ſur les Actes & ſur les mêmes Epiſtres de S. Paul, eſt un des meilleurs, & plus facile & moins ſec qu'Eſtius, qui ſera plus propre à ceux qui ſont plus avancez.

Aprés avoir lû une ou deux fois les quatre Evangiles de ſuite, il eſt bon de les conferer enſemble par le moyen de quelque Concorde. C'eſt ainſi qu'on appelle certains livres qui ont eſté faits pour montrer tout de ſuite ce que chaque Evangeliſte a rapporté en particulier. On pourra voir celle d'un Docteur de Paris, qui eſt en latin, ſous le titre d'*Hiſtoria & Concordia evangelica.*

Lors qu'on ſera plus avancé, on pourra lire celle de Janſenius de Gand, S. Auguſtin *De conſenſu Evangeliſtarum*, le même *De Religione, de Moribus Eccleſiæ, de*

sermone Domini in monte. Maldonat sur les Evangiles est bon, quoy qu'il parle un peu trop librement des saints Peres.

Il faut lire plusieurs fois les Epistres de S. Paul, dans lesquelles sont expliquées à fond les veritez de nostre sainte religion, qui ne sont bien souvent que simplement exposées dans les Evangiles. Comme cette lecture est extrêmement forte, il faut s'y arrester long-tems, estant impossible, comme a remarqué un ancien Auteur, de penetrer jamais le sens de S. Paul, sans une lecture frequente & une profonde meditation. Les réflexions que quelques Auteurs ont faites sur ces Epistres, peuvent servir pour cette meditation : mais les commentaires de S. Jean Chrysostome, & les Sermons de S. Augustin *De verbis Apostoli* sont d'un grand secours, aussi-bien qu'Estius, pour pouvoir entrer dans les sentimens de ce saint Apostre. On peut lire aussi utilement ce qu'a fait Theodoret sur ces epîtres, qui est comme un excellent précis des commentaires de S. Jean Chrysostome. On a donné depuis peu en François des extraits de ces Commentaires, dont la lecture pourra estre avantageuse.

Guillel. Epist. ad Fratr. de Monte-Dei.

On pourra joindre à la lecture du nouveau Testament celle des livres Sapientiaux avec quelque commentaire succinct,

tel que celuy de Janſenius d'Ipre. Il ſera bon de lire auſſi les traductions de Mr. de Sacy avec ſes explications, & les Conſeils de la Sageſſe par le Pere Bouteau Jeſuite. On trouvera dans ces livres des regles excellentes pour toutes ſortes d'eſtat & de condition, & pour toutes les differentes ſituations, dans leſquelles on peut ſe trouver.

Il eſt ſur tout neceſſaire aux jeunes religieux de s'appliquer à l'intelligence des Pſeaumes, qu'ils ont preſque à tous momens dans la bouche aux Offices divins de jour & de nuit. Le Commentaire de Bellarmin eſt plus facile pour ceux qui ne ſçavent pas les langues : mais Genebrard & de Muis ſont meilleurs : Titelman auſſi n'eſt pas mauvais. Les Explications de Mr. de Sacy, la Verſion ſur la Vulgate & le Texte Hebreu, une autre Verſion avec un abregé des Sentimens de S. Auguſtin dans une troiſiéme colonne, la paraphraſe du Pere Mege & celle de Mr. l'Abbé de Choiſy, ſeront utiles pour ce ſujet, auſſi-bien que la Verſion latine de S. Jerôme ſur l'Hebreu, que Monſeigneur de Meaux vient de joindre à la Vulgate avec ſes remarques, & une excellente Préface. Il eſt beſoin ſur tout de faire attention ſur le titre & l'argument de chaque pſeau-

me, qui sont comme la clef du sens qui y est renfermé.

Avant que de commencer à lire le vieux Testament (ce qui se pourra faire durant ou aprés les études de Philosophie & de Theologie) il seroit à propos de lire les quatre livres de S. Augustin *de Doctrina Christiana*, les Sermons *de catechizandis rudibus*, & *de Symbolo*, un discours François qui a esté fait sur les cinq livres de Moyse, avec un autre discours sur le plan des Pensées de Monsieur Pascal touchant la Religion, & le livre de Grotius sur le même sujet, outre celuy de saint Augustin, dont j'ay déja parlé. On aura par ce moyen une idée de l'œconomie de nostre Religion, & des vûës qu'on doit avoir en lisant l'Ecriture, tant du vieux que du nouveau Testament, qui est de reconnoistre la chûte & la corruption de l'homme, la necessité d'un Sauveur, la promesse que Dieu en a faite aux anciens Patriarches, les propheties touchant le Messie, les preuves de sa mission, & enfin l'accomplissement de ces promesses en la personne de JESUS-CHRIST. On pourra lire ensuite la petite Histoire de Sulpice Severe, quoy qu'elle ne soit pas si exacte que bien écrite.

Il sera aussi necessaire d'avoir une cro-

nologie exacte tant du vieux que du nouveau Teſtament, telle que celle qui eſt à la teſte de la Bible de Vitré : une connoiſſance generale des idiotiſmes ou façons de parler qui ſont propres à l'Ecriture ; une topographie avec une carte de la Terre-ſainte, comme celles d'Adrichomius & de Lighfoot ; un abregé de l'Hiſtoire ſainte, & un Traité des differentes éditions & verſions de l'Ecriture. Les Prolegomenes de Vvalton, qui ſont au commencement de la Polyglotte d'Angleterre, & qui ont même eſté imprimez à part en Allemagne, ſont fort-bons pour cela. On pourra auſſi parcourir la Biblioteque de Sixte de Sienne, & la Biblioteque choiſie de Poſſevin.

Pour ce qui eſt de l'Hiſtoire ſainte, il ſera bon de lire les Antiquitez de Joſeph, avec ſon hiſtoire, & ſon ouvrage contre Appion, en diſtinguant ce qu'il a ajoûté au texte de la Bible, pour rendre ſa narration plus agreable dans ſes Antiquitez, & en remarquant avec ſoin ce qu'il rapporte des coutumes & des mœurs des Juifs : en quoy il eſt préferable à ce qu'en dit Philon, en parlant des rits des Juifs d'Alexandrie, qui eſtoient fort alterez de ſon tems. Pour ce qui eſt de l'Hiſtoire de Joſeph, elle eſt d'un grand ſecours pour ſuppléer à la Bible dans les tems où elle

finit, comme depuis les Macabées jusqu'à JESUS-CHRIST. C'est pour faciliter cet usage, que quelques Auteurs ont tiré ces supplémens de Joseph, comme Castalion entr'autres, qui les a inserez dans sa Bible. Enfin Joseph dans ses livres contre Appion, nous a conservé quantité de fragmens précieux des anciens Historiens, comme de Berose, Manethon, & autres, pour prouver que Moyse étoit plus ancien que tous les Legislateurs profanes.

Des auteurs modernes ont travaillé avec succés à reduire toute l'Histoire sainte de l'ancien Testament, suivant l'ordre des tems, comme Salien, Torniel, le Pere Alexandre. On peut se contenter des Annales d'Usserius, dont la cronologie est sûre, & qui a meslé autant de l'histoire profane qu'il en falloit pour l'intelligence de la Bible.

Il n'est pas necessaire de lire tous ces livres avant que de commencer la lecture du vieux Testament. Il est bon toutefois d'avoir auparavant une idée de la cronologie, de la topographie, & des idiotisme de l'Ecriture, que Vvalton a renfermez en soixante articles. On ne doit pas trouver mauvais que je renvoye quelquefois à des Protestans, aprés que saint Augustin nous a proposé les regles de Tichonius, qui estoit Donatiste, pour nous faciliter

faciliter l'explication de la sainte Ecriture.

Les tables que le Pere Lamy de l'Oratoire a dressées pour servir d'introduction à l'étude de l'Ecriture, seront aussi d'un grand usage pour les commençans. Ces tables font voir en abregé l'origine des Hebreux, leurs faits principaux, leur pays, leurs differens gouvernemens, la forme de leur religion, leurs ceremonies, leurs festes, les differentes sectes qui étoient parmi eux, leurs poids & leurs mesures, leurs mœurs & coûtumes, principalement pour leur religion, la division des livres qui composent la Bible, les langues dans lesquelles ils ont esté écrits, & leurs versions differentes, & en dernier lieu quelques regles pour entendre & expliquer l'Ecriture. Si on veut sçavoir les choses plus à fond, il faut lire Sigonius *De Rep. Hebræorum*, & les Prolegomenes de Vvalton.

Avec ces dispositions on pourra lire tout de suite les livres du vieux Testament avec quelque commentaire succinct pour éclaircir le sens litteral, qui est comme la base & le fondement de la religion, & pour observer le tems & les circonstances, ausquelles chaque livre a esté écrit. Il seroit bon de joindre la lecture des Prophetes avec l'histoire des Rois, sous

lesquels chaque Prophete a vêcu : ou plûtost revoir les livres des Rois à mesure qu'on avancera dans la lecture des Prophetes.

Je ne marque pas en particulier les commentaires que l'on peut consulter. Vatable sur toute l'Ecriture est succinct, & fort-bon pour la lettre. On le peut lire sans scrupule aprés les corrections des Docteurs de Salamanque, qui en ont retranché certains endroits, que l'on croit avoir esté ajoûtez par des auteurs suspects. On y peut joindre Menochius, qui n'est pas mauvais, & est fort-court, aussi-bien que Tirin, Gordon, & Emmanuel Sa. Denis le Chartreux n'est pas à negliger. On estime assez le Cardinal Cajetan pour le sens litteral. Tout ce que nous avons de Theodoret sur l'Ecriture est excellent. Il a fait des questions sur les endroits les plus difficiles du Pentateuque, de Josué, de Ruth, des livres des Rois, & des Paralipomenes, que l'on peut lire avec utilité, aussi-bien qu'Estius *in difficiliora loca Scripturæ*. Cornelius à Lapide est bon, mais un peu trop long. On y peut passer ce qui n'est pas necessaire au sens litteral & moral.

Jansenius d'Ipre sur le Pentateuque peut suffire. Il n'est pas necessaire de grands commentaires pour les livres historiques.

On en a besoin pour le livre de Job & pour les Prophetes. Philippe Codurque a fait une nouvelle version de Job avec des scholies qui sont bonnes. Depuis luy le Pere Vavassor a travaillé sur le même sujet aprés le Pere Senault, qui a fait une Paraphrase de ce livre.

Saint Jerôme est excellent sur les Prophetes pour le sens litteral, qu'il a examiné avec soin, en conferant les differentes versions : mais il faut quelque chose de plus aisé pour des commençans. Maldonat sur Ezechiel & sur quelques autres Prophetes est bon. L'ouvrage de Villalpandus sur la description du Temple faite par Ezechiel est tres-sçavant, mais qui ne sera pas au goût de ceux qui ne cherchent dans l'Ecriture que l'onction. Rien n'est plus exact que ce que Lighfoot a écrit sur le même sujet.

Biblia magna du Pere de la Haye sur toute l'Ecriture, est meilleur que son *Biblia maxima*. Ce premier recueil est composé des remarques d'Estius, d'Emmanuel Sa, de Menochius, de Tirinus, & de Gagnæus. Il est inutile de dire, que les versions & les explications de Monsieur de Sacy sur toute la Bible peuvent tenir lieu de commentaires à ceux qui ne cherchent dans cette lecture que leur propre édification.

Je n'en diray pas davantage sur ce sujet, & je croy que cecy peut suffire aux religieux qui se contentent de lire l'Ecriture sainte pour leur propre édification, & pour entendre la lettre, sans y chercher trop de science & des questions curieuses. A la fin du livre que Bellarmin a composé des Ecrivains ecclesiastiques, on trouvera un catalogue de tous les Auteurs, tant anciens que modernes, qui ont fait des commentaires sur chaque livre de la Bible. Le catalogue de Crovæus est encore plus exact. Il est imprimé à Londres *in* 8°.

Lors qu'on aura lû ainsi l'Ecriture une ou deux fois, on pourra se passer de commentaire, & se contenter de continuer à la lire attentivement, avec les dispositions que je marqueray cy-aprés. Pour peu d'entrée que l'on ait dans cette lecture, on s'en fera un commentaire à soi-même, si l'on y est assidu & affectionné. Ce qui aura paru obscur la deuxiéme ou troisiéme fois, s'éclaircira dans la suite, & un endroit servira à expliquer l'autre.

Il ne sera pas absolument necessaire pour cela d'avoir la connoissance des langues grecques & hebraïques : on peut laisser cette étude à ceux que Dieu appelle à un plus haut degré de science. Ceux-cy auront besoin des Polyglottes, des Critiques, du *Synopsis Criticorum*, des *Exer-*

citationes biblicæ du Pere Morin, des differentes Chaînes, tant grecqúes que latines, comme celles de Procope de Gaza, &c. Le recueil de *Critici sacri* est composé des remarques de treize commentateurs modernes, la plûpart Protestans. Comme il y a plusieurs redites dans ce recueil, Mathieu Pol en a entrepris un autre sous le titre de *Synopsis criticorum*, dans lequel il a retranché les repetitions, & a ajoûté de nouveaux Auteurs pour éclaircir les endroits qui n'estoient pas assez expliquez : mais aprés tout, les habiles Gens croyent que ce recueil n'est pas encore dans sa perfection ; qu'il est un peu embarassé, & qu'il manquoit à ce collecteur la connoissance des langues, dont il rapporte les versions.

Quoy que cette connoissance ne soit pas absolument necessaire, comme je viens de dire, à ceux qui ne cherchent que la pieté & l'onction dans les livres sacrez, elle peut neanmoins leur estre fort utile pour bien entendre le sens litteral, qui est le fondement de la veritable pieté : & saint Jerôme dans l'éloge qu'il a fait de sainte Paule, la louë aussi-bien que sa fille Eustochium, de ce qu'elles avoient appris l'hebreu pour lire avec plus de contentement & d'édification les saintes lettres. Pour ce qui est de ceux qui voudront les étudier

plus à fond, j'en parleray encore au chapitre 19. de cette seconde Partie.

Il est à propos de dire icy un mot de quelques Protestans, qui sont moins suspects, & qui ont travaillé sur l'Ecriture avec quelque succés. Drusius est un de ceux qui a fait des remarques sur presque toute la Bible. Ces notes sont assez bonnes, & marquent une grande connoissance de la langue hebraïque : mais elles sont plus grammaticales que sçavantes & relevées. La lecture en seroit plus utile & agreable, si elles estoient mieux digerées, & imprimées avec un meilleur ordre.

Les commentaires que Loüis de Dieu a faits sur l'Ecriture, ne sont pas à negliger. Il fait profession de ne pas toucher aux difficultez que les autres ont éclaircies. Sur des endroits particuliers on y trouve de fort-bonnes choses. Si on avoit la patience de lire le volume que Masius a composé sur le livre de Josué, on y trouveroit des remarques utiles pour toute la Bible. Jean Mercerus sur Job & sur les livres sapientiaux est un peu long, mais il n'est pas mauvais, & on le peut consulter utilement sur les endroits difficiles.

Je me contenteray d'ajoûter à ceux-cy Grotius, dont les notes & les commentaires sur presque toute la Bible sont entre

les mains de tout le monde. Cependant quoy que cet auteur paroiſſe fort moderé, il eſt bon de le lire avec précaution. Ses notes ſur le vieux Teſtament, qui ſont trop courtes, ne ſont preſque tiſſuës que d'éruditions profanes. Sur les propheties il a un principe fort dangereux, ſçavoir qu'elles ont eſté accomplies à la lettre dans quelqu'autre, qui eſtoit la figure de JESUS-CHRIST, comme ſur le 53. chap. d'Iſaye, qu'il rapporte à Jeremie ; ce qui diminuë extrémement la force des propheties. Pour le nouveau Teſtament, il affoiblit les preuves de la Divinité de JESUS-CHRIST, & favoriſe le pelagianiſme, en détournant les paſſages de S. Jean qui ont rapport à la grace, & ſoûtenant qu'il n'eſt pas parlé de ces veritez dans l'epiſtre aux Romains. Enfin on prétend que la lecture de cet Auteur a fait beaucoup de ravage dans l'eſprit de quelques catholiques, & que ſon incertitude dans la religion la rend dangereuſe. Cependant il faut avoüer qu'il y a à profiter dans cette lecture, pourvû qu'on la faſſe avec précaution. Car Grotius eſtoit homme de bon ſens, equitable, fort habile dans les langues grecque & hebraïque, & trés-verſé dans la lecture des auteurs profanes, dont il a tiré ce qu'il y a d'hiſtorique,

& qui regarde les mœurs, pour éclaircir les propheties & les coûtumes des Juifs.

§. III.

Avec quelles dispositions il faut lire l'Ecriture.

Imit. lib. 1. cap. 5.

LE pieux Auteur des livres de l'Imitation nous donne d'excellentes regles pour lire avec fruit l'Ecriture sainte. Entre ces regles il y en a de generales, & de particulieres. Une generale est, de lire ces livres divins avec le même esprit qu'ils ont esté écrits, c'est-à-dire dans la vûë & dans le dessein que Dieu a eu en les inspirant aux hommes. Or le dessein de Dieu en cela a esté de s'y manifester luy-même & sa verité, & d'y donner aux hommes les moyens de le chercher & de le trouver. Et partant l'esprit avec lequel on doit lire l'Ecriture, est d'y chercher premierement à connoistre Dieu & les mysteres de nostre religion, & à se connoistre soy-même ; & d'y apprendre les moyens d'aller à Dieu, & de faire un bon usage des creatures. En un mot c'est de ne chercher dans cette lecture que la verité & la justice par la pratique de la charité & des autres vertus,

Les conditions particulieres sont la pureté de cœur, l'humilité, la simplicité, & le retranchement de la curiosité & de l'empressement : c'est-à-dire que pour bien faire cette lecture, il faut avoir le cœur pur, il la faut faire avec humilité & simplicité, sans curiosité & sans empressement.

I.

Ce n'est à proprement parler, que dans les saintes Ecritures que nous pouvons trouver les veritez, au moins celles qui meritent veritablement nôtre application. Toutes les autres veritez sont environnées de tant de tenebres, & nostre esprit est tellement obscurci par le peché, que l'on se fatigue extrémement, & assez souvent en vain, en cherchant d'autres veritez que celles qui sont renfermées dans ces livres divins.

Ces veritez sont ou speculatives, ou pratiques. Les speculatives sont pour nous donner la connoissance de Dieu & de nous-mêmes : comme les pratiques nous fournissent les moyens de regler nos mœurs. Il y a encore d'autres veritez, que l'on peut appeller historiques, lesquelles se peuvent rapporter aux unes & aux autres de ces deux sortes de veritez.

On ne peut jamais exceder dans la recherche des veritez speculatives, pourvû

que l'on se borne uniquement à se bien connoistre soy-même pour se haïr chrêtiennement, & à connoistre Dieu de plus en plus pour l'aimer plus parfaitement. Mais si on étudie les veritez speculatives, & les pratiques mêmes, seulement dans la vûë de les penetrer, sans vouloir s'en servir pour le reglement de ses mœurs, cette connoissance sera plus nuisible qu'avantageuse; toute cette prétenduë science que nous avons des choses mêmes qui regardent nostre salut, n'estant qu'une pure ignorance, si elle n'est suivie de la pratique. On se trompe souvent en croyant que parce que l'on se plaist à lire, ou à entendre la sainte Ecriture, on aime comme il faut les veritez qu'elle nous apprend. Nous n'aimons bien souvent que ce qui nous plaist, & non pas ce qui nous guérit. La lueur & l'éclat de la verité nous plaist, mais ce n'est que pour l'entendre, & non pas pour la suivre.

V. Cassian. Collat. 14. capp. 9. & 10.

Quoy qu'il soit necessaire de connoistre la verité pour estre sauvé, ce n'est pourtant pas cette connoissance qui nous sauve. L'amour même de la verité ne suffit pas s'il n'est effectif: il faut joindre l'obéïssance & la pratique à l'amour. Sans cela on a toûjours quelque chose à craindre dans la science, parce qu'elle enfle: sans cela on a toûjours quelque chose à craindre

dans la lettre, parce qu'elle tuë. Ajoûtons mesme avec S. Augustin, que si la science est plus grande que la charité, elle n'edifie pas, mais elle enfle. Nous verrons dans la suite quel usage on doit faire de cette condition, en reduisant toute la lecture & l'étude de l'Ecriture sainte à la pratique. *August. serm. in Ps. 18.*

C'estoit dans cette vûë que sainte Paule, au rapport de S. Jerôme, quoy qu'elle fist l'estime qu'elle devoit du sens litteral des faits historiques, comme estant le fondement de la verité, elle ne s'y arrestoit pas neanmoins entierement, mais elle s'élevoit de là au sens spirituel pour sa propre edification. C'est pour cette raison que les Peres dans les homelies qu'ils faisoient au peuple, & même dans leurs commentaires sur l'Ecriture, comme * S. Hilaire, ont eu souvent recours au sens mystique & allegorique : & bien loin que l'on doive rejetter cette conduite, comme quelques esprits forts se l'imaginent, on en doit au contraire concevoir de l'estime. On peut voir sur cela une excellente Préface, qui est à la teste du troisiéme volume des Traitez de pieté, que nous a laissez Mr. Hamon. Ce qu'a écrit sur ce sujet l'abbé Gilbert sur les Cantiques, peut estre rapporté en cet endroit fort à propos.

** V. Admonit. Cõment. in Matth. nove edition.*

On trouve, dit-il, toûjours des choses à

Gilbert. serm. 24. in Cant. n. 1. » nouvelles dans JESUS-CHRIST & dans » les Ecritures. Ce sont des tresors & des » sources inépuisables de richesses & de sa- » gesse. On y trouve toûjours des toisons » nouvelles, qui sont les sens mystiques & » les pieuses affections, pour couvrir & é- » chauffer nos ames. *Bona vellera sunt sensus mystici, sacrati affectus. Talibus abundat Jesus: nudari & exspoliari non potest. His te vesti spoliis, involve velleribus, ut calefiant latera tua.*

II.

Une autre disposition qui suit de celle-cy, est la pureté de cœur. Il en est de la verité comme de Dieu même, qui ne se fait voir qu'à ceux qui ont le cœur pur.

Bern. serm. 62. in Cant. » La verité ne se montre point aux ames » impures, dit S. Bernard, la sagesse ne se » découvre point à elles: l'une & l'autre ne » se montre qu'à ceux qui ont le cœur pur: » mais à l'égard de ceux-cy, la verité ne » sçauroit se cacher. L'abbé Theodore chez Cassian. Collat. 14. 14. » Cassien dit, que l'Ecriture est comme un » onguent precieux, que l'on n'a garde de » mettre dans un vaisseau impur & infect; » & s'il arrive qu'on le fasse, bien loin que le » vaisseau soit embaumé de son odeur, il » infecte même cet onguent. Il y a une in- » finité de langages de Dieu, que les hom- » mes n'entendent point, parce que leur

cupidité les en empêche, en formant des «
nuages épais qui obscurcissent ces langa- «
ges, quoy que trés-clairs en eux-mêmes. «
C'est ce qui fait voir la necessité que nous «
avons de purifier nostre cœur, puisque «
sans cela nous ne comprenons pas la plus «
grande partie de ce que Dieu nous dit. «

Mais en quoy consiste cette pureté de cœur? Elle consiste dans une mortification generale de toutes les passions dereglées. S. Basile pousse cette pureté si loin, qu'il dit qu'un moine doit regarder comme un infraction du vœu de chasteté tous les mouvemens dereglez de quelque passion que ce soit, qui puisse soüiller tant soit peu la pureté de son ame. *Basilius serm. de institut. monach.*

Or comme cette pureté de cœur est difficile à acquerir, il est necessaire pour l'obtenir, non seulement de s'appliquer soigneusement à la mortification de toutes ses passions, mais encore à la priere, qui obtient en peu de tems ce qu'elle demande, quand elle est jointe à la pratique exacte de la loy de Dieu. Enfin c'est par le moyen de la priere & de la charité que la verité entre dans le cœur, comme c'est par le moyen de la pureté qu'elle y demeure, & qu'elle s'y fait reconnoistre.

L'Ecriture n'est pas si facile que quelques-uns se l'imaginent : & quelque grand esprit que l'on ait ou que l'on croye avoir,

on demeure court bien souvent dans l'intelligence des livres divins. Quel plus grand esprit & plus relevé que celuy de S. Augustin ? Cependant il ne pût penetrer le sens du prophete Isaïe, dont saint Ambroise luy avoit préscrit la lecture au commencement de sa conversion ; & il fut obligé de remettre cette lecture à un autre tems, lors que s'estant plus exercé dans la parole de Dieu, il auroit plus d'ouverture pour lire ce saint Prophete : *Ego primam hujus lectionem non intelligens*, dit-il, *totumque talem arbitrans, distuli, repetendum exercitatiori in dominico eloquio.*

Aug. l. 9. Conf. num. 13.

Et il ne faut pas croire que ce soit seulement à l'égard de certains livres que l'on ait besoin de la lumiere du ciel pour en avoir l'intelligence. Elle est necessaire pour ceux même qui sont en apparence les plus faciles, dont nos passions nous empêchent bien souvent de penetrer le sens. C'est pourquoy l'oraison est necessaire pour obtenir cette lumiere, sans laquelle nous n'entendrons jamais comme il faut, ni les veritez obscures & cachées, ni même celles qui paroissent les plus faciles & les plus aisées.

III.

Outre ces dispositions éloignées que l'Auteur de l'Imitation demande de ceux qui veulent s'appliquer à l'étude de l'Ecriture sainte, il en marque encore trois prochaines, lors qu'on en fait actuellement la lecture : c'est-à-dire qu'il veut qu'on la lise avec humilité, avec simplicité, & avec foy.

Dieu ne découvre ses secrets qu'aux humbles, & il les cache aux superbes. Qui ne s'humiliera avec étonnement, dit " un pieux Auteur de nos jours, de voir que " Dieu a la bonté de nous vouloir instruire " luy-même par ses Ecritures, dans lesquel- " les, comme dit saint Jean Chrysostome, " tout ce qu'il y a de plus magnifique n'est " qu'un pur rabaissement de Dieu, comme " l'incarnation du Verbe est un rabaissement " du Verbe. Il faut donc s'humilier, de ce " qu'il a bien voulu proportionner sa verité " à nostre foiblesse, afin qu'elle nous apprît " à estre humbles, & qu'elle nous élevât à " luy. Tremblons devant cette verité qui " nous jugera ; & soyons persuadez, que " nous ne meritons pas d'avoir part à ses " Ecritures saintes, puis que c'est une grace " qu'il a refusée si long-tems à toute la terre, " & qu'il refuse encore maintenant à la plus " grande partie du monde. "

IV.

Il est donc extrémement necessaire de lire l'Ecriture sainte avec humilité, en retranchant tout desir de paroistre & d'estre estimé sçavant, & même de le devenir : mais il faut aussi faire cette lecture avec simplicité, en se contentant des lumieres qu'il plaist à Dieu nous y donner, sans vouloir penetrer plus avant, s'il ne le juge pas à propos. Nôtre curiosité, dit le pieux Auteur de l'Imitation, nous est souvent un obstacle à l'intelligence de l'Ecriture, en ce que nous voulons entrer dans une trop grande discussion des choses, lors qu'il faudroit passer simplement sans vouloir trop approfondir ce qu'on lit. La foy nous doit suffire en ces rencontres.

Cette foy consiste à nous faire autant reverer la verité dans les endroits où elle nous est cachée, que dans les endroits où elle nous est découverte. C'est ainsi que S. Pierre, penetré de respect pour tout ce que disoit Nostre-Seigneur, ne fut pas rebuté, comme les Capharnaïtes, de la dureté apparente de ses paroles, mais il protesta au contraire que c'estoient des paroles de la vie éternelle, quoy qu'il ne les comprît pas pour lors : sa foy & sa pieté, dit saint Augustin, luy faisant croire qu'elles estoient bonnes, quoi qu'il ne les entendît.

pas. Si donc le discours de JESUS-CHRIST, « ajoûte ce Pere, semble dur, n'estant pas « encore bien compris, c'est à l'infidele & « à l'impie qu'il est dur : mais vostre pieté « & vostre foy luy doivent oster pour vous « son apparente dureté. Vous estes peut- « estre comme un enfant, à qui il faut ca- « cher le pain, & qui ne pouvez encore « estre nourry que de lait. Ne vous mettez « pas en colere contre les mammelles qui « vous nourrissent. Elles vous rendront peu « à peu capables de la nourriture solide qui « ne vous est pas encore propre. «

Aug. in psal. 54. n. 4.

V.

En dernier lieu il faut éviter deux défauts qui sont fort ordinaires dans la lectu-re, sçavoir la curiosité & l'empressement. L'un est l'effet de l'autre, & on est empressé pour lire, d'autant que l'on est curieux. Le desir d'apprendre des choses nouvelles nous emporte, & ce n'est pas tant la verité, que sa nouveauté qui nous la fait aimer. C'est ce desir de nouveauté qui nous rend la verité presque inutile. Si « nous nous contentions de la verité, dit « un pieux Auteur, nous pourrions la trou- « ver toute entiere, dans une seule goutte de « cette rosée du ciel, au lieu que nous ne « nous en contentant point, & cherchant « autre chose qu'elle, nous parcourons cette «

» grande mer des Ecritures sans trouver la
» verité. Quand nous nous hâtons tant en
» lisant, nous devons craindre que ce ne
» soit plus la charité & la verité que nous
» cherchons, mais quelqu'autre chose. Ce
» qui nous trompe, c'est que nous croyons
» trouver dans la lecture de la nourriture
» toute preste; & cela n'est pas. C'est à
» nous à la préparer. C'est du bon blé à la
» verité, mais la paille y est encore. Si c'est
» déja du pain, il n'est pas cuit, ou pour le
» moins il ne l'est pas pour nous. Nous a-
» vons besoin du feu du saint Esprit pour
» le cuire. C'est la priere qui l'allume. Pour-
» quoy mangez-vous avec tant d'avidité
» une viande qui est encore cruë? Ne vous
» hâtez pas: laissez la cuire. N'ayez pas
» tant d'ardeur à lire qu'à prier. Que ce que
» vous lisez vous soit utile. La science en-
» fle, la lettre tuë. La paille ne nourrit
» point: les cosses sont inutiles pour la vie,
» & elles ne font que charger. La medita-
» tion & la priere est l'ame de la lecture,
» qui luy donne toute la force & tout le
» mouvement qu'elle peut avoir. Sans la
» meditation & la priere, la lecture est un
» corps mort qui nous infecte & nous cor-
» rompt.

§. IV.

Comment il faut profiter de la lecture de l'Ecriture ſainte.

COMME le but principal que nous devons avoir dans cette lecture, eſt la pratique des veritez ſaintes que l'Ecriture renferme, il eſt neceſſaire de remarquer avec ſoin ces veritez, & de ſe les appliquer à ſoy-même pour le reglement de ſes mœurs. Mais comme tous n'ont pas un égal diſcernement pour faire ces remarques, le profit qu'on tire de cette lecture eſt auſſi fort different, ſuivant la capacité & la diſpoſition d'un chacun.

Il y a des veritez qui ſont ſenſibles à tout le monde, mais il y en a d'autres qui ne ſont apperçûës que de ceux qui ſont plus éclairez. Il y a même ſous les veritez ſenſibles de certaines veritez cachées, qui ne ſont apperçûës que par des perſonnes fort ſpirituelles. C'eſt ainſi que l'abbé Theodore chez Caſſien dit, que le precepte que Dieu a donné aux hommes de s'abſtenir du peché d'impureté, eſt conſideré & interpreté diverſement ſuivant la diſpoſition des ſujets, les uns n'y voyant que ce qui eſt porté par la lettre, & les autres penetrant plus avant, & croyant

que Dieu par ce commandement leur défend generalement tout ce qui peut tant soit peu soüiller la pureté du cœur.

On peut voir dans les petites Regles de S. Basile, l'usage que ce grand maistre de la vie monastique vouloit que ses religieux fissent de la lecture de l'Ecriture sainte. Car ces Regles ne sont composées presque que de diverses questions & interrogations que ce Saint fait sur l'intelligence de plusieurs endroits qui se rencontrent dans le nouveau Testament. Entre les réponses qu'il fait à ces questions, il y en a plusieurs qui se presentent assez naturellement à l'esprit : mais il y en a aussi de certaines, qu'il n'y a que des personnes fort éclairées qui puissent démêler. Nous en mettrons icy quelques exemples pour faciliter aux commençans les moyens d'en user de même.

Saint Basile demande à l'article 48. en quoy consiste l'avarice, & quand on doit se reconnoistre coupable de ce peché. Il répond que c'est lors qu'on a plus de soin de son bien que de celuy de son prochain, puisque l'on est obligé d'aimer son prochain comme soy-même. Une décision si peu commune surprend d'abord : mais elle paroist bien moins extraordinaire, lorsque l'on fait réflexion à la peinture que saint Paul nous fait de la charité, dont

le propre eſt d'oublier ſes propres interests, *Non quærit quæ ſua ſunt.* 1. Cor. 13. 5.

Il demande dans l'article 56. en quoy conſiſte l'orgueil, & voicy ce qu'il répond. C'eſt eſtre ſuperbe que de ne point ſuivre la tradition, & de ne marcher point dans la même regle, comme dit l'Apoſtre, en ſe faiſant au contraire une voye particuliere de juſtice & de pieté. Helas! qu'il y a de ſuperbes au jugement de ce grand homme, puis que tant de gens ſe font à eux-mêmes des regles de vie, qui ont eſté ignorées par nos Peres.

Dans l'article 232. il demande ſi ce n'eſt pas un acte de douceur & de patience, que de ne ſe plaindre pas d'une injure qu'on aura reçûë de ſon prochain. Il répond, que bien loin que ce ſoit un acte de vertu, on commet un double peché, en ce qu'on ne pratique pas le precepte de la correction fraternelle, & que par ce défaut on ſe rend en quelque façon complice du peché de ſon prochain, en le laiſſant perir dans ſon peché, au lieu de travailler à l'en tirer pour le ſauver. Il faut néanmoins avoüer que cette correction a beſoin de beaucoup de prudence: & le même ſaint Baſile défend ailleurs aux jeunes religieux de reprendre les autres, parce, dit-il, que tous n'ont pas ce talent.

Dans l'article 285. il fait cette queſtion,

ſçavoir ſi des religieux d'un monaſtere pouvoient vendre quelque proviſion à ceux d'un autre monaſtere. Il répond d'abord qu'il ſe trouve embaraſſé dans la réponſe: qu'il avoit bien lû dans l'Evangile, qu'il falloit donner à tous ceux qui nous demandoient, mais qu'il n'y avoit point lû que l'on pût vendre. Il ajoûte néanmoins qu'il croit, que ſi ce monaſtere eſt d'ailleurs dans la neceſſité, il peut vendre à ces conditions, que ceux qui vendent ne ſe mettent point en peine du prix, & qu'ils n'ayent ſoin que de donner de bonnes eſpeces: & que ceux qui achetent au contraire ne ſe mettent point en peine ſi ce que l'on vend eſt bon, mais ſeulement de bien payer ce qu'il vaut. Voilà ſans doute un trafic bien innocent, qui ne flatte guéres la cupidité, & qu'on ne peut apprendre que par une ſerieuſe meditation de l'Evangile.

Je pourrois rapporter pluſieurs autres ſemblables reſolutions de cas, qui ſont fort éloignées de nos maximes d'aujourd'huy: mais celles-cy ſuffiſent pour nous donner quelque idée de ce que nous pourrions trouver dans l'Ecriture, ſi on avoit un ardent deſir d'en pratiquer exactement les veritez ſaintes, & d'en examiner le ſens avec grand ſoin.

Il y a néanmoins une choſe à laquelle

il faut prendre garde, qui eſt de prendre bien le ſens de l'Ecriture, & de ne pas ſubſtituer le ſien à la place, ſuivant l'avis d'un ancien Pere: *Caveat lector bonus, ne ſuo ſenſui obtemperet ſcripturas, ſed ſcripturis ſanctis obtemperet ſenſum ſuum.* *Regula cujuſdam Patris. cap. 5.*

Mais peut-eſtre qu'il y a fort peu de perſonnes capables de faire des réflexions ſi ſpirituelles ſur l'Ecriture, & qu'il vaudra mieux ſe ſervir d'une autre méthode, que le même ſaint Baſile propoſe ailleurs, qui eſt de tirer de l'Ecriture ſainte des regles pour ſa conduite, & les reduire ſous certains chefs, comme il l'a pratiqué luy-même dans un petit ouvrage qu'il a compoſé ſous le titre de *Morales*. Ce ſaint Docteur a dit de ce recueil, qu'il peut ſuffire, avec la grace de Dieu, pour abolir les mauvaiſes pratiques que l'amour propre a introduites, & pour rejetter entierement les traditions humaines, que l'ignorance & la coûtume ont autoriſées. Ce recueil qui conſiſte en ſoixante-dix-neuf regles, peut ſervir de modelle à ceux qui en voudront faire d'autres, conformément à leurs beſoins & à leur diſpoſition. S. Auguſtin en a fait un ſemblable, auquel il a donné le titre de *Speculum*. Avant l'un & l'autre S. Cyprien avoit recueilli en trois livres des paſſages de l'Ecriture, pour prouver dans le premier, que les

Juifs estoient déchus de la veritable religion, & que les Chrêtiens avoient succedé en leur place : dans le second, que nôtre Seigneur Jesus-Christ est le veritable Messie qui avoit été promis dans l'ancienne loy : le troisiéme comprend un abregé de la morale chrêtienne. Ce recueil est adressé à un nommé Quirin, pour l'instruire des premieres veritez de nostre religion par les deux premiers livres, *ad prima fidei lineamenta formanda :* & saint Cyprien assure, que s'il veut se fortifier dans la foy, il n'y a pas de meilleur moyen que d'avoir recours à ces divines sources, lesquelles seules sont capables de satisfaire la faim & la soif de son ame. Il dit du troisiéme livre, que c'est un abregé court & facile de la perfection chrétienne : *Dum in breviarium pauca digesta, & velociter perleguntur, & frequenter iterantur.* Saint Clement d'Alexandrie a fait quelque chose de semblable dans les second & troisiéme livres de son Pedagogue, excepté qu'il a lié les passages ensemble pour en faire un discours suivy.

On trouve aussi parmi les ouvrages de S. Atanase un abregé de tous les livres de l'Ecriture, qui est trés-utile pour en donner une idée generale. Cette maniere sans doute n'est pas moins avantageuse que les deux autres ; dont l'une reduit en

lieux

lieux communs ce qu'il y a de moral dans les livres ſacrez, comme ont fait S. Cyprien & ſaint Baſile : l'autre rapporte des extraits de tous ces livres, ſuivant l'ordre de la Bible, comme l'a pratiqué S. Auguſtin dans ſon *Speculum*. Mais dans cet abregé dont nous parlons, l'auteur donne une idée nette & ſuccinte de chaque livre, en commençant par la Geneſe, & continuant juſqu'à la fin des livres du nouveau Teſtament.

Que ſi de grands hommes ont crû qu'il eſtoit ſi avantageux de faire ces ſortes de recueils, on peut bien ſuivre en cela leur exemple : & quoy que pluſieurs auteurs, tant anciens que modernes, en ayent fait de ſemblables, ceux que chacun dreſſera ſuivant ſon goût & ſes beſoins, ſeront toûjours beaucoup plus utiles à celuy qui les fera, que s'il les empruntoit des autres. On pourra ſe ſervir avantageuſement de l'une & de l'autre méthode, dont je viens de parler, en faiſant un abregé de chaque livre de l'Ecriture, & en reduiſant en lieux communs, ou en rapportant tout de ſuite comme ſaint Auguſtin, tout ce qu'il y a de moral dans la Bible. Les moines feront par ce moyen de l'Ecriture les chaſtes delices de leurs eſprits & de leurs cœurs ; & lors qu'ils les auront une fois goûtées, ils connoiſtront par expe-

rience avec David, qu'elles ſont infiniment préferables à toutes les richeſſes du monde; & qu'il n'y a point de plaiſirs icy-bàs qu'on puiſſe comparer à la douceur qu'elles imprimens dans l'ame de ceux, qui en font le ſujet de leur application. C'eſt cette étude qui a fait toute la ſcience & toute la Theologie des anciens Peres : c'eſt dans cette étude qu'ils ont puiſé les maximes & les principes de cette ſolide pieté, qui les a rendu ſaints & agreables aux yeux de Dieu, & qui les a fait les maiſtres & les modelles de tous les hommes.

Mais toutes ces réflexions & tous ces recueils nous ſerviront de bien peu, ſi nous ne les employons pour remplir nôtre cœur de l'amour de la juſtice, pour nous diſpoſer à la patience, & nous animer par les conſolations des promeſſes de Dieu : ce qui eſt la fin & le but de toutes les Ecritures ſelon S. Paul.

Rom. 15 4.



CHAPITRE III.

De la lecture & de l'étude des saints Peres.

SI la lecture de l'Ecriture est necessaire aux moines, celle des ouvrages des saints Peres, qui en sont les veritables interpretes, ne leur est guéres moins importante. Aussi voyons-nous que les solitaires se sont appliquez de tout tems à cette étude; & nous sçavons que S. Augustin, & d'autres Peres, ont adressé leurs ouvrages à des religieux.

Il ne faudroit point d'autres preuves de cette étude, que les recueils que plusieurs anciens Solitaires ont faits des ouvrages des Peres. Celuy que l'Abbé Eugipius, au commencement du sixiéme siecle, a tiré des livres de S. Augustin, est un des plus considerables qui nous soit resté de toute l'antiquité. Eugipius estoit abbé d'un monastere, situé dans la Champagne de Naples. Il est remarquable qu'il entreprit de faire ce recueil à la sollicitation de l'abbé Marin & de ses religieux, comme il le dit luy-même dans sa Préface, qu'il adressa depuis à la vierge Probe, qui luy avoit demandé copie de cette compilation. Pour

tion, qui se trouve la cinquiéme parmi ses œuvres.

Le même Cassiodore fait mention d'un Pierre abbé de Tripoli, qui avoit composé un commentaire sur les Epistres de saint Paul, tissu des seuls écrits de saint Augustin avec tant d'artifice, qu'on auroit aisément crû, que S. Augustin en avoit esté l'auteur. Le venerable Bede en fit depuis autant, sans parler de Flore diacre de l'Eglise de Lyon, qui suivit en cela leur exemple.

Plusieurs Solitaires ont travaillé sur de semblables sujets, comme le moine Défenseur, qui vivoit vers le huitiéme siecle au monastére de Ligugé en Poictou, lequel fit un recueil des matieres morales, tiré de la pluspart des anciens Peres.

Qui pourroit conter, dit Theodore Studite dans l'éloge funebre de S. Platon, les differens travaux de ce grand archimandrite dans ce genre d'écrire, & combien de livres & de recueils il a faits des ouvrages des saints Peres, dont les solitaires tirent tant de fruit & d'avantage ?

Cela estant ainsi, il faut examiner, si les moines doivent étudier indifferemment toutes les matieres dont les Peres ont traité : quels sont ceux ausquels ils doivent principalement s'attacher, & avec quelle methode ils en doivent faire la lecture.

I.

Tout ce qui ſe trouve dans les Peres ſe peut rapporter à cinq chefs, qui ſont l'interpretation de l'Ecriture, les dogmes de la foy, la morale chrêtienne, la diſcipline de l'Egliſe, la morale & la diſcipline monaſtique.

Il ſeroit aiſé de faire voir, que les anciens Solitaires n'ont pas crû qu'il y eût rien dans tous ces chefs, dont l'étude fût oppoſée à leur profeſſion. Nous venons de montrer qu'ils ont fait des recueils des ouvrages des Peres par rapport à l'Ecriture ſainte: & c'eſt par ce rapport que Caſſiodore vouloit que ſes religieux étudiaſſent les Peres. C'eſt pourquoy il a dreſſé un catalogue exact de ceux qui avoient fait avant luy des commentaires ſur l'Ecriture.

L'ouvrage que Caſſien a composé touchant l'Incarnation, eſt une preuve qu'il liſoit les Peres par rapport aux dogmes, puis qu'il y employe les témoignages des Ss. Docteurs touchant ce myſtere. Saint Anſelme & S. Bernard qui ont auſſi travaillé ſur de pareils ſujets, n'eſtoient pas moins verſez dans cette lecture; & il eſt remarquable que le ſecond a adreſſé ſon traité de la Grace, qui eſt aſſurément fort dogmatique, à un Abbé de noſtre Ordre.

Ce fut Guillaume de Saint Thierry, qui s'estant reduit à l'état d'un religieux particulier à Signi de l'Ordre de Citeaux, écrivit luy-même contre Pierre Abelard sur des matieres de controverses, où il cite souvent les Peres. Je parlerai dans la suite de plusieurs autres solitaires, qui ont travaillé sur les matieres de controverses.

Mais pour reprendre les choses de plus haut, nous sçavons que saint Augustin a écrit son livre de la Correction & de la Grace pour des moines d'Afrique, qui ne prenant pas bien sa doctrine touchant la grace, croyoient qu'il s'ensuivoit de ses principes, que la correction estoit inutile. Ils lisoient donc les livres que S. Augustin composoit sur cette matiere ; & on ne voit pas qu'il les reprenne de faire rien en cela de contraire à leur profession. C'est aussi à ces solitaires que ce saint Docteur a adressé son ouvrage de la grace & du libre arbitre.

Nous en pouvons dire autant de saint Fulgence son disciple, lequel ne se contenta pas d'écrire à l'abbé Eugipius touchant la charité, mais luy envoya même à sa requeste les trois livres qu'il avoit composez de la predestination, & de quelques autres points de doctrine, à la sollicitation de Monime. Ce même Pere addressa aussi ses trois livres de la verité de

la predestination & de la grace à deux illustres solitaires, Jean & Venerius. C'est ce Jean archimandrite, & c'est ce Venerius diacre, ausquels les evêques d'Afrique, qui estoient exilez, répondent sur quelques difficultez touchant la grace: & c'est enfin ce Jean qui fut envoyé d'Afrique à Rome avec le moine Leonce & Pierre diacre, pour s'éclaircir de quelques difficultez touchant l'Incarnation & la Grace. Ces saints Evêques loin d'improuver ou de blâmer le soin que ces pieux solitaires avoient de s'instruire de ces questions theologiques, leur donnent au contraire des éloges pour cela même. Je ne m'étendray pas davantage sur ce sujet, persuadé que l'exemple de ces grands hommes suffit pour justifier l'étude que les moines peuvent faire des ouvrages dogmatiques des saints Peres. C'est ainsi qu'en ont usé le venerable Bedé, Raban Maur, S. Pascase Radbert, S. Anselme, saint Bernard, & une infinité d'autres saints personnages.

Pour ce qui est de la morale, il suffit d'estre chrestien pour estre dans l'engagement, ou au moins dans le pouvoir de lire les Peres pour s'en instruire: & s'il est permis à tout le monde d'étudier leurs sentimens dans les ruisseaux qui en découlent, je veux dire dans les livres spiri-

tuels; on ne peut disconvenir qu'il vaut encore mieux les étudier dans les sources, lors qu'on en est capable. On doit au contraire plaindre certains religieux, qui s'imaginent que l'étude de la morale chrêtienne ne les regarde pas : que cela est bon pour le commun des chrêtiens : qu'il faut qu'un religieux suppose cette doctrine, & qu'il s'applique uniquement à l'étude des vertus, qui sont particulieres à l'état religieux. Comme si cette profession estoit autre chose que la perfection du christianisme, & comme si on pouvoit estre religieux sans estre parfaitement instruit de la morale chrestienne. Il est donc important d'étudier exactement ses devoirs dans les saints Peres, puisque Dieu nous les a donnez pour maîtres, sans négliger neanmoins les auteurs modernes, qui ont fait des extraits fideles pour éclaircir ces matieres.

Peut-estre que l'on croira, que l'étude de la discipline ecclesiastique ne sera pas si necessaire aux moines, & qu'il suffira qu'ils sçachent ce qui se pratique presentement dans l'administration par exemple des Sacremens, sans estre obligez de s'instruire des pratiques anciennes, qui ont esté en usage dans les differens tems & les differens pays. Mais quoiqu'en effet les solitaires ne paroissent pas si obligez

d'avoir sur ce sujet une connoissance aussi étenduë que les autres ecclesiastiques, on peut dire que cette étude ne leur sera pas inutile, estant assez difficile de sçavoir comme il faut se comporter dans certaines occasions, si on ne sçait l'usage des premiers siécles de l'Eglise : & sans cette connoissance on condamne souvent des usages qui sont en soy trés-saints, quoy qu'ils ne soient plus en pratique, ou dans le tems, ou dans le païs où nous vivons. De cette ignorance de la discipline ancienne est venuë cette bevûë d'un auteur moderne, qui dans son Histoire de l'Ethiopie conte parmi les erreurs des Abyssins la coûtume de jeûner jusqu'au soir. Il y a plus : c'est qu'il est difficile de rendre raison de plusieurs pratiques de l'ancienne discipline monastique, dont les moines sont obligez de s'instruire, sans sçavoir celles de l'Eglise, dautant que les monasteres se sont conformez d'abord à ce qui se pratiquoit dans l'Eglise du tems de leur établissement, sur tout pour ce qui regarde les Sacremens ; & ils ont bien souvent retenu ces anciens usages, qui ont depuis esté changez dans l'Eglise. On lit par exemple dans les anciens Rituels monastiques, & dans les vies des saints moines, que l'on donnoit le saint Viatique aprés l'Extrême-Onction aux malades ;

que cette onction se faisoit au commencement de la maladie ; qu'elle se donnoit par plusieurs prestres, & plusieurs jours de suite, &c. parce que cela estoit ainsi en usage pour lors dans l'Eglise.

On peut voir par ces exemples, & par plusieurs autres que j'omets, que l'étude de la discipline ecclesiastique est fort utile aux solitaires pour apprendre la discipline monastique, dont la connoissance leur est necessaire, aussi-bien que de la morale ascetique, qu'ils peuvent & doivent puiser dans les écrits des Peres, dont le Pere Thomassin nous a donné de fort-beaux extraits dans son ouvrage de la Discipline. Ajoûtez à toutes ces raisons, que la discipline ecclesiastique a une liaison & un rapport necessaire à la morale, cette discipline n'ayant esté établie par les Peres & par les Conciles, que pour maintenir la pureté des mœurs, & l'esprit du christianisme & de l'evangile. Et partant comme les moines sont obligez de s'instruire de la morale chrêtienne, ils doivent aussi donner leur application à l'étude de la discipline, qui en est l'appuy & le soûtien.

II.

Il faut voir maintenant quels sont les Peres, à la lecture desquels les moines doivent principalement s'attacher. Car il n'est nullement à propos de les lire tous

indifferemment. Chacun n'est pas capable d'une si vaste étenduë, & le peu de tems qui reste aprés les exercices de la vie religieuse, met les solitaires hors d'estat de l'entreprendre, quand d'ailleurs ils en seroient capables. Il est vrai que S. Benoist n'en excepte aucun dans sa Regle, & on les peut lire tous avec fruit. *Quis liber sanctorum catholicorum Patrum*, dit ce Saint, *hoc non resonat, ut recto cursu perveniamus ad Creatorem nostrum?* Mais enfin il faut se borner, & préferer ceux d'entre les Peres qui peuvent estre les plus utiles.

S. Bened. Reg. cap. 73.

On peut, ce me semble, commencer par la lecture de Cassien, qui est expressément recommandée par saint Benoist. Cette lecture sera trés-utile pour apprendre le premier esprit de l'état monastique, & elle est dautant plus aisée, & par consequent plus proportionnée à la portée des commençans, qu'elle est agreablement meslée de faits & d'exemples, & que les Conferences de cet auteur sont écrites en forme de dialogue. Les commentaires de Gazée serviront à éclaircir les endroits obscurs, & à précautionner les lecteurs à l'égard de ceux qui meritent quelque censure.

Il faut lire ensuite le Philothée de Theodoret, les ouvrages de S. Ephrem,

l'Echelle de S. Joan Climaque, S. Dorothée, & les Vies des Peres imprimées par Rosvveide.

Aprés ces lectures qui sont plus faciles, on pourra lire les Regles de S. Basile, en commençant par celles qui sont abregées, & en continuant par les prolixes. On pourra y ajoûter un discours que ce Saint a fait des institutions monastiques, & les Morales des moines, avec son epître au moine Chilon, & deux ou trois autres qui traitent de la chûte de quelques solitaires.

A cette lecture on doit joindre celle du Code des Regles anciennes, ou de la Concorde des Regles avec les Notes du Pere Menard : ensuite des cinq tomes des Ascetiques, que les Peres de la Congregation de S. Maur ont fait imprimer en faveur des jeunes religieux, ausquels on ne peut pas donner de gros volumes entiers, où se trouvent les ouvrages des Peres, dont ces volumes sont composez. Ce recueil est trés-utile, & il seroit à souhaitter qu'on luy fist un peu plus de justice, qu'on ne luy a fait jusqu'à present, sous prétexte que le troisiéme volume est un peu dégoûtant. Il faut ajoûter aux traitez de saint Augustin, qui sont dans le cinquiéme tome de ce recueil, ceux *De opere monachorum*, *De mendacio ad Consentium*, *De*

agone christiano, *De fide & operibus*, avec les Confessions du même Saint : comme aussi les lettres & les exhortations de S. Nil, & les lettres de S. Isidore de Damiette, qui comprennent d'excellens avis pour les solitaires.

Outre quelques epistres de S. Jerôme, qui se trouvent dans le quatriéme tome des Ascetiques, dont je viens de parler, on peut lire generalement toutes ses lettres & ses traitez, ses commentaires sur les Prophetes : les livres du sacerdoce & les homelies de S. Jean Chrysostome sur saint Mathieu & sur S. Paul, avec celles qu'il a prêchées devant le peuple d'Antioche, les catecheses de S. Cyrille de Jerusalem, les livres de Salvien touchant la Providence, les Morales & les Dialogues de saint Gregoire, & son Pastoral, avec ce qu'il a écrit sur Ezechiel ; les Opuscules de Pierre Damien, & la pluspart de ses lettres, aussi-bien que celles de Pierre le Venerable.

Pour apprendre la discipline de l'Eglise, il est à propos de lire attentivement les Apologetiques qui ont esté faits pour la Religion chrétienne, où les mœurs & la discipline sont marquez d'une maniere trés-vive. Il y faut joindre les lettres des anciens, dont les principaux sont saint Ignace martyr, S. Cyprien, les epistres

canoniques de S. Denis d'Alexandrie, de S. Gregoire de Nysse, & de saint Basile, commentées par Balsamon & par Zonare. Les lettres de S. Gregoire le Grand sont excellentes pour apprendre la discipline de l'Eglise, & même des monasteres. On pourra lire ensuite celles d'Ives de Chartres, & de Pierre de Blois, avec les livres de la Consideration de S. Bernard. Mais pour avoir une connoissance exacte de la discipline, il faut ajoûter à ces auteurs les Decretales des Papes & les Conciles, dont nous parlerons dans la suite. On peut trouver une bonne partie de la discipline ancienne ramassée dans D'Espence sur l'epistre à Timothée, & dans ses autres traitez, dans le P. Menard sur le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le Pere Morin sur la Penitence & les Ordinations, & dans la Discipline du P. Thomassin.

Mais de tous les livres que les moines doivent ou peuvent lire, il n'y en a point, aprés les livres sacrez, qui leur puissent estre plus utiles, ou qui leur doivent estre plus familiers, que les œuvres de S. Bernard. Ce doit estre la nourriture la plus ordinaire de leurs ames durant toute leur vie, & ils ne doivent jamais interrompre la lecture de ce grand maistre des solitaires, que pour la reprendre ensuite avec

plus de goût & d'avidité. Ils trouveront dans cette lecture tout ce qu'ils peuvent chercher ailleurs, la solidité, l'agrément, la diversité, la justesse, la briéveté, le feu, les mouvemens : & je ne sçay si on peut trouver une personne, que Dieu ait destiné plus particulierement pour reformer les mœurs de l'état monastique, & qui y ait réüssi avec plus de succés que ce grand homme.

Voilà les principales lectures des Peres, que les moines peuvent faire à mon avis, non pas pour devenir sçavans, mais pour s'instruire suffisamment de ce qui regarde la morale & la discipline chrêtienne & monastique. Il n'est pas même necessaire de lire tout ce que je viens de marquer, ny de suivre ce même ordre. Il faut que chacun consulte son goût & sa capacité, ou qu'il s'en rapporte au jugement de quelque personne sage & experimentée.

III.

Pour ceux qui auront plus d'étendue d'esprit, & assez d'ardeur pour entreprendre une plus grande carriere, & en un mot du talent pour penetrer plus avant dans la tradition de l'Eglise ; ils pourront lire avec fruit un petit *Traité de la lecture des Peres de l'Eglise*, ou la Méthode pour les lire utilement, imprimé à Paris chez

Couterot & Guerin, l'an 1688. L'Auteur de ce livre, à ce que l'on m'a assuré, est le Pere Dom Bonaventure d'Argonne, Vicaire de la Chartreuse de S. Julien de Roüen. Il est bon d'en donner icy un petit extrait.

Cet Auteur prétend avec raison, que pour lire utilement les Peres, il faut les lire dans leur langue naturelle: & partant qu'outre le latin, il faut sçavoir le grec. Que sans parler de l'Ecriture, qui fait le fond principal de cette étude, l'histoire ecclesiastique, la scolastique, la lecture même des auteurs profanes, & la critique sont necessaires pour ce dessein. Que cette critique doit estre sage, discrete, moderée, en évitant de se rendre trop difficile & trop pointilleux, de crainte de tout gâter en voulant trop reformer. De plus, que cette critique doit s'occuper principalement à connoistre les auteurs ecclesiastiques & leurs caracteres; à distinguer leurs veritables ouvrages d'avec ceux qui sont supposez, & les bonnes éditions d'avec les autres.

Aprés avoir parlé de ces dispositions generales, l'auteur descend dans le détail, & il propose diverses méthodes de lire les Peres. Les uns prétendent qu'on les peut lire par l'ordre des tems ausquels ils ont vêcu: d'autres, qu'il faut mêler la lecture

des Peres grecs avec celle des Peres latins, pour conserver le goût des uns & des autres : & d'autres enfin veulent qu'on fasse choix d'un Pere grec ou latin, auquel on s'attache principalement, sauf à recourir aux autres dans le besoin. Que pour faire ce choix, il faut que chacun connoisse sa portée & son genie ; & que les auteurs que nous choisissons, ayent rapport avec nôtre état & avec nostre employ. Qu'enfin ce choix se doit faire entre dix ou douze Peres qui sont les plus considerables : mais qu'à parler exactement, comme on peut à son avis reduire tous les Peres grecs au seul S. Jean Chrysostome, on peut aussi reduire tous les Peres latins au seul saint Augustin.

Ce même auteur donne à ce sujet un avis qui est important. Il y a des esprits, » dit-il, de peu d'étenduë, qui se doivent » borner à peu de choses ; & d'autres si vas- » tes, qu'ils peuvent tout embrasser. Quand » ceux-là s'oubliant eux-mêmes veulent » s'élever au rang de ceux-ci, ils s'ébloüis- » sent, & perdent par leur vanité la place » qu'ils auroient remplie dignement dans » un état mediocre, s'ils avoient eu assez de » moderation pour s'y fixer. D'ailleurs les » grands esprits ne connoissant pas tout ce » qu'ils peuvent, se perdent en manquant » de courage pour se porter où leur merite

les appelle. D'où vient qu'il arrive, que «
l'attachement qu'ils ont aux petites cho- «
ses, les rend à la fin incapables des gran- «
des, pour lesquelles la nature les avoit «
formez. «

Ce n'est pas, ajoûte fort judicieusement cet auteur, que les esprits les plus sublimes ne se doivent souvent rabaisser jusqu'aux moindres choses, & que les genies les plus mediocres ne doivent quelquefois s'élever au-dessus de leur portée ordinaire : puisque d'un costé il est constant qu'il ne faut rien negliger, & que d'autre part il est bon de donner de l'étenduë à l'esprit : mais tout cela se doit faire avec tant de menagement, qu'on ne tombe pas dans le mépris ou dans le dégoût des bonnes choses.

Outre ces avis qui sont de consequence, on en peut encore donner quelques autres qui ne sont pas à negliger.

Le premier est, qu'avant que de commencer la lecture d'un Pere, il est bon de lire exactement sa vie, pour y connoître son esprit, son genie, son caractere, ses actions, & le tems où il a vêcu.

Le second (je le repete) est, qu'il faut bien distinguer ses veritables ouvrages, d'avec ceux qui sont douteux ou supposez. Sans cette précaution on est en danger de tomber dans de grandes fautes, & on ne

retirera pas tout le fruit que l'on pourroit attendre de cette lecture. C'est pour cette raison qu'il faut avoir les meilleures editions des Peres, & lire la nouvelle Biblioteque de M. du Pin.

Le troisiéme, qu'il est aussi necessaire de distinguer les tems, ausquels chaque ouvrage a esté composé.

Le quatriéme est, que si un Pere a parlé diversement sur quelque sujet, il faut plûtost s'en tenir à son dernier sentiment, qu'au premier.

Le cinquiéme, qu'il faut juger de la doctrine d'un Pere, plûtôt par les endroits où il a traité une matiere à dessein, que lors qu'il ne s'en est expliqué qu'en passant.

Le sixiéme, qu'il ne faut pas tellement s'attacher à tout ce qui aura esté avancé par un Pere, qu'on reçoive indifferemment & à l'aveugle toutes ses pensées.

Le setiéme, lors qu'un Pere a quelque sentiment qui ne luy est pas commun avec les autres, on n'y doit pas avoir une entiere croyance, à moins que l'Eglise ne se soit déclarée en sa faveur. Mais aprés tout, lorsqu'on se croit obligé de se départir du sentiment de ces grands hommes, il le faut faire avec respect & beaucoup de retenuë, de crainte que l'on ne condamne ce que l'on ne comprend pas;

& de deux extremitez j'aimerois mieux exceder, suivant l'avis de Quintilien dans un pareil sujet, en expliquant favorablement leurs sentimens, comme fait ordinairement saint Thomas, que d'employer une critique outrée à leur égard. *Si necesse est in alterutram errare partem, omnia eorum legentibus placere, quam multa displicere maluerim.* Que ce passage de saint Hilaire est beau! *Ne damnemus Patres, ne animemus hæreticos, ne dum hæresim expellimus, hæresim nutriamus.* Cecy doit avoir lieu principalement lorsque les Peres sont d'accord : car pour lors c'est une presomption qui n'est pas supportable, comme dit saint Basile, de se départir de leurs sentimens en leur préferant le sien.

Quintilian. lib. 10. c. 1.

Hilar. in fine lib. de Synodis.

Basilius epist. 306. init.

Le huitiéme, que dans les ouvrages polemiques il faut sur tout prendre garde au but qu'ont eu les Peres, & ne les pas suivre toûjours jusqu'au point, où la chaleur de la dispute leur a fait quelquefois pousser leurs raisonnemens. Il y a des occasions de pratiquer cet avis à l'égard de Tertullien, & quelquefois mesme de S. Jerôme, & de Pierre Damien.

Le neuviéme est, qu'on pourra faire utilement l'analyse de chaque traité des Peres sur le modelle qu'en a donné Photius dans sa Biblioteque, ou sur celuy de Sculter à l'égard des Peres des quatre

premiers ſiécles. Il faut lire la Biblioteque de Photius toute entiere : & il ne ſera pas inutile de parcourir auſſi Scultet, pour obſerver ſa méthode, & voir ſi on jugera à propos de l'imiter en partie, ſans adopter pour cela tous les ſentimens de ce Proteſtant, qui ſont quelquefois erronez ou dangereux.

Je pourrois encore ajoûter quelques autres avis, comme ſeroit celuy de remarquer ſoigneuſement les expreſſions qui ſont communes aux anciens Peres, ou particulieres à chacun, & d'en prendre bien le ſens par rapport à l'uſage de leur ſiecle, & non pas du noſtre. Mais je me reſerve à faire un détail plus particulier de cette étude au chapitre XX. de cette ſeconde Partie ; & cependant je finiray ces avis, en faiſant ſouvenir ceux qui s'appliquent à cette étude, de s'attacher beaucoup plus à la pureté du cœur & au reglement des mœurs, qu'à la ſpeculation & à la doctrine ; ou du moins de joindre l'un à l'autre. Sans cette pureté & cette imitation on ne comprendra jamais comme il faut les paroles & les ſentimens des Saints, comme dit trés-bien S. Atanaſe.

Athan. in fine lib. de Incarn.

CHAPITRE IV.

Suite du meſme ſujet, où il eſt parlé de la lecture des Peres par rapport à la Theologie.

UNE des principales choſes que l'on doit rechercher dans la lecture des Peres, eſt la ſcience des dogmes de la foy, & l'explication de l'Ecriture ſainte, que l'on comprend ordinairement ſous le nom de Theologie poſitive.

Cette étude peut eſtre diviſée en deux parties, dont l'une traite des dogmes de la foy par rapport aux fideles : ce qui eſt proprement la Theologie des Peres : l'autre par rapport aux payens, aux Juifs, & aux heretiques : & celle-cy s'appelle Controverſe.

Il eſt à propos de commencer par la premiere, à moins qu'on ne veüille mêler l'une avec l'autre : & il eſt bon de lire pour ce ſujét, premierement les troiſiéme, quatriéme & cinquiéme livres de S. Irenée, & ſur tout le troiſiéme ; le livre que Tertullien a fait de la preſcription contre les heretiques, & enſuite le *Commonitorium* ou Avertiſſement de Vincent de Lerins. On peut dire de ce petit livre ce que Ci-

ceron disoit du livre d'un Academicien ; *Est non magnus, verum aureolus, & ad verbum ediscendus libellus.*

Cicero Acad. lib. 4. n. 135.

Il faudra lire ensuite les cinq tomes des Dogmes du Pere Petau, afin de voir les principales difficultez qui se trouvent dans les Peres, & les expressions particulieres dont ils se sont servis en leur tems. On peut aussi voir les trois volumes que le P. Thomassin a donnez depuis peu au public sur le méme sujet.

Aprés avoir lû ou parcouru ces volumes, il faut étudier les Peres, ou de suite, ou par ordre des matieres. La premiere methode est trop longue : la seconde est plus courte, & peut-estre plus utile.

Si on juge à propos d'étudier les dogmes à part, sans rapport à la controverse, il est bon de commencer cette étude par la lecture des Peres qui peuvent donner une idée generale de la religion, comme sont les livres de S. Augustin *de catechizandis rudibus*, ceux de la doctrine chrêtienne, son traité de la veritable religion, & celuy des mœurs de l'Eglise, avec son *Enchiridion*, Eusebe de la préparation & de la demonstration de l'Evangile, &c. le livre de S. Fulgence *de fide ad Petrum*, où il donne quarante belles regles touchant la foy.

Pour le traité de la Trinité, lisez saint

Atanase

Atanase sur l'explication du consubstantiel, les cinq oraisons de S. Gregoire de Nazianze touchant la theologie, sçavoir la trente-troisiéme, & les quatre suivantes; les dix livres de S. Hilaire, S. Basile contre Eunomius; saint Augustin contre Maximin Arien, & les premiers livres de son ouvrage sur la Trinité, & le livre qu'en a composé S. Fulgence.

Touchant l'Incarnation, la lettre de S. Atanase à Epictéte, celle de S. Augustin à Volusien, son traité de la perseverance, où la predestination de Jesus-Christ est expliquée sur la fin; les lettres de saint Cyrille d'Alexandrie, qui furent lûës au Concile d'Ephese, & celle qu'il écrivit sur l'accord avec les Orientaux; la lettre de saint Leon à Flavien, la définition du Concile de Calcedoine, les anathematismes du cinquiéme Concile, la définition du sixiéme Concile, S. Fulgence, la lettre cxc. de S. Bernard à Innocent II. contre Pierre Abelard touchant la satisfaction de Jesus-Christ, & la redemption.

Touchant le Saint Esprit, les livres de S. Basile, & ceux de Didyme, qui se trouvent parmi les ouvrages de S. Jerôme son traducteur & son disciple.

Pour la grace, les huit canons du Concile de Milevis, le livre de S. Augustin de l'esprit & de la lettre, ceux de la grace

& du libre arbitre, de la correction & de la grace, de la prédestination des Saints, du don de la perseverance, les réponses de S. Prosper aux objections de Vincent, & contre le Collateur, le second Concile d'Orange, & la sixiéme session du Concile de Trente, l'epistre du Pape S. Celestin aux Gaulois, S. Prosper & saint Fulgence.

Pour les Sacremens, les sept livres de S. Augustin touchant le batême contre les Donatistes, ses livres contre Parmenien, les uns & les autres sur l'efficace des Sacremens en general; S. Justin pour le batême & la liturgie; les catecheses de saint Cyrille de Jerusalem touchant l'Eucaristie, le traité de S. Ambroise *de initiandis*, le traité des Sacremens qui est parmi ses œuvres, l'homelie 83. de S. Jean Chrysostome sur S. Mathieu, les catecheses de S. Gaudence. On trouvera les extraits de la plûpart de ces Peres dans l'Office du saint Sacrement pour chaque semaine de l'année. Pour le Batême & l'Eucaristie, la lettre de S. Fulgence à Ferrand touchant le batême d'un Ethiopien moribond. Pour la Penitence, Tertullien de la Penitence, les lettres de S. Cyprien, son traité *De lapsis*, la lettre de S. Pacien à Sempronien contre les Novatiens, S. Ambroise de la Penitence, la derniere des cinquante

homelies de S. Auguſtin, ſon ſermon 32. *de verbis Apoſtoli*. S. Fulgence de la remiſſion des pechez. Sur la priere pour les morts le livre de S. Auguſtin *de cura pro mortuis agenda*. Il faut voir auſſi ſon *Enchiridion*.

Sur la nature de l'ame on peut lire le dixiéme livre du même S. Auguſtin de la Trinité.

Touchant l'Egliſe voyez S. Cyprien de l'unité de l'Egliſe, ſa lettre à Antonien, le livre de S. Auguſtin de l'unité de l'Egliſe, pluſieurs de ſes lettres ſur les Donatiſtes, auſquels il faut joindre le livre de Mr. Nicole touchant l'unité de l'Egliſe. Les lettres de S. Ignace pour l'autorité epiſcopale, avec la défenſe de Pearſon, la plûpart de celles de S. Cyprien ſur le même ſujet, & pour le gouvernement eccleſiaſtique, particulierement celles qu'il a écrites au Pape S. Corneille, à Florentius, Puppienus, &c.

Sur l'autorité du témoignage des Apôtres, S. Jean Chryſoſtome premiere homelie ſur S. Mathieu, les deux premieres ſur S. Jean, les quatriéme & cinquiéme ſur la premiere aux Corinthiens chap. 1. v. 26. ſur ces mots, *Non multi nobiles*.

Sur la tradition & l'autorité des déciſions de l'Egliſe, S. Irenée livre 3. contre les hereſies, Tertullien des préſcriptions, &c.

le chap. 3. de son livre *de Corona militis*, avec le chapitre 27. du livre de S. Basile touchant le S. Esprit, & le *Commonitorium* de Vincent de Lerins.

Sur la forme des jugemens ecclesiastiques, les premieres actions du Concile de Calcedoine, les actes du cinquiéme Concile, du sixiéme & du setiéme. Voilà pour ce qui regarde la plûpart des dogmes en general & en particulier.

A l'égard de la seconde partie qui concerne les controverses, il faut lire toutes les Apologies qui ont esté faites pour les Chrêtiens contre les payens, c'est-à-dire celles de Tertullien, d'Origene contre Celse, de S. Justin, & ses Dialogues avec Tryphon, d'Athenagoras, de Minutius Felix, les Institutions de Lactance, &c. Il faut lire aussi les anciennes professions de foy, outre les symboles, comme celle des Evêques d'Afrique dans le troisiéme livre de Victor de Vite; & même celles des heretiques, dont quelques-unes se trouvent dans les remarques du P. Garnier sur Marius Mercator. Il ne sera pas aussi inutile de lire les retractations ou abjurations des heretiques & autres, comme celle du moine Leporius, imprimée par le P. Sirmond, &c.

Pour ce qui est du détail des heresies, il faut voir S. Epiphane, saint Augustin

ad Quod-vult-Deum, S. Irenée, le moine Leonce, dont les ouvrages se trouvent dans la Biblioteque des Peres. Theodoret dans les cinq livres qu'il a composez des fables des heretiques, a fait un précis de S. Irenée. En particulier S. Ignace a écrit contre Simon le Magicien & ses adherans, S. Irenée contre Valentin, Tertullien contre les Valentiniens & contre Marcion, S. Cyprien & S. Pacien contre les Novatiens; S. Atanase, S. Hilaire, S. Ambroise & saint Augustin contre les Ariens; le même S. Atanase contre les Sabelliens; S. Basile & S. Gregoire de Nazianze contre les Eunomiens; S. Augustin & Optat contre les Donatistes; S. Jerôme contre Origene, Jovinien, Helvidius, Vigilance & Pélage; S. Augustin contre les Manichéens, les Pelagiens & les Jovinianistes; saint Cyrille d'Alexandrie contre les Nestoriens, & ses dix livres contre Julien l'Apostat, S. Leon contre les Eutychiens & les Priscillianistes, S. Prosper contre les Semipelagiens, S. Sophronius de Jerusalem, & S. Maxime contre les Monotelites; S. Jean de Damas, & S. Theodore Studite contre les Iconomaques, S. Anselme contre les Grecs.

Il ne faut pas oublier ce que S. Atanase a écrit contre les Gentils, la Preparation

évangelique d'Eusebe contre les Gentils, non plus que sa Demonstration contre les Juifs.

Je ne prétens pas que les solitaires doivent lire indifferemment tous ces livres: cette lecture seroit assez inutile à la plûpart. Mais cette liste, dont la meilleure partie est du choix de Monseigneur de Meaux, pourra servir dans le besoin à ceux qui par la necessité des occasions & des tems, ou de leurs emplois à enseigner les autres, seront obligez de s'instruire de ces matieres.

Il n'y a pas maintenant grande necessité de s'instruire de la plusspart des anciennes heresies, à moins qu'on ne soit obligé d'ailleurs d'en traitter. On se peut borner à ce qui regarde les Pelagiens, les Donatistes, les Jovinianistes, dautant que leurs erreurs ont plus de rapport avec les heresies & les contestations d'aujourd'huy. Ceux qui liront S. Epiphane, doivent y joindre la lecture des autres auteurs de ce tems-là, pour redresser certains endroits qui ne sont pas assez exacts dans ce Pere. Ce qui n'empêche pas que sa lecture ne soit fort utile.

Au reste, la meilleure regle qu'on puisse observer dans le choix des Peres, c'est de préferer ceux que Dieu a singulierement appliquez à éclaircir les questions parti-

culieres, à ceux qui ne les ont traittez qu'en passant & par occasion, & dans un tems où la chose n'avoit pas encore esté agitée, ny décidée par l'Eglise : & même de préferer les ouvrages d'un Pere qui traite d'un point particulier, à certains endroits où le même Pere n'en a parlé qu'en passant. C'est par cette regle que l'Eglise a toûjours préferé S. Augustin à tous les autres Peres sur les matieres de la grace, c'est-à-dire les ouvrages qu'il a composez contre les Pelagiens.

On peut rapporter la lecture qu'on aura faite des Peres à l'ordre de S. Thomas ou du Maistre des Sentences, qu'on peut lire aussi utilement pour faire un bon usage de la lecture des Peres. Mais cecy regarde les collections ou les recueils, dont je parleray dans la suite de ce Traité.

Voilà les principaux avis que j'ay crû devoir donner pour cette lecture : on en peut encore voir d'autres dans le livre qui a esté depuis peu composé exprés sur ce sujet, & qui a beaucoup servi pour dresser ces memoires. Chacun en doit user selon son goût & sa portée, & consulter là-dessus quelque habile homme pour bien regler ses lectures. Car je suis persuadé que pour bien réüssir dans cette vaste & importante étude, il faudroit autant de méthodes qu'il y a de differens génies,

Lecture des Peres pag. 181. & 182.

& que chacun doit suppléer par la connoissance de ce qu'il peut, & par les avis de gens experimentez, ce que ni les livres, ni les méthodes ne peuvent apprendre.

CHAPITRE V.

De l'étude des Conciles, du Droit canonique, & du Droit civil.

L'ETUDE des Conciles n'est pas moins necessaire pour apprendre les dogmes & la discipline de l'Eglise que celle des Peres, dont le consentement unanime sur un sujet forme une espece de Concile general qui subsiste toûjours. Aussi les moines ne se sont-ils guéres moins appliquez à l'une qu'à l'autre. Les collections ou recüeils des Conciles que nous avons de Denis le Petit, de Reginon abbé de Prom, du venerable Abbon abbé de Fleury, dont le recueil se trouve dans le second tome de nos Analectes, de Gratien moine de l'abbaye de S. Felix de Boulogne, & de Blastarés moine grec, en sont de bonnes preuves, sans parler de celles de Martin evêque de Braga, d'Arsene patriarche d'Antioche, d'Anselme evêque de Luque, & de Deusdedit cardinal, qui ont fait leurs collections aprés avoir passé de l'état

monastique aux dignitez de l'Eglise. Ce n'est donc pas sans raison que Cassiodore exhorte dans ses institutions les religieux de son monastère à lire assidument le recueil des Canons, que Denis le Petit avoit fait de son tems, & même les Conciles entiers d'Ephese & de Calcedoine, de peur de s'attirer le reproche d'ignorer des regles de l'Eglise qui sont si salutaires: *Ne videamini tam salutares ecclesiasticas regulas culpabiliter ignorare.* Cassiod. instit. c. 23.

En effet, il y a dans les Conciles quantité de reglemens qui regardent les moines, dont il est à propos qu'ils ayent connoissance, aussi-bien que de ceux qui regardent les sacremens & la clericature, dont ils sont honorez. S. Bernard n'est pas contraire à cette étude, & s'il dit d'un côté pour abreger son traité du Precepte & de la dispense de la Regle, qu'il est inutile de répondre à quelques difficultez, que les religieux de S. Pierre de Chartres luy avoient proposées sur des canons qui ne concernoient pas leur état : il ajoûte en même tems, qu'ils s'en peuvent instruire eux-mêmes par la lecture des canons; *Quia in libris ipsi facile reperire potestis, si quærere non gravemini.* S. Bern. de præc. c. 19. Il ne croyoit donc pas que cette étude ne convînt pas absolument aux moines; & il est constant que ce saint Docteur n'auroit pû acquerir les

lumieres qui luy estoient necessaires pour composer les livres de la Consideration, sans avoir une connoissance parfaite de la doctrine des Conciles & des canons.

On peut se comporter en cette étude en trois manieres : ou en lisant les Conciles de suite, avec les decrets des Papes, qui font une partie de cette étude : ou en se contentant des collections qui en ont esté faites : ou enfin en lisant quelque abregé, tel que celuy de Cabassutius de la seconde édition, qui est in folio. Cette troisiéme maniere est bien plus courte & plus facile, & peut suffire à plusieurs, quoy qu'elle soit fort imparfaite.

On trouvera les plus anciennes collections dans le recueil que Justel en a fait en deux volumes, dont il faudra lire les Prefaces pour ce sujet, avec la Dissertation de Mr. de Marca sur ces differentes collections, imprimée depuis peu parmi ses opuscules par Mr. Baluze. Gratien est le dernier entre les Latins qui ayent fait de ces sortes de collections. Aussi son Decret (car c'est ainsi qu'on l'appelle) est-il plus ample que les recueils de tous ceux qui l'ont précedé. Il a ajoûté ses réflexions aux canons qu'il rapporte, comme Abbon & Deusdedit l'avoient pratiqué avant luy.

Mais pour lire ce Decret avec fruit &

discernement, il est necessaire de voir les remarques & les corrections qu'Antonius Augustinus a faites sur Gratien, & l'on est redevable à Monsieur Baluze de la nouvelle édition qu'il en a donnée depuis peu, avec de nouvelles corrections qu'il a faites luy-même.

Il ne faut pas manquer de lire aussi ce que ce sçavant Prelat, je veux dire Antonius Augustinus, nous a donné des anciens canons, quoy qu'il y cite les fausses Decretales; non plus que la collection de Beveregius, imprimée depuis peu en Angleterre. Ce recüeil, qui est en deux grands volumes, comprend les canons des Apôtres, les Conciles generaux qui sont reçûs dans l'Eglise grecque avec les scholies de Balzamon, de Zonare, & d'Aristene, & enfin les epitres canoniques des Peres grecs, & la collection de Blastarés, avec de sçavantes remarques de Beveregius sur tout ce recüeil.

Pour ce qui est de la seconde maniere, qui est de lire les Conciles tout de suite, on peut aussi s'y comporter diversement. Car quelques-uns peut-estre pourront se contenter de lire les Conciles des cinq ou six premiers siecles, ausquels la discipline de l'Eglise estoit dans sa plus grande pureté: encore qu'il ne faille pas negliger la discipline des siécles suivans. D'autres

croiront qu'il faudra lire tous les Conciles generaux : & ç'a esté apparemment la vûë qu'a euë le Pere Lupus Augustin dans les cinq volumes qu'il a donnez au public, comprenans les Conciles qu'il tenoit pour generaux, avec ses observations & ses remarques sur ces Conciles. D'autres voudront ajoûter à cette étude celle des Conciles de leur pays, comme les François ceux de la France, les Espagnols ceux de l'Espagne; les Anglois ceux d'Angleterre, dont nous avons les recueils à part. Mais il ne faut pas sur tout oublier ceux d'Afrique, qui ont autrefois servi de regles à plusieurs Eglises.

Il ne faudra pas non plus omettre les anciennes Decretales des Papes, qui ont esté recueillies en trois volumes, dont les premieres, jusqu'à celles du Pape Sirice, peuvent estre omises, comme étant maintenant reconnuës pour supposées parmy les habiles gens, depuis que Blondel entr'autres en a fait voir la supposition. D'autres enfin croiront qu'il faudra lire tous les Conciles, tant particuliers que generaux, afin d'avoir une connoissance exacte de la doctrine & de la discipline de l'Eglise.

Pour ce qui est de la maniere d'étudier les Conciles, il faut premierement avoir une idée generale des choses que l'on y

peut observer. C'est pour cela qu'il est bon d'avoir lû auparavant les deux livres d'Observations de M. De Laubespine, sans prendre néanmoins parti sur toutes les difficultez qu'il propose, avant que d'avoir examiné les pieces. Cabassutius peut aussi estre utile pour ce sujet. Mais ceux qui auront étudié les livres de la Concorde de M. de Marca, & ceux de la Discipline du P. Thomassin, & même ceux du Pere Quesnel, auront encore un plus grand avantage pour profiter de la lecture des Conciles. On peut aussi voir Richer, & parcourir Jacobatius, qui sert d'introduction à cette lecture. On trouvera à la fin de ce Traité une liste que j'ay donnée des principales difficultez, pour faciliter l'étude des originaux.

En second lieu, il faut sçavoir exactement l'histoire de chaque Concile, c'est-à-dire le sujet qui y a donné occasion, les heresies qui y ont esté condamnées, les grands personnages qui y ont assisté, le succés qui s'en est ensuivi.

En troisiéme lieu, il faut faire ses remarques sur les pieces qui composent chaque Concile, tant pour les dogmes, que pour la discipline. On peut faire ces remarques tout de suite, en mettant seulement un mot à la marge pour marquer le sujet ou la matiere de la remarque, comme je di-

ray plus amplement cy-aprés en traitant des Collections.

I I.

L'étude du Droit canonique n'est pas beaucoup differente de celle des Conciles. On peut le diviser en deux parties, dont la premiere comprend le Droit ancien, c'est-à-dire le Decret de Gratien : la seconde, le Droit nouveau, qui contient les Decretales des Papes qui ont esté faites depuis Gratien, lequel vivoit au milieu du douziéme siecle. L'un & l'autre composent ce qui s'appelle le corps du Droit canon.

Le Decret de Gratien est composé des textes de l'Ecriture, des reglemens des Conciles, des rescrits des anciens Papes, & des autoritez des saints Peres ; & est divisé en trois parties. La premiere s'appelle des Distinctions, & contient cent une Distinctions. La seconde, que l'on nomme des Causes, est composée de trente six Causes, dont la trente-troisiéme a sept distinctions, qui traitent de la Penitence. La troisiéme partie contient cinq Distinctions qui sont appellées *de Consecratione*, pour les distinguer de la premiere partie, à cause qu'en effet cette partie commence par la consecration des eglises.

La premiere partie traite des premiers

principes du Droit, c'est-à-dire du Droit divin & humain dans les vingt premieres Distinctions; & dans tout le reste, des ordinations & des ministres de l'Eglise, des superieurs & des inferieurs, & des qualitez qu'ils doivent avoir.

Dans la seconde partie il y est traité des jugemens ecclesiastiques, tant civils que criminels, & de ce qui en fait la matiere, tant au for exterieur, qu'au for interieur. C'est pourquoy il est parlé assez amplement dans cette partie du Mariage & de la Penitence, qui font la matiere de plusieurs de ces jugemens.

Dans la troisiéme partie Gratien traite des autres Sacremens, dont il n'est point parlé dans les deux parties précedentes, c'est-à-dire, du Batême, de la Confirmation, & de l'Eucaristie, en omettant l'Extrême-onction. Et dautant que l'Eucaristie est le plus excellent de tous, il en traite avant les autres, en commençant par la consecration des eglises & des autels, qui doivent servir à cet auguste Sacrement.

Dans toutes ces trois parties Gratien tâche d'accorder les differens canons qui se rencontrent sur chaque matiere : c'est pourquoy on croit qu'il a donné à son Decret pour titre, *Concordia discordantium canonum.* Il s'est trompé quelquefois dans

ces conciliations, aussi-bien que dans les citations des autoritez qu'il rapporte: comme on peut juger de ce qu'il dit de la Confession dans la seconde partie. Quoy qu'on puisse luy donner même en cet endroit une explication favorable, comme on peut voir dans le Traité de la confession du Pere de Sainte Marthe, religieux Benedictin de nostre Congregation.

Quant aux citations défectueuses de Gratien, les Correcteurs Romains sous les pontificats de Pie IV. & de Pie V. ont tâché d'y remedier, en restituant à leurs veritables auteurs, les passages que Gratien, aprés Burchard & Ive de Chartres, avoit attribuez à d'autres. Antonius Augustinus archevêque de Tarracone entreprit en même tems un semblable travail; & il l'avoit presque achevé, lorsqu'il eut communication de l'edition nouvelle de Gratien, que les Correcteurs Romains avoient faite avec leurs corrections. C'est ce qui obligea ce sçavant Prelat de les examiner dans des additions qu'il fit aux Dialogues qui composent ses deux livres. Son ouvrage neanmoins ne parut qu'aprés sa mort, qui arriva en l'an 1586. Et comme les exemplaires imprimez en estoient devenus fort rares, Monsieur Baluze a pris la peine d'en donner au public une nouvelle edition fort commode & exacte,

avec des corrections considerables qu'il y a ajoûtées, comme je l'ay déja remarqué.

Quoy que ce Decret de Gratien n'ait pas esté composé par autorité publique, il n'a pas laissé d'avoir grande vogue dans les écoles du Droit avant le recueil des Decretales qui a esté fait ensuite : & même depuis ce tems-là on y a toûjours eu beaucoup d'égard, encore que son autorité dépende principalement de celle des témoignages qu'il rapporte.

Le Droit nouveau consiste en cinq collections ou recueils des Decretales, qui ont esté faites par les Papes depuis le tems de Gratien. Ces recueils sont les Decretales compilées par Gregoire IX. le Sexte, les Clementines, les Extravagantes de Jean XXII. & les Extravagantes communes.

Avant Gregoire IX. plusieurs avoient entrepris de faire le recueil de ces Decretales. Innocent III. entr'autres, & Honorius III. y avoient fait travailler. Mais enfin Gregoire IX. successeur d'Honorius, qui a tenu le saint Siege depuis l'an 1237. jusqu'à 1241. fit faire la collection qui sert aujourd'huy de regle, quoy que plusieurs de ces Decretales ne soient pas reçûës en France, sur tout celles du Sexte, qui ne sont pas extraites du Concile de Lyon ; &

que quelques-unes même ayent esté abrogées, soit par le Concile de Trente, comme celles qui validoient les mariages clandestins, soit par un usage contraire.

Cette collection de Gregoire IX. est composée non seulement des Decretales des Papes qui ont vêcu depuis Eugene III. sous le pontificat duquel Gratien vivoit, mais aussi des extraits de l'Ecriture sainte, des Conciles & des Peres, comme le Decret de Gratien. Elle est divisée en cinq livres. Le premier traite des Juges, c'est-à-dire des Prelats : le second des jugemens civils : le troisiéme des choses ecclesiastiques, qui regardent les clercs & les laïques, & qui sont la matiere de ces jugemens : le quatriéme du mariage : le cinquiéme & dernier des crimes & des jugemens criminels. Ces cinq livres sont compris en cinq mots dans le vers suivant :

Judex, judicium, clerus, connubia, crimen.

Boniface VIII. ajoûta à cette collection un sixiéme livre, que l'on appelle pour cette raison LE SEXTE, contenant les Decretales qui ont esté faites depuis Gregoire IX. jusqu'à Boniface VIII. avec les reglemens des deux Conciles generaux de Lyon de l'an 1245. sous Innocent IV. & de 1274. sous Gregoire X. Le Sexte est divisé aussi en cinq livres, comme le

recueil de Gregoire IX. & les ſuivans.

Les Clementines comprennent les reglemens du Concile general de Vienne, tenu ſous Clement V. avec les Decretales de ce Pape, qui a donné à cette collection le nom de *Clementines*.

Jean XXII. publia & confirma cette collection, & en fit une nouvelle de ſes propres Decretales, que l'on appelle *Extravagantes*, à cauſe qu'elles ont eſté ajoûtées au corps du Droit, qui eſtoit auparavant en uſage.

A ces Extravagantes de Jean XXII. quelques particuliers ont ajoûté les Decretales de ce Pape qui n'avoient pas eſté compriſes dans ſon recueil, & celles de ſes ſucceſſeurs : & pour les diſtinguer de celles de Jean XXII. on les a appellées *Extravagantes communes*.

Le nom d'*Extravagantes* avoit été donné avant ce tems-là aux premiers recueils qui avoient eſté faits des Decretales aprés le Decret de Gratien : mais depuis on a jugé à propos de retenir ſeulement les deux premieres ſyllabes *Extrà*, ou en abregé *Ext.* dans les citations des recueils de Gregoire IX. & du Sexte ; & on donne le titre d'*Extravag.* aux ſeules Decretales de Jean XXII. & aux Extravagantes communes.

Pour connoiſtre les citations du Droit

canon, il faut se souvenir que le Decret de Gratien est divisé en Distinctions & en Causes : les Causes en questions ; & les unes & les autres en canons. En second lieu, il faut remarquer que dans la seconde partie de ce Decret, qui est des Causes, il est traité de la Penitence dans la trente-troisiéme, & que ce traité est subdivisé en sept distinctions. Voicy donc comme on cite LA PREMIERE PARTIE du Decret :

can. ou *cap. Erit autem* 2. *dist.* 4.

c'est-à-dire que cet endroit se trouve au canon ou au chapitre qui commence par ces mots *Erit autem*, qui est le texte second de la distinction quatriéme.

On cite LA SECONDE PARTIE en cette maniere :

Can. Quoties 9. *I.* (*supple causa*) *qu.* 7.

Mais lors qu'on veut désigner les gloses ou commentaires de Gratien, on se sert de la marque de paragraphe :

§. *Sed hoc de peccatore ad finem can. Sicut Christus* 7. *I. qu.* 1.

Pour ce qui est du traité de la Penitence, qui est compris en sept distinctions dans la 33. Cause, voicy comme on le cite :

Can. perfecta, 8. *dist.* 3. *de Pœnit.*

§. *Illud autem Gregorii post can. Quarat. hic aliquis dist.* 4. *de Pœnit.*

Enfin on a coûtume de citer LA TROISIE'ME PARTIE en cette ſorte :

Can. nemo 9. diſtinct. 1. de conſecrat.

Ce qui veut marquer le canon ou chapitre qui commence par *Nemo*, qui eſt le neuviéme dans la premiere diſtinction de la conſecration, c'eſt-à-dire de la troiſiéme partie.

Quant aux cinq livres des DECRETALES compilées par Gregoire IX. chaque livre eſt diviſé par titres, les titres par chapitres; & les chapitres, lors qu'ils ſont trop longs, par paragraphes. Aprés le chapitre & le paragraphe lors qu'il y en a, on inſere le mot d'*extra*, ou en abregé *ext.* Par exemple:

c. cum in cunctis 7. §. inferiora ext. de elect.

Comme dans les citations de cette collection on ne cite point le nombre du livre, non plus que dans les citations du Decret, il eſt neceſſaire de ſçavoir le contenu & l'ordre de chaque livre, afin de diſtinguer celuy qui eſt cité par la matiere de la citation. Ainſi dans celle que je viens de marquer, le livre *de elect.* eſt le premier des cinq qui compoſent le recueil de Gregoire IX. Lors que ſous un même titre il y a deux chapitres qui commencent par

le même mot, on ajoûte *el secundo* pour désigner le second.

Pour les citations du SEXTE, on ajoûte à la fin de chaque citation *in 6.* & *in Clem.* pour les *Clementines*, & *Extravag.* pour les *Extravagantes*; en ajoûtant *Jo. 22.* pour marquer celles de Jean XXII. & enfin *extravag. comm.* pour les communes.

Plusieurs auteurs ont composé des abregez du Droit canonique, & d'autres des méthodes pour en faciliter l'étude. On peut voir entr'autres l'abregé de Corvinus, Lancelot des instituts de Droit canonique, *Oeconomia juris canonici* par Cabassutius, *Prænotionum canonicarum libri V.* de M. Doujat, à la fin desquels on trouvera une liste des Conciles, & de tous les Patriarches d'Orient, aussi-bien que des Papes: les Institutions au Droit ecclesiastique par M. l'Abbé Fleury, l'ouvrage de M. Du Bois Avocat au Parlement de Paris; & un autre petit livre sans nom d'auteur, imprimé à Lyon en 1690. sous ce titre, *Abregé historique du Droit canon, contenant des remarques sur le Decret de Gratien, avec des Dissertations sur les plus importantes matieres de la Discipline de l'Eglise, & de la morale chrêtienne.*

Avant que de commencer à étudier le Droit canonique, il est à propos d'avoir

une connoiſſance & une idée au moins generale des Loix : & c'eſt par-là en effet que Gratien a commencé ſon recueil. S. Thomas a traité des Loix dans ſa premiere Seconde. Quelques-uns conſeillent de lire Dominicus Soto *de juſtitia & jure:* mais c'eſt un gros volume, ſçavant à la verité, & bon à conſulter, mais trop long pour eſtre lû tout entier. Afin d'avoir une idée du Droit civil, on peut voir un Traité françois que M. Domad a composé, pour ſervir de préliminaire au livre qu'il vient de donner au public, où il met dans un bel ordre les loix du Droit civil, qui ſont en grande confuſion dans le Code & dans le Digeſte.

Il ſera bon de parcourir enſuite Gratien, & de lire exactement les Decretales, qui compoſent le Droit d'aujourd'huy. Mais ceux qui ne voudront pas ſçavoir le Droit canon ſi à fond, pourront ſe contenter de lire ce qui regarde leur état & les Sacremens. On trouvera ces matieres traitées ſous leurs titres particuliers. Quant à ceux qui voudront avoir une connoiſſance plus exacte du Droit canon, ils auront beſoin de lire auſſi quelque commentaire, comme celuy de Fagnanus, qui eſt un des derniers & des meilleurs. Il eſt à propos d'en avoir un auſſi qui ſoit François, afin de ſçavoir l'uſage de ce royaume. L'ouvrage

de M. l'Abbé Fleury, dont je viens de parler, sera fort-bon pour ce sujet.

III.

Le Droit civil a esté le modelle sur lequel le Droit canonique a esté formé & composé. Il consiste en quatre recueils, qui sont les Instituts, le Digeste, que l'on appelle autrement Pandectes, le Code, & les Novelles. Le Decret de Gratien a beaucoup de rapport au Digeste, le premier recueil des Decretales au Code, & les compilations suivantes aux Novelles.

Les Instituts traitent de la Justice & du Droit, & se divisent en quatre livres: les personnes, les choses, les obligations, & les actions en font le sujet & la matiere.

Le Digeste contient les décisions des anciens Jurisconsultes. Il y en a de trois sortes: sçavoir le Digeste ancien, celuy que l'on appelle *Infortiatum*, & le Digeste nouveau, dont chacun est divisé en plusieurs livres. On a coûtume dans les citations de désigner le Digeste par un double *ff*.

Le Code n'est rien autre chose, que le recueil des loix imperiales anciennes. On en conte jusqu'à cinq, qui sont le Code Justinien, le Gregorien, l'Hermogenien, le Theodosien, & les Basiliques. Le Code

Justinien

Justinien comprend les constitutions des Empereurs depuis Hadrien jusqu'à l'Empereur Justinien, qui fit faire ce recueil. Le Gregorien & l'Hermogenien ont esté dressez par deux celebres Jurisconsultes, Gregoire & Hermogene, qui ont donné leur nom à ces recueils. Le Code Theodosien renferme les constitutions de Theodose le Grand, & de quelques autres Empereurs. Enfin les Basiliques ne sont, à proprement parler, qu'un abregé du Code Justinien, dont l'autorité est préferée à celle des autres Codes.

Les Novelles comprennent les seules constitutions de l'Empereur Justinien, ausquelles on a ajoûté une appendice de celles qui ne passent pas pour autentiques.

Je n'entreray pas dans un plus grand détail touchant le Droit civil, attendu que cette étude ne convient pas trop aux moines. Elle leur est même défenduë par S. Basile dans son epistre à S. Gregoire, & par le Pape Alexandre III. sans parler de plusieurs autres. Cela se doit entendre neanmoins seulement d'une étude de profession, & non pas d'une idée generale des Loix & des Instituts, dont la connoissance sert d'introduction au Droit canon, & dispose l'esprit à porter un jugement droit dans les affaires qui se presentent. Pierre de Blois le dit fort-à-pro-

pos : *Bonum est ſcire leges , ſed non ad quæſtum , non ad iniquum juris compendium , ſed ad inquiſitionem veritatis , & judicii æquitatem.* Il y a même dans le Code Theodoſien , & dans celuy de Juſtinien , beaucoup de choſes , dont il eſt à propos que les Superieurs ſoient inſtruits. Les Notes de M. Godefroy ſur le Code Theodoſien ſont remplies d'une grande érudition.

Outre cela on peut voir dans les Novelles de Juſtinien la Conſtitution quatriéme toute entiere , l'article 42. de la Conſtitution huitiéme , & dans les Conſtitutions ſuivantes les articles 410. & 411. avec l'article 480. & les ſuivans , où l'on trouvera de fort-beaux reglemens touchant les moines.

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait encore de belles choſes pour les eccleſiaſtiques dans le Droit civil. Car qu'y a-t'il , par exemple, de plus beau , que ce que les Empereurs Leon & Anthemius écrivent à Armaſius Prefet du pretoire , touchant l'élection des Evêques ? *Nec pretio , nec precibus ordinetur antiſtes. Tantum ab ambitu debet eſſe ſepoſitus , ut quæratur cogendus , rogatus recedat , invitatus effugiat : ſola illi ſuffragetur neceſſitas excuſandi. Profecto enim indignus eſt ſacerdotio , niſi fuerit ordinatus invitus.* On peut juger par cet échantillon

Cod. Juſtin. l. 1. tit. 3. c. 31.

de la valeur de la piéce, & d'autres ſemblables, qui ſe trouvent dans le Code Juſtinien, imprimé de nouveau au Louvre avec des remarques de Meſſieurs Pithou. Nous avons un excellent recueil de regles ou de maximes du Droit que Pierre Pithou avoit dreſſé, & que Mr. Joly a fait imprimer avec les Opuſcules de Mr. l'Oyſel.

Ceux qui voudront s'inſtruire en gros du Droit civil, pourront lire l'Abregé de Corvinus, les Inſtituts de Juſtinien, Vinnius ſur les Inſtituts, qui eſt fort-bon, & peut-eſtre le meilleur de tous; & l'Origine du Droit françois, que Mr. l'abbé Fleury a donné depuis peu au public en deux petits volumes. Peut-eſtre ſeroit-il bon de commencer l'étude du Droit-canon par cette idée du Droit civil, qui peut ſervir de préliminaire à cette étude. Les Paratitles de Colombet ſur le Digeſte pourront ſervir à donner cette idée, & ceux de Cujas ſur les neuf livres du Code, qui renferment beaucoup d'érudition. Pluſieurs habiles gens ſont perſuadez, que la meilleure méthode pour étudier le Droit, eſt de le lire ſans gloſe ni commentaires. C'étoit au moins le ſentiment de Meſſieurs Pithou, qui meritent bien que l'on s'en rapporte à leur autorité. On peut voir cecy dans la vie de Pierre Pithou, impri-

mée avec les Opuscules de Mr. L'Oysel', par les soins de Mr. Joly, chanoine & chantre de Nôtre-Dame de Paris.

CHAPITRE VI.

De la Theologie positive & scolastique.

IL y a cette difference entre la Theologie scolastique & la positive, que celle-cy s'appuye seulement sur l'Ecriture & sur la tradition des Conciles & des Peres : au lieu que la Scolastique se donnant un plus grand champ, y ajoûte le secours de la raison humaine, de la philosophie, & des autres sciences.

Je ne m'étendray pas beaucoup ici sur la Theologie positive : dautant que ce que nous avons dit cy-devant de la lecture de l'Ecriture, des Peres & des Conciles, semble suffire pour ce sujet, en y joignant ce que nous allons ajoûter de la Theologie scolastique. Rien n'est plus beau ny plus à propos que les avis que donne saint Hilaire au premier livre de la Trinité. Il
» dit que celuy qui veut traiter de Dieu,
» doit avant toutes choses se défaire des pré-
» jugez des sens & des opinions humaines,
» & qu'il ne doit regarder Dieu que par des
» vûës nouvelles qui partent d'un esprit di-

vinement regeneré : *Novis regenerati ingenii sensibus opus est.* Qu'il ne faut avoir « que des pensées dignes de Dieu : Qu'il « faut donner à son intelligence une éten- « duë en quelque maniere infinie, pour ne « pas renfermer ce souverain Estre dans les « limites bornées de l'esprit humain. *Moderetur autem non aliquo modo intelligendi, sed infinitate.* Que c'est de Dieu, c'est-à- « dire de sa parole, que nous devons appren- « dre à le connoistre, & que nous devons « avoir une déference pleine de respect pour « tout ce qu'il luy a plû de nous en reveler. « *Concedamus cognitionem sui Deo, dictisque ejus pia veneratione famulemur.* Que tout « autre témoignage que le sien n'est pas « suffisant pour nous en donner une verita- « ble idée, n'y ayant que luy qui se con- « noisse tel qu'il est : *Idoneus enim sibi testis est, qui nisi per se cognitus est.* Que tou- « tes les comparaisons que nous tirons des « creatures pour nous élever à sa connois- « sance, sont infiniment au-dessous de luy; « & qu'enfin elles sont plûtost des marques « de la foiblesse de nostre esprit, que des « expressions veritables des perfections di- « vines : *Omnis igitur comparatio homini utilis potius habeatur, quam Deo apta. . . protestans & infirmitati se humanæ necessariam, & ab invidia esse liberam non satisfacientis exempli.* Nous en devons dire «

» autant de toutes les autres pensées & de
» tous les raisonnemens des hommes, qui
» s'évanoüissent & se perdent bien souvent
» en se guindant trop haut, s'ils ne sont bien
» appuyez sur la parole de Dieu, c'est-à-
» dire sur l'Ecriture & la Tradition. Tant
» il est vray que toute nostre intelligence à
» l'égard de Dieu, doit estre renfermée dans
» les bornes de la Foy. *Neque opinandum*
» *est, extra rationem Fidei esse intelligentiæ*
» *potestatem.*

Quelques-uns regardent pour ce sujet la Scolastique comme la cause de la corruption qui s'est glissée dans la theologie, & ne peuvent souffrir que la raison ny la philosophie décident des choses qui sont au-dessus de la raison. Il faut en effet avoüer qu'il peut y avoir de l'excés, & même qu'il ne s'y en glisse que trop souvent : mais il faut retrancher l'excés, & corriger le mauvais usage de la raison, & ne point condamner absolument la chose qui est bonne en elle-méme. Elle est trés-utile pour apprendre à parler juste dans les matieres de religion : à fixer les sentimens que l'on doit avoir : à décider les nouvelles questions qui se presentent : à démêler les équivoques & les artifices des heretiques : à concilier les expressions des anciens avec celles qui sont aujourd'huy en usage dans l'Eglise.

Il y a deux sortes de raisonnemens dans la theologie : les uns se tirent des veritez revelées dans l'Ecriture & dans la tradition : les autres supposant ces veritez, cherchent dans la raison humaine & dans la philosophie des motifs de convenance pour illustrer ces veritez, ou les rendre plus croyables.

Cet usage de la raison n'est pas mauvais lors qu'il est borné, & qu'il se tient dans les regles : mais lors qu'on le pousse trop loin, & que non content d'illustrer les veritez revelées, on s'écarte en des questions chimeriques, c'est un abus de la théologie qu'on ne luy doit nullement attribuer, mais aux hommes qui en font ce méchant usage. La raison de l'homme est inquiete : elle ne peut souffrir ni de loix, ni de bornes qu'avec peine. La foy luy doit servir de bornes dans la theologie : quoy qu'elle veüille toûjours se guinder au-dessus, il faut la retenir & la reprimer. Il faut que la raison soit conduite par la foy, & qu'elle se borne & se termine aux veritez de la foy, ou tout au plus à l'intelligence de ces veritez. *Bonus quidem rationis circuitus*, dit excellemment un pieux auteur, *sed quando ratio ipsa intra fidei regulas se continet, & ejus terminos non excedit, de fide ad fidem, vel de fide ad intelligentiam pertingens... Bonus iste cir-*

Gillelb. serm. 4. in Cant. n. 2.

cuitus, in quo mens rationis ductu pervestigando procedit, sed à fide non recedit, instructa à fide, restricta ad fidem.

Tant que l'on gardera cette regle, l'usage de la raison ne pourra estre que bon. C'est celuy qu'en ont fait les anciens Peres, ou pour persuader la religion aux payens, ou pour la défendre contre ses adversaires. C'est ainsi qu'en ont usé les premiers apologistes de la religion chrétienne, & les défenseurs des veritez catholiques.

Il est vray que leur theologie estoit un peu differente de celle qui est aujourd'huy en usage. Les raisonnemens y sont étalez d'une maniere noble & élevée, également vive & agreable, en un mot suivant les regles de l'eloquence chrêtienne : au lieu que la theologie scolastique est plus serrée & plus seche, poussant les raisonnemens en forme de bout en bout, d'une maniere qui est un peu dégoûtante.

A cela prés, si on n'avoit pas introduit dans la theologie moderne mille questions inutiles, on pourroit aisément se contenter de cette méthode, laquelle aprés tout a ses avantages. Mais non seulement on a défiguré la theologie par des questions chimeriques ; on a même presque abandonné les raisonnemens théologiques, pour en substituer d'autres en leurs places;

qui sont quelquefois pitoyables, pueriles, & indignes de la gravité de nostre sainte religion. On s'est même écarté quelquefois de la tradition en voulant trop philosopher, & en négligeant l'étude des anciens Peres, desquels on pouvoit l'apprendre. Tel passoit pour habile homme, lors qu'il pouvoit estre bon sophiste, & disputer de part & d'autre. Témoin le *Sic & non* de Pierre Abelard. Il n'est pas concevable en combien d'erreurs ces Theologiens sont tombez. On en peut juger par celles que Guillaume & Estienne evêques de Paris, & l'Université de la même ville ont condamnées de tems en tems, pour ne rien dire de la barbarie que la plûpart ont introduite depuis ce tems-là dans l'école.

Ce desordre avoit prévalu dans les siecles passez, mais on y a enfin remedié dans le nostre, où nous voyons la theologie scolastique plus épurée, & traitée avec beaucoup plus de dignité qu'autrefois. On donne moins aujourd'huy aux raisonnemens qu'à l'autorité, & on étudie l'Ecriture & les sentimens des Conciles & des Peres dans leurs sources, & non pas seulement dans de méchans extraits, que les scolastiques empruntoient les uns des autres, & s'en servoient bien souvent contre le sens des auteurs, pour

n'avoir pas consulté les originaux. Il est à souhaiter que l'on continuë à l'avenir sur le même pié où l'on est, & qu'on ne se contente pas de certains extraits, que d'habiles gens ont faits des Peres, des Conciles, & de l'histoire pour leur usage: ce qui seroit rentrer dans la confusion que nous blâmons dans les scolastiques des siecles passez.

Tayon evêque de Saragoce est un des premiers qui ait dressé une Somme de theologie. Il vivoit au milieu du setiéme siécle, & il redigea en cinq livres sous certains titres tout ce qu'il trouva dans les ouvrages de saint Gregoire touchant la theologie, sans y mêler aucun raisonnement, ny même les témoignages des autres Peres, excepté quelques-uns de saint Augustin. Le premier livre de cette compilation, qui n'est pas imprimée, traite de Dieu & de ses attributs: le second de l'Incarnation, de la predication de l'Evangile, des Pasteurs & de leurs oüailles: le troisiéme des divers ordres de l'Eglise, des vertus & des vices: le quatriéme des Jugemens de Dieu, des tentations & des pechez: & le cinquiéme enfin des reprouvez, du Jugement dernier, & de la resurrection.

S. Jean de Damas est le premier entre les Grecs, qui ait composé une Somme de

theologie. Elle est divisée en quatre livres, & a pour titre *de Fide orthodoxa.* Dans le premier il traite de Dieu & de ses attributs : dans le second de la creation & des creatures, & de la predestination. Dans les troisiéme & quatriéme de l'Incarnation & des mysteres, qu'il termine par la resurrection des morts. La regle qu'il se prescrit dans cette theologie, est de ne rien avancer que ce qui nous a esté revelé dans la Loy & par les Prophetes, par les Apôtres & les Evangelistes ; & de retrancher toutes les questions curieuses, que l'esprit humain peut suggerer touchant l'essence divine, touchant la maniere que Dieu est present par-tout, que le Verbe & le St. Esprit sont produits, & que le Fils s'est incarné, dautant que l'Ecriture ne nous explique pas ces sortes de questions.

Ioann. Damasc. l. 1. c. 1. & 2.

Le premier entre les Latins qui ait traité les matieres de theologie en forme scolastique, est saint Anselme dans differens traitez qu'il en a composez. Son stile n'est pas tout-à-fait oratoire, ni tout-à-fait dialectique. Il est serré, & un peu métaphysique. Guillaume de Champeaux, Pierre Abelard, Anselme de Laon, & plusieurs autres l'ont imité.

Ces derniers Theologiens reduisirent la theologie en *Sentences.* Celle de Guillaume de Champeaux porte ce titre dans un

manuscrit de l'Eglise de Paris : *Sententiæ theologicæ magistri Guillelmi Catalaunensis episcopi.* Pierre Abelard suivit en cela l'exemple de son maistre, aussi-bien que Robert Pullus & Pierre de Poitiers ; & c'est sous ce titre que S. Bernard cite la theologie d'Abelard. Mais enfin Pierre Lombard emporta le dessus, & redigea en quatre livres de Sentences les sentimens des Peres. Et c'est cette méthode qui a esté suivie par la plûpart des scolastiques qui sont venus aprés luy, jusqu'à ce que S. Thomas, qui s'en est aussi servi, eût établi un autre ordre dans sa Somme, que les scolastiques ont préferé dans la suite.

Depuis saint Thomas la scolastique a beaucoup dégeneré de son premier état, & on y a vû regner une vaine subtilité, & une basse chicane, indigne de la gravité des écoles chrêtiennes. Ce qui a fait dire à un pieux & sçavant Evêque, que les " scolastiques modernes, plus subtils que solides, voulant encherir sur S. Thomas, " ont embroüillé les veritez qu'ils prétendent éclaircir, ruiné l'étude de l'Ecriture, des saints Peres, & des Conciles ; débauché les esprits, & éteint peu à peu " dans les ames l'esprit de pieté par leur " maniere séche de s'expliquer : ce qui est un grand mal. Melchior Canus se récrie fortement contre ces abus, & soûtient

Mr. Godeau hist. de l'Eglise.

néanmoins avec raison, que la theologie scolastique n'est pas à mépriser à cause de ces défauts, que l'on doit attribuer à ces méchans theologiens, & non pas à la theologie même. *Melch. Canus l. 8. & 9. c. 1.*

Il faut donc que ceux qui en veulent faire un bon usage, évitent soigneusement ces écueils, c'est-à-dire, qu'ils ne fassent pas de la theologie une école de chicanes; qu'ils ne s'amusent pas à de vaines questions, indignes de la matiere qu'ils traitent, & qu'ils retranchent tant de raisonnemens, qui servent plûtôt à dégoûter les esprits des choses saintes, qu'à les leur persuader & à les défendre.

Il faut pour cela qu'ils imitent les anciens scolastiques, saint Jean de Damas, S. Anselme, & sur tout le Maistre des Sentences, dont la Somme peut servir de modelle, soit pour sa briéveté, soit pour le choix des matieres, soit pour la maniere de les prouver par l'Ecriture & les Peres; en y ajoûtant d'autres témoignages des Peres que l'on jugera à propos, & ceux des Conciles qui y manquent d'ordinaire; avec un peu plus de réflexions sur les autoritez, dont on voudra se servir pour prouver ce que l'on avance.

Pour ce qui est de l'ordre & de la suite des matieres, Melchior Canus a raison de préferer celuy de la Somme de S. Tho- *Can. lib. 2. c. 3.*

mas, qui est un excellent ouvrage, quoy qu'un peu trop long, & dont la lecture & l'étude demande beaucoup de tems, que quelques-uns pourroient employer plus utilement à l'Ecriture, aux Peres & aux Conciles. Il est neanmoins necessaire à un theologien d'avoir une juste idée de la Somme de ce saint Docteur, & d'en examiner les principales questions, sur tout touchant la morale. Grotius dans une lettre écrite à un Ambassadeur de France, qui luy avoit demandé une méthode pour bien étudier, luy conseille la lecture de la Seconde Seconde de S. Thomas pour la morale. Peut-estre que ceux qui n'auront ni assez de livres, ni assez d'étenduë d'esprit pour lire les Peres & les Conciles dans leurs sources, pourront raisonnablement se borner à cette Somme, ou bien à Estius sur le Maistre des Sentences, qui est beaucoup plus court, & débarassé des questions inutiles, lesquelles rendent l'étude de la theologie infinie & ennuyeuse.

Je ne m'étens pas icy à faire voir que l'étude de la theologie peut convenir aux moines. L'exemple de Cassien, de Jobius moine grec, lequel, au rapport de Photius, a composé au cinquiéme siécle neuf livres touchant l'Incarnation, loüez par Theodoret dans son epistre 127. qui luy est adressée, sans parler de Nicias & de

Photius c. 222.

Theodose, dont le même Photius cite *Id. c. 50.* les ouvrages ; l'exemple, dis-je, de ces auteurs, de S. Jean de Damas, de saint Anselme, de Franco abbé d'Afflighen en Flandre, qui a composé cinq livres touchant la Grace, de Fulgence abbé du Mont-des-Anges en Suisse, qui a écrit sur toute la theologie au douziéme siécle, sans parler d'une infinité d'autres, peut suffisamment autoriser cette conduite. On souhaiteroit que l'on apportât dans nos écoles quelque temperament pour rendre la theologie scolastique & plus utile aux religieux, & plus convenable à leur profession. Quelques-uns ont déja commencé à le faire avantageusement, & il y a lieu d'esperer que l'on fera encore mieux à l'avenir. Je n'ose pas me promettre que ce petit ouvrage y puisse beaucoup contribuer : mais au moins j'espere qu'il n'y gâtera rien, & que ce que je viens de marquer en general, pourra estre de quelque usage pour cela. Il ne sera pas peut-estre mal-à-propos d'en faire icy une recapitulation, en y ajoûtant quelques avis, dont je n'ay pas encore parlé.

1. On peut commencer par lire Melchior Canus *de locis theologicis*, qui sont comme la base & le fondement de la theologie. Outre la matiere de cet ouvrage, qui est belle, necessaire, & trés-bien

traitée, on tirera de cette lecture un grand avantage pour apprendre à traiter les questions de l'école d'une maniere qui ne soit pas tout-à-fait barbare, comme l'ont pratiqué les scolastiques des derniers siecles, dont les termes, aussi-bien que la maniere de traiter les choses, sont presque insupportables. Photius dans sa Biblioteque remarque, que les ouvrages de S. Justin, excellens d'ailleurs & fort solides, n'avoient pas tout l'attrait & l'agrément qui auroit esté à souhaiter, à cause du peu de soin que ce saint Martyr avoit eu de polir son stile suivant les regles de l'éloquence. Au contraire, il dit que S. Atanase a joint à la force de la dialectique les ornemens de la retorique à l'exemple des anciens philosophes, rejettant la méthode séche & décharnée, & les termes barbares, dont les nouveaux semblent se faire honneur. Melchior Canus peut servir de modelle pour corriger cette barbarie des scolastiques : car il est vray qu'il n'y a rien de mieux écrit en ce genre, que cet ouvrage. On pourra lire aussi pour ce sujet la Theologie de Mr. du Hamel, qui vient de paroistre dans un stile élegant, comme sa Philosophie.

Photius Cod. 125.

Id. cod. 140.

2. Il est à propos de lire les quatre livres de S. Jean de Damas touchant la foy ortodoxe, les traitez theologiques de saint

Anſelme, le Maiſtre des Sentences, & les principales queſtions de la Somme de S. Thomas.

3. On pourra lire les traitez des Peres que j'ay marquez cy-deſſus pour chaque traité de theologie, en y ajoûtant le *Trias Patrum* pour les matieres de la grace. Dans cette lecture on fera choix des argumens & des endroits que l'on trouvera de ſon goût pour appuyer ou éclaircir les matieres que l'on voudra traiter ou étudier.

4. Il eſt beſoin d'avoir une idée de l'hiſtoire eccleſiaſtique & des Conciles, au moins des generaux. L'hiſtoire du Pere Alexandre, la Notice des Conciles par Cabaſſutius, la Biblioteque de Mr. Du Pin, pourront ſuffire en attendant que l'on ait plus de loiſir d'examiner les choſes à fond dans les originaux.

5. Il faut retrancher toutes les queſtions inutiles, comme ſont celles qui regardent le *quomodo*: ou ſi on les traite, que ce ſoit briévement. Rien n'eſt plus beau ſur ce ſujet, que ce que dit S. Baſile dans ſon homelie 25. qui eſt de la naiſſance de Nôtre Seigneur, où il veut que l'on condamne dans l'Egliſe à un ſilence eternel toutes les queſtions inutiles: que l'on donne tout le jour que l'on peut à ce qu'il faut croire, & que l'on retranche tout ce qu'il

Baſilius tom. 1. p. 512.

faut taire. σιγάσθω τὰ ἄῤῥητα ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ, δοξαζέσθω τὰ πεπιστευμένα, μὴ περιεργαζέσθω τὰ σιωπώμενα. En un mot, il faut retrancher tout ce qui ne sert de rien, ni pour appuyer la foy, ni pour edifier les mœurs. *Tradantur optima, idque, quantum licet, compendio; resecentur supervacanea*, dit Erasme dans ses Notes sur l'Epistre 1. à Timothée, chap. 1. où il fait un dénombrement de quantité de questions inutiles, dont les theologiens des derniers tems ont rempli la theologie.

6. N'assurer les choses que suivant le degré de certitude que nous les sçavons; & ne vouloir point faire passer pour articles de foy des opinions, pour lesquelles l'Eglise ne s'est point declarée. La préface que le Pere Thomassin a donnée au commencement de ses Memoires sur la Grace, est à lire sur ce sujet.

7. Fuir les contestations & ces excés de chaleur que l'on fait paroître souvent dans les disputes, jusqu'à se charger quelquefois d'injures les uns les autres. *Pro fide pugna sit: pro his quæ non sunt fidei sit pugna, sed incruenta.* On peut voir sur ce sujet les belles regles que propose saint Gregoire de Nazianze dans ses discours, sur tout dans le 26. & le 32. C'est dans celui-cy qu'il reprend ceux qui, dans les disputes qu'ils ont contre les heretiques,

Melch. Can. lib. 8. cap. 5.

employent les injures & les invectives, prétendant relever ou couvrir par ce moyen la foiblesse de leurs raisonnemens. Et il conclud enfin, en donnant cette belle regle aux controversistes, qui est de ne « point aigrir les esprits de leurs adversai- « res par des duretez, mais aussi de ne les « pas rendre trop fiers par un excés de mé- « nagement. «

8. Eviter les chicanes dans les questions mêmes necessaires, dont la difficulté ne consiste bien souvent que dans des termes équivoques. C'est ce qui fait que l'on dispute long-tems des mots, & que l'on n'apprend presque jamais les sciences.

9. Eviter les termes nouveaux, & de ne se servir que de ceux qui sont déja consacrez par l'usage de l'Eglise, & des theologiens pieux & approuvez de tout le monde : sur quoy il est bon de voir la lettre 410. du Grand S. Basile, & le 26. discours de S. Gregoire de Nazianze. Mais sur tout il faut éviter les systémes nouveaux, quelques specieux & plausibles qu'ils paroissent. Car quoy que dans le fond ils puissent estre conformes à la foy, il est toûjours tres-dangereux qu'ils ne causent du fracas, & peut-estre de la division dans les esprits, ou du moins qu'ils ne troublent les ames simples, & ne donnent quelques soupçons facheux, que

V. Basil. ep. 410.

Basilius epist. 325.

l'on s'éloigne de la doctrine commune de l'Eglise. En un mot, en matiere de theologie, toute nouveauté doit estre suspecte, & on doit s'arrester à ce qui a esté crû par l'antiquité, & qui a passé d'elle à nous par la tradition de l'Eglise.

10. On pourroit peut-estre encore ajoûter, qu'il ne seroit pas tout-à-fait necessaire de traiter les matieres par des argumens en forme, mais d'une maniere plus dégagée, comme Melchior Canus les a traitées aprés le Maistre des Sentences & S. Thomas. Mais dautant que l'usage contraire a prévalu, & que l'on croit que cette méthode est plus facile & plus utile à des commençans, je n'insisteray pas sur cela davantage. La premiere maniere est plus noble & plus belle : mais si l'avantage se trouve de l'autre costé, il s'y faut tenir. C'est dequoy je traiteray plus au long au chapitre 10.

Je diray seulement ici, qu'à l'égard de plusieurs esprits qui ne sont pas portez pour la scolastique, ou qui n'y ont pas même de disposition, il seroit plus à propos de ne les pas obliger de passer par toutes les formes de l'école : mais aprés avoir reconnu dans la philosophie, ou leur peu d'inclination, ou leur peu d'aptitude pour la scolastique, on pourroit se contenter de leur enseigner simplement

une theologie courte & abregée ; ou plûtost leur exposer le catechisme du Concile de Trente, sans leur faire perdre le tems à écrire de grands traitez de scolastique, qu'ils ne lisent ou n'entendent pas.

Il resteroit à dire quelque chose des Controverses, qui sont une partie de la scolastique. Car il est certain que cette étude, lors que la necessité ou le besoin de l'Eglise le demande, n'est pas contraire à la profession religieuse. Tout chrêtien est obligé de s'interesser dans la défense de la cause commune de l'Eglise ; & de saints solitaires, comme saint Antoine & S. Afrate, n'ont pas fait scrupule de sortir de leur desert pour la défendre contre les Ariens. Aussi voyons-nous que saint Epiphane a composé son ouvrage des heresies à la sollicitation de quelques solitaires : que Leonce de Byzance, moine de la laure de S. Sabas, a écrit non seulement des sectes des heretiques suivant la doctrine de Theodore son abbé, mais qu'il a composé outre cela trois livres contre les Nestoriens, les Eutychiens, & les Apollinaristes. Quel zele n'a pas fait paroistre l'admirable Simeon Stilite pour la conversion des Payens, des Juifs & des Heretiques, soit par ses exhortations, soit par ses lettres, au rapport de Theodoret ? Le grand saint Maxime abbé s'est aussi

ſignalé contre les Monotelites, S. Jean de Damas contre les Iconoclaſtes ; Lanfranc, Alger, Guimond & Durand abbé de Troarne, contre les Berengariens ; S. Bernard & Pierre le Venerable, ſans parler de beaucoup d'autres, contre les heretiques de leurs tems.

Mais comme ces occaſions ne ſe preſentent pas toûjours, & que cette étude n'eſt pas tout-à-fait diſtinguée de la ſcience des dogmes, je me contenteray de ce que nous venons de dire, en renvoyant ceux qui en voudront ſçavoir davantage, à ceux qui ont traité des Controverſes. Les livres du Cardinal Bellarmin ſur cette matiere, la Réponſe du Cardinal du Perron au Roy de la grande Bretagne, l'ouvrage de Controverſes imprimé ſous le nom du Cardinal de Richelieu, les Variations de Mr. de Meaux, Meſſieurs de Vvalemburch, le Pere Veron, la Perpetuité de la foy touchant l'Eucariſtie, les Préjugez contre les Calviniſtes, le petit livre de l'Unité de l'Egliſe, & quelques autres ſemblables, ſont tellement connus & eſtimez de tout le monde, qu'il ſemble eſtre inutile d'en faire ici mention. Ce qu'a fait Caſſander pour réünir les Proteſtans avec les Catholiques, merite auſſi d'eſtre lû. Feu M. François Pithou a avoüé autrefois au P. Sirmond, qu'il s'étoit converti en liſant

les anciens Peres de l'Eglise, particulierement en lisant le livre de Vincent de Lerins contre les heresies, pendant même qu'il residoit à Geneve & à Heidelberg : & qu'il avoit accoûtumé de reprocher à ceux de la Religion P. R. leurs erreurs, en leur alleguant ce petit ouvrage de Vincent de Lerins. C'est ce que nous apprenons de la vie de M. Pierre Pithou, dont j'ay parlé au chapitre precedent.

CHAPITRE VII.

Des Casuistes.

UN des plus mauvais usages que l'on ait fait de la scolastique, a esté la multiplication des Casuistes. Ce n'a esté que vers le treiziéme siécle qu'ils ont commencé d'estre en vogue. Pendant les premiers siécles de l'Eglise, la pureté & la droiture de cœur qui estoit dans les Pasteurs & les fideles, la morale de l'Evangile, les sentimens des Peres, & les décisions des Evêques fournissoient les maximes qui estoient necessaires pour décider les difficultez qui se presentoient. Chaque eglise eut ensuite son livre penitenciel pour marquer les penitences qu'il falloit imposer aux differens pechez sui-

vant les canons. Aprés S. Denis d'Alexandrie & S. Gregoire Taumaturge, qui ont écrit chacun une lettre canonique pour regler les peines que l'on devoit imposer à certains cas; S. Basile le Grand nous en a laissé trois qui sont fort considerables, adressées à Amphilochius evêque d'Icone. Nous avons encore le Penitentiel Romain, qu'Halitgaire evêque de Cambray au neuviéme siécle insera dans le sien: mais il ne nous reste que quelques fragmens de celuy que Theodore archevêque de Cantorbery a composé. Mr. l'Abbé Petit en a donné quelques-uns, Dom Luc Dachery en a publié d'autres, qui sont plus assurez, dans son neuviéme tome du Spicilege. On trouve celuy du venerable Bede parmi ses ouvrages. Celuy qui est à la fin du premier tome du *Museum Italicum* est trés-ancien. On en peut voir d'autres dans les livres de la Penitence, que le P. Morin a donnez au public.

Pour lors on ne rafinoit pas tant sur la morale; mais depuis ce tems-là on a tellement subtilizé sur cette matiere, qu'à force de raisonner, on a perdu quelquefois la raison, & on a vû avec douleur, que la morale des payens faisoit honte à celle de quelques casuistes. L'Eglise cependant conservant toûjours fidelement le dépost que JESUS-CHRIST luy a

confié

confié, a toûjours condamné ce qui pouvoit blesser la pureté de la morale chrêtienne, & il n'y a rien de plus saint que ce qu'elle a reglé de tems en tems sur ce sujet.

On en peut voir un échantillon dans les Conciles de Tours & de Châlon sur Saone, qui furent assemblez au commencement du neuviéme siécle. Car les Peres de ces saintes assemblées s'estant apperçus que l'on multiplioit trop les Penitentiels, & que les Confesseurs n'avoient plus de regles certaines & uniformes pour imposer à leurs penitens des remedes & des satisfactions convenables, ordonnerent que les Prelats détermineroient d'un commun consentement, quel Penitentiel on devroit suivre à l'avenir, afin de retrancher les abus qui s'estoient glissez dans l'usage de la Penitence. C'est le reglement du troisiéme Concile de Tours. Mais celuy du Concile de Châlon est encore plus fort. Car il veut que l'on rejette tous les Penitentiels qui estoient sans nom d'auteurs, dont les erreurs estoient certaines, *Repudiatis ac penitus eliminatis libellis, quos Pœnitentiales vocant, quorum sunt certi errores, incerti auctores.* Et il condamne en même tems avec force ces Confesseurs, qui pour des pechez énormes n'imposoient que de legeres penitences, contre la prati-

Concil. Turon. 3. c. 22.

Concil. Cabilon. 2. c. 38.

que de l'Eglise, *pro peccatis gravibus leves quosdam & insitatos imponunt pœnitentiæ modos*; & cherchant par ce moyen des adoucissemens funestes aux plus grands pecheurs, leur procuroient une fausse securité, qui estoit cause de leur perte. Mais aprés tout, ce desordre n'estoit encore rien en comparaison de celuy que quelques Casuistes ont causé dans la suite.

Saint Raimond, religieux de l'Ordre de S. Dominique au XIII. siécle, a esté l'un des premiers qui ait composé une Somme des Pechez. S. Thomas avant luy, & presque en même tems, en avoit donné les principes dans la seconde partie de sa Somme; & si on en estoit demeuré là, on n'auroit pas eu sujet de se plaindre de la morale des derniers tems. Mais depuis que l'on s'est donné la liberté de raisonner sur les pechez des hommes suivant son caprice, sans consulter les regles de l'Eglise, on a vû tant de relâchemens & tant de licence dans les sentimens, qu'il n'y a presque point de crimes auxquels on n'ait trouvé des palliations & des excuses.

Loin donc que l'étude des Casuistes soit un bon moyen pour apprendre la morale chrêtienne, il n'y a presque rien au contraire de plus dangereux que de les lire tous indifferemment : & on se met en

danger de se gâter l'esprit & le cœur, si on ne sçait distinguer les bons des mauvais. Il y a beaucoup plus de profit à lire les Offices de Ciceron, qu'à étudier certains Casuistes, lesquels outre qu'ils sont d'une longueur infinie, ne sont bien souvent capables que de jetter dans de plus grands embaras, & de donner de méchantes regles pour en sortir.

Y eut-il une regle plus juste dans ces Casuistes en matiere de probabilité que celle de Ciceron, qui est *de se garder de toutes les choses, dont on est en doute si elles sont justes ou injustes?* CAR LA JUSTICE, dit-il, *a par elle-même un certain éclat qui la fait découvrir sans peine par tout où elle est : & dés qu'on est en doute si une chose est juste ou non, c'est signe qu'on y entrevoit quelque sorte d'injustice.* ÆQUITAS ENIM LUCET IPSA PER SE: DUBITATIO AUTEM COGITATIONEM SIGNIFICAT INJURIÆ. Combien de cas de conscience, dit un excellent traducteur, seroient décidez par ce principe, si les Chrêtiens le vouloient suivre!

Cicero lib. 1. de Offic. n. 30.

Comme les moines ne sont pas d'ordinaire appellez à la conduite des ames, il n'est pas necessaire qu'ils perdent leur tems à cette étude : & si quelques-uns d'entr'eux sont obligez quelquefois par la necessité des lieux, ou par le devoir de la

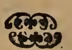
charité (sans quoy ils ne doivent nullement s'ingerer dans la conduite des consciences) de travailler au salut des ames, ils pourront s'instruire de ce qu'il faut faire sans lire beaucoup de Casuistes. La morale de l'Ecriture sainte bien meditée & pratiquée, le Pedagogue de S. Clement d'Alexandrie, & les Morales de S. Gregoire; les Rituels de chaque Eglise, la Seconde seconde de S. Thomas, les Instructions de S. Charles touchant la Penitence, la Morale de Grenoble, les Conferences de Luçon & de la Rochelle, & s'il faut y ajoûter encore quelques Casuistes, le cardinal Tolet, Navarre, la Morale de Mr. Merbes, avec les Resolutions de Mr. de Sainte-Beuve, sont plus que suffisans, avec une conscience bien droite, pour donner autant de principes qu'il en faut pour décider la pluspart des cas de conscience pour ce qui regarde le droit naturel, & même pour ce qui est du droit positif, dont on pourra acquerir une plus ample connoissance en consultant les Decretales, & quelque celebre commentateur, tel que Fagnanus.

Quant aux difficultez qui peuvent arriver touchant les vœux & les obligations de la vie religieuse, S. Thomas en traite amplement dans sa Seconde seconde; & on peut lire utilement sur ce sujet l'Hom-

me religieux du Pere ſaint Jure, & les Devoirs de la vie monaſtique, & ſur tout le livre que ſaint Bernard a composé du Précepte & de la Diſpenſe. Mais on ne ſçauroit au contraire avoir trop d'averſion des libertez que Caramuel entr'autres s'eſt donné dans ſon Commentaire ſur la Regle de S. Benoiſt, qui ne devroit jamais avoir vû le jour, non plus que les ouvrages que ce même auteur a écrits touchant la morale. Il n'eſt pas neceſſaire d'entrer dans un plus grand détail ſur cette matiere, qu'on ne peut trop abreger.

Je ne puis néanmoins omettre en cet endroit ce que dit le pieux & ſçavant Evêque de Vence dans ſon epiſtre aux Fideles, qui eſt à la teſte de ſa verſion du nouveau Teſtament. Il ſouhaite que ce livre divin leur ſerve de Caſuiſte pour regler leur vie. Les Chrêtiens durant pluſieurs ſiécles, dit-il, n'en ont point eu « d'autre; & ils s'en trouvoient ſi bien, « que leurs mœurs eſtoient auſſi ſaintes que « leur créance, & que ſans parler, leur in- « nocence eſtoit une preuve de la verité de « leur religion. Maintenant, ajoûte ce Pre- « lat, les Chrêtiens ſont infiniment éloi- « gnez de cette pureté. Les Docteurs ſe « ſont multipliez, & la bonne doctrine s'eſt « preſque toute perduë. On a traité exacte- « ment des cas de conſcience: on a tout «

» examiné, on a tout reglé ; & l'on a per-
» du la conſcience. Je laiſſe le reſte de cette triſte peinture, & celle que ce Prelat fait encore dans ſa Préface, dont on peut aſſez juger par cet échantillon. Au reſte il ſeroit à ſouhaiter que l'Egliſe fiſt à preſent ce qu'elle avoit projetté dans le troiſiéme Concile de Châlon ſur Saone, qui eſtoit de preſcrire les regles que les Confeſſeurs devoient ſuivre dans le tribunal de la Penitence. Quelques Evêques l'ont déja fait avec fruit dans leur dioceſe. Mais on a beau faire, toutes ces regles dépendront toûjours de la volonté des Confeſſeurs. C'eſt pourquoy il ne reſte qu'à demander à Dieu de pieux, zelez & prudens miniſtres à ſon Egliſe, qui puiſſent conduire les conſciences par des maximes ſaintes & ſolides, qui ne ſoient ni relâchées, ni outrées. C'eſt l'unique moyen de remedier à ce deſordre, pour ne pas dire à tous les deſordres.



CHAPITRE VIII.

De l'étude de l'histoire sacrée & profane.

QUOY QU'IL semble que la curiosité ait beaucoup plus de part à l'étude de l'histoire, que l'utilité ou la necessité, il faut pourtant avoüer que cette étude est beaucoup plus avantageuse que la plûpart du monde ne s'imagine, & qu'il y a de trés-fortes raisons de s'y appliquer, sur tout à l'étude de l'histoire ecclesiastique. Car il est certain, que sans cette étude on ne peut avoir une parfaite intelligence des Peres, ni de la theologie, & que c'est par-là qu'on apprend non seulement la morale par les exemples, mais aussi les dogmes de nostre religion. C'est ce qui a fait dire à Melchior Canus, que les theologiens qui ne sont pas versez dans l'histoire, ne meritent pas le nom de theologiens; à M. Godeau, que plusieurs scolastiques, pour n'avoir pas sçû l'histoire, sont tombez dans de trés-grandes fautes, qui ont donné lieu à leurs adversaires de les taxer de mauvaise foy ou d'ignorance: & enfin à Mr. de Valois sur Eusebe, que cette science est trés-propre pour

Melch. Can. lib. 11. c. 2.

convaincre les heretiques. En effet, j'ay appris d'un des plus beaux esprits de ce siécle, qui a esté engagé autrefois dans l'heresie par sa naissance, que rien n'avoit plus contribué à le desabuser de son erreur, que la lecture de l'histoire ecclesiastique.

Ajoûtez encore à toutes ces raisons, que c'est par le moyen de l'histoire qu'on apprend à former la prudence par la consideration des évenemens passez : que c'est là que l'on voit, comme dans un miroir, l'inconstance des choses humaines, & les effets merveilleux de la divine providence dans le gouvernement de l'univers, & dans la conduite de l'Eglise.

Que si personne ne blâme ceux qui s'instruisent de l'histoire sainte du vieux Testament, on ne doit pas non plus improuver l'étude de l'histoire de l'Eglise, qui étant nostre mere commune, ne nous doit pas estre moins chere que l'ancienne Synagogue.

Personne ne doute que cette étude ne convienne aux ecclesiastiques : mais peut-estre que l'on pourroit douter si elle convient à des solitaires. Il semble que cette étude soit sujette à beaucoup de dissipations, si contraires à cet esprit de recueillement, qui doit faire leur principal partage : & que comme ils doivent renoncer à la connoissance des choses qui se passent

dans le monde, ils ne ſont pas moins obligez à éloigner leur eſprit des idées des choſes paſſées.

Il faut pourtant avoüer, que le recit ou la lecture des choſes qui ſe ſont paſſées dans l'antiquité, ne fait pas la même impreſſion que le recit des choſes qui ſe paſſent actuellement dans le monde. Comme celles-cy allument les paſſions des hommes, elles engagent facilement ceux qui en ſont occupez, à y prendre party : & comme la plûpart des hommes en font le ſujet de leurs entretiens, il eſt impoſſible que cela ne nous porte auſſi à en parler. Il n'en eſt pas tout-à-fait de même des choſes paſſées. Comme les hommes d'aujourd'huy n'y prennent plus de part, les paſſions en ſont entierement éteintes, & peu de gens s'intereſſent à les connoiſtre, & à en parler. Et partant cette lecture ne cauſe pas de grands mouvemens dans nôtre imagination, & nous ne trouvons preſque perſonne avec qui nous puiſſions lier une converſation ſur ces ſortes de matieres.

Mais ſans s'arreſter à cette raiſon, nous pouvons dire qu'il n'eſt pas mauvais que des ſolitaires liſent ce qui ſe paſſe dans le monde touchant les affaires de l'Egliſe. Car qui pourroit trouver à redire qu'ils lûſſent, par exemple, les relations des

Missionnaires touchant l'état & le progrés du Christianisme dans l'Amerique & dans la Chine, & les vies des personnes pieuses & vertueuses de nos jours ? Or ce sont de semblables matieres qui composent l'histoire ancienne de l'Eglise, dont la lecture n'a jamais esté interdite aux solitaires : & tout le monde est obligé d'avoüer, que c'est à eux que l'on est redevable d'avoir conservé par le moyen des manuscrits ce qui nous reste d'histoires.

Plusieurs mêmes d'entr'eux en ont écrit de leur chef, comme le venerable Bede, Marien l'Ecossois, Aimoin, Lambert de Schafnabourg, Hugue de Flavigny, Sigebert, Orderic Vital, l'abbé Ingulfe, Guillaume de Malmesbury, Mathieu Paris, Mathieu de Vvestminster, & une infinité d'autres. Ce qui a fait dire à un habile Protestant Anglois, que sans le secours des moines on ne connoistroit rien dans l'histoire d'Angleterre.

Marshā in Propyl. Monastici Anglic.

Nous lisons sur ce sujet une chose fort remarquable dans la Preface qui est à la teste de l'histoire de Mathieu Paris, sçavoir que c'estoit la coûtume en Angleterre, que dans chaque Abbaye royale de nostre Ordre on donnât commission à un religieux habile & exact, de remarquer tout ce qui se passoit de considerable dans

le royaume ; & qu'aprés la mort de chaque Roy on apportoit tous ces differens memoires au Chapitre general de l'Ordre, pour les réduire en un corps d'histoire, qui estoit gardé dans les archives pour l'instruction de la posterité. C'est pour cette raison que l'histoire d'Angleterre est beaucoup plus éclaircie & enrichie qu'aucune autre : quoy qu'il n'y en ait aucune qui n'ait de grandes obligations aux moines, ausquels par consequent on ne peut legitimement contester la possession dans laquelle ils sont de tout tems d'étudier l'histoire.

Au moins ne peut-on disconvenir qu'il ne soit fort à propos qu'ils sçachent l'histoire de leur état & de leur profession : & c'est en effet par là qu'ils doivent commencer l'étude de l'histoire. Il faut qu'ils lisent pour ce sujet l'histoire monastique d'Orient, qui a esté publiée depuis peu en François, avec l'abregé de l'histoire de nostre Ordre, qui est du même auteur, dont nous n'avons encore que les deux premiers volumes sur ce sujet. Il seroit à souhaiter que nous eussions le reste de la même main : on pourroit dire que nous aurions, non un abregé, mais une histoire assez exacte de l'Ordre de S. Benoist. On pourra lire aussi les vies des Peres recueillies par le Pere Rosvveide, ou la

traduction d'une bonne partie de ces Vies par Mr. D'Andilly, ; Bivarius touchant le monachiſme d'Orient ; mais ſur tout Caſſien, & generalement tous ceux qui ont traité de l'hiſtoire monaſtique, tant d'Orient que d'Occident, avec les Vies des ſaints moines. Il ſera bon de lire auſſi les hiſtoires particulieres des monaſteres, comme les Antiquitez de Fulde par Brovverus, l'hiſtoire d'Enſidlen ou Noſtre-Dame des Ermites en Suiſſe, & celle de Noſtre-Dame de Soiſſons par Dom Michel Germain.

Lors qu'on aura lû & appris l'hiſtoire monaſtique, ceux qui auront du goût & de l'inclination pour l'hiſtoire eccleſiaſtique, pourront entreprendre cette étude. Ceux qui n'en voudront avoir qu'une connoiſſance mediocre, pourront ſe contenter de quelque abregé, tels que ceux de M. De Sponde, de M. Godeau, ou du Pere Briet Jeſuite, de Turſelin, ou de quelqu'autre ſemblable. Le *Rationarium* du P. Petau eſt excellent, mais il eſt trop ſuccint pour ceux qui ne veulent lire l'hiſtoire qu'en abregé, n'eſtant pas poſſible de mettre dans ſa teſte tant de faits qui ne ſont pas circonſtanciez : mais cet ouvrage eſt d'un grand uſage pour ſervir de guide à ceux qui veulent étudier l'hiſtoire à fond, ou à ceux qui voudront repaſſer

en gros les choses qu'ils auront déja apprises.

Il sera trés-utile de lire aussi les Actes choisis des Martyrs, donnez depuis peu au public par Dom Thierry Ruinart; des Martyrs d'Afrique dans Victor de Vite, la Vie de S. Pacôme dans Bollandus au quatorziéme May, & celle de S. Fulgence evêque de Ruspe, qui sont deux pieces excellentes, remplies d'instructions pour des moines; les Vies des quatre saints Docteurs de l'Eglise grecque, avec celle de S. Ambroise, par M. Hermant, la vie de Theodose le Grand par M. Flechier, celles de S. Bernard par M. le Maistre, & de S. Loüis par M. de la Chaize, ou par M. l'Abbé de Choisy, celle de Dom Barthelemy des Martyrs, &c. avec la Biblioteque ecclesiastique de Monsieur Du Pin.

Pour ceux qui voudront étudier l'histoire plus à fond, il sera necessaire qu'ils lisent les originaux, comme les Antiquitez des Juifs par Joseph, avec son histoire de la guerre des Juifs, & la Réponse à Appion; l'histoire d'Eusebe, celles de Socrate, de Sozoméne, de Theodoret, de Theodore le Lecteur, de Philostorge, d'Evagrius, Theophane, la Biblioteque de Photius, la Byzantine pour les auteurs Grecs, ausquels il faut ajoûter Zonare,

qui n'est bon que depuis Constantin le Grand. Pour les Latins, Gregoire de Tours, le venerable Bede, les Annales de S. Bertin, S. Euloge de Cordouë, Flodoard, Liutprand diacre de Pavie, Ditmar, Lambert de Schafnabourg, Hugue abbé de Flavigny, Sigebert, Orderic Vital, Guillaume de Malmesbury, Mathieu Paris, sans parler des Annales de Baronius, & de la Continuation de Rainaldus, qu'il faut au moins parcourir avant ou aprés la lecture des originaux. Il sera à propos aussi de parcourir les pieces qui sont dans le Spicilege, dans les *Miscellanea* de M. Baluze, & dans les *Monumenta græca* de M. Cotelier, avec le *Bibliotheca nova* du P. Labbe.

Je n'entre pas icy dans un plus grand détail, de crainte d'estre ennuyeux. Ceux qui auront pris la peine de lire ces auteurs en tout, ou en partie, connoistront assez par eux-mêmes les autres écrivains qu'il leur faudra lire suivant leurs vûës & leurs dispositions. J'en parleray encore dans la suite au chapitre 20. de cette seconde Partie. Vossius a traité en deux volumes de tous ces auteurs, tant grecs que latins. Il y faut joindre les livres de S. Jerôme & de Gennade, & les autres auteurs qui ont traité des Ecrivains ecclesiastiques, recueillis en un corps par Miræus. Il est

bon d'avoir aussi un petit catalogue que le P. Labbe a fait de ces Ecrivains.

On ne manquera pas de consulter les differentes critiques qui ont esté faites sur l'histoire ecclesiastique, comme Bellarmin sur les auteurs ecclesiastiques, avec les remarques du P. Labbe, la Critique du P. Pagi, les Memoires de Mr. de Tillemont, qui sont excellens & trés-exacts, les ouvrages du Pere Noris, outre la Biblioteque de M. Du Pin, dont j'ay déja parlé : mais il faut se faire une critique à soy-même, aprés avoir conferé ces auteurs avec les originaux.

Mais comme l'histoire ecclesiastique est tellement meslée avec la profane, qu'il est impossible de sçavoir bien l'une sans l'autre ; il sera à propos d'avoir une idée de l'histoire Romaine & des Empereurs, comme aussi de l'histoire generale du pays ou du royaume où l'on est, c'est-à-dire de la France pour les François, & ainsi des autres. C'est de la sorte que Baronius a meslé l'une & l'autre histoire, & le P. le Cointe dans ses Annales de France en a usé de même. C'est aussi ce que pratique avec une exactitude merveilleuse Mr. de Tillemont dans ses Memoires. Les histoires particulieres de chaque pays qui sont bien faites, soit qu'elles soient civiles ou ecclesiastiques, sont aussi à lire par ceux du

pays principalement, comme *Annales Trevirenses* par Brovverus, l'Histoire de la Metropole de Reims par Mr. Marlot Benedictin, celle de Paris par le P. Dubois de l'Oratoire, & celle des Archevêques de Roüen par le Pere Pommeraye, religieux de nostre Congregation.

L'histoire Romaine est une des plus necessaires pour l'intelligence de l'histoire ecclesiastique. On la peut diviser en deux parties, l'une depuis la fondation de Rome jusqu'à la venuë de Nôtre-Seigneur: l'autre depuis l'Incarnation jusqu'à la destruction de l'Empire en Orient. La premiere partie, qui comprend le gouvernement de sept Rois & de la Republique, n'est pas si importante que la seconde qui commence à Auguste, & finit au xv. siécle, lors que les Turcs se rendirent maîtres de Constantinople. Cette seconde partie comprend aussi l'Empire d'Occident établi par Charlemagne, dont les restes continuënt encore aujourd'huy en Allemagne.

Pour la premiere partie, Tite-Live suffit avec les vies de Romulus, de Numa, & d'autres qui sont dans Plutarque. Il y faut joindre l'histoire de Polybe & celle d'Appien, avec le petit Florus, qui est comme un abregé de cette premiere partie.

Quant à la seconde, la continuation de

Tite-Live, Tacite, Dion, Suetone, & les Ecrivains de l'histoire Auguste, avec les vies de Galba & d'Oton qui sont dans Plutarque, conduiront cette histoire jusqu'à Constantin. Mr. Coëffeteau a redigé tous ces auteurs dans une suite, & on peut encore le lire avec autant d'agrément que d'utilité. Les Memoires de Monsieur de Tillemont seront plus que suffisans pour éclaircir les vies de ces Empereurs. Pour le reste, on peut lire Sigonius *de Regno Italiæ*, comme aussi *de Imperio occidentali*.

Je ne dis rien de l'anciennne histoire grecque, que l'on peut voir dans Herodote, Xenophon, Tucidides, dans Polybe, dans les vies de Plutarque, dont la lecture peut estre fort utile, & dans les autres auteurs grecs. Ceux qui ne sont pas obligez de travailler à l'histoire, se peuvent passer de celle-cy, & laisser cette étude aux gens du siécle, qui veulent faire un grand amas d'érudition. Mais pour des solitaires, ce seroit peut-estre aller trop loin, & je n'en ay déja que trop dit pour eux, dont le principal, ou plûtôt l'unique but doit estre de vacquer à la connoissance d'eux-mêmes, qui est plus utile, & peut-estre plus difficile que la connoissance de toutes les histoires du monde.

Ce n'est pas que l'on ne puisse faire un

bon uſage de ces hiſtoires, comme on le peut voir dans l'Hiſtoire univerſelle de Monſeigneur l'Evêque de Meaux : & S. Auguſtin aſſure que l'hiſtoire profane ſert beaucoup à l'intelligence de l'Ecriture ſainte. Neanmoins une ſi vaſte étude n'eſt pas de la portée de tout le monde, & d'autres lectures peuvent eſtre plus utiles à la plûpart des religieux, qui ne ſont pas appellez à ces ſortes d'éruditions. Outre l'Hiſtoire univerſelle dont je viens de parler, on ne ſe repentira pas de lire auſſi un petit livre ſans nom d'auteur, *De l'uſage de l'Hiſtoire*, imprimé à Paris chez Barbin & Michallet l'an 1671.

On peut apprendre de ce petit livre, qu'il n'y a rien de plus inutile que l'étude de l'hiſtoire, de la maniere qu'on l'étudie d'ordinaire; comme il n'y auroit rien de plus utile ſi on l'étudioit bien. C'eſt peu de choſe d'avoir la memoire remplie d'une enfilade, pour ainſi dire, d'années, de ſiécles, d'olympiades, d'epoques; & de ſçavoir une infinité de noms d'Empereurs & de Rois, de Conciles, d'hereſies, & même une infinité d'évenemens & de beaux faits. Cette maniere de les connoître par la memoire ſeulement, ne merite pas même le nom de ſcience de l'hiſtoire. Car ſçavoir, c'eſt connoître les choſes par leurs cauſes & leurs principes. Ainſi ſça-

voir l'hiſtoire, c'eſt connoître les hommes qui en fourniſſent la matiere : c'eſt juger de ces hommes ſainement. Etudier l'hiſtoire, c'eſt étudier les motifs, les opinions, & les paſſions des hommes, pour en connoître tous les reſſorts, les tours & les détours, enfin toutes les illuſions qu'elles ſçavent faire à l'eſprit, & les ſurpriſes qu'elles font au cœur. En un mot, c'eſt apprendre à ſe connoître ſoy-même dans les autres : c'eſt trouver dans les ſaints & dans les perſonnes vertueuſes de quoy s'édifier, & dans les méchans & les vitieux ce que l'on doit éviter, & comme il faut ſe comporter dans les évenemens avantageux ou deſavantageux.

Sans ces diſpoſitions, au lieu que l'hiſtoire devroit ſervir à nous faire apprendre la morale par de ſages réflexions, elle ne ſert qu'à nous donner une vaine idée d'une ſcience fade, & à nous perſuader que nous ſçavons quelque choſe, lorſqu'en effet nous ne ſçavons rien : ce qui eſt un effet dangereux d'une bonne cauſe.

1. Une des premieres choſes que l'on doit obſerver dans l'hiſtoire, eſt de ſe défendre de l'erreur où l'on tombe, en prenant le faux pour le vray, & en épouſant les paſſions des auteurs. Il faut donc en premier lieu bien connoître les qualitez de ſon auteur, s'il eſt habile & ſincere;

pour quelles fins, & par quel motif il a écrit ; s'il n'eſt pas attaché à quelque parti, comme Euſebe à celuy des Ariens, Socrate & Sozomene aux Novatiens, Theodoret à Theodore de Mopſueſte. Avec cette précaution on ne s'étonnera pas que ces auteurs favoriſent ceux de leur parti. On doit en general ſe défier un peu plus des Grecs, qui ont accoûtumé d'exagerer beaucoup les choſes en leur faveur.

2. Il faut voir ſi l'auteur qu'on lit eſt contemporain, s'il eſt copiſte ou original; s'il eſt judicieux, ou s'il ne donne pas trop aux conjectures. Car toutes les autres choſes eſtant pareilles, il faut préferer le ſentiment d'un auteur contemporain à celuy d'un auteur qui ſeroit plus recent. Je dis toutes les autres choſes eſtant pareilles. Car il ſe peut faire, & il arrive même quelquefois, qu'un auteur qui ne ſera pas contemporain, aura écrit ſur de bons & fideles memoires, qu'il ſera diligent, grave & judicieux ; & qu'au contraire celuy qui ſera contemporain aura eſté negligent, peu informé des choſes, ou qu'il ſe ſera laiſſé corrompre par la flatterie, ou par l'intereſt.

3. C'eſt pour cette raiſon qu'il ne faut pas pouſſer trop loin le ſilence des auteurs contemporains, ni même des preſque contemporains : d'autant qu'il peut aiſé-

ment arriver, qu'un auteur plus éloigné du tems aura vû de bons memoires, que l'on aura tenu ſecrets dans le tems que les choſes ſe ſont paſſées : ou qu'il aura vû des auteurs contemporains, ou preſque contemporains, dont les ouvrages ſeront perdus. Mais quand il arrive que ni les auteurs contemporains, ni ceux qui les ont ſuivis aprés un ou deux ſiécles, n'ont point parlé d'un fait, & qu'un auteur plus recent l'aſſure ſans aucune autorité, alors il n'y faut pas avoir grand égard : autrement ce ſeroit ouvrir la porte à toutes ſortes d'erreurs & de fauſſetez.

4. On doit bien prendre garde de ne ſe pas laiſſer tromper par certains auteurs ſuppoſez dans ces derniers tems, tels que ſont les chroniques du faux Maxime, de Lucius Dexter, & du faux Luitprand : telles que ſont encore les hiſtoires de Manethon, de Beroſe, & autres fabriquées par Anne de Viterbe, & par de ſemblables impoſteurs, quoy qu'elles portent les noms d'auteurs contemporains. Il faut même ſçavoir douter prudemment de l'autorité de quelques autres piéces, dont la ſuppoſition n'eſt pas tout-à-fait certaine : comme des actes de S. André apoſtre, qui portent le nom des Prêtres d'Achaïe, deſquels nous ne voyons pas qu'aucun auteur ait fait mention avant le huitiéme

siécle : quoy qu'il semble que l'auteur du Missel Gothique, ancien de plus de mille ans, les ait vûs & copiez au jour de la fête de cet Apôtre.

5. Il ne faut pas au contraire absolument rejetter un auteur pour quelques fautes de méprise, ou même de passion, pour la barbarie du stile, ou pour quelques autres défauts naturels : pourvû que d'ailleurs il paroisse qu'il ait de la sincerité & de la diligence dans le reste. C'est par cette raison que Joseph ne laisse pas d'estre estimé un excellent historien, quoy qu'il soit tombé dans quelques fautes ; & qu'Herodote n'est pas moins appellé par Ciceron le Pere de l'histoire, quoy qu'il avouë qu'il se trouve dans cet auteur une infinité de fables, dont toutefois quelques-uns prétendent le justifier. Qui empêche, dit fort-bien Photius à ce sujet, de faire choix des choses utiles, & de passer le reste ? Mais il faut pour cela beaucoup de discernement.

Cicer. de legib. n. 12.

Photius Bibl. c. 97.

6. On ne doit pas aussi mépriser les historiens copistes, les abbreviateurs, ni les compilateurs : dautant qu'il se peut faire, comme a fort-bien remarqué un auteur moderne, ou qu'un copiste aura corrigé ou éclairci son original ; ou qu'un compilateur aura accordé sur de certains faits les auteurs qu'il a compilez, ou qu'un

Lecture des Peres page 99.

abregé sera mieux entendu que l'original; ou qu'enfin il tiendra lieu de l'original même, qui est entierement perdu, ou au moins tronqué & mutilé en quelques-unes de ses parties. C'est par cette raison qu'on ne laisse pas d'estimer l'abregé que Justin a fait de l'histoire de Pompeius Trogus, qui est perduë; & celuy de Dion Cassius par Xiphilin.

7. Dans les diversitez des relations il ne faut pas se laisser entraîner par le nombre, mais par le poids & le merite des auteurs : dautant qu'il arrive souvent que l'autorité d'un écrivain grave, habile & sincére, doit estre préferée au témoignage de cent autres auteurs de peu de créance, qui se sont suivis les uns les autres sans discussion ni discernement. Mais ce bon choix des auteurs dépend d'un jugement meur, & du bon goût des lecteurs, qui soit perfectionné par l'usage & l'experience, & par la communication que l'on aura avec un homme sage & moderé.

8. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas beaucoup s'arrester à une infinité de contes, que des auteurs modernes rapportent de quelques Saints, entr'autres un certain Legendaire imprimé depuis quelques années en françois, dont on devroit s'interdire la lecture, pour n'être pas obligé d'oublier des choses qu'il faut rejetter

pour connoître la verité. C'est avec peine que je fais cette remarque, & on ne peut dire sans douleur que des profanes ont esté plus exacts à écrire les vies des payens, que plusieurs chrêtiens ne le sont à écrire les vies de nos Saints. C'est ce que Melchior Canus n'a pas craint d'assurer de Diogene Laërce à l'égard des vies des anciens Philosophes, & de Suetone pour les Empereurs. Mais il faut avoüer que c'est abuser de la credulité & de la simplicité du peuple, que de donner des vies de ces Saints, dont on a tiré les corps des catacombes, comme de S. Ovide & de saint Felicissime; & il est bien étrange que l'on trouve des approbateurs de telles vies de ces Saints, dont on ne sçait pas même les veritables noms.

Can. lib. 11. c. 6.

9. Il faut neanmoins apporter beaucoup de moderation dans cette critique, comme je le diray plus amplement en son lieu; & il vaut bien mieux sçavoir douter sagement, que de s'inscrire en faux trop legerement. Ce sont deux extremitez qu'il faut également éviter, & de ne rien croire que trés-difficilement, & de croire trop facilement. L'habileté ne consiste pas seulement à estimer & à suivre les meilleurs auteurs, mais à sçavoir discerner dans les moindres ce qu'il y a de bon, & tout ce qui peut servir à soûtenir ou éclaircir la verité.

10. On

10. On peut rapporter à ce ſujet les trois regles, que Melchior Canus propoſe pour distinguer les bons historiens des autres. *Ibid.* La premiere eſt une certaine probité qui les rende incapables de vouloir impoſer au public, en aſſurant qu'ils auroient vû ou entendu un fait, qu'ils n'auroient ni vû, ni entendu. Cette qualité ne ſe rencontre pas ſeulement dans les Saints, mais dans tous ceux qui font profeſſion d'eſtre ſincéres & hommes d'honneur, tels qu'on en a vû chez les payens mêmes, quoy que d'ailleurs fort viticux. On peut mettre de ce nombre Jules Ceſar, Suetone, Corneille Tacite, &c.

La ſeconde regle qu'apporte Melchior Canus, eſt de préferer les auteurs judicieux & qui ont du diſcernement, à ceux qui en ont peu. Car ce n'eſt pas aſſez de ne pas vouloir mentir, il faut auſſi avoir un jugement meur, & une grande exactitude à examiner les choſes pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre, & pour ne pas croire & écrire legerement tout ce que l'on aura entendu : comme ont fait, au jugement de Melchior Canus, Vincent de Beauvais, & S. Antonin.

La troiſiéme regle eſt, de donner créance aux auteurs que l'Egliſe aura jugé dignes de ſon approbation, & de rejetter par conſequent ceux qu'elle aura deſap-

prouvez : comme ceux qui ſont marquez dans le Decret du Concile Romain ſous le Pape Gelaſe, dont les uns ſont abſolument défendus comme heretiques, les autres ſeulement declarez apocryphes, comme n'ayant pas une autorité canonique, quoy que la lecture n'en fût pas interdite. Quant à ceux qui ſont mis aujourd'huy dans les Indices de Rome; comme il arrive aſſez ſouvent que ce n'eſt que pour quelques petits endroits que des auteurs s'attirent cette cenſure, il ne faut pas toûjours croire que dans le reſte ils n'ayent aucune autorité. En voilà aſſez touchant le diſcernement des auteurs. On peut lire les chapitres quatriéme & cinquiéme de la Methode que Jean Bodin a composée pour la connoiſſance de l'hiſtoire, quoy qu'il ſe ſoit laiſſé ſurprendre par les fauſſes hiſtoires d'Anne de Viterbe.

11. Pour ce qui eſt des réflexions que l'on peut faire dans l'étude de l'hiſtoire, elles doivent eſtre principalement ſur la morale, & non ſur la politique. Ces réflexions de politique ne conviennent nullement à des ſolitaires, qui doivent être dégagez de ces rafinemens du monde, & dont l'eſprit doit eſtre un eſprit de ſimplicité chrêtienne, éloigné de toutes ſortes de pratiques ſecretes & de déguiſemens. Il y a même peu de gens du monde

qui doivent s'appliquer à faire ces ſortes de réflexions en liſant l'hiſtoire. Car outre que peu ont aſſez de genie pour ces ſortes de matieres, elles ne peuvent ſervir de rien à la pluſpart du monde. Aprés tout, comme a trés-bien remarqué un auteur judicieux, il n'eſt point de plus viſible effet de la mauvaiſe gloire, dont la plûpart des hommes ſont entachez, que la vanité qu'ils tirent de la connoiſſance de la politique. Cette diſpoſition d'eſprit eſt ſans doute la plus grande marque de l'admiration ſecrete qu'ils ont pour les grandeurs, & l'un des plus grands obſtacles à la veritable ſageſſe. Cette ſotte vanité de s'occuper de grandes affaires, pervertit l'eſprit, & ruine de fond en comble le bon ſens. Et cela ne vient que de ce qu'on veut connoître les Princes, avant que de connoître les hommes : au lieu qu'il faut connoître les hommes pour pouvoir connoître les Princes, puiſque les Princes ſont des hommes. Mais cet ordre ſi naturel eſt renverſé par le plaiſir ridicule, que la plûpart des gens ſe font, d'avoir l'imagination remplie d'objets magnifiques, & la memoire pleine de grands noms. Ils ſe conſolent ainſi de leur baſſeſſe effective par ces importantes chiméres, & charmez de l'harmonie imaginaire qu'ils ſe repreſentent dans les Etats, ils

Uſage de l'hiſtoire. p. 110.

» negligent de travailler à établir dans eux-» mêmes l'harmonie effective, qui y pour-» roit estre entre leur esprit & la verité, » entre leurs desirs & leur pouvoir. Sembla-» bles à ce tailleur celebre dans l'histoire, » qui ayant composé un livre de reglemens, » & le presentant à Henry IV. donna sujet » à ce Roy de dire, *qu'on luy allât chercher* » *le Chancelier pour prendre la mesure d'un* » *habit*. Mon sentiment est donc, ajoûte » cet auteur, que les Grands ne doivent être » considerez par le commun du monde dans » l'histoire, que comme dans la tragedie, » c'est-à-dire que par les choses qui leur sont » communes avec le vulgaire, leurs passions, » leurs foiblesses, & leurs erreurs; & non » pas par les choses qui leur sont propres & » particulieres en qualité de Grands, qui » sont celles que la politique considere.

12. Ce même auteur remarque, que c'est sur les défauts qu'il faut s'arrester dans l'histoire. Autrement, comme le nombre des actions vertueuses est fort-pe-» tit, on feroit bien du chemin sans se re-» poser: à moins qu'on ne voulût se trom-» per soy-même dans le choix des actions, » & conter pour bonnes toutes celles qui le paroissent d'abord. Ce qui seroit un trés-mauvais usage de l'histoire, en prenant pour loüable ce qui ne l'est pas.

Mais si habile que l'on puisse estre dans

le discernement des actions entierement loüables & vertueuses ; il est encore plus utile, comme a remarqué nostre auteur ; de s'arrester principalement à celles qui sont vitieuses. Cela paroist un paradoxe : mais si on y fait une serieuse attention ; on n'en sera pas surpris. Si tout le monde avoit un veritable amour pour la verité, & estoit parfaitement soumis à la raison, & si on connoissoit bien la veritable grandeur, il ne faudroit que de bons exemples pour porter tous les hommes au bien : parce que la beauté naturelle de la vertu leur suffiroit toute seule pour les entraîner & pour les ravir. Mais comme le nombre de ces grandes ames est trés-petit, & que la plûpart des hommes, tout pleins de l'amour d'eux-mêmes, se font une mauvaise honte de reconnoître leurs défauts, ennemis des veritez qui les condamnent ; les bons exemples leur sont presque inutiles, & ils les regardent comme un reproche de leurs défauts, selon la remarque de Quintilien. Il n'y a donc rien de « plus avantageux pour eux, que de leur « faire voir dans l'histoire, comme dans un « miroir, l'image de leurs fautes. Comme ils « ne peuvent s'en corriger qu'en les considerant, & qu'ils ne sont pas assez desinteressez pour les étudier dans eux-mêmes « sans prévention, & avec toute la liberté «

Quintilian. lib. 3. c. 3.

» necessaire pour en profiter; ils n'ont point
» de peine à les considerer & à les examiner
» à loisir dans les autres, sans que leur va-
» nité soit interessée.

Pour ce qui est des personnes vertueuses, comme elles ont déja l'amour de la vertu gravé dans leur cœur, les bons exemples font une merveilleuse impression sur leur esprit : & les mauvais exemples ne servent qu'à leur inspirer encore plus d'aversion du vice.

13. Je finis ce chapitre en donnant pour dernier avis celuy qui doit estre le premier, sçavoir que ceux qui veulent étudier l'histoire, doivent d'abord faire choix de quelque bon abregé, pour le lire avec exactitude avant que de s'engager dans la lecture des originaux. Mais comme ces abregez, si on les lisoit tout de suite, se confondroient dans la memoire, il est à propos de lire seulement un siécle, ou même un demi-siécle à la fois, pour continuer ensuite aprés avoir lû les originaux de ce siécle : aprés quoy il est avantageux de relire l'abregé dont on s'est servi, ou celuy qu'on aura fait soy-même de ce siécle en le lisant, afin de s'en rafraîchir la memoire. On peut se servir pour cela de l'abregé de M. de Sponde, ou de celuy du P. Briet, ou du *Rationarium* du P. Petau, ou de la Chronologie du P. Labbe en six

petits volumes, qui sera commode pour rectifier les défauts de chronologie qui se trouvent dans M. de Sponde, avec la petite Methode chronologique du même auteur. Le P. Pagi sera encore fort utile pour ce sujet, aussi-bien que les Fastes consulaires corrigez par le P. Noris. Il est inutile de repeter icy, qu'il faut aussi avoir devant les yeux des bonnes tables chronologiques & geographiques.

Il faut sçavoir aussi en gros les principales epoques, comme celles de la periode Julienne, de la creation du monde, du deluge, des olympiades, de la fondation de Rome, de la bataille de Pharsale, de l'Incarnation de Nôtre-Seigneur, de l'Ere d'Espagne, de la conversion de Constantin, du premier Concile de Nicée, de l'établissement de la monarchie Françoise, de l'Egyre des Arabes ou Mahometans, de l'Empire d'Occident établi par Charlemagne. On pourra apprendre toutes ces époques avec les Indictions, & autres choses semblables, dans les auteurs que je viens de marquer.

CHAPITRE IX.

De l'étude de la Philosophie.

A Bien prendre les choses, la Philosophie est fort-utile, non seulement pour former le raisonnement & le jugement, mais aussi pour donner les idées generales des choses, pour apprendre la morale, & même pour défendre la religion contre les subtilitez & les surprises des sophistes.

Cicero Academ. liv. 1. Socrate, au rapport de Ciceron, avoit reduit toute la philosophie à la morale: mais Platon la divisa en trois parties, dont la premiere regardoit la morale, la seconde les choses naturelles, & la troisiéme le raisonnement. Aristote y ajoûta la metaphysique.

Le christianisme a beaucoup abregé l'étude de la morale, en nous déterminant quelle est la derniere fin de l'homme, & quels sont les moyens qui nous y conduisent, questions qui ont donné aux philosophes payens tant de sujet de disputes, comme nous le voyons par les écrits de Ciceron, & des autres philosophes.

Pour ce qui est des autres parties de la philosophie, elles sont à peu prés en mê-

me état qu'autrefois, & aprés de longues disputes on ne sçait presque encore à quoi s'en tenir. Et il ne faut pas en effet attendre beaucoup d'avantage des disputes des hommes, qui embarassent bien souvent les matieres, au lieu de les éclaircir. On disputera eternellement, & les hommes seront toûjours les mêmes, c'est-à-dire toûjours errans & incertains dans leurs sentimens, lors qu'ils ne seront pas guidez par la foy, ou par un grand amour de la verité, qui les délivrera de tous préjugez. Car il est difficile qu'en aimant cette verité, & en la recherchant de tout son cœur, on ne la trouve enfin: & si on n'a pas le bonheur de sçavoir certainement les choses, on sçaura au moins quand il en faudra douter, ce qui est le second degré de la sagesse.

Pour ne pas tomber dans la surprise, aprés avoir tâché de se dépoüiller de toutes sortes de préjugez, de la naissance, de l'éducation, des sens, des passions, & des communes opinions des hommes, il faut faire en sorte que l'on n'assure rien dont on n'ait une idée claire & distincte. Car c'est une chose insupportable dans un honneste homme, comme dit Ciceron, d'avoir de faux sentimens, ou de soutenir sans hesiter, ce que l'on ne connoît pas distinctement. *Quid tam temerarium, tam-*

Cic. lib. 1. de nat. Deor. n. 1.

que indignum ſapientis gravitate atque conſtantia, quam aut falſum ſentire, aut quod NON SATIS EXPLORATE PERCEPTUM SIT ET COGNITUM, *ſine ulla dubitatione defendere?* Encore ſe faut-il beaucoup défier de la pretenduë evidence de ſes idées, de crainte de prendre l'apparence pour l'evidence. C'eſt pourquoy il faut avoir ſouvent recours à la priere pour ne pas s'égarer, ſur tout dans les matieres de morale, où les erreurs ſont d'une trés-grande conſequence. Il faut même éviter avec ſoin cet écueil dans la metaphyſique, où l'on ſe perd ſouvent par des ſpeculations & des raiſonnemens trop ſubtils, n'y ayant rien de ſi facile que de s'écarter tant ſoit peu en tirant d'un principe certaines conſequences, dont la fauſſeté eſt dautant plus dangereuſe, qu'on les croit fondées ſur des principes inconteſtables, & qu'on les veut même quelquefois porter juſqu'aux myſteres de noſtre religion. Il eſt donc neceſſaire de ſe défier extrémement de ces conſequences, & il eſt à craindre que la nouveauté d'un ſyſteme, qui nous paroît bien imaginé, ne nous jette dans des ſentimens qui ſoient plutôt des effets de l'imagination, que les ſuites d'une vûë claire & diſtincte.

De plus les préciſions de l'eſprit, qui ſont ſi ordinaires dans la metaphyſique,

& qui sont d'un si grand secours pour démêler la verité, ne laissent pas d'estre quelquefois une source d'erreurs, lorsqu'on attribuë aux choses mêmes la difference & la diversité des vûës par où l'on considere les mêmes choses. On en a une infinité d'exemples dans la philosophie commune. Rien n'est plus incommode que trop de subtilité, qui loin d'éclaircir la verité, ne sert qu'à l'obscurcir, *infesta veritati*. *Senec. epist. 88.*

Cette difficulté qu'il y a d'un costé à trouver la verité dans les choses naturelles, & de l'autre le peu de sentiment & d'estime que bien des gens ont d'ordinaire pour des veritez qui ne les touchent pas, sont cause qu'ils s'imaginent que c'est une chose indifferente, quel sentiment on tienne en philosophie : que tout y est problematique : & qu'il est inutile de se casser la teste, comme ils disent, à chercher la verité où elle ne se peut trouver. Mais qui ne voit que ce n'est là qu'un prétexte dont on couvre sa paresse & sa négligence, & le peu d'amour que l'on a pour la verité ? Dieu n'est pas moins l'auteur des veritez naturelles, que des surnaturelles : & il faut rechercher en tout sa verité, & la réverer par-tout. Si on n'a pas l'avantage de la trouver, on aura au moins le merite de l'avoir cherchée, &

d'en approcher de plus prés ; & l'on ſçaura au moins raiſonnablement douter des choſes, & ne pas précipiter ſon jugement mal-à-propos. On doit même rechercher les veritez naturelles, afin qu'elles nous ſervent comme d'échellons pour nous porter aux ſurnaturelles, auſquelles on ne peut s'élever par une vie oiſeuſe, non plus que par l'erreur & la fauſſeté. Nos eſprits s'accoûtument inſenſiblement à mépriſer les choſes baſſes par la conſideration de la nature : ils s'élevent en méditant des choſes relevées & dégagées de la matiere. On prend plaiſir à la recherche des grandes choſes, & de celles qui ſont cachées ; & on ſe croit bien payé de ſa peine & de ſon travail, lors qu'enfin on trouve au moins la vray-ſemblance, ſi on n'a pas le bonheur de parvenir à la verité même.

Cic. lib. 4. Academic. p. 127.

« C'eſt donc une grande entrepriſe, comme dit fort-judicieuſement Mr. l'Abbé Fleury, que de former un veritable Philoſophe, c'eſt-à-dire un homme qui raiſonne droit, qui ſoit toûjours en garde contre toutes les cauſes de l'erreur, qui ne ſuive dans toute la conduite de ſa vie que la raiſon & la vertu ; & qui cherche à connoiſtre en chaque choſe la verité, & à remonter juſqu'aux premieres cauſes. Il eſt vray que la plûpart des hommes en ſeroient capables, s'ils uſoient bien de leur

Fleury Etudes, p. 147.

raiſon, & s'ils ne précipitoient point leur «
jugement : mais il eſt bien rare d'en trou- «
ver qui ayent une volonté aſſez droite, & «
une aſſez grande force pour reſiſter à leurs «
paſſions. «

C'eſt ce qu'il faut tâcher d'apprendre dans l'étude de la philoſophie, aidée & ſoûtenuë de la religion chrétienne : & c'eſt elle qui nous fait voir jusqu'où peut aller l'eſprit de l'homme dans la recherche de la verité, ſoit en nous donnant la notion des termes, ſoit en formant en nous de juſtes idées des choſes, ou en les définiſſant, ſoit en inferant d'une choſe claire & certaine, une autre qui ne nous paroiſſoit pas ſi claire ni ſi certaine.

Cette application à cultiver la raiſon, eſt dans l'ordre naturel la premiere de toutes les études, & c'eſt le principal employ de la logique & de la metaphyſique. La premiere nous donne les veritables idées de nos connoiſſances : la ſeconde les grands principes de la lumiere naturelle, qui ſont les fondemens de tous les raiſonnemens, & par conſequent de toutes les connoiſſances.

I.

La Logique eſt donc appliquée à nous donner les idées de vray, de faux, d'affirmation, de negation, d'erreur, de doute,

& sur tout l'idée de la consequence, qui fait que nous sentons qu'une telle proposition suit d'une telle autre, qu'un tel raisonnement est concluant, & qu'un tel autre ne l'est pas. Ce sont là les idées qui perfectionnent la raison & le jugement, & toutes les autres questions de logique qui ne se rapportent pas à ce but, doivent estre retranchées comme tout-à-fait inutiles. Car que sert-il, par exemple, de disputer avec tant de chaleur & de longueur touchant l'objet de la logique? Qu'importe que ce soit les pensées, ou les termes qui en sont les signes, puis que la logique traite de ces deux choses? Qu'importe encore de sçavoir si l'universel se fait par l'operation de l'esprit; si l'universel generique, ou au moins le specifique, existe en effet sans le secours de l'esprit; s'il y a des estres de raison; si Dieu doit estre compris dans la categorie de la substance; & beaucoup d'autres choses de cette nature, qui ne consistent bien souvent que dans des équivoques, & que l'on peut traiter en peu de paroles en éclaircissant ces équivoques, ou en proposant simplement les raisons de part & d'autre, si toutefois elles en meritent la peine. Il vaudroit bien mieux choisir quelqu'autre sujet plus important, si on veut exercer les esprits à la dispute, comme, par exem-

ple, si on peut sçavoir quelque chose, question qui a donné lieu aux quatre livres des Academiques de Ciceron : quoy qu'à vray dire, il y a encore beaucoup d'équivoques & de faux-fuyans dans toute cette dispute.

C'est pour ce sujet qu'il faut bien prendre garde de ne point faire de la Logique un art de chicaner & de disputer de tout à tort & à travers, & de la reduire à une guerre continuelle de disputes inutiles. *Ibi cavenda est libido rixandi*, dit saint Augustin, *& puerilis quædam ostentatio decipiendi adversarium.* Cela ne convient à personne, & encore moins à des religieux, dont l'esprit doit estre fort éloigné de toutes contestations. Saint Gregoire de Nazianze dit fort-à-propos, qu'il faut éviter ces sortes d'excés dans les moindres choses, afin de ne les point porter jusqu'à celles qui sont de plus grande consequence.

August. lib. 2. de Doctrina christ. c. 31.

Gregor. Nazian. orat. 26.

Nous avons un beau modelle de cette moderation dans le saint Abbé Maxime, ce redoutable adversaire des Monotelites, lequel étudiant en Philosophie, comme nous l'apprenons de sa vie, rejettoit tout ce qui ressentoit tant soit peu la chicane & le sophisme, s'arrestant aux raisonnemens solides, & aux décisions qu'il trouvoit bien appuyées : persuadé que bien

loin que la sagesse tire quelque avantage de la chicanerie, elle en est au contraire avilie & soüillée.

Il faut éviter soigneusement ce défaut, & il vaudroit bien mieux former & accoûtumer l'esprit des religieux à se laisser vaincre, & à se rendre à la verité, que de leur apprendre à chicaner, suivant l'avis d'un Concile : *Neque ad contentiosas altercationes declinetis : sed sciatis bene potius vinci, quàm culpabiliter vincere.* C'est estre veritablement victorieux, que de se laisser vaincre par la verité.

Concil. VIII. Gen. act.

On doit donc se servir de la logique pour s'accoûtumer à penser & à raisonner juste, pour rectifier le bon sens, & pour former le jugement, & non pas pour le gâter, comme il arrive à ceux qui ne l'étudient que pour apprendre à argumenter en forme dans une dispute publique, c'est-à-dire à chicaner. On peut voir dans l'Art de penser l'usage qu'il faut faire de la Logique, & on lira sur tout avec attention les deux discours qui se trouvent au commencement touchant les idées, & les regles qu'il faut observer pour porter un jugement juste & équitable sur beaucoup de choses.

II.

La Metaphysique a grande liaison avec

la Logique, & c'eſt elle qui a pour objet les premiers principes, qui ſont les fondemens de nos connoiſſances. Ce ſont les idées ſimples des choſes en general, comme l'idée de l'eſtre, de la ſubſtance, de l'accident, de la penſée, de la volonté, de l'étenduë, du nombre, du mouvement, du corps, du ſuppoſt, de la perſonne, du mode, de la figure, de la couleur, de la ſaveur, & des autres qualitez, & generalement de toutes les choſes, dont traite Mr. Cailly dans ſa Metaphyſique, qu'il appelle *Science generale*. C'eſt là qu'il propoſe & explique auſſi fort-bien les premiers principes des connoiſſances ſuivant la philoſophie ancienne, & ſuivant la nouvelle.

III.

Dans la Morale on peut traiter auſſi de pluſieurs choſes importantes, comme de l'idée du bien, de la fin derniere, de la beatitude, ſans s'arrêter trop, comme l'on fait d'ordinaire, à diſputer ſi l'eſſence de la beatitude formelle conſiſte dans un acte de l'entendement ou de la volonté. On y doit parler des actions humaines, & de leurs principes, tant interieurs qu'exterieurs; de la conſcience, des paſſions, de leurs cauſes & de leurs effets, des habitudes bonnes & mauvaiſes, des

vertus & des vices, des loix en general ; des maximes generales pour former la prudence & les mœurs, comme, s'il faut toûjours préferer l'honnête à l'utile & au plaisir : s'il y a quelque bien qui ne soit pas honnête, dequoy Ciceron a si bien traité dans ses Offices : si on doit agir dans le doute qu'une action soit mauvaise, dont nous avons rapporté une si belle décision de ce même Auteur, tout payen qu'il estoit. Qu'il ne faut pas regler sa conduite sur l'opinion commune : Que la vie privée est plus avantageuse que la vie civile & publique ; & plusieurs autres semblables, qui tendent à détruire certains préjugez que nous avons contre les regles de la veritable Morale.

Il est bon aussi d'expliquer certaines regles qui sont necessaires pour bien se comporter dans la vie sociale qui regne dans les communautez, sçavoir que la civilité & l'honnêteté des uns envers les autres est necessaire : que cette honnêteté doit proceder d'un fonds de modestie interieure. Quels sont les moyens les plus propres pour entretenir la paix dans la vie commune : comme il faut corriger les soupçons & les jugemens temeraires qui y sont si contraires. On dira sans doute, que les livres spirituels apprennent tout ce détail, qui n'est pas necessaire dans des

traitez de philoſophie. Mais on ne ſçauroit trop inculquer ces matieres, qui ſont ſi importantes, & contre leſquelles on commet d'ordinaire tant de fautes. Au reſte c'eſt icy le lieu d'en parler, & il ne faut pas de grands traitez pour cela. On pourroit même lire en cet endroit quelques traitez imprimez ſur ces matieres, tels que ſont ceux qui ſe trouvent dans les Eſſais de Morale, & ailleurs. Sans doute qu'on tirera un grand fruit de la Morale, ſi on apprend à s'y connoître ſoy-même, je ne dis pas ſeulement par rapport à l'état auquel nous ſommes reduits par le peché, mais encore par rapport à celuy où nous ſommes ſuivant noſtre conſtitution naturelle, & ſuivant la maniere ordinaire, dont les operations du corps & de l'eſprit ſe forment en nous.

I V.

La Phyſique peut auſſi beaucoup contribuer à cette connoiſſance, puiſque ſon principal employ eſt de conſiderer les corps en particulier ſuivant les principes dont ils ſont compoſez. On peut voir ſur cela la méthode de Monſieur Cailly. Il ſeroit bon, ce me ſemble, d'y joindre encore un petit traité de la ſphere. Pour ce qui eſt des experiences de phyſique, on en peut ſuppoſer quelques-unes des principa-

les qui ont esté faites : mais il n'est pas à propos que des solitaires s'appliquent à ces sortes de curiositez, quoy qu'elles puissent avoir leur utilité.

C'est pour la mesme raison qu'il n'est pas non plus avantageux qu'ils se donnent à l'étude des mathematiques. Cette étude conduit trop loin, & ne laisse pas la liberté à l'esprit de se porter aux choses qui sont plus conformes à l'état religieux. Tout le tems qui reste aprés les exercices communs, ne suffiroit pas pour satisfaire l'empressement que l'on a de penetrer toûjours plus avant dans ces sortes de sciences ; & il faut, quoy qu'il en coûte, avoir beaucoup d'instrumens, & faire beaucoup d'experiences, qui dissipent trop, & ne conviennent pas à nôtre état. Il est bon neanmoins de sçavoir les principes de la geometrie, & les quatre principales regles de l'arithmetique. Le reste n'est pas necessaire à des religieux.

On en doit dire autant de la Medecine, qui a esté défenduë aux clercs & aux moines par les canons. Les exemples que l'on a du contraire, ne peuvent justifier cet usage, qui est si opposé à la bienseance religieuse. Que l'on sçache quelque chose de la construction du corps, à la bonneheure, pourvû qu'on se borne à ce que l'honnêteté peut souffrir : cette science

peut servir à la connoissance de soy-même & à la santé du corps, dont on doit avoir quelque soin. Mais de s'appliquer au détail des differentes maladies & des remedes, c'est ce que l'on ne doit point souffrir dans des religieux. Que s'il arrive que quelques-uns ayent apporté ces connoissances du monde, ils s'en peuvent servir, avec la permission du superieur, pour le soulagement de leurs freres malades, & non d'autres. On peut lire sur ce sujet deux lettres de S. Bernard aux religieux de S. Germer. *Bernard, ep st 67. & 68.*

Quand je parle du soin que l'on doit avoir de sa santé, ce n'est pas de ces précautions de femmes & d'hommes délicats, qui à force de craindre les maladies sont presque toûjours malades, ou du moins s'imaginent l'estre: qui ne peuvent souffrir la moindre peine ni la moindre incommodité de teste ou d'estomach, sans prendre des soulagemens; mais je parle d'une sage précaution que chacun doit avoir pour maintenir son corps dans un certain estat, qui luy est necessaire pour bien agir. Cette précaution consiste plûtost dans la sobrieté & dans un exercice mediocre du corps, que dans l'usage des remedes, ou dans le choix trop scrupuleux des nourritures. La propreté même y contribuë beaucoup, & elle est necessai-

re dans la vie ſociale pour n'eſtre pas à charge aux autres.

Je n'entreray pas dans un plus grand détail touchant les parties de la philoſophie : & peut-eſtre n'en ay-je déja que trop dit pour des ſolitaires, auſquels une ſimple notion des termes, & quelques idées generales des choſes, avec les regles du raiſonnement, pourroient ſuffire pour leur donner entrée à l'intelligence de l'Ecriture, à la lecture des Peres, & en un mot à l'étude de la theologie : ce qui doit eſtre le but de l'étude qu'ils peuvent faire de la philoſophie. Je ne ſçay ſi ç'a eſté pour cette raiſon que S. Jean de Damas ne nous a laiſſé qu'un traité des catégories ſur les matieres de philoſophie. Nous n'avons auſſi de ſaint Anſelme que fort peu de choſes touchant ces matieres. Son traité de la verité eſt purement philoſophique, & on peut rapporter auſſi à cette ſcience le traité du libre arbitre, & celuy qu'il a intitulé *de Grammatico*. Son livre adreſſé à Guenilon touchant l'idée de Dieu, peut appartenir à la metaphyſique. C'eſt dans ce livre qu'il défend l'idée qu'il avoit donnée de Dieu dans ſon Proſologe, ſçavoir que c'eſt un Eſtre au-deſſus duquel on ne peut rien penſer de plus grand, *id quo majus cogitari non poteſt.* Quelques philoſophes anciens & moder-

nes ont trouvé à redire à cette idée, laquelle cependant est assez conforme à celle que donne S. Augustin. *Cum ille unus cogitatur deorum Deus, ... ita cogitatur ut aliquid, quo nihil melius atque sublimius ulla cogitatio conetur attingere.* Ce n'est pas icy le lieu de traiter cette matiere : mais ce que je viens de dire fait voir au moins, que les anciens moines s'occupoient à la philosophie. Je me contenteray de ces deux exemples, & de celuy du venerable Bede, pour ne pas perdre de tems à en rapporter d'autres.

August. lib. . de Doctrina Christ. cap. 7.

V.

La plus grande difficulté est touchant la maniere & les personnes, sçavoir si tous les solitaires indifferemment doivent être appliquez à cette étude : & en ce cas, si cela se doit faire par des exercices publics, ou par une étude particuliere.

Il n'y a point, ce semble, de necessité d'employer tous les religieux indifferemment à la philosophie. Car en premier lieu, ceux qui l'auroient déja bien étudiée dans le monde avant leur entrée en religion, en pourroient être certainement dispensez. Car pour peu de connoissance qu'il leur en reste, ils en auront communément assez pour raisonner suivant les regles, & entendre les termes de la philosophie

& de la theologie, ſans qu'il ſoit beſoin de les faire paſſer encore une fois par l'étude d'une choſe, que l'on eſt contraint d'oublier toſt ou tard. C'eſt pour la même raiſon que l'on ne fait pas apprendre de nouveau les regles de la Grammaire à ceux, qui les ayant une fois appriſes, en ont une idée ſuffiſante pour entendre les auteurs, & même pour compoſer & pour parler, quoy qu'ils ayent oublié les vers de Deſpautere. Il ſemble donc que ce ſoit une perte de tems à des jeunes gens, que de les faire paſſer une ſeconde fois par les chicanes de la philoſophie, s'il leur en reſte aſſez d'idée ; & qu'ils pourroient employer ce tems à quelque choſe de meilleur. Il ſuffiroit au moins de leur donner un mois ou deux pour repaſſer ſur les principales matieres, afin de les diſpoſer à la theologie. Car s'ils ont de l'aptitude pour les ſciences, ce peu de tems leur ſuffira pour cela : s'il n'en ont que peu ou point, c'eſt les expoſer à une langueur dangereuſe, & à une grande perte de tems, qu'ils pourroient employer plus utilement à quelqu'autre exercice de corps ou d'eſprit, ſuivant leur portée.

En 2. lieu, ceux qui n'ont jamais étudié en philoſophie, pourroient y eſtre tous appliquez, afin d'obſerver leur capacité

&

& leur disposition pour les études. Car si on en excluoit quelques-uns avant que d'avoir fait cette épreuve, ce seroit un sujet de chagrin & de mécontentement à ceux qui s'en verroient exclus. Que si quelques-uns demandoient d'en estre dispensez pour n'estre pas exposez aux distractions, & aux autres inconveniens que peuvent causer ces sortes d'études; il seroit alors de la prudence des superieurs de voir s'il seroit à propos d'avoir égard à cette excuse : car peut-estre ne seroit-ce qu'une ferveur passagere & mal-entenduë, dont ils se pourroient repentir dans la suite du tems. Mais aprés avoir éprouvé en effet, ou que des religieux n'ont point de disposition pour ces études, ou qu'ils abusent de l'indulgence que la religion leur accorde pour ce sujet, il semble qu'il soit juste d'en exclure tout-à-fait ceux-ci, & d'employer ceux-là dans quelque étude plus facile, ou du Catechisme du Concile de Trente, qu'on leur expliqueroit; ou d'une theologie courte & abregée, dégagée de toutes les chicanes, & même de toutes les formes de l'école, dans laquelle on leur apprist ce qui est necessaire du fonds de la religion & de nos mysteres, & sur tout des Sacremens. Cela se pourroit faire en moins d'un an, en assemblant plusieurs de la même portée sous la con-

duite d'un maiſtre, qui leur expliqueroit quelqu'auteur imprimé, ou qui leur donneroit des écrits fort ſuccints & abregez ſur le modelle à peu prés de la Theologie du Pere Amelot de l'Oratoire, ou de Mr. Abély.

CHAPITRE X.

Continuation du même ſujet, où l'on traite des écrits & des diſputes de Philoſophie.

CE que je viens de dire, ſuppoſe que l'on accorde aux religieux les exercices publics de philoſophie. Et en effet, il ſeroit preſque impoſſible qu'ils y réüſſiſſent ſans maiſtre, ne ſe pouvant faire communément qu'ils ayent aſſez de capacité & d'étenduë d'eſprit pour l'apprendre dans une étude particuliere, excepté ceux qui auroient bien fait leurs cours de philoſophie dans le ſiécle, auſquels il ſuffiroit, comme je viens de le dire, d'accorder quelque peu de tems pour repaſſer ſur les principes de philoſophie, avant que de les appliquer à l'étude de la theologie. Pour ce qui eſt des autres, il eſt neceſſaire que la philoſophie leur ſoit enſeignée dans un cours reglé ſous la conduite d'un maiſtre ſage & vertueux, qui n'ait pas

moins de zele pour leur inſpirer la vertu & la pieté, que pour les inſtruire dans cette ſcience.

Or par ces exercices publics, j'entens ceux qui ſe font dans un monaſtere par un maiſtre qui ſoit religieux, & non pas ceux qui ſe font dans les Univerſitez & dans les Colleges publics, où il n'eſt nullement à propos d'envoyer les religieux. Ce ſeroit les expoſer à une tentation preſque inſurmontable contre leur vocation, & il ne ſeroit pas poſſible qu'eſtant jeunes & foibles, comme ils ſont d'ordinaire, dans la pratique de la vertu, ils ne retombaſſent bien-tôt dans les égaremens qu'ils ont voulu éviter en quittant le ſiecle. C'eſt pourquoy les Conciles & les Papes n'ont accordé qu'avec de grandes précautions ces ſortes d'études aux religieux, comme on l'a vû dans la premiere * Partie : & autrefois qu'il y avoit des écoles publiques dans nos monaſteres, on n'admettoit pas les ſeculiers dans les écoles interieures, qui eſtoient deſtinées pour les religieux, mais ſeulement dans les exterieures.

* Chap. 12.

Cela eſtant ainſi ſuppoſé, voyons maintenant quelle ſeroit la maniere la plus convenable pour enſeigner la Philoſophie & la Theologie à nos religieux : s'il eſt à propos de leur dicter des écrits, & quels ils doivent eſtre : ſi on les doit exercer

par des actes publics, & ſuivant les formes ordinaires & uſitées dans les Univerſitez : & enfin ſi l'on doit s'attacher à un corps de doctrine, ou laiſſer aux Maîtres la liberté de ſe déterminer eux-mêmes. Je vais propoſer ſur cela mes penſées, dont je laiſſe le jugement aux perſonnes ſages.

I.

En premier lieu, il ſemble quil ſoit à propos que le Maître dicte des écrits à ceux qui ſont ſous ſa conduite. Car d'un côté un Maître ne prend pas grand plaiſir à expliquer purement les ſentimens d'un auteur ſcolaſtique imprimé. Il eſt difficile qu'il ſoit de ſon ſentiment en toutes choſes, & il n'acquiert pas beaucoup de créance dans l'eſprit de ſes écoliers, en ne leur donnant pas d'écrits de ſa façon. De plus, un Maître que l'on ſuppoſe être ſage & prudent, ſçait mieux proportionner ſes écrits à la portée de ſes écoliers, que ne peut faire un livre imprimé. Et même les choſes s'impriment bien mieux dans l'eſprit des écoliers par le moyen de l'écriture, que par une ſimple lecture. Ils peuvent être diſtraits lors qu'on explique un auteur, mais ils ne peuvent ne pas écouter ce qu'ils ſont obligez d'écrire, & dont on leur fait encore enſuite l'explication. Enfin la pratique preſque univer-

ſelle de tous les tems a eſté de donner des écrits : ce qui fait voir que cette maniere eſt la plus avantageuſe. Peut-eſtre néanmoins qu'un Maître dans ſon premier Cours feroit mieux d'expliquer ſeulement un auteur imprimé, ou les écrits d'un autre Maître, & de ſe reſerver à un ſecond cours à donner des écrits de ſa compoſition : n'eſtant preſque pas poſſible qu'il ait d'abord aſſez d'habileté pour compoſer un cours de ſon propre fonds.

Pour ce qui eſt des écrits, il eſt vray qu'on les pourroit beaucoup abreger, afin de ne pas fatiguer inutilement des écoliers à écrire de longs traitez. On pourroit même, ce me ſemble, mêler trés-utilement dans les cours la lecture de quelques bons auteurs, tant françois, que latins, qui expliqueroient les matieres que l'on traite actuellement. Par exemple, en Philoſophie on pourroit lire quelque choſe de l'Art de penſer, comme les deux diſcours touchant les idées, les regles pour former le jugement : les petits traitez de Mr. de Cordemoy, & quelque choſe de Mr. Rohault ſur la philoſophie de Deſcartes, afin d'en connoître les principes, encore qu'on ne les ſuive pas ; le petit traité latin de Mr. Huet contre cette philoſophie, avec la Réponſe françoiſe que Mr. Regis vient de donner au public ;

quelques traitez de la Philosophie de Mr. du Hamel, & du même Mr. Regis : quelques endroits choisis de la Recherche de la Verité du Pere Malbranche ; le petit traité du Pere Pardies touchant l'ame des bestes, avec la Réponse qu'on y a faite ; & quelques autres petits traitez semblables qui ont esté faits de nos jours. Peut-estre même qu'il ne seroit pas mal-à-propos de lire quelques endroits choisis & des plus beaux qui se trouvent dans les anciens Philosophes, comme des Tusculanes de Ciceron, qui conviennent à la Logique ; des livres academiques, & ceux *de finibus*, qui appartiennent à la Morale; des traitez philosophiques de Seneque, tels que ceux de la Providence, de la vie bien-heureuse, de la tranquillité de l'esprit ; des Offices de S. Ambroise, de la Logique & de la Morale de S. Augustin, & de quelques autres semblables. Cette diversité de lecture, mêlée avec l'écriture, réveilleroit l'attention des écoliers, & leur donneroit un goût pour les choses, & entretiendroit leur esprit dans une juste étenduë, au lieu de les resserrer & de les émousser par un attachement servile & dégoûtant à des écrits, qui ne sont pas quelquefois fort exquis.

Quant à la Theologie, on pourroit de même lire quelques traitez des Peres les

plus beaux & les plus courts sur chaque sujet, du nombre de ceux que l'on a marquez ci-dessus * : comme le livre de Tertullien touchant la prescription, celuy de S. Cyprien de l'unité de l'Eglise, le livre de S. Augustin touchant la veritable religion, le petit ouvrage de Vincent de Lerins, les traitez theologiques de saint Anselme, le Maître des Sentences, quelques endroits d'Estius sur les Sentences, les plus beaux endroits des Conciles, ou des lettres des Papes; quelques-uns aussi des dogmes du P. Petau & du Pere Thomassin, Melchior Canus *de locis theologicis* en partie, quelques questions de la Theologie de Mr. du Hamel, &c.

* *Chap. 5. de la II. Partie.*

Mais pour rendre cette lecture utile, il faudroit que le Maître eût soin de prévoir les plus beaux endroits, & les faire remarquer à ses écoliers, afin que cette lecture ne fût pas tout-à-fait seche & ennuyeuse : autrement les écoliers ne tireroient pas grande utilité de ces lectures, qu'ils pourroient faire eux-mêmes en particulier. Je sçay que ç'a esté la méthode d'un trés-habile homme lors qu'il enseignoit la Theologie, & qu'il y a parfaitement bien réüssi par cette maniere d'enseigner. Et il ne faut pas craindre que cette diversité soit à charge aux écoliers : au contraire elle les divertira utilement,

& entretiendra leur eſprit dans une certaine étenduë : au lieu qu'une ſcolaſtique toute pure & toute ſeche les met dans une grande langueur, & dans le retréciſſement.

I I.

Il faut maintenant examiner en ſecond lieu, s'il eſt à propos ou neceſſaire d'exercer les écoliers par des actes publics, & par des argumens en forme, comme on le pratique ordinairement : ou s'il ne ſeroit pas plus à propos de ſe contenter de leur faire propoſer leurs difficultez tout ſimplement par un ſimple expoſé, ſans les reduire dans les formes de l'école.

Avant que de reſoudre cette queſtion, il eſt bon de rechercher les raiſons que l'on peut avoir euës dans l'établiſſement de cet uſage. Il y a apparence que c'a eſté pour imiter la méthode des geometres, qui vont de propoſitions en propoſitions, en inferant les unes des autres. C'a eſté auſſi ſans doute pour donner plus d'exercice aux jeunes gens, en les obligeant de reduire en pratique les preceptes qu'on leur donne touchant la forme de raiſonner, & pour exercer auſſi les répondans en leur faiſant repeter les argumens. Peut-eſtre auſſi que ç'a eſté afin de donner du tems aux répondans pour trouver la ſolution

des argumens qu'on leur propose. Et c'est pour cette raison sans doute qu'on les oblige à les repeter deux fois, afin qu'ils ayent le loisir de songer à la réponse. Je ne sçay si l'on n'a pas encore voulu engager par-là les écoliers à se suivre dans la poursuite de leurs difficultez, sans s'en écarter en se jettant dans une autre, comme il arrive assez souvent lors qu'on n'observe pas les formes. C'est pourquoy on oblige de prouver directement la proposition niée, afin de poursuivre toûjours directement le fil de la difficulté. Enfin on peut avoir eu en vûë sur cela les heretiques, contre lesquels on a voulu aguerrir les écoliers par des disputes reglées.

Je ne prétens pas improuver cette sorte d'exercice, que tant d'habiles gens ont pratiquée, & qu'une longue experience semble avoir autorizée : mais peut-estre qu'on y pourroit apporter quelque temperament, 1. en obligeant les écoliers à ne proposer que de veritables difficultez, & non pas des bagatelles, qui leur inspirent insensiblement un esprit de chicane, & même de niaiserie. 2. En les portant à proposer tout d'abord le sujet de leur difficulté, sans faire de longs détours pour allonger leurs argumens. 3. En faisant en sorte qu'ils procedent directement, & qu'ils ne changent pas de moyen dans

une même difficulté. 4. Lors qu'ils voudront former quelque objection contre quelques principes de la religion par forme d'exercice, que cela se fasse avec beaucoup de moderation & de retenuë, en sorte qu'il paroisse que ce n'est qu'une difficulté dont on cherche l'éclaircissement, & non pas une raison, ou encore moins un sentiment que l'on veüille faire valoir tout de bon. Ciceron, tout payen qu'il estoit, a improuvé cette maniere de disputer contre Dieu, soit que cela se fist avec dessein, ou avec feinte ; & il ne craint pas de donner à cette coûtume, qui s'estoit introduite de son tems, la qualité de mauvaise & d'impie. *Mala & impia consuetudo est contra deos disputandi, sive animo id fit, sive simulate.*

Cicero in fin. lib. 2. de Natura Deorum.

Ce dernier avis me paroist assez important pour des chrêtiens & pour des religieux. A l'égard des trois premiers, je sçay bien qu'il faut avoir beaucoup de condescendance pour de jeunes gens qui commencent, ou qui peut-estre auroient peu d'élevation d'esprit : mais il faut qu'un Maître ait soin de les redresser avec prudence & avec douceur, sans les rebuter ; & de leur inspirer les sentimens qui sont les plus convenables à leur profession.

Mais aprés tout, peut-estre qu'il siéroit encore mieux à des religieux de proposer

ſimplement leurs difficultez ſans forme de diſpute, comme il ſe pratique aujourd'huy dans pluſieurs academies ou conferences particulieres : & que pour les exercer dans la forme de l'école, il ſuffiroit de les obliger à mettre en forme les preuves ou les objections que le Maître auroit apportées dans ſes écrits. Cette méthode ſeroit peut-eſtre plus ſolide & plus utile que l'autre, & ſujette à de moindres inconveniens. Elle ſeroit plus honnête & plus capable de former l'eſprit & le jugement. Au moins eſt-il certain qu'elle ſeroit plus modeſte & plus tranquille, & enfin moins expoſée à ces excés de chaleur, que l'on voit quelquefois regner dans les diſputes ordinaires. Mais je laiſſe cela à examiner à ceux qui ont plus d'experience que moy dans ces ſortes d'exercices.

Je ne puis néanmoins omettre en cet endroit ce que penſe ſur ce ſujet Mr. l'abbé Fleury dans ſon traité des Etudes. La lo- «
gique de Socrate, dit-il, que nous voyons «
dans Platon & dans Xenophon, eſtoit «
l'art de chercher ſerieuſement la verité, «
& il la nommoit Dialectique : parce que «
cette recherche ne ſe peut bien faire qu'en «
converſation particuliere entre deux hom- «
mes attentifs à bien raiſonner. Cet art «
conſiſtoit donc à répondre juſte ſur cha- «
que queſtion, à faire des diviſions exactes, «

Voyez le meſme, pages 324. & 325.

» à bien définir les mots & les choſes, & » à peſer attentivement chaque conſequence avant que de l'accorder, ſans ſe preſſer, » ſans craindre de revenir ſur ſes pas, & » d'avoüer ſes erreurs; ſans vouloir qu'une » propoſition fût vraye plûtôt qu'une autre. » Ainſi dans cette logique il y entroit de la » morale. Il y entroit auſſi de l'éloquence. » Car comme les hommes ſont d'ordinaire » paſſionnez ou prévenus de quelque erreur, » il faut commencer par calmer leurs paſ» ſions, & lever leurs préjugez, avant que » de leur propoſer la verité, qui ſans cette » préparation ne feroit que les choquer. Tel» le eſtoit la Dialectique chez les Grecs; » l'art de trouver la verité, autant qu'il eſt » poſſible naturellement.

» Nos philoſophes ſemblent n'avoir con» ſideré que les veritez en elles-mêmes, & » l'ordre qu'elles ont entr'elles indépendem» ment de nous... Il ne paroiſt pas qu'ils » ayent eu aſſez d'égard aux diſpoſitions de » leurs diſciples. Ils ont appliqué à toute » ſorte de ſujets la méthode ſeche des geo» metres: & comme les premiers avoient à » faire à des diſciples fort groſſiers, (car on » ſçait quelle eſtoit la politeſſe en France » il y a cinq cens ans,) ils prirent grand » ſoin de ſeparer toutes leurs propoſitions, » de mettre tous leurs argumens en forme, » & de diſtinguer toûjours la concluſion,

les preuves, & les objections : en sorte « qu'il fût impossible, même aux plus stupides, de s'y méprendre. Ils croyoient « abreger beaucoup en retranchant tous les « ornemens du discours, & toutes les figures de retorique : mais peut-estre ne considéroient-ils pas, que ces figures qui rendent le discours vif & animé, ne sont que « des suites naturelles de l'effort que nous « faisons pour persuader les autres. D'ailleurs ces figures abregent fort le discours. « Souvent on écarte une objection d'un seul « mot : souvent on prouve mieux par un « tour délicat, que par un argument en forme : & toûjours on évite les répetitions « ennuyeuses des termes de l'art. Que l'on « en fasse l'experience : une page de discours « scolastique se reduira au quart, si on le « change en un discours ordinaire & naturel. Et toutefois ceux qui y sont accoûtumez, croyent que les discours figurez ne « contiennent que des paroles, & ne reconnoissent plus les raisonnemens, s'ils ne « sont distinguez par articles, & intitulez. « Je sçay bien qu'il est quelquefois necessaire d'argumenter en forme, ou d'user des « termes de l'art, & nommer la majeure ou « la mineure, pour mettre en évidence une « raison importante : mais il ne s'ensuit pas « qu'il faille en user toûjours ainsi. . . . Il « faut laisser à faire quelque chose au disci- «

» ple, & ne luy pas faire l'injure de croire
» qu'il ne puisse reconnoître une raison, si
» on ne la luy montre au doigt. J'ay rapporté un peu au long le sentiment d'une personne si sage & si habile, afin que l'on y fasse plus de réflexion.

L'usage que certains maîtres pratiquent quelquefois, a beaucoup de rapport à cette methode des anciens, qui est d'interroger les écoliers sur leurs écrits, & de leur en faire rendre conte. On les stile par ce moyen à bien concevoir les choses, & à s'exprimer d'une maniere aisée. Ceux mêmes qui écoutent sont en garde, & songent à chercher la solution de la difficulté qui est proposée, dans la crainte que le maistre n'estant pas satisfait de la réponse de celuy qu'il interroge, ne s'adresse à eux pour y répondre. Ainsi tous profitent de cette methode, & celuy qui répond, & ceux qui écoutent. On pourroit peut-être rendre cette pratique un peu plus frequente & plus commune. Le maistre même leur feroit quelquefois mettre en forme leurs réponses, afin de les façonner au raisonnement dialectique. Mais il seroit bon d'éviter un défaut qui est assez ordinaire dans cette méthode, sçavoir que l'on n'est pas satisfait d'un répondant, s'il ne se sert dans sa réponse des mêmes termes que le maître a dictez dans ses écrits.

C'eſt aſſurément un défaut qu'il faut éviter, ſe perſuadant qu'un écolier a bien répondu, lors qu'il a marqué par ſa réponſe qu'il a bien compris la choſe. *Re intellecta, in verborum uſu faciles eſſe debemus.* Cela n'empêche pas que l'on ne doive obliger les écoliers à répondre d'une maniere juſte, & avec des termes clairs & propres, qui expriment nettement l'idée que l'on doit avoir de la choſe : mais il eſt bon d'éviter cet aſſujettiſſement ſervile à de certains termes, dont on peut rendre le ſens par d'autres, qui ne seront peut-eſtre pas moins propres ni moins expreſſifs.

III.

En dernier lieu, il faut examiner s'il eſt à propos de s'attacher à une ſecte particuliere dans le cours de philoſophie. On le pratique diverſement dans pluſieurs religions, & il y a ſur cela des raiſons de part & d'autre.

Les raiſons que l'on peut avoir de s'attacher à une doctrine particuliere, ſont, que cela empêche les maiſtres d'enſeigner une mauvaiſe doctrine : que tous les maîtres ne ſont pas capables de ſe faire un corps de doctrine, & de ſe bien ſuivre dans leurs écrits, ſur tout lors qu'ils n'ont pas encore d'experience : que l'on eſt aſſu-

ré d'une doctrine qui eſt déja dans l'approbation publique, mais que l'on n'eſt pas aſſuré de celle d'un maître, au caprice duquel on expoſe l'eſprit des jeunes gens, lors qu'on ne luy preſcrit pas les ſentimens auſquels il doit s'attacher.

Mais on ne manque pas auſſi de raiſons pour le contraire, ſur tout à l'égard de la Philoſophie. Les voicy à peu prés : Que ce n'eſt pas ſçavoir les choſes, que de ſçavoir l'opinion d'un auteur, ſans laiſſer aux gens la liberté de penſer, ou du moins d'écrire autrement : que l'on perd bien du tems fort-ſouvent à chercher le ſens de ſon auteur dans pluſieurs queſtions, oû il ne s'eſt pas expliqué nettement : qu'aprés tout, cet aſſujettiſſement n'obvie pas aux inconveniens que l'on craint de la liberté des ſentimens : qu'un maiſtre adroit peut toûjours tourner ſon auteur comme il juge à propos, & luy faire dire ce qu'il veut : qu'en matiere de philoſophie il faut laiſſer à un chacun la liberté de juger des choſes par luy-même : & que c'eſt un fâcheux préjugé pour ne jamais trouver la verité, que de ſe laiſſer emporter par la ſeule autorité : que c'eſt principalement dans cette occaſion que l'on doit ſe ſervir de la regle de S. Auguſtin, que quelque autorité & quelque ſainteté qu'ait un auteur, on ne doit avoir de creance en ce

qu'il dit, qu'autant que ses raisons nous en convainquent; & en un mot qu'il n'y a que Dieu, à l'autorité duquel nous devions déferer aveuglément.

Car enfin, à qui s'attacher en philosophie? à Platon, ou à Aristote? Saint Augustin préfere le premier, avec la plûpart des anciens Peres: Saint Thomas le second, auquel on ne s'est attaché que depuis environ cinq cens ans. On peut voir sur cela le livre que Mr. De Launoy a composé, *de varia Aristotelis fortuna*, la Comparaison de Platon & d'Aristote par le Pere Rapin, avec le traité du Pere Thomassin touchant la philosophie, & ce qu'en dit Mr. Fleury dans son traité des Etudes, auquel il a ajoûté un fort-beau discours sur Platon & sa doctrine, qu'il est à propos de lire. Au reste, il semble qu'il n'est pas juste, comme dit trés-gravement Melchior Canus, que parmi des Chrestiens qui font profession d'avoir JESUS-CHRIST pour maître, on éleve si fort l'autorité d'un payen, qu'on ait pour luy une déference aveugle, sans sans sçavoir s'il a raison, ou non. *Non enim æquum est, ut apud Christi discipulos tantum ethnici unius auctoritas possit, ut etiam sine ratione vincat.* Un veritable philosophe ne s'arrête ni à l'autorité des

Thomassin liv. 1. c. 17.

Fleury, pag. 22. & seq.

auteurs, ni à ses préjugez. Il remonte toûjours jusqu'à ce qu'il ait trouvé un principe de lumiere naturelle, & une verité si claire, qu'il ne puisse la revoquer en doute. Ce que je viens de dire, suppose que l'on est dans une entiere liberté d'opter l'un ou l'autre parti de s'attacher à un auteur particulier, ou de ne s'y attacher pas. Autrement il s'en faut tenir aux loix & aux regles qui sont legitimement établies dans le corps où l'on se trouve.

Pour ce qui est de la Theologie, il y a plus de raison de s'attacher à l'autorité, même d'un auteur particulier, lors qu'il a examiné avec soin la matiere dont il s'agit. Comme l'autorité fait le fondement de cette étude, il est juste de déferer absolument, non seulement à l'Ecriture sainte, mais encore aux sentimens des Peres qui nous ont expliqué la tradition, sur tout à ceux que l'Eglise a canonisez, pour ainsi dire, par son approbation, ou en tout, ou en partie. C'est ainsi que l'on ne peut manquer en s'attachant à saint Augustin touchant les matieres de la grace, puisque l'Eglise l'a toûjours consideré comme le Docteur de la grace, sur tout dans les points qui estoient contestez par les Pelagiens, suivant la réponse du

Pape Celestin premier aux Evêques de France.

On ne peut donc se dispenser d'avoir toûjours beaucoup de respect pour les Peres, principalement lors qu'ils conviennent dans un même sentiment : car alors ils nous doivent servir de regle. Lors même qu'on est obligé de se départir du sentiment de quelqu'un d'eux, on le doit toûjours faire avec beaucoup de moderation ; & c'est en cette occasion qu'on doit garder la maxime de Quintilien : *Modeste & circumspecto judicio de tantis viris pronuntiandum est, ne (quod plerisque accidit) damnent quæ non intelligunt.* Mais pour ce qui est des philosophes, & particulierement des payens, il ne faut pas ceder aveuglément à leur autorité ; sur tout lors qu'il s'agit des matieres de religion ; & il faut avoüer que toute leur philosophie ne contient que des jeux d'enfans en comparaison du christianisme, comme saint Jean Chrysostome le montre excellemment dans la Préface de son commentaire sur saint Mathieu. Cela me fait souvenir d'un beau mot de S. Augustin, qui dit que la verité qui est enfermée dans la foy des Chrétiens, a infiniment plus de charmes que la belle Helene des payens. *Incomparabiliter pulcrior*

Quintil. lib. 10. cap. 1.

August. epist. 40. n. 7.

est veritas Christianorum, quam Helena Græcorum.

Cela n'empêche pas que l'on ne puisse lire avec utilité les ouvrages des philosophes payens, comme le prouve fort-bien S. Clement d'Alexandrie dans le premier livre de ses Stromates.

Fin du premier Tome.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Paris le premier jour de Mars 1691. Signé par le Roy en son Conseil, BULTEAU: Il est permis au R. P. Dom JEAN MABILLON, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur, de faire imprimer par tel Libraire ou Imprimeur qu'il voudra choisir, un Livre intitulé, *Traité des Etudes Monastiques, &c.* pendant le tems & espace de huit années consecutives, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer : & défenses sont faites à tous Libraires ou Imprimeurs d'imprimer, vendre ni debiter ledit Livre, même d'impression étrangere, sans le consentement de l'Exposant ou de ses ayans causes, à peine de mille livres d'amende, confiscation des exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interests, comme il est porté plus amplement par ledit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 6. Mars 1691.

Ledit R. P. Dom JEAN MABILLON a cedé & transporté le present Privilege à CHARLES ROBUSTEL Libraire à Paris, suivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 16. Juin 1691.

S. Gregoire de Nazianze, entr'autres excellens avis qu'il donne aux solitaires, il décrit la maniere qu'ils doivent observer dans ces entretiens, en évitant le desir de l'emporter au-dessus des autres, l'ostentation & tout air de vanité, l'esprit de contention & de dispute, & en conservant toûjours beaucoup de moderation, de douceur, & d'humilité, soit en parlant, soit en écoutant leurs confreres. Il regle même jusqu'au ton de la voix, & veut que l'on fasse choix des matieres dont on devoit traiter dans ces conferences. Il est vray qu'il borne ces matieres à ce qui regarde la pratique des vertus & l'étude de l'Ecriture sainte : mais on peut dire aussi que c'estoit pour lors l'unique étude des ecclesiastiques. Et il ne faut pas croire que l'on pût acquerir sans étude les connoissances qui estoient necessaires pour soutenir ces entretiens. On en peut juger par les Conferences de Cassien, lesquelles renferment une doctrine & une erudition qui n'est pas commune.

On sçait bien que la pratique exacte de la vie chrêtienne & religieuse peut conduire quelquefois des personnes jusqu'à un tel degré de capacité, qu'elle pourroit suffire pour ces entretiens, & que l'onction du S. Esprit en apprend plus en un moment, que toutes les meditations & les

études les plus serieuses n'en peuvent acquerir par un long travail : *Mores perducunt ad intelligentiam*, comme dit saint Augustin. Mais on sçait aussi que ces sortes de graces ne sont pas si ordinaires, & qu'il faut avoir beaucoup de discernement pour ne pas s'égarer dans ses pensées, & pour ne pas tomber dans l'erreur, ou y faire tomber les autres. Il faut une espece de miracle pour n'estre pas exposé à ces inconveniens ; & ce seroit tenter Dieu que d'abandonner le secours de l'étude pour acquerir l'intelligence de l'Ecriture sainte, sous prétexte que Dieu a accordé cette grace à quelques Saints. C'est ce que saint Augustin a fort-bien remarqué dans son prologue sur les livres de la Doctrine chrétienne : d'où il infere qu'il faut s'attacher au cours ordinaire de la doctrine pour acquerir la science qui nous est necessaire. C'est aussi ce que le venerable abbé Guerric fait trés-bien voir, lors qu'il dit que tous les Saints n'ont pas une science infuse, & qu'il faut pour l'obtenir joindre à la grace le travail & l'industrie : *Non omnes Sancti docentur eam, sed illi dumtaxat, in quibus nec industria gratiam, nec gratia destituit industriam.*

August. tract. 18. in Joan.

Guerric. serm 3. in Epiphan. n. 5.

Cassien dans la seiziéme Conference nous fait voir la necessité que nous avons

